AQUITAINE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT

ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

03/2022 – CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance sous le n° 07 022 491 - Siège social : 106, Quai de Bacalan - 33300 BORDEAUX - RCS BORDEAUX 434 651 246. Crédit photo : Getty Images. BETC

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Déclaration du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine 4

Rapport de Gestion 5

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière 179

Comptes individuels au 31/12/2021 186

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2021 255

Comptes consolidés au 31/12/2021 263

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31/12/2021 443

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 452

Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale 455

DECLARATION

DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Vous trouverez ci-dessous, la déclaration de M. Patrice GENTIE et M. Olivier CONSTANTIN, respectivement Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, sur la responsabilité du rapport financier annuel.

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GENERAL

Nous déclarons assumer la responsabilité du rapport annuel et attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et de l'ensemble des entités comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et de l'ensemble des entités comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Bordeaux, le 08 mars 2022

Patrice GENTIE

Le PRESIDENT
Du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Olivier CONSTANTIN

Le DIRECTEUR GENERAL

RAPPORT DE GESTION

Sommaire du Rapport de Gestion

1. Présentation de la Caisse régionale 8

2. Examen de la situation Financière et du résultat 2021 9

2.1. Environnement Economique et Financier 9

2.2. Activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine 12

2.3. Les faits marquants au cours de l'exercice 2021 13

2.4. Analyse des comptes consolidés 15

2.4.1. Organigramme du groupe crédit agricole 15

2.4.2. Présentation du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine 16

2.4.3. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine 17

2.4.4. Résultat consolidé 17

2.4.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres 18

2.4.6. Activité et résultat des filiales 20

2.5. Analyse des comptes individuels 21

2.5.1. Résultat financier sur base individuelle 21

2.5.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle 22

2.5.3. Hors Bilan sur base individuelle 24

2.6. Capital social et sa rémunération 24

2.6.1. Les parts sociales 24

2.6.2. Les Certificats coopératifs d'associé (CCA) 25

2.7. Autres filiales et participations 25

2.7.1. Filiales non consolidées 25

2.7.2. Participations 25

2.8. Tableau des cinq derniers exercices 26

2.9. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives 27

2.9.1. Evénements postérieurs à la clôture 27

2.9.2. Les perspectives 2022 27

2.10. Informations diverses 29

2.10.1. Informations sur les délais de paiement 29

2.10.2. Informations relatives aux comptes inactifs 30
2.10.3. Charges non fiscalement déductibles 30
2.10.4. Conventions 31
3. Facteurs de risques et informations prudentielles 31
3.1. Informations prudentielles 32
3.2. Facteurs de risques 33
3.2.1. Risques de crédit et de contrepartie 35
3.2.2. Risques financiers 39
3.2.3. Risques opérationnels et risques connexes 42
3.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue 46
3.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale 48
3.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole 51
3.3. Gestion des risques 51
3.3.1. Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques 55
3.3.2. Dispositif de stress tests 56
3.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques 62
3.3.4. Risques de crédit 74
3.3.5. Risques de marché 78
3.3.6. Gestion du bilan 87
3.3.7. Risques opérationnels 91
3.3.8. Risques Juridiques 91
3.3.9. Risques de non-conformité 93

1. Présentation de la Caisse régionale

2021 CHIFFRES CLÉS

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

CAISSE RÉGIONALE AQUITAINE,
BANQUE COOPÉRATIVE DE PLEIN EXERCICE DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

NOS VALEURS

PROXIMITÉ
RESPONSABILITÉ
SOLIDARITÉ

NOS MISSIONS

Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie.

Contribuer au développement socio-économique durable de notre territoire.

Affirmer notre modèle économique de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote :
UNE PERSONNE = UNE VOIX

UN PROJET SOCIÉTAL ORIENTÉ AUTOUR DE 3 PRIORITÉS :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale
- Réussir les transitions agricole et agroalimentaires

NOS RÉSULTATS

+ 21 441 SOCIÉTAIRES

344 POSTES POURVUS :
157 RECRUTEMENTS, 93 ALTERNANTS, 94 STAGIAIRES

80% DES COLLABORATEURS RECOMMANDENT
Crédit Agricole comme employeur

26,5 MILLIARDS D'€ D'ENCOURS DE CRÉDITS

33,8 MILLIARDS D'€ D'ENCOURS DE COLLECTE

PLUS DE 700 000 CONTRATS D'ASSURANCE DES BIENS ET PERSONNES EN PORTEFEUILLE

5,4 MILLIARDS D'€ DE FINANCEMENTS RÉALISÉS,
consacrés à l'accompagnement des projets particuliers et professionnels aquitains

59 START-UP ACCOMPAGNÉES
depuis l'ouverture du Village by CA Aquitaine en 2017

150 CANDIDATS REÇUS
lors des 2 jobdatings Youzful, plus de 1 350 depuis 2016

840 000 €
engagés pour l'insertion des jeunes

70 PROJETS PORTÉS
par la Fondation CA Aquitaine pour soutenir les autonomies et patrimoines pour un montant de 371 778€

PLUS DE 26 700 CLIENTS FRAGILES ACCOMPAGNÉS

RÉDUCTION D'1/3 DE NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE DEPUIS 2013

2 690 ÉQUIPIERS

1 205 ADMINISTRATEURS

974 007 CLIENTS

500 149 SOCIÉTAIRES

239 POINTS DE VENTE

102 CAISSES LOCALES

388 AUTOMATES

3 391 M€ FONDS PROPRES

18 ESPACES PRO & BANQUE PRIVÉE

10 ESPACES ENTREPRISES

1 VILLAGE BY CA AQUITAINE

25 AGENCES IMMOBILIÈRES SQUARE HABITAT

1 MAISON DE L'IMMOBILIER

PLUS DE 400 RELAIS CA

3 POINTS PASSERELLE

CE QUI NOUS DIFFÉRENCIE

- **NOTRE ENTREPRISE,** fondée en 1885, conserve 87% de ses résultats au service des territoires.
- **NOTRE IMPLICATION** au plus près des territoires pour faire vivre et grandir les projets locaux.
- **NOTRE GOUVERNANCE,** qui s'appuie sur des administrateurs élus par nos sociétaires.
- **NOTRE SOUTIEN** à l'innovation, en créant des liens sur le territoire et en accompagnant les transitions.
- **NOTRE PRIORITÉ :** placer les femmes et les hommes au cœur de nos projets.
- **NOTRE VISION** à long terme.
- **NOTRE PROXIMITÉ** relationnelle.
- **NOTRE MODÈLE** relationnel 100% Humain 100% Digital.
- **NOTRE ENGAGEMENT** agir localement, favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux et sociétaux de notre activité

2. Examen de la situation Financière et du résultat 2021

2.1. Environnement Economique et Financier

❖ **Rétrospective 2021**

Les performances économiques mondiales ont continué d'être largement conditionnées par la diffusion du virus et la réponse sanitaire (déploiement de la vaccination, stratégie de confinement), la structure des économies (poids relatifs de l'industrie et des services dont tourisme), et la contre-offensive budgétaire et monétaire (ampleur des soutiens à l'activité). **Tout comme l'étaient les récessions subies en 2020, les trajectoires de reprise sont demeurées hétérogènes. A la Chine dopée par son commerce extérieur et croissant à un rythme de 8,1%, aux Etats-Unis puis à la zone euro affichant de très belles performances, ont continué de s'opposer les reprises en demi-teinte ou les rebonds fragiles de nombreux pays émergents au sein desquels s'est nettement affirmée la tendance à la fragmentation**.

Par ailleurs, **longtemps oubliée, l'inflation est revenue au centre des préoccupations**. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement[1], tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile par exemple).

Aux **États-Unis**, après *The Coronavirus Aid, Relief and Economic Security Act* (CARES Act) de 2200 milliards de dollars de Donald Trump, le plus vaste plan de soutien de l'histoire américaine, puis le plan de décembre de 900 milliards de dollars (soit au total environ 14% du PIB), le plan de relance de Joe Biden (the *American Rescue Plan*) totalisant 1900 milliards de dollars, soit environ 9% du PIB, a été déployé à partir de mars. Les ménages, en particulier ceux à faible revenu, en ont été les grands bénéficiaires. Grâce à la reprise vigoureuse de la consommation, en outre dopée par la baisse rapide du chômage, la croissance s'est établie à 5,7% en 2021. En décembre, l'inflation totale sur douze mois a atteint 7% (une première depuis le début des années 1980) pour une inflation sous-jacente à 5,5%, son plus haut niveau depuis le début des années 1990. Outre l'impact des prix de l'énergie et des intrants industriels, certains postes spécifiques (véhicules neufs mais surtout d'occasion, par exemple) stimulés par une demande forte ont contribué à l'accélération de l'inflation.

La **zone euro** a bien résisté aux dernières phases de confinement en limitant, d'une part, les effets négatifs aux secteurs faisant l'objet de mesures de restriction ciblées et en profitant, d'autre part, de la réactivation de son secteur manufacturier. La bonne surprise est venue du dynamisme de l'investissement productif soutenu par la vigueur de la demande de biens manufacturés mais aussi par les fonds européens du plan de relance. Après s'être contracté de 6,5% en 2020, le PIB croîtrait de 5,2% en 2021. Si l'excès de demande et l'accélération des salaires sont bien moins patents qu'aux Etats-Unis, l'inflation totale s'est néanmoins sensiblement redressée pour atteindre 5% sur un an en décembre alors que l'inflation sous-jacente augmentait moins vigoureusement (2,6%).

Après avoir subi une récession de 8% en 2020, la **France** s'est dès le deuxième semestre 2020 engagée sur la voie d'une reprise vive qu'elle a poursuivie en 2021. La nouvelle vague épidémique et la diffusion du variant Omicron ont fait peser de nouvelles craintes sur la vigueur de la reprise à court terme mais l'absence de mesures très restrictives a permis d'en limiter l'impact. Après un rebond mécanique marqué au troisième trimestre, la croissance a ainsi ralenti au quatrième trimestre, tout en restant soutenue, permettant au PIB de progresser de 7% en 2021. Portée par la hausse du prix des matières premières (en particulier de l'énergie, responsable de plus de la moitié de la hausse des prix), l'inflation a accéléré pour atteindre 2,8% sur 12 mois en décembre (1,6% en moyenne).

[1] Les cours pouvant être très volatils, il est préférable de retenir des prix annuels moyens. Entre 2020 et 2021, le prix du pétrole (Brent) a progressé de près de 70% alors que celui du gaz en Europe a quadruplé. L'indice CRB s'est redressé de 43%. Les cours du fer et du cuivre ont crû, respectivement, de 46% et 51%. Les prix alimentaires n'ont pas été épargnés, comme en témoigne le cours du blé en hausse de 23%. Enfin, symptomatique de tensions extrêmement fortes sur le trafic maritime, le « *Baltic Dry Index* » a quasiment triplé.

En dépit d'une inflexion dans le discours de la Réserve Fédérale suggérant une normalisation plus rapide de sa politique monétaire, un cap monétaire accommodant a été maintenu tant aux Etats-Unis qu'en zone euro.

Aux **Etats-Unis**, en début d'année, J. Powell insistait sur la situation toujours très dégradée du marché du travail et la faiblesse du taux d'emploi par rapport à son niveau pré-crise. Mais, les inquiétudes se sont progressivement déplacées de la croissance vers l'inflation, qui après avoir été jugée transitoire est devenue plus préoccupante. En parallèle, la *Fed* a annoncé sa stratégie de normalisation progressive : réduction progressive de ses achats mensuels d'actifs (USD 120 Mds alors en vigueur) ou *tapering* puis, sans calendrier préétabli, remontée de son taux directeur (fourchette cible du taux des *Fed Funds* [0%,0,25%]).

C'est lors de la réunion du Comité de politique monétaire de la *Fed* (FOMC) de juin qu'est intervenue la première inflexion consistant en une hausse des prévisions des taux des *Fed Funds* couplée à une révision à la hausse des prévisions de croissance et d'inflation. Afin de préparer les marchés, dès septembre, la *Fed* a indiqué qu'elle préciserait en novembre les modalités de son *tapering*. Début novembre, la *Fed* a annoncé qu'elle réduirait ses achats mensuels de USD 15 Mds suggérant leur fin en juin 2022 tout en se laissant la possibilité d'ajuster le rythme du *tapering*. Enfin, mi-décembre, avec un doublement de la vitesse du *tapering* prenant ainsi fin en mars 2022, la réunion du FOMC a confirmé l'accélération de sa normalisation monétaire. Une accélération justifiée par le caractère plus généralisé de l'inflation et les progrès rapides vers l'emploi maximum malgré quelques déceptions persistantes sur le taux de participation. J. Powell a également indiqué qu'une hausse de taux était possible avant que l'emploi maximum ne soit atteint si les pressions inflationnistes restaient préoccupantes. Enfin, le *Dot Plot*[2] signalait une trajectoire de hausses du taux directeur plus agressive.

En **zone euro**, si la BCE a également pris acte en juin du raffermissement et révisé à la hausse ses prévisions de croissance et d'inflation, elle a confirmé l'orientation très accommodante et très flexible de sa politique monétaire. En décembre, la BCE a confirmé son scénario de croissance et d'inflation et présenté sa stratégie monétaire.

La prévision d'inflation de la BCE a été revue à la hausse pour 2022 (de 1,7% à 3,2%) ; la révision est bien plus modeste pour 2023 (de 1,5% à 1,8%) et sa projection 2024 (1,8%) reste inférieure à la cible de 2%. L'inflation demeurerait donc transitoire selon la BCE, essentiellement motivée par un choc d'offre ayant des effets limités sur l'inflation sous-jacente (à 1,9% en 2022, 1,7% en 2023). L'impact négatif sur la croissance (revue à la baisse de 4,6% à 4,2% en 2022) est supposé modéré et bref : l'inflation érode temporairement le pouvoir d'achat sans faire « dérailler » la croissance (revue à la hausse à 2,9% en 2023).

En termes de stratégie, la BCE a indiqué que le retrait du soutien d'urgence s'accompagnerait d'une présence significative et flexible sur le marché souverain. Il s'agit de prévenir, d'une part, une pentification trop forte de la courbe des taux et, d'autre part, tout risque de fragmentation[3]. La BCE a rappelé que préalablement à une hausse de son taux directeur, trois conditions doivent être remplies : l'inflation doit atteindre l'objectif de 2% bien avant la fin de l'horizon de projection de la BCE ; cet objectif doit être atteint de manière durable jusqu'à la fin de l'horizon de projection ; les progrès réalisés en termes d'inflation sous-jacente doivent être suffisamment avancés pour être compatibles avec la stabilisation de l'inflation au niveau de son objectif à moyen terme. Au regard des prévisions actualisées, les conditions ne sont pas encore remplies.

Les marchés obligataires ont évolué au gré de quelques grands thèmes : un premier trimestre enthousiaste porté par le *reflation trade*, un deuxième trimestre plus maussade rattrapé par la réalité de la pandémie, un second semestre placé sous le sceau d'une croissance vive mais d'une inflation nettement plus préoccupante nourrissant un scénario de normalisation monétaire américaine plus rapide.

Aux **Etats-Unis**, les taux d'intérêt[4] à 2 ans ont évolué au gré du scénario monétaire : ils sont restés bien ancrés à un niveau bas (0,17% en moyenne) pour ne se redresser lentement qu'à partir du moment où le resserrement

[2] Nuage de points reflétant le niveau jugé approprié du taux des Fed Funds par les gouverneurs. La médiane indique désormais des hausses de taux de 25 points de base chacune au rythme de trois en 2022, trois en 2023 et deux en 2024, un resserrement plus avancé et soutenu qu'en septembre quand la première hausse de taux intervenait fin 2022/début 2023. Les hausses de taux porteraient le taux cible des Fed Funds entre 2% et 2,25% à la fin de 2024.

[3] Les achats dans le cadre du programme d'urgence PPE cesseront donc fin mars 2022 ; la période de réinvestissement s'étendra jusqu'à fin 2024 en maintenant toute la flexibilité des achats entre juridictions et classes d'actifs ; les achats d'actifs au titre du programme traditionnel APP seront accrus en 2022 (de € 20 mds par mois à € 40 mds au T2, puis réduits à € 30 mds au T3 et € 20 mds au T4) et maintenus tant que nécessaire pour renforcer les effets accommodants des taux directeurs. Ils cesseront peu avant la hausse des taux directeurs.

[4] Tous les taux d'intérêt mentionnés se réfèrent aux emprunts d'Etat.

monétaire a été évoqué (septembre) puis plus fermement à l'occasion de l'accélération du *tapering* en fin d'année, qu'ils ont terminée à 0,70% (soit une hausse de 60 points de base sur un an). Avec le « *reflation trade* » nourri par des perspectives de croissance et d'inflation plus soutenues, les progrès de la vaccination et des données économiques meilleures qu'anticipé, les taux longs ont nettement augmenté aux Etats-Unis et cette hausse s'est diffusée à la zone euro. Le taux américain à 10 ans (proche de 0,90% en début d'année) s'est redressé jusqu'à culminer fin mars vers 1,75%. Les mauvaises nouvelles du front sanitaire sont ensuite venues tempérer l'enthousiasme et les marchés obligataires ont adopté une position plus conservatrice. Puis, à partir de septembre, le thème de l'accélération de l'inflation motivant un resserrement monétaire américain plus vif qu'anticipé a de nouveau poussé les taux d'intérêt à la hausse. Le taux américain à 10 ans a fini l'année à 1,50% (soit une hausse de 60 points de base sur un an) : il n'a pas été impacté par l'attention portée par les marchés à l'inflation et la normalisation monétaire.

En **zone euro**, en sympathie avec la première phase de redressement des taux américains, le taux allemand à 10 ans (Bund) a augmenté, passant de près de -0,60% en début d'année à -0,10% en mai. Si la *Fed* s'est montrée tolérante au durcissement des conditions financières synonyme d'amélioration des perspectives économiques, la BCE s'est empressée de signaler qu'un tel durcissement était prématuré et injustifié. Le Bund est ensuite reparti à la baisse. Alors que le taux à 2 ans allemand est resté quasiment stable (à -0,60% fin 2021 contre -0,70% fin 2020), le Bund a clos l'année à -0,30% (soit une hausse de 40 points de base sur un an). A la faveur des déclarations de la BCE relatives aux modalités de ses achats de titres souverains, les primes de risque offertes par la France et l'Italie contre Bund se sont légèrement écartées (écartement des *spreads* de respectivement 13 et 24 points de base sur l'année) tout en restant serrées (*spreads* de respectivement 35 et 135 points de base). Alors que la perspective des élections en France ne semble pas affecter le *spread* français à ce stade, le *spread* italien est négativement impacté depuis novembre par la perspective des élections présidentielles.

Les **marchés actions**, toujours soutenus par des conditions financières accommodantes en dépit des normalisations à venir et des perspectives de croissance favorables tout au moins dans les pays avancés, ont enregistré de belles progressions (hausses moyennes annuelles des indices S&P 500, Eurostoxx 50, CAC 40, respectivement, +32%, +23%, +27%). Enfin, après avoir bien résisté, l'**euro** s'est replié contre le dollar en raison d'une normalisation monétaire plus avancée aux Etats-Unis qu'en Europe : l'euro s'apprécie en moyenne de 3,6% contre dollar mais se déprécie en fin d'année (à 1,14 en décembre 2021, il perd près de 7% sur un an).

2.2. Activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole d'Aquitaine

Une belle année commerciale 2021, qui bien que toujours marquée par le contexte sanitaire, a été portée par une forte dynamique commerciale sur l'ensemble de ses composantes

❖ Le fonds de commerce, les produits et les services

Malgré le contexte sanitaire, notre dynamique commerciale demeure forte avec un fonds de commerce qui continue de croître à un rythme soutenu, en progression de + 1,0% en 2021.

Cette dynamique s'appuie sur des volumes significatifs dans un territoire attractif :

- Plus de 49 200 nouvelles entrées en relation,
- Plus de 21 400 nouveaux sociétaires viennent renforcer notre modèle,
- La couverture des risques matériels avec un stock de contrats assurances des biens en hausse de + 6,6% et près de 69 200 nouveaux contrats ouverts,
- La couverture des risques personnels avec un stock de contrats d'assurances des personnes en hausse de +4,6% et près de 44 200 nouveaux contrats ouverts,
- La distribution soutenue de moyens de paiement avec plus de 28 200 nouveaux contrats cartes.

❖ Le crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine enregistre une très bonne performance en volume de crédits, avec 5 380 millions d'euros de crédits réalisés, pour une **progression des encours de + 6,4%** sur 1 an (après +12,3% en 2020), et dépasse les **26,4milliards d'euros d'encours de Crédits** à fin décembre 2021.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine est le partenaire de référence sur le secteur de l'immobilier, avec un volume de **réalisations Habitat à 3 milliards d'euros** pour près de 16 300 prêts soit quasi stable par rapport à 2020, dont 236 millions d'euros issus de la prescription. Cette activité se traduit par la progression des **encours Habitat de + 6,9 % sur un an** à 15 207 millions d'euros

En parallèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine réalise une belle performance, en **crédit à la consommation** avec un volume de **480 millions d'euros de réalisations**, en hausse par rapport à 2020, avec plus de 31 300 prêts accordés.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine conserve son rôle de partenaire de l'économie du territoire, avec le financement **des projets d'investissements de l'ensemble des marchés** (près de 11 300 prêts accordés) **avec 1 897 millions d'euros de réalisations crédits** : le secteur agricole avec 425 millions d'euros de financements (en hausse par rapport à 2020), les professionnels et les entreprises ou les collectivités, avec 1 472 millions d'euros de nouveaux crédits (en augmentation par rapport à 2020). Les **encours de Crédits d'investissement augmentent de + 7,1%** sur 1 an pour atteindre 7 115 millions d'euros.

❖ La collecte

L'activité collecte, impactée par la crise, **enregistre de bons résultats** en 2021 avec une **progression de +2 milliards d'euros**, pour atteindre un encours de 33 752 millions d'euros en hausse de **+ 8,0% sur un an**, et qui assoit la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine dans son rôle de préparation des projets des Aquitains.

La **collecte monétaire**, composée des dépôts à vue et des ressources à terme, atteint 12 487 millions d'euros et progresse de **+ 11.6% sur un an**.
La **collecte bancaire** atteint un encours de 10 421 millions d'euros, en hausse de + **5,7% en 2021** Les placements sur livrets, dont notamment les offres Livrets A et Compte sur Livrets, progressent de + 9,5% en 2021). Les encours Epargne Logement sont quasi stable sur la période.

L'encours des produits assurance-vie croît en 2021 de +4,0%, pour atteindre 8 234 millions d'euros. La bonne progression des encours en unité de comptes, avec + 6,2 % en 2021 permet de compenser le désintérêt pour les supports en euro (encours en baisse de -7,4% sur la période), supports dont les rendements offerts par le marché monétaire sont toujours faibles en 2021.

Concernant les Valeurs Mobilières (OPCVM, actions, obligations, titres), à 2 610 millions d'euros, **l'encours augmente en 2021 de + 14,7%.**

2.3. Les faits marquants au cours de l'exercice 2021

La crise sanitaire que nous rencontrons est inédite de par son ampleur et des mesures qui ont été prises. Conscients de nos responsabilités, nous avons su agir et nous transformer pour soutenir la relance de l'économie, pour accompagner nos clients, en nous appuyant sur nos priorités sociétales et nos valeurs mutualistes.

❖ Une activité soutenue malgré le contexte de crise sanitaire

Toutes les équipes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine ont été très mobilisées pendant cette année particulière.

Cela se traduit concrètement en terme de performances commerciales. La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine a enregistré de très belles réussites, avec 26,5 milliards d'euros d'encours de crédits, 33,8 milliards d'euros d'encours de collecte, plus de 700 000 contrats d'assurance des biens et personnes en portefeuille. Celles-ci ont pour conséquence un bon niveau de PNB d'activité, à 506,4 M€, et une gestion des risques maîtrisée et resserrée.

Cette mobilisation se traduit également en terme de satisfaction client, à travers notre Indice de Recommandation Client = 12 (+12 points). Fort de notre modèle 100% humain 100% digital, nous avons amélioré notre joignabilité, et développé les initiatives pour toujours plus de proximité et d'utilité avec notamment les entretiens client en visio, l'entrée en relation à distance, les paiements via mobile ou encore la création d'espaces conseil spécialisés.

❖ La contribution à la relance de l'économie et au développement durable de l'économie locale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a joué pleinement son rôle dans la relance de l'économie et soutenu les secteurs particulièrement touchés par cette crise : professionnels, entreprises, et commerces de proximité. Depuis 2020, c'est plus d'un milliard d'euros de Prêts Garantis par l'Etat (PGE) qui ont été accordés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine.

Pour cela, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine s'est appuyée à la fois sur son réseau de conseillers spécialisés sur le terrain, mais également sur ses plateformes solidaires telles que Youzful pour les accompagner dans le recrutement de leurs salariés, Tourisme By CA pour favoriser la visibilité des professionnels du tourisme, J'Aime mon Territoire pour dynamiser la solidarité en local, ou encore le Club sociétaires pro pour favoriser les échanges entre professionnels sur le territoire. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a également proposé des webinaires et poursuivi l'accompagnement des créateurs d'entreprise à travers les Cafés de la création. Le Village by CA Aquitaine, accélérateur d'entreprise installé au cœur de Bordeaux, a accueilli de son côté une nouvelle promotion de start-up. Depuis sa création en 2017, ce sont 59 start-up qui ont bénéficié du soutien du Village.

D'autre part, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a accompagné les clients et les filières durement touchés par la grippe aviaire, le gel de printemps ou encore les inondations, qui ont affecté son territoire.

❖ Le soutien à l'insertion et l'emploi des jeunes

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine s'est engagée pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et en a fait sa grande cause mutualiste en 2021 avec 840 000€ qui ont été accordés pour soutenir des initiatives dédiées à cette cause.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine est aussi un des premiers recruteurs de la région. En 2021, ce sont 344 postes qui auront été pourvus, dont 157 postes en CDI, 93 postes d'alternants et 94 postes de stagiaires. Le Groupe Crédit Agricole a créé Youzful by CA, une plateforme 100 % digitale qui met en relation les demandeurs d'emploi avec les professionnels qui recrutent. Innovante, gratuite et ouverte à tous, elle recense plus de 700 000 offres d'emploi, tous secteurs d'activité confondus. Cela a été l'occasion d'organiser 2 jobdatings Youzful qui ont réuni 150 candidats.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a diffusé 150 CV de jeunes en recherche d'alternance dans ses agences et sur le Club sociétaire Pro et lancé un appel à projet qui a permis de soutenir 39 associations axées sur l'insertion des jeunes pour un montant de 38 320€. Enfin, dans le cadre du programme « Décroche ta Bourse », Crédit Agricole Aquitaine Mécénat fait bénéficier 20 lauréats d'une Bourse étudiante de 2 000€ par an pendant 3 ans.

❖ Un modèle coopératif engagé, soutenu par des actions solidaires

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a franchi le cap des 500 000 sociétaires (+21 441). La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a lancé une newsletter d'information ainsi qu'une page qui leur est dédiée sur son site internet. Afin de promouvoir la co-création avec nos sociétaires et administrateurs, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a poursuivi les commissions mutualistes ainsi que le panel sociétaire.

La solidarité étant une valeur pilier de notre modèle coopératif, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine s'est engagée avec force en 2021 sur le volet sociétal. 1600 collaborateurs et administrateurs se sont réunis lors d'une journée d'engagement solidaire et ont agi en faveur de l'environnement et du recyclage des déchets. La Fondation Crédit Agricole Aquitaine a poursuivi son action et a soutenu 70 projets liés aux autonomies et aux patrimoines pour un montant de près de 371 778€. Un don de 30 000€ a été remis aux Banques alimentaires de la région. Enfin, grâce aux Tookets, 180 000€ ont été remis à 315 associations.

❖ La limitation de notre impact sur l'environnement et l'accompagnement des transitions

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a un double enjeu dans cette démarche de transition : celui d'être exemplaire en tant qu'entreprise, en diminuant son impact et celui d'être aux côtés des particuliers et dirigeants pour leur proposer des solutions. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a depuis plusieurs années engagé ces transformations. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine propose à ses clients des solutions en terme d'habitat, d'automobile et accompagne les entreprises et filières agricoles vers ces transitions. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a réduit d'un tiers sa consommation d'énergie depuis 2013 (isolation, performance matériels) ce qui entraine une réduction de 50% de ses émissions ; son plan de rénovation agences porte également ses fruits : il reste moins de 20 agences encore chauffées prioritairement au gaz et au fioul. En parallèle, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a signé une convention avec Gaz de Bordeaux qui va permettre au Crédit Agricole Aquitaine d'intégrer 10% de biogaz issu de l'unité de méthanisation Médoc Biogaz sur une quarantaine d'établissements alimentés en gaz naturel. La dématérialisation des documents papiers envoyés à nos clients nous permet de réduire de 41% le volume de feuilles envoyées depuis 2 ans (soit l'équivalent de de 600 arbres), tout en apportant aux clients un archivage sécurisé, et une mise à disposition instantanée. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a également choisi de reboiser son site d'Aire sur l'Adour en proposant aux collaborateurs du site de venir planter près de 2.200 arbres. Très impliquée dans la filière forêt, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a organisé une conférence dédiée à la place de nos forêts sur nos territoires, qui réunissait tous les acteurs de la filière.

2.4. Analyse des comptes consolidés

2.4.1. Organigramme du groupe crédit agricole

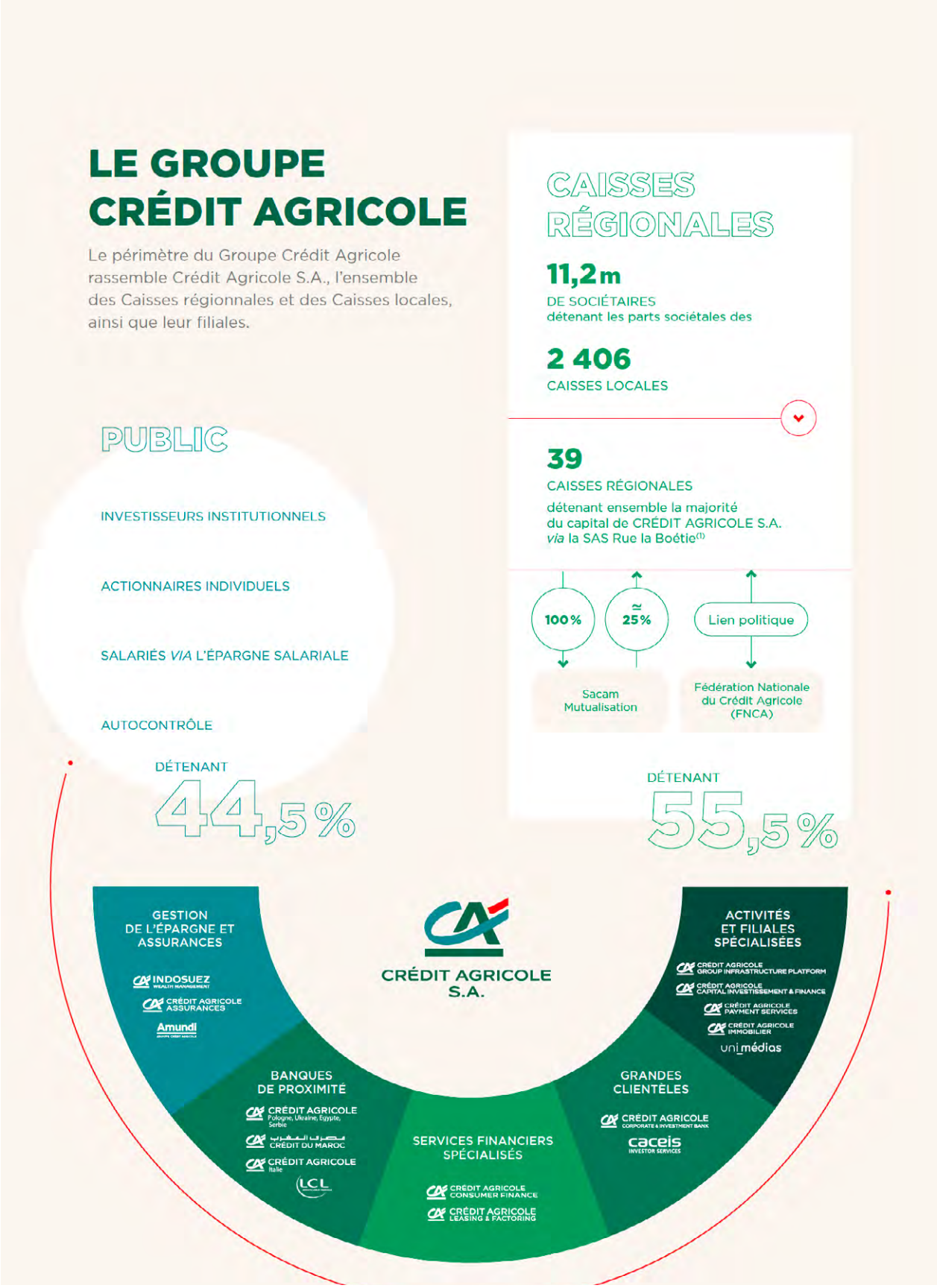

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 26 869 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

2.4.2. Présentation du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas évolué au cours de l'année 2021.

Le Groupe est donc constitué de :
- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine
- 102 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- Les SCI d'exploitation Turenne Wilson et Campayrol
- Le fonds dédié Crédit Agricole Aquitaine Rendement
- Les sociétés immobilières Aquitaine Immobilier Investissement, Crédit Agricole Aquitaine Immobilier et Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière
- Les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Février 2017, Avril 2018, Mai 2019 et Mars 2020
- Crédit Agricole Grands Crus

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale à l'exception de Crédit Agricole Grands Crus mise en équivalence.

2.4.3. Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine contribue à 97% au PNB consolidé et à 96% du résultat net.

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	603 236	272 251	158 945
STT	2 212	2 212	921
Caisses locales	2 789	2 721	2 355
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	3 161	1 973	1 325
Crédit Agricole Aquitaine Agences Immobilières	8 641	185	119
CA Aquitaine Rendement	1 797	1 797	1 334
Aquitaine Immobilier Investissement	1	-247	-247
SCI CAMPAYROL	345	690	690
SCI Turenne Wilson	61	169	170
CA Grands Crus	0	0	82
TOTAL	**622 243**	**281 751**	**165 694**

2.4.4. Résultat consolidé

Montant en K€	2020	2021	Variations	
			Montants	%
PNB	527 869	622 243	94 374	17,9%
Charges générales d'exploitation	-332 666	-340 492	-7 826	2,4%
Résultat brut d'exploitation	195 203	281 751	86 548	44,3%
Coût du risque	-72 347	-65 646	6 701	-9,3%
Résultat d'Exploitation	122 856	216 105	93 249	75,9%
Résultat avant impôt	122 147	216 178	94 031	77,0%
Impôt sur les bénéfices	-41 966	-50 484	-8 518	20,3%
Résultat net	80 181	165 694	85 513	106,7%
Résulat net part du groupe	80 181	165 694	85 513	106,7%

Le Produit Net Bancaire consolidé atteint 622 millions d'euros en croissance de 17,9 % soit +94,4 M€.

Cette hausse résulte principalement de la croissance des retraitements de consolidation pour 86 M€ (divergences des normes comptables entre comptes sociaux et comptes consolidés et intégration des filiales consolidées) et de la hausse du PNB de 8 M€ issue des comptes individuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine.

Ces retraitements sont principalement justifiés par l'étalement des soultes enregistrées sur les résiliations des produits dérivés et avances globales et la réévaluation des actifs classés en juste valeur par résultat. A noter un retraitement exceptionnel en 2020 au titre de l'annulation du dividende reçu de la SAS Rue de La Boétie pour 44,2 M€ (non reconnu en IFRS).

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 340,5 millions d'euros au 31/12/2021, en hausse de 2,4 % soit 7,8 M€, variation essentiellement inhérente aux comptes sociaux de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine, l'impact lié aux retraitements de consolidation est de - 1,7 M€.

Le Résultat Brut d'Exploitation s'établit à 281,8 millions d'euros (+ 44,3%).

Le coût du risque s'affiche en baisse de 6,7 M€, soit 65,6 M€ en 2021 contre 72,3 M€ en 2021, cette variation provenant des comptes individuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine.

L'impôt sur les bénéfices est en croissance de 8,5 M€, résultat de la hausse des impôts différés de 17,4 M€ (effet taux sur le crédit d'impôt PTZ et des impôts différés sur décalages temporaires) compensée en partie par la baisse de l'impôt courant de 8,9 M€.

Le Résultat Net Part Du Groupe s'élève à 165,7 millions d'euros enregistrant une hausse de 106,7% soit +85,5M€.

2.4.5. Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan progresse de 8,15 % soit de 2 598 634 K€ essentiellement en raison de la croissance des prêts et créances sur la clientèle pour 1 615 013 K€ et de la hausse des prêts et créances sur les établissements de crédits pour 1 001 679 K€.

Bilan ACTIF *(en milliers d'euros)*	**2021**	**2020**	**Variation**	
			Montants	**%**
Caisse, banques centrales	115 133	113 897	1 236	1,09%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	821 230	812 109	9 121	1,12%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	*18 012*	*22 278*	*-4 266*	*-19,15%*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	*803 218*	*789 831*	*13 387*	*1,69%*
Instruments dérivés de couverture	60 755	7 458	53 297	714,63%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 514 721	2 065 072	449 649	21,77%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	*40 833*	*39 981*	*852*	*2,13%*
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	*2 473 888*	*2 025 091*	*448 797*	*22,16%*
Actifs financiers au coût amorti	30 242 643	27 732 147	2 510 496	9,05%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*2 992 507*	*1 990 828*	*1 001 679*	*50,31%*
Prêts et créances sur la clientèle	*26 042 664*	*24 427 651*	*1 615 013*	*6,61%*
Titres de dettes	*1 207 472*	*1 313 668*	*-106 196*	*-8,08%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	98 060	287 134	-189 074	-65,85%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	80 852	90 266	-9 414	-10,43%
Comptes de régularisation et actifs divers	294 783	526 399	-231 616	-44,00%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence	35 001	34 919	82	0,24%
Immeubles de placement	6 104	7 200	-1 096	-15,22%
Immobilisations corporelles	191 617	185 589	6 028	3,25%
Immobilisations incorporelles	3 292	3 367	-75	-2,23%
Ecarts d'acquisition	1 694	1 694	0	0,00%
TOTAL DE L'ACTIF	**34 465 885**	**31 867 251**	**2 598 634**	**8,15%**

A l'actif, il convient de noter les variations significatives suivantes :

- Croissance des actifs financiers au coût amorti de 2 510 M€ dont 1 002 M€ sur la partie établissements de crédits (évolution des dépôts dans le cadre de la gestion des réserves LCR et et du replacement des liquidités issues du TLTRO - règles imposées par le groupe pour une optimisation de gestion financière) et 1 615 M€ sur la clientèle dans un contexte de taux bas et de marché toujours dynamique sur le territoire aquitain (dont 985 M€ sur le crédit habitat),
- Hausse de 450 M€ des actifs classés à la juste valeur par capitaux propres en raison de la réévaluation des titres sur la CR Aquitaine de + 375 M€ (dont + 225 M€ sur SAS Rue de La Boetie et + 142 M€ sur Sacam Mutualisation).

Bilan PASSIF *(en milliers d'euros)*	2021	2020	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	32 509	49 148	-16 639	-33,85%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*22 837*	*29 662*	-6 825	-23,01%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	*9 672*	*19 486*	-9 814	-50,36%
Instruments dérivés de couverture	103 982	288 708	-184 726	-63,98%
Passifs financiers au coût amorti	29 200 023	27 070 765	2 129 258	7,87%
Dettes envers les établissements de crédit	*15 586 900*	*14 779 619*	807 281	5,46%
Dettes envers la clientèle	*12 903 096*	*11 623 730*	1 279 366	11,01%
Dettes représentées par un titre	*710 027*	*667 416*	42 611	6,38%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	
Passifs d'impôts courants et différés	201	4 224	-4 023	-95,24%
Comptes de régularisation et passifs divers	417 026	364 571	52 455	14,39%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	0	0	0	
Provisions	139 127	142 945	-3 818	-2,67%
Dettes subordonnées	2	2	0	0,00%
Total dettes	**29 892 870**	**27 920 363**	**1 972 507**	**7,06%**
Capitaux propres	**4 573 015**	**3 946 888**	**626 127**	**15,86%**
Capitaux propres part du Groupe	4 573 014	3 946 887	626 127	15,86%
Capital et réserves liées	1 313 090	1 215 396	97 694	8,04%
Réserves consolidées	2 431 871	2 363 638	68 233	2,89%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	662 359	287 672	374 687	130,25%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	0	0	0	
Résultat de l'exercice	165 694	80 181	85 513	106,65%
Participations ne donnant pas le contrôle	1	1	0	3,47%
TOTAL DU PASSIF	**34 465 885**	**31 867 251**	**2 598 634**	**8,15%**

Au passif, les principales variations sont les suivantes :

- Croissance des passifs financiers au coût amorti de 2 129 M€, cette variation concerne principalement la Caisse Régionale d'Aquitaine :
  - ✓ + 807 M€ sur la partie établissements de crédits
    - Hausse de 1 138 M€ sur les comptes & avances à terme Réseau en lien avec le TLTRO
    - Baisse des mises en pension de 409 M€,
  - ✓ + 1 279 M€ sur la clientèle avec l'évolution des dépôts à vue de la clientèle de + 1 238 M€,

- Croissance des capitaux propres de 626 M€ liée à la variation du capital social des Caisses Locales (+ 98 M€), à la réévaluation de + 375 M€ des actifs classés à la juste valeur en capitaux propres, à la distribution de 10,8 M€ de dividendes et au résultat 2021 pour + 166 M€.

2.4.6. Activité et résultat des filiales

Contribution au résultat consolidé de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine :

- la SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine et holding immobilière : Contribution au résultat consolidé pour -247 K€ (hors dividendes reçus de CAAI / - 229 K€ en 2020)
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière : Contribution au résultat consolidé pour + 1 325 K€ (+ 1 057 K€ en 2020)
- la SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières : Contribution au résultat consolidé pour + 119 K€ (- 725 K€ en 2020)
- la SCI Campayrol, Société Civile Immobilière (contrôlée à 94% par la Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine et à 6% par ses Caisses Locales. Elle est propriétaire du site d'Agen loué à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine, la SA Marraud et la SAS PMH Immobilier : Contribution au résultat consolidé pour + 690 K€ (+715 K€ en 2020).
- la SCI Turenne-Wilson, Société Civile contrôlée à 98,72% par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine d'Aquitaine et le reste par ses Caisses Locales. Elle est propriétaire du site de Bordeaux loué à la Caisse régionale : Contribution au résultat consolidé pour + 170 K€ (+160 K€ en 2020).
- le fonds dédié CA Aquitaine Rendement détenu à 99,99% par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine : Contribution au résultat consolidé pour +1 334 K€ (+250 K€ en 2020).

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CAISSES LOCALES	508	0	376 169	0%
C2AI	963	0	3 409	28%
C3AI	16 406	7 706	-2 928	-560%
AQUITAUX	1 383	0	103 822	1%
A2I	276	80	11 482	2%
SCI CAMPAYROL	196	0	7 832	3%
SCI Turenne Wilson	60	0	9 602	1%
CA Grands Crus	0	0	35 001	0%

2.5. Analyse des comptes individuels

2.5.1. Résultat financier sur base individuelle

Montant en K€	Année N	Année N-1	Variations	
			Montants	%
PNB	566 665	558 599	8 066	1,44%
Charges générales d'exploitation	(331 890)	(325 806)	(6 084)	1,87%
Résultat brut d'exploitation	234 775	232 793	1 982	0,85%
Coût du risque	(61 951)	(68 454)	6 503	-9,50%
Résultat d'Exploitation	172 824	164 339	8 485	5,16%
Résultat net sur actif immobilisé	(795)	(9 060)	8 265	-91,23%
Résultat avant impôt	172 029	155 279	16 750	10,79%
Impôt sur les bénéfices	(51 132)	(60 620)	9 488	-15,65%
Résultat exceptionnel + Dotation/rep FRBG	0	0	0	N/A
Résulat net	120 897	94 659	26 238	27,72%

- Le PNB est en progression de 1,4% soit +8,1 M€, à 566,7 M€ marqué notamment par :
  - Une Marge d'Intermédiation Globale en hausse de +12,9 M€ du fait notamment des effets favorables du mécanisme de liquidité bonifiée mise à disposition par la Banque Centrale Européenne (+19,1 M€), de la progression des intérêts sur crédits (+12,5 M€) en lien avec la hausse des stocks, de l'évolution favorable de la provision Epargne-Logement (+6,1 M€) et du coût de refinancement/collecte (+6,1 M€) dans un contexte de taux toujours bas. Ces éléments ont facilité la restructuration des passifs et du hors-bilan, via le réaménagement des opérations de macro-couverture qui affiche une variation de -33,7 M€ par rapport à l'exercice 2020.
  - Un PNB Commissions en hausse de +14 M€ porté principalement par les activités assurances (+12,7 M€) et moyens de paiement (+2,3 M€), grâce à la progression des stocks. Comme en 2020, les commissions d'intervention sont en recul (-1,6 M€) en lien avec l'application de la réglementation sur la clientèle fragile.
  - Une activité sur portefeuille en nette baisse de -18,8 M€ principalement liée à la baisse de dividendes perçus sur les titres de participation (-10,4 M€), à la charge sur dépôt BCE dans le cadre de la liquidité (-4,6 M€) et la baisse des revenus sur titres d'investissement (-3,3 M€).

- Les charges d'exploitation sont en hausse de +1,9% soit -6,1 M€, à 331,9 M€ marquées par :
  - Les frais de personnel en hausse de -8,3 M€, justifiés par la hausse de l'intéressement et participation en lien avec la progression du résultat, et la charge sur prime PEPA,
  - Les frais généraux en diminution de +2,3 M€ en lien avec la baisse exceptionnelle du poste impôts et taxes pour +3,8 M€ portée notamment par une restitution des cotisations au fond de résolution unique (+2,9 M€) et la baisse du taux d'imposition sur la contribution économique territoriale (+1,9M€).
  - Les dotations aux amortissements sont stables.

  Ainsi, le Résultat Brut d'Exploitation progresse de +0,9% pour atteindre 234,8 M€. Le coefficient d'exploitation s'établit à 58,6%.

- Le coût du risque est en légère baisse de -9,5% soit +6,5 M€ à -62 M€, marqué par :
  - La hausse des dotations nettes sur provisions individuelles (-26,2 M€) expliquée par l'augmentation des encours de provisions liée notamment à l'entrée en douteux de plusieurs dossiers clients,

- Un moindre provisionnement au passif (+32,7 M€) justifiée par les provisions IFRS 9 en recul, en lien avec l'amélioration des scénarii économiques prospectifs utilisés, et ce, malgré la création de la nouvelle filière Immobilier Professionnel.

Le taux de créances douteuses et litigieuses ressort à 1,90% stable par rapport à 2020 (1,91%).
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine maintient un niveau significatif de couverture des créances douteuses et litigieuses à 56,43% contre 57,02% en 2020. Ce taux reste fortement impacté par le provisionnement en période d'Observation (-6,5%).

- Le résultat net sur actif immobilisé se redresse à -0,8 M€ soit une amélioration de +8,3 M€ essentiellement expliquée par le moindre provisionnement des titres de participations.

- L'impôt sur les sociétés est en baisse de -9,5 M€, soit -15,7%, sous l'effet de la baisse du taux d'imposition, de 32,02% en 2020 à 28,41% en 2021, et une assiette fiscale en diminution notamment en lien avec la baisse des dotations aux provisions de passif pour risques de crédit non avérés.

- Le Résultat Net s'établit à +120,9 M€ en hausse de +27,7%

2.5.2. Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	622 788	586 438	36 350	6,2%
Opérations internes au Crédit Agricole	2 834 075	1 883 897	950 178	50,4%
Opérations avec la clientèle	25 638 300	23 970 079	1 668 221	7,0%
Opérations sur titres	2 181 842	2 276 762	- 94 920	-4,2%
Valeurs immobilisées	2 101 764	2 035 078	66 686	3,3%
Capital souscrit non versé	-	-	-	
Actions propres	-	-	-	
Comptes de régularisation et actifs divers	324 652	550 694	- 226 042	-41,0%
TOTAL DE L'ACTIF	**33 703 421**	**31 302 948**	**2 400 473**	**7,7%**

- Les opérations interbancaires augmentent de +6,2 % soit +36 M€ principalement liées à une opération de mise en pension pour 52,5 M€ au cours de l'exercice 2021 diminuée par des arrivées à échéances sur des supports obligataires.

- Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de +50% soit +950 M€ principalement liées à l'évolution des dépôts dans le cadre de la gestion des réserves LCR (enveloppe de tiering) pour +1 315 M€ compensée partiellement par l'échéance de 2 opérations de pensions livrées pour 409 M€.

- Les opérations avec la clientèle augmentent de 7,0 % soit +1 668 M€ dans un contexte de taux bas et de marché toujours dynamique sur le territoire aquitain en dépit de la crise sanitaire. Ces évolutions sont principalement liées à :
  - La hausse des encours de crédits habitats de 7,3% soit + 987 M€,
  - La progression des encours de crédit à l'équipement de 7,1% soit + 464 M€
  - La progression des prêts à la clientèle financière de 14,6% soit + 113 M€.

- Les opérations sur titres baissent de 4,2% soit - 95 M€ principalement lié à la diminution des titres d'investissement de 94 M€ en raison d'arrivées à échéances pour - 134 M€ et d'achats pour + 43 M€.

- Les valeurs immobilisées progressent légèrement de 3,3% soit +66,7 M€ principalement liées à la souscription des augmentations de capital relatives à la participation SAS Rue La Boétie pour 50,6 M€.
- Les comptes de régularisation et actifs divers baissent significativement de 226 M€ principalement liés à la variation du collatéral de - 239 M€ mis en place face aux opérations de couverture (swaps) et qui évolue fonction de leurs valeurs de marché et des nouvelles opérations souscrites.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	204 454	125 486	78 968	62,9%
Opérations internes au Crédit Agricole	15 459 588	14 740 073	719 515	4,9%
Comptes créditeurs de la clientèle	12 927 698	11 647 483	1 280 215	11,0%
Dettes représentées par un titre	629 000	592 998	36 002	6,1%
Comptes de régularisation et passifs divers	418 592	369 217	49 375	13,4%
Provisions et dettes subordonnées	672 967	547 948	125 019	22,8%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	154 000	154 000	-	0,0%
Capitaux propres hors FRBG	3 237 122	3 125 743	111 379	3,6%
TOTAL DU PASSIF	**33 703 421**	**31 302 948**	**2 400 473**	**7,7%**

- Les opérations interbancaires augmentent de 63% soit + 79 M€ notamment en raison de mises en pension complémentaires pour 53 M€

- Les opérations internes au Crédit Agricole augmentent de 5 % soit +720 M€ principalement liées à :
  - La hausse des encours de refinancement de l'activité pour 1044 M€ notamment par la mise en place de nouveaux emprunts dans le cadre du dispositif TLTRO III,
  - La croissance des comptes ordinaires internes au Crédit Agricole pour + 81 M€ face aux fluctuations liées à l'activité,
  - L'arrivé à échéance des titres donnés en pension livrée à des contreparties internes au groupe pour 410 M€ dans le cadre de la gestion de la liquidité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine.

- Les comptes créditeurs de la clientèle sont en hausse de 11% soit +1 280 M€ principalement liés à l'évolution des dépôts à vue de la clientèle + 1 225 M€ en réponse aux effets induits par la crise sanitaire qui a perturbé la consommation.

- Les dettes représentées par un titre divers augmentent de 6% soit + 36 M€ principalement lié à :
  - L'émission nette de certificats de dépôts négociables pour 66 M€,
  - L'arrivée à échéance de Bons Moyens Termes Négociables pour -30 M€.

- Les comptes de régularisation et passifs divers s'accroient de 13,4% soit +49 M€ principalement liés à la hausse des comptes de transfert pour + 18 M€, des versements restant à effectuer sur titres pour +18 M€ et le provisionnement des charges à payer pour 11 M€.

- Les provisions et dettes subordonnées augmentent de 22,8 % soit +125 M€ principalement lié à :
  - La progression des provisions pour risque de crédit sur créances saines ou dégradées à hauteur de +36,3 M€ en lien avec le coût du risque passif,
  - La hausse des dettes subordonnées de 93,7 M€ suite à l'émission complémentaire d'un Bon Moyen Terme Négociable Subordonné émis pour 57 M€ et la croissance de comptes-courants souscrits par les Caisses Locales pour 37 M€.

- Les capitaux propres hors FRBG progressent de +3,6% soit + 111,4 M€ principalement liés à l'affectation en réserves du résultat 2020 pour 84,8 M€ et à la hausse du résultat 2021 de 26,2 M€.

2.5.3. Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Engagements donnés	**3 545 897**	**3 979 677**	**- 433 780**	**-11%**
Engagement de financement	2 705 212	2 937 082	- 231 870	-8%
Engagement de garantie	835 064	1 038 938	- 203 874	-20%
Engagements sur titres	5 621	3 657	1 964	54%

(en milliers d'euros)	Année N	Année N-1	Variations	
			K€	%
Engagements reçus	**9 681 456**	**9 243 057**	**438 399**	**5%**
Engagement de financement	32 162	40 067	- 7 905	-20%
Engagement de garantie	9 643 673	9 199 333	444 340	5%
Engagements sur titres	5 621	3 657	1 964	54%

Les engagements donnés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine baissent de 11% par rapport à 2020 et s'élèvent à 3 546 M€. La variation s'explique principalement par la diminution des encours de prêts acceptés et non encore réalisés de 181 M€. La baisse des engagements de garantie s'explique principalement par le démantèlement partiel du switch assurance pour – 234 M€.

Les engagements reçus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine s'élèvent à 9 681 M€ à fin 2021, en progression de 5% par rapport à 2020. L'évolution s'explique principalement par l'augmentation des engagements reçus de la CAMCA + 588 M€ en lien avec l'évolution de l'encours de crédits habitat observée compensée partiellement par la diminution de la garantie de l'Etat de 112 M€ suite au remboursement de Prêts Garantis par l'Etat.

Fin 2021, l'encours notionnel des instruments financiers de macro-couverture destinés à couvrir le risque global de taux d'intérêt (caps + swaps) s'élève à 5 820 M€. L'encours notionnel des instruments de micro-couverture atteint 191,7 M€.

2.6. Capital social et sa rémunération

Historique des résultats distribués

résultats distribués (en milliers d'€)	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts aux Parts sociales	1 547	1 547	1 547	1 547	1 547
Dividendes aux CCA	10 885	11 379	11 751	11 256	8 323
TOTAL	**12 432**	**12 926**	**13 298**	**12 803**	**9 870**

2.6.1. Les parts sociales

Elles représentent 70,7 % du capital social de la la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine et détiennent 100% des droits de vote en Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration du 17 Décembre 2021 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 24 mars 2022 de rémunérer les parts sociales au taux de 1,8 % pour l'exercice 2021.

2.6.2. Les Certificats coopératifs d'associé (CCA)

Les CCA sont intégralement détenus par SACAM Mutualisation, et représentent 29,3% du capital social de la la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine. La rémunération du CCA est calculée sur la base de 30 % du résultat, proratisée de son poids dans le capital. Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 24 mars 2022 un dividende unitaire de 0,86 € pour l'exercice 2021.

2.7. Autres filiales et participations

Le poste Participations et autres titres détenus à long terme est représenté pour 44 % par le titre SAS la Boétie et 46% par le titre Sacam Mutualisation.

2.7.1. Filiales non consolidées

Données en K€

Nom des filiales	Chiffre d'affaires*	Résultat*	Valeur d'acquisition	Capital détenu (%)	Activité
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	0	4 092	21 700	34%	Capital risque
GSO INNOVATION	0	-343	1 752	34%	Capital risque
SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET	566	-10	2 442	100%	SCI
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	0	727	8 925	100%	Capital risque
SAS DIODE INVEST	0	87	915	66%	Holding
VILLAGE BY CA AQUITAINE	354	-127	750	100%	Hébergement de start-up
SCI DU MAS	691	355	6 275	100%	SCI
SCI IMMOCAM 47	69	59	15	100%	SCI
SCI CAM DU LIBOURNAIS	172	140	1 423	100%	SCI
AQUIT'IMMO	83	-129	5 000	100%	Foncière
ALAIN PUGLISI SAS	1 467	19	1 804	100%	Immobilière
GSO FINANCEMENT	86	-119	169	34%	Gestion de portefeuille d'instruments financiers
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE TRANSACTIONS	380	173	50	100%	Transactions viticoles

** Montant exercice 2020 sauf pour C2AE & Diode Invest (exercice 2021)*

2.7.2. Participations

Les participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Chiffres d'affaires* (K€)	Résultat* (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
CA GRANDS CRUS	0	-3 688	37 472	22%

Les principaux mouvements enregistrés pour l'année sur les titres de participation sont les suivants :

Noms des participations	Nature du mouvement	Valeur nette comptable	Taux de détention avant l'acquisition	Taux de détention après l'acquisition	Activités
CREDIT AGRICOLE INNOVATIONS ET TERRITOIRES	Augmentation de capital	288	3%	3%	Prise de participations
SACAM AVENIR	Avance en compte-courant	763			Prise de participations
SACAM AVENIR	Augmentation de capital	6 972	3,60%	3,89%	Prise de participations
CREDIT AGRICOLE REGIONS DEVELOPPEMENT	Augmentation de capital	1 200	2,30%	2,30%	Prise de participations
SAS RUE LA BOETIE	Avance en compte-courant Remboursement	34 807			Prise de participations
SAS RUE LA BOETIE	Augmentation de capital	34 807	4%	4%	Prise de participations
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Augmentation de capital	1 316	33,85%	33,85%	Prise de participations capital risque
GRAND SUD OUEST CAPITAL	Avance en compte-courant Remboursement	677			Prise de participations capital risque
GSO INNOVATION	Augmentation de capital	677	33,85%	33,85%	Capital développement et capital risque
CA TRANSITIONS A	Augmentation de capital	814	2,18%	2,18%	Prise de participations
SAS RUE LA BOETIE	Avance en compte-courant Remboursement	15 821			Prise de participations
SAS RUE LA BOETIE	Augmentation de capital	15 821	3,92%	3,92%	Prise de participations
EDOKIAL	Augmentation de capital	1 877	0%	4,01%	Gestion documentaire
COFILMO	Augmentation de capital	303	0%	4,01%	Titres de paiement
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE CAPITAL INVESTISSEMENT	Augmentation de capital	50	0%	100%	Capital Investissement

2.8. Tableau des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	128 732	128 732	128 732	128 732	128 732
Nombre de parts sociales	29 837 876	29 837 876	29 837 876	29 837 876	29 837 876
Nombre de CCA	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310	12 369 310
Fonds propres après affectation	3 124 157	3 230 845	3 293 282	3 446 274	3 649 031
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires	810 831	790 170	802 880	802 547	846 879
Produit net bancaire	521 182	542 002	537 697	558 011	566 665
Revenu brut d'exploitation	215 760	225 421	205 466	232 205	234 775
Impot sur les sociétés	48 498	51 917	49 609	60 620	51 132
Résultat net figurant au bilan	129 200	132 421	127 207	94 659	120 897
Intérêts aux parts sociales	1 547	1 547	1 547	1 547	1 638
Dividendes aux CCA	11 380	11 751	11 256	8 323	10 630
Résultat des opérations réduit à un seul titre					
Bénéfice après IS	3,06	3,14	3,01	2,24	2,86
Dividende versé par CCA	0,92	0,95	0,91	0,67	0,86
Personnel					
Nombre de salariés	2 606	2 650	2 672	2660	2 690
dont CDI	2 442	2 481	2 508	2518	2 526
Montant de la masse salariale	97 274	98 597	100 426	100 344	103 677
Montant des sommes versées ou engagées au titre des avantages sociaux	72 637	73 888	66 750	65 472	69 569

2.9. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives

2.9.1. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

2.9.2. Les perspectives 2022

Notre scénario retient un ralentissement de la croissance, qui resterait soutenue, ainsi qu'une lente modération de l'inflation. Un tel schéma suppose que la demande se normalise et que les contraintes pesant sur l'offre se desserrent. Cette double normalisation permet que l'inflation (notamment sous-jacente) ralentisse et que les mesures exceptionnelles de soutien monétaire soient retirées sans précipitation et sans impact excessif sur les marchés obligataires.

On ne peut évidemment mésestimer le risque d'une inflation à la fois plus élevée et plus durable qu'anticipé. Si le risque d'accroissement sensible des salaires et d'installation de l'inflation sur un plateau durablement plus élevé est plus patent aux Etats-Unis, les craintes en zone euro émanent plutôt d'une érosion du pouvoir d'achat susceptible d'entamer la vigueur de la croissance : cela ne constitue cependant pas actuellement notre scénario central. Par ailleurs, tout au moins dans les économies avancées grâce à la couverture vaccinale, les variants éventuels du virus semblent pouvoir freiner temporairement l'activité sans provoquer de rupture ou de forte discontinuité dans les comportements. Le variant Omicron introduit ainsi un risque baissier sur le premier trimestre 2022 mais haussier sur le deuxième trimestre 2022 sans bouleverser les grandes lignes du scénario.

Aux **États-Unis**, la croissance resterait donc vigoureuse (3,8% en 2022) avant de converger graduellement vers sa tendance de long terme (2,3% en 2023). Elle profiterait d'une consommation solide portée par l'amélioration du marché du travail, la progression élevée des salaires – mais circonscrite aux secteurs les plus affectés par les pénuries de main-d'œuvre sans générer une boucle prix-salaires – et le réservoir non encore entamé d'épargne, filet de sécurité permettant d'amortir l'accélération vive de l'inflation. Un scénario favorable sur la consommation mais aussi sur l'investissement : les entreprises restent optimistes malgré les problèmes de perturbation des chaînes d'approvisionnement et de manque de main-d'œuvre persistants bien qu'en repli.

Les moteurs qui ont le plus vigoureusement contribué à l'accélération de l'inflation en 2021 continueront à tourner, tant aux Etats-Unis qu'ailleurs, au moins durant le premier semestre de 2022 : inflation énergétique élevée avec notamment la poursuite de la crise du gaz naturel (dont les prix sont extrêmement volatils mais se sont, en quelque sorte « stabilisés » depuis octobre), répercussions sur les prix de détail des hausses de coûts subies sur les intrants (effets de second tour avec un impact maximal intervenant environ quatre trimestres après le choc sur les prix en amont), problèmes d'approvisionnement (dont semi-conducteurs et conteneurs) et de goulets d'étranglement susceptibles de se prolonger sur la majeure partie de 2022 tout en étant moins « mordants ». Au second semestre 2022, sous réserve d'une stabilisation des prix de l'énergie, les effets de base deviendraient alors très favorables (forte baisse sur un an des prix de l'énergie puis des biens) et les perturbations sur les chaînes de valeur seraient en voie de résolution graduelle.

Aux **Etats-Unis**, dopée par des composantes spécifiques très dynamiques (composante logement « Owners' Equivalent Rent » qui n'existe pas en zone euro, voitures d'occasion notamment, salaires plus dynamiques faisant anticiper des effets de « troisième tour »), l'inflation resterait très élevée au premier trimestre avec un pic prévu vers 7,5% en glissement annuel pour une inflation sous-jacente approchant près de 6,5%. L'inflation totale se replierait ensuite (vers 3% sur 12 mois fin 2022) portant la moyenne annuelle à 5,4% contre 4,7% en 2021.

En **zone euro**, la vigueur de la reprise n'a pas encore permis de combler l'écart de production négatif et le choc inflationniste exogène ne semble pas à même d'altérer le scénario d'une croissance décélérant tout en restant robuste : elle s'établirait à 4,3% en 2022 puis à 2,5% en 2023. Si elle se heurte à la faiblesse de l'offre (blocages logistiques, chaînes d'approvisionnement tendues, pénuries d'intrants et de main-d'œuvre), la demande agrégée est encore faible malgré son rebond : c'est précisément cette faiblesse qui permet d'anticiper des hausses de salaires encore contenues et une hausse de l'inflation plus persistante mais temporaire. Tout comme aux États-Unis, la remontée de l'inflation au-delà de nos anticipations constitue évidemment le principal risque : elle

dégraderait la croissance via l'érosion du pouvoir d'achat, plutôt que via une éventuelle spirale prix-salaires. L'éventualité d'une spirale prix-salaire constitue actuellement une préoccupation aux yeux des investisseurs qui semble exagérée.

Outre les facteurs de hausse déjà évoqués, l'inflation en zone euro sera volatile mais largement influencée par des facteurs techniques (tels, par exemple, les pondérations des composantes de l'indice des prix, la fin de l'effet de la TVA en Allemagne, les révisions selon des modalités nationales des prix des contrats énergétiques, etc.). Les inflations totale et sous-jacente s'établiraient en moyenne, respectivement, à 4,1% (2,4% en décembre sur un an) et 2,4% (1,9% en décembre).

En **France**, la consommation devrait bénéficier d'un pouvoir d'achat en hausse malgré les tensions inflationnistes. Des créations d'emplois dynamiques et des taux de chômage au plus bas devraient rassurer les ménages confortés, par ailleurs, par l'accumulation pendant la crise d'un surplus d'épargne évalué à €150Mds. L'investissement bénéficiera du soutien du plan de relance présenté à l'automne 2020 et renforcé depuis par le plan France 2030. La croissance se situerait vers 3,9% en 2022. Quant à l'inflation, élevée en début d'année, elle repasserait sous 2% en fin d'année et atteindrait en moyenne 2,6% en 2022.

Notre scénario retient des normalisations monétaires (encore préférées à des resserrements monétaires) très variées. Selon la vigueur de l'inflation avérée ou redoutée et la résistance anticipée de la croissance de leurs territoires respectifs, les banques centrales s'engagent à des cadences très diverses sur la voie du retrait de leur accommodation aussi exceptionnelle que généreuse.

Aux **Etats-Unis**, considérant l'inflation comme un risque majeur, les responsables de la Réserve fédérale ont insisté mi-janvier sur la reprise de l'activité et de l'emploi, tout en estimant que le risque de mise en place d'une boucle prix-salaires était faible. Selon la Fed, l'inflation devrait ralentir à partir du second semestre. La Fed a débuté son tapering et les marchés tablent désormais sur quatre hausses du taux des Fed Funds en 2022, dont 50 points de base dès la réunion de mars. Nous tablons sur un taux cible à 1% fin 2022.

En **zone euro**, à une Fed bien avancée s'oppose une BCE pour laquelle rien ne presse et qui s'engage à rester accommodante et flexible encore longtemps comme l'indiquent les axes de sa politique monétaire annoncés en décembre.

Les normalisations monétaires ne s'accompagneraient pas de fortes tensions obligataires. L'année 2022 se diviserait en deux séquences. À un premier semestre encore placé sous le sceau d'une croissance et d'une inflation toutes deux fortes, propices à un mouvement de hausse des taux d'intérêt, succéderait le thème de la décélération favorable à leur recul.

Aux **États-Unis**, les chiffres de l'inflation n'ont jusqu'à présent pas suscité de sur-réaction sur les taux d'intérêt. Le taux gouvernemental à dix ans pourrait ainsi se redresser avant d'amorcer un repli pour se situer à 1,35% fin 2022. En **zone euro**, l'appréciation du risque inflationniste par la BCE et les marchés, d'une part, et la crédibilité du diagnostic de la BCE aux yeux des marchés, d'autre part, seront déterminantes. La montée de l'inflation et de sa volatilité devrait se traduire par une hausse de la prime de terme au cours du premier semestre 2022. En sympathie avec le reflux de la croissance et des tensions sur les prix, les taux s'inscriraient sur une tendance baissière au second semestre. Le taux à dix ans allemand redeviendrait nul (voire très légèrement positif) pour se replier vers -0,25% fin 2022. Alors que les perspectives de nouvelles mesures de relance de la BCE s'estompent, la communication de la BCE devra être aussi subtile que convaincante pour prévenir un écartement des spreads périphériques : ceux-ci pourraient néanmoins s'élargir légèrement et temporairement. Les primes de risque offertes par la France et l'Italie se situeraient, respectivement, à 35 et 130 points de base au-dessus du Bund fin 2022.

En ce qui concerne plus particulièrement la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine, cette année 2021, avec son contexte sanitaire exceptionnel, a une fois encore démontré combien l'exercice de son métier de banquier éclairé par ses valeurs mutualistes avait une résonnance encore plus forte, au moment où ses territoires et leurs populations pouvaient être fragilisés au niveau social et économique.

En 2022, **la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine poursuivra ses actions** pour soutenir le développement économique de nos territoires. Mais elle devra désormais se projeter beaucoup plus loin et accompagner les transitions déjà en marche. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine devra inventer un nouveau modèle qui réponde à tous ces défis désormais indissociables, qui portent sur l'environnement, la santé, l'économie et la cohésion sociale. D'abord parce que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine s'est engagée dans une trajectoire carbone conforme aux accords de Paris. Ensuite parce que ses clients, en particulier entreprises, ont besoin d'être accompagnés sur ce sujet. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine accompagnera tous ses clients dans ces transitions : pour les particuliers avec des solutions dédiées à l'automobile, l'habitation mais aussi l'épargne responsable ; pour les professionnels en leur proposant des solutions de crédits personnalisées, en développant des outils de paiement mobile facilitant les ventes en circuit court ou encore en protégeant les revenus de l'exploitation…

Pour cela, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine s'appuiera sur le projet sociétal du Groupe dont l'objectif est d'accompagner les transitions dans 3 domaines majeurs :
- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone,
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale,
- Réussir les transitions Agri et Agro.

2.10. Informations diverses

2.10.1. Informations sur les délais de paiement

En application des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code du Commerce, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine publie des informations sur les délais de paiement de ses fournisseurs et de ses créanciers.

Données en K€

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						0						8
Montant total des factures concernées h.t						0 €		61	0	0	40	102
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice						0,00%						
Pourcentage du chiffre d(affaires h.t de l'exercice								0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441.-6 ou article L.443-1 du code de commerce)		
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels :	☒ Délais contractuels : 30 jours date d'émission de la facture
	☒ Délais légaux : 45 jours fin de mois ou 60 jours date de facture	☐ Délais légaux :

Les montants publiés sont mentionnés en TTC. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine règle ses factures fournisseurs à compter de la validation des factures par les responsables budgétaires. L'intégralité des factures reçues et comptabilisées au 31 décembre 2021 a été réglée (situation identique à la situation de décembre 2020).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a enregistré 8 factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu pour un montant de 102 K€ soit 0,012 % du Produit Net Bancaire dont 62 K€ en retard de paiement compris entre 1 et 30 jours et 40 K€ en retard en retard de paiement de plus de 91 jours.

A noter que le délai de paiement de référence utilisé correspond au délai légal et aucunes factures relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées n'ont été exclues.

2.10.2. Informations relatives aux comptes inactifs

Depuis le 1er janvier 2016, la loi Eckert prévoit qu'après un délai de dix ans sans opération ou contact d'un client avec sa banque, les sommes présentes sur son compte bancaire inactif soient versées à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre au 31 décembre 2021, 31 785 comptes inactifs représentant un encours total de 15 736 854 €. Le montant versé en 2021 à la Caisse des Dépôts et Consignations est de 605 434 € représentant la clôture de 885 comptes en déshérence (au-delà du délai de dix ans).

2.10.3. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 183 178 euros.

2.10.4. Conventions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 dernier alinéa du Code de Commerce, issu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, il est précisé qu'aucune convention nouvelle, ne portant pas sur des opérations courantes ou des conditions normales, n'a été conclue au cours de l'exercice entre un des dirigeants, mandataires sociaux ou actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote attachés aux actions composant le capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine, et une filiale détenue en capital à plus de 50%.

3. Facteurs de risques et informations prudentielles

(Données non auditées par les Commissaires aux Comptes)

3.1. Informations prudentielles

(Données non auditées par les Commissaires aux Comptes)

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 2
Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (Capital Requirements Regulation, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »: https://www.credit-agricole.fr/ca-aquitaine/particulier/votre-caisse-regionale-aquitaine.html.

Situation au 31 décembre 2021

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés *(en millions d'euros)* **et ratios de solvabilité** *(en %)*	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 604	2 359
dont Instruments de capital et réserves	4 558	3 936
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 954)	(1 577)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	2 604	2 359
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	41	42
FONDS PROPRES TOTAUX	2 645	2 401
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	12 762	13 225
RATIO CET1	20,40%	17,84%
RATIO TIER 1	20,40%	17,84%
RATIO TOTAL CAPITAL	20,72%	18,16%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	30 943	29 978
RATIO DE LEVIER	8,42%	7,87%

Au 31 décembre 2021, les ratios de solvabilité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

Tableau détaillé N-1

Fonds propres prudentiels simplifiés *(en millions d'euros)*	31/12/2020		31/12/2019	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	3 947	3 947	3 934	3 934
(-) Prévision de distribution	0	0	0	0
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) *Prudent valuation*	(17)	(17)	(13)	(13)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(5)	(5)	(5)	(5)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(16)	(16)	(19)	(19)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 536)	(1 536)	(1 694)	(1 694)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(3)	(3)	(3)	(3)
Autres éléments du CET1	(11)	(11)	(15)	(15)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	**2 359**	**2 359**	**2 185**	**2 185**
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(3)	(3)	(3)	(3)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	3	3	3	3
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	**0**	**0**	**0**	**0**
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	**2 359**	**2 359**	**2 185**	**2 185**
Instruments de capital éligibles *Tier 2*	0	0	0	0
Instruments de capital *Tier 2* non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	46	46	45	45
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du *Tier 2*	(4)	(4)	(4)	(4)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**42**	**42**	**41**	**41**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**2 401**	**2 401**	**2 226**	**2 226**

3.2. Facteurs de risques

Facteurs de risque liés à l'émetteur et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.
Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'il se concrétisait à l'avenir.
Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

Compte tenu de la structure de l'Emetteur et de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (tel que décrit ci-après dans le facteur de risque « *a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée* » dans la Section 7 « *Risques liés à la structure de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine* »), les facteurs de risque pertinents liés à l'Emetteur et à son activité sont ceux relatifs au Groupe Crédit Agricole, tels que décrits ci-après.

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposée la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine :

(Actifs pondérés en milliards d'euros)	**31 décembre 2021**	**31 décembre 2020**
Risque de crédit et de contrepartie	12,070	12,498
Risque opérationnel	0,692	*0,727*
Risque de marché	0	*0*
Total des actifs pondérés	12,762	*13,225*

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et (vi) risques liés à la structure de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine .

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'il se concrétisait à l'avenir.

3.2.1. Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 Décembre 2021, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'élevait à 36,1 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 62% sur la clientèle de détail, 17% sur les entreprises et 12% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. A cette date d'arrêté, l'exposition nette de provisions des prêts et titres de créances en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) s'élevait à 185 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Au 31 Décembre 2021, le montant brut des prêts et créances de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'élevait 25,9 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 546 millions d'euros.

***c)* Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine**

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Au 31 décembre 2021, l'exposition brute de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sur le secteur « Entreprises » s'élève à 6,2 Md euros.

***d)* La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

A fin décembre 2021, les expositions crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 13,2 milliards d'euros, soit près de 37% des expositions au risque de crédit.

Par ailleurs, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur en particulier auquel elle est fortement exposée ; en l'occurrence le secteur viticole qui représente 3,6 milliards d'euros des expositions au risque de crédit soit 12%. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient en être partiellement affectées.

e) **La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine**

La capacité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 Décembre 2021, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 4,4 milliards d'euros dont 4,3 milliards d'euros en méthode notations internes.

Se référer aux notes 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour une information quantitative sur l'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

f) **La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où elle exerce ses activités**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est très majoritairement exposée au risque pays sur la France dont le montant des expositions est, au 31 décembre 2021, de 36,1 milliards d'euros ce qui représente 98,8% des expositions de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sur la période, avec une absence d'exposition directe sur l'Ukraine/la Russie.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers.

g) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Toutefois La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe 3.3.5.C) traitant des Risques financiers.

3.2.2. Risques financiers

a) **La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait continuer à être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être

contrecarrés par la prédominance, notamment en France, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels.

Au 31 décembre 2021, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine représentait 21.68 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées sur les produits de gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2021, les commissions tirées des produits de gestion d'actifs dans le produit net bancaire de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'élevait à 1.6 %. En outre, en raison de la baisse des taux, il a pu se matérialiser une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2021, les encours de crédit à l'habitat en France de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'établissent à 23 Mrd' euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des spreads de crédit et une diminution des revenus résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail et la situation financière globale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. En conséquence, les opérations de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient être perturbées, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable.

b) **Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021, les revenus la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont constitués à 50,4% par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt (-200 bps) dans les principales zones où la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée , la valeur économique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine serait positivement affectée à hauteur de 147 millions d'euros; à l'inverse, à fin décembre 2021, en cas de hausse des taux de +200 points de base dans les principales zones où la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée, la valeur économique de la Caisse Régionale serait négativement affectée à hauteur de 107 millions d'euros sur sa valeur économique. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin septembre 2021, en cas de baisse des taux d'intérêt de 50 bps dans les principales zones où la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée , la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine baisserait de 5 millions d'euros ; à l'inverse, à fin septembre 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de 50 bps dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine serait en hausse de 18 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient être également affectés par une

variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

c) **Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 Décembre 2021, l'encours brut des titres détenus par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'élevait à près de 4,5 milliards d'euros dont 1,2 milliards d'euros comptabilisés au coût amorti, 2,5 milliards d'euros à la Juste Valeur par capitaux propres et 0,8 milliards à la Juste valeur par résultat.

Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,6 millions d'euros.

d) **la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

Concernant la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,9% du capital de Crédit agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse régionale (*), la Caisse peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant le Groupe Crédit Agricole.

(*) hors Corse

e) Les commissions tirées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine de ces activités. Sur l'année 2021, 1,6 % et 21,7 % des revenus de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les

commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f) **la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est incertain, et si la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 Décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 85,6% supérieur au plancher réglementaire de 100%.

g) **L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à des risques de marché**

Les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine utilise des stress tests afin de quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 3.3.5 -D de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

h) **Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait enregistrer des pertes imprévues.

i) **Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Au 31 décembre 2021, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de taux unitaires s'élève à 6,0 milliards d'euros (6,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020).

3.2.3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique, le risque de modèle, le risque informatique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE). Sur la période allant de 2018 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 93 % des pertes opérationnelles, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » représente - 40,5 % des pertes opérationnelles et la catégorie « Fraude externe » représente 40,5 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique

en matière d'emploi et sécurité (4,2 %), la fraude interne (0.2 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0,1%) et les dommages aux actifs corporels (1,4%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'élevait à 692 millions d'euros au 31 Décembre 2021.

a) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2021, le montant de la fraude avérée pour le périmètre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, s'élève à 157 K€, en baisse de 73 % comparé à l'année 2020 (587 K€ en 2020).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraudes en 2021 est la suivante :

- Fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) : 813 K€ ;
- Fraude identitaire et documentaire : + 487 K€ (reprises sur anciens dossiers) ;
- Détournement /vol : + 170 K€ (reprises sur d'anciens dossiers) ;

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de

transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,1 % des pertes opérationnelles.

c) **Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 Décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a une exigence de fonds propres prudentiels de 54 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) **Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires

financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait entrainer une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à des amendes ou des sanctions règlementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe et géré par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs; Ces dispositions groupe sont déclinées localement par le Déontologue de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

e) **La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de Groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevées. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

L'équipe du domaine juridique et affaires spéciales a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 10,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, versus 14,9 millions d'euros au 31 décembre 2020.

3.2.4. Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale évolue

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit[5].

***b)* La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de la vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux. De nouvelles mesures restrictives ont été mises en place dans certains pays européens (« jauges », couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements, etc.), qui pourraient freiner l'activité économique et peser sur la confiance des agents économiques, et il ne peut être exclu que d'autres mesures soient mises en œuvre par la suite, même dans des pays où le taux de vaccination est élevé. Par ailleurs, des incertitudes fortes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage), aujourd'hui limités par les mesures de soutien budgétaires et monétaires à l'économie. Le pilotage et le ciblage de la sortie de ces mesures par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont des étapes clés.

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale. Cela pourrait fragiliser certains pays et peser plus particulièrement sur certains secteurs (tourisme, transport aérien), freinant ainsi l'activité économique mondiale.

Dans ce contexte la Commission européenne a revu en octobre ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 4,3% pour la zone euro et 3,8% pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

(1) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance, (2) une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs, notamment dans la perspective de la levée de mesures de soutien dans certains pays, (3) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A, (4) des actifs pondérés par les risques (risk weighted assets ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine (et notamment son ratio de solvabilité) et (5) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macro-économique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises

---

[5] *Suite aux évolutions récentes liées à la crise russo-ukrainienne depuis l'arrêté des comptes présenté au Conseil d'Administration du 28 janvier 2022, cette partie a été intégrée en complément du rapport de gestion.*

(entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des "Stage 1" à "Stage 2", et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

1. liés au maintien de restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ;
2. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
3. dont le niveau de demande demeurerait durablement en dessous de la normale ou enfin ;
4. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment.

Au 31 décembre 2021, les expositions des filières suivantes sont considérées comme sensibles :

Données en M€

FILIERE	EAD	EADDEF	Taux de défaut
VITICULTURE	2 911	107	3,68%
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 802	62	2,21%
VITI PROD CORP	1 154	11	0,92%
CEREALES	830	15	1,83%
VITI NEGOCE	465	10	2,22%
TOURISME, HÔTELLERIE, RESTAURATION	397	15	3,72%
COMMERCE DETAIL	371	12	3,28%
BTP	342	20	5,88%
AVICULTURE	312	13	4,05%
VITI COOP	297	5	1,72%
PII HORS AQUITAINE	162	17	10,43%

Ces secteurs ont généralement fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2021 pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Sur l'année 2021, les scénarios économiques de l'année 2021, plus favorables pour 2021 par rapport à la référence utilisée en 2020, ont tout de même généré un surplus de provisionnement lié à :

- Des sensibilités conjoncturelles supplémentaires compte-tenu du contexte sanitaire toujours incertain,
- Une filière immobilier professionnelle pour laquelle une sensibilité supplémentaire a été déclenchée en 2021.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations. Le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'établit ainsi à 20,40% au 31 décembre 2021 versus 17,41% au 30 juin 2021, et 16,90% au début de la crise au 31 mars 2020. Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres.

En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourrait en conséquence subir un impact défavorable significatif.

d) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des

restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2021, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine atteint 20,40 % et le ratio global non phasé 20,72 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprise d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) [(la "DRRB"), telle que transposée en droit interne] et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au Fonds de résolution unique s'établit à 5,0 millions d'euros soit une variation de -15% par rapport à 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et d'autres institutions financières opèrent.

A ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les Groupes tels que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de

résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Parallèlement, dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la règlementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à ce stade.

3.2.5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale

a) la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à

plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est d'autant plus important.

d) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée aux risques climatiques et environnementaux

Bien que de manière générale les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est soumise à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Dans une telle hypothèse, si la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine était amené à prêter à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, elle se retrouverait exposée au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Ce raisonnement vaut aussi pour son portefeuille de placements en fonds propres.

De même, du fait de son positionnement géographique, la clientèle de la Caisse Régionale est confrontée à l'augmentation de la fréquence des évènements majeurs liés au changement climatique tels que les crues de la Garonne et des rivières landaises, les feux de la forêt des landes ou la montée des eaux sur la côte atlantique.

Ainsi, dans le cadre du processus d'identification des risques réalisé en 2021, le risque climatique et environnemental a été retenu, analysé et classé au 12° rang des risques de la Caisse Régionale.

La Caisse Régionale, au travers du présent plan Climat décline des mesures opérationnelles dans ses politiques internes qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serres, participent à la neutralité carbone et à l'adaptation au changement climatique. Mais ces politiques ne peuvent suffire à elles seules, à prendre en compte tous les impacts et les risques d'un phénomène dont les causes sont planétaires.

Au regard des attentes prudentielles de la BCE en matière de gestion et de déclarations des risques climatiques et environnementaux, le dispositif actuel de gouvernance et de contrôle interne sera donc renforcé afin d'intégrer ces nouveaux facteurs de risque.

En matière financière, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine complète déjà ses provisions de passif sur les différentes filières viticulture (Viticulture, Négoce et Coopérative) suite aux derniers épisodes de gel et de grêle impactant nos viticulteurs.

Concernant les risques de transition de nos clients, ceux-ci seront pris en compte par la mise en place de l'engagement sociétal #3 du groupe (intégration de critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs).

Pour se protéger, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine bénéficie d'assurances pour les risques physiques, d'une procédure en cas de situation climatique extrêmes et d'un PCA pour garantir notre fonctionnement même en mode dégradé, qui a pu notamment être testé lors de la COVID et lors de l'inondation de notre site d'Agen, le 9 septembre 2021.

Par ailleurs, à travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a récemment rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

e) La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est confrontée à une forte concurrence

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une

certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité sur son territoire, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

3.2.6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (y compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant

établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole SA et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2[6]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette[7], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas

[6] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[7] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

3.3. Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, la nature des principaux risques auxquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants [8] :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

3.3.1. Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1)(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque de la Caisse Régionale est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Les orientations stratégiques du Projet d'Entreprise, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque (*Risk Appetite*) de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine traduit le niveau de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudente encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;

(8) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2020 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine en cohérence avec le Projet d'Entreprise et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions commerciales, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée entre les Risques et les Directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés** :
  - la solvabilité qui garantit la pérennité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
  - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et du Groupe, pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
  - le risque d'activité ou « business risk », dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et ainsi de garantir sa pérennité à long terme.
  - le résultat, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et du Groupe,
  - le risque de crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine qui constitue son principal risque.

- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché, de taux, opérationnels ;
- **d'axes qualitatifs,** inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe, essentiellement pour des risques qui ne sont pas quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence ;**
- **la tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;**
- **la capacité** définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en France avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de placement s'oriente principalement vers la constitution d'un portefeuille de liquidités règlementaires afin de satisfaire aux exigences du LCR.

Le profil de risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est présenté à minima semestriellement en Comité des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et au Conseil d'administration. Les éventuels franchissements des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au 31 décembre 2021 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques" du présent document :

- Risque de crédit : partie 2 (Gestion des risques et partie 4.2 (pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 3 (Gestion des risques) et partie 4.7 (pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 5 (Gestion des risques) et parties 5 et 6 (pilier 3) ;
- Risque Opérationnels : partie 7 (Gestion des risques) et partie 4.8 (pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1	**Ratio LCR** *(niveau de fin d'année)*	**Coût du risque**	**Résultat net**	**Taux de créances dépréciées sur encours** [9]
31 décembre 2020	17,8%	162%	68,5 millions d'euros	94,7 millions d'euros	1,73%
31 décembre 2021	20,4%	186%	62,0 millions d'euros	120,9 millions d'euros	1,74%

Au 31 décembre 2021, les indicateurs d'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine se situent dans sa zone d'appétence. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n"575/2013.

Au cours de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a estimé, sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été soumises, lui permettant en particulier, d'appréhender la manière dont le profil de risque de l'établissement interagit avec le niveau de tolérance, que les dispositifs de gestion des risques mis en place par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont appropriés eu égard à son profil et à sa stratégie.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

[9] Le périmètre de calcul des taux de créances dépréciés sur encours inclut le crédit-bail et autres créances rattachées.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR), appuyée par la DRG – Direction des risques Groupe, indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des directions opérationnelles qui assurent le développement de leur activité, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR), a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposée la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR) assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine en collaboration avec les fonctions Finances et Commerciales ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des directions opérationnelles, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des directions opérationnelles (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités financiers auxquels participe le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR)

Le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR) tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, leur présente les diverses stratégies risques des directions opérationnelles pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport à la stratégie définie par la Direction générale et validée par le Conseil d'administration. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- le Comité des risques (émanation du Conseil d'administration, cinq réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- le Comité de contrôle interne (CCI, présidé par le Directeur général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine), cinq réunions par an) :
    - examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, valide l'information semestrielle et le Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle.
    - définit la politique en matière de Conformité, examine, la déclinaison des projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité.

- définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information.

- le Comité financier (présidé par la Direction générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, mensuel) : analyse les risques financiers de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maitriser ;
- le Comité Risques et Provisions (CRP, présidé par la Direction générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, mensuel) est un comité qui examine les dossiers de crédit dont le risque se dégrade significativement. Il étudie en outre le plus en amont possible les points alertes sur tous les types de risques remontés par les Métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ou son niveau de coût du risque. Il surveille également l'évolution du ratio de solvabilité.

La gestion des risques au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine repose également sur un certain nombre d'outils qui lui permettent d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors Ligne Métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Un tableau de bord des risques crédit, réalisé par le Responsable de la Fonction Gestion des Risques (RCPR), est présenté trimestriellement au Conseil d'Administration.

3.3.2. Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, dans le cadre de l'ICAAP et de l'Appétence au Risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, le risque de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnel du risque par les stress tests :** des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction Générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne. A ce titre, des stress tests encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

  Pour le risque de crédit, des stress tests ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité Risques et Provisions en matière de limites globales d'exposition.

- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP :** un exercice annuel est mené par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer les résultats de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

  L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions…), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine

- **Stress tests réglementaires :** cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur**.**

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA (European Banking Authority), le programme de stress tests au niveau de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les stress tests couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction Economique de Crédit Agricole SA (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change…) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

3.3.3. Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine , comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Le dispositif mis en œuvre, qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et *reportings* mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

A. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier [10], de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ;
- charte de déontologie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

(10) Article L. 511-41.

B. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité relevant du périmètre de surveillance consolidé de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive* 4 (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de Séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (*cf.* partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de *reportings* à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine : unités opérationnelles, fonctions support et filiales.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le Comité de contrôle interne de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est l'instance faîtière de pilotage des dispositifs de contrôle interne.

TROIS LIGNES METIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE.

Le responsable de la Fonction Gestion des Risques, le Responsable Audit et le Responsable Conformité sont rattachés au Directeur général de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine par l'Audit interne de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et l'Inspection générale Groupe.

En complément, le Service Juridique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine assure la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux unités opérationnelles afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés. Il travaille en collaboration avec la direction des affaires juridiques de Crédit Agricole SA.

Les relations entre la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et Crédit Agricole SA

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Risque Banque de Proximité et Retail de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit son appétence au risque dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

ROLE DU DIRECTEUR GENERAL EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

C. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La fonction Risques et contrôles permanents est rattachée fonctionnellement à la ligne métier Risques Groupe, créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

La fonction Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine un *reporting* périodique sur la situation des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITE D'ACTIVITE

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière désormais récurrente. Les Caisses régionales suivent sensiblement le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dispose de plusieurs solutions offrant une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeubles ou de ressources de manière plus générale. Cette solution est opérationnelle et éprouvée.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

SECURITE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Avec l'appui du Groupe, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe a été mise en œuvre avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Manager des Risques Opérationnels (MRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont déployées dans la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine: le MRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et Risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 8 ci-dessous.

Contrôle périodique

L'unité d'Audit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est directement rattachée au Directeur général. Elle est le niveau ultime de contrôle au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au travers des missions qu'elle mène,

A partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre 2 et 5 ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et ce, sur l'ensemble du périmètre de surveillance consolidé.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les unités opérationnelles auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des unités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs et deux par an, l'Audit interne sous supervision et par délégation de l'Inspection générale Groupe, réalise des missions thématiques. De plus, grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit régulièrement des missions monographiques destinées à faire un diagnostic global de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

Par ailleurs, le comité de Contrôle Interne s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne.

Les missions réalisées par l'Audit interne ainsi que l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base *a minima* semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et au Responsable Audit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, le Responsable de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

3.3.4. Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, est conforme aux exigences prudentielles en vigueur dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le

risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (*forbearance*) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à ses spécificités et à ses métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes de classement comptable des créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

A. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine doit s'inscrire dans son cadre de l'appétence et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques. Les stratégies risques sont adaptées à chaque marché et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des marchés et est contrôlé par le responsable des Risques et contrôles permanents.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur économique. Dans cet objectif, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (*Credit Valuation Adjustment*) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « *waterfall* »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

B. Gestion du risque de crédit

a) Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du responsable de la fonction gestion des Risques (RCPR), dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

b) Méthodologies et systèmes de mesure des risques

❖ LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine utilise l'ensemble des modèles de notation internes définis au niveau du Groupe.

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine définit, met en œuvre et justifie son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent, en effet, de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, la grande clientèle regroupe principalement les entreprises, les collectivités publiques, les États souverains et Banques centrales, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dispose de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du *Front Office*. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Au niveau Groupe, qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Des *backtestings* annuels sont réalisés au niveau du Groupe et les résultats transmis au Caisses régionales.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe et donc, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

❖ **MESURE DU RISQUE DE CREDIT**

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine utilise une approche pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (*swaps* ou produits structurés par exemple), définie dans la politique financière.

Le risque de contrepartie ainsi modélisé pour les produits drivés est intégré dans un suivi individuel par contrepartie.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les

notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

c) Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

❖ PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont définies dans la politique crédit. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les plus grandes contreparties pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine sont remontes à la Direction des risques Groupe, dans ce cadre.

Fin 2021, les engagements commerciaux de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine auprès de leurs dix plus grands clients non bancaires, hors États souverains représentent 11,3% du portefeuille total d'engagements commerciaux Corporate non bancaires (contre 11,2% au 31 décembre 2020). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

❖ PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille, par secteur d'activité ou nature de risques, étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple), adaptées au profil de risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

❖ PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec le responsable de la fonction gestion des Risques (RCPR). Elles font l'objet d'un suivi formel dans les Clubs et Comités dédiés aux engagements sensibles de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et un suivi des dossiers vulnérables est réalisé en Comité Risques et Provisions

❖ **PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS**

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est quasiment exclusivement exposée au risque pays sur la France

❖ **STRESS TESTS DE CREDIT**

Le dispositif stress test de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites Groupe qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est *backtesté*. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine conduit, en collaboration avec les marchés, un ensemble de stress

Un *stress test* crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux concernent l'ensemble des portefeuilles bâlois de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité des Risques et au Conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

d) Mécanismes de réduction du risque de crédit

❖ **GARANTIES REÇUES ET SURETES**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Au niveau Groupe, les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM), en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité.

Ce cadre commun, défini par des normes, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est réalisée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

❖ **CONTRATS DE COMPENSATION**

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A, ses filiales et les Caisses régionales ont la possibilité d'appliquer le *close out netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine n'effectue pas de compensation dans la mesure où elle n'a pas opéré en 2021 des opérations financières avec des contreparties hors Groupe.

Ils peuvent recourir également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

❖ **DERIVES DE CREDIT**

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine n'a pas recours aux dérivés de crédit. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine participe aux opérations de titrisation de créances Habitats TTS (Titrisation True Sale) initiées par le groupe Crédit Agricole.

C. Expositions

a) Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2021, à titre d'exemple, l'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine s'élève à 31,2 milliards d'euros (29,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020), en hausse de 4,5 % par rapport à l'année 2020.

b) Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, est présentée ci-dessous par filière d'activité. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés et les actifs financiers détenus pour compte propre.

❖ **DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé pour les 10 premières filières d'activité au 31 décembre 2021 représente 94.9% des encours totaux hors segment de notation partenaire « Particuliers », soit 12.3 milliards d'euros.

Rang	Secteurs	Poids
1	AGROALIMENTAIRE	39,4%
2	IMMOBILIER	25,2%
3	DIVERS	7,6%
4	DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	6,5%
5	SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	4,8%
6	TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	3,4%
7	BTP	2,7%
8	ENERGIE	2,0%
9	SANTE / PHARMACIE	1,7%
10	AUTOMOBILE	1,5%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est faiblement diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2021. Seules deux filières représentent plus de 10% de l'activité comme en 2020 : la filière « Agroalimentaire » qui occupe la première place à 39.4 %, en légère hausse par rapport à 2020 ; et la filière « Immobilier » à la deuxième place qui voit sa part augmenter légèrement à 25.2%.

L'analyse porte ici sur le segment Corporate, la Banque de détail (notamment l'Habitat) occupant la partie prépondérante des encours bilans de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, soit 73,9% de l'encours global.

❖ **VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE**

Les concentrations par agent économique des prêts et créances et des engagements donnés sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers consolidés.

c) Qualité des encours

❖ **ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES**

La répartition de l'exposition des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances *(en millions d'euros)*	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Sains	27 571	25 367
Sensibles	1 288	1 757
Défaut	508	481
TOTAL	**29 367**	**27 729**

❖ **ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE**

La politique de notation interne déployée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains toutes clientèle, la ventilation, en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE SAIN D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX TOUTES CLIENTELES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE AQUITAINE PAR EQUIVALENT INDICATIF S&P DU *RATING* INTERNE 2019

Equivalent S&P	AAA	AA	A	BBB	BB	B	SS
% EAD 2019	3,0%	5,6%	9,3%	21,1%	50,1%	7,7%	3,2%
%EAD 2020	2,0%	6,7%	7,6%	21,1%	48,7%	10,0%	3.9%
%EAD 2021	2,4%	7.8%	4.7%	30.5%	46,7%	6.0%	1.9%

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, avec une amélioration notable des notations : transfert de B à BBB et de BB à BBB. Ainsi, au 31 décembre 2021, 45 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB ; 37 % au 31 décembre 2020) et seuls 1,9 % sont sous surveillance.

❖ **DEPRECIATION ET COUVERTURE DU RISQUE**

○ **Politique de dépréciation et couverture des risques**

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

○ **Encours d'actifs dépréciés**

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 273,9 millions d'euros contre 258,6 millions au 31 décembre 2020. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine anticipe un non-recouvrement partiel ou nul. Les encours dépréciés individuellement représentent 1,73% des expositions la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine (1,73 % également au 31 décembre 2020).

Les encours restructurés[11] s'élèvent à 303 millions d'euros au 31 décembre 2021 contre 292 millions d'euros au 31 décembre 2020.

d) Coût du risque

L'évolution du coût du risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est expliquée en 2.5.1 « résultat financier sur base individuel » du présent rapport de gestion.

e) Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

(11) La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

D. Application de la norme IFRS 9

a) Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit. Pour rappel, la première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été intégrée à partir du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scenarios macroéconomiques retenus pour l'arrêté du 31/12/2021

Le Groupe a utilisé quatre scénarios, pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production au 31 décembre 2021, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023. Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2021, sur la base des informations et des données disponibles à cette date.

Le premier scénario, qui est le scénario central, comprend un profil de croissance continuant à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 mais intègre un rebond de la croissance portée par la consommation. Une inflation importante mais temporaire à priori est relevée sur les USA, avec une accélération transitoire mais sans dérapage en zone Euro.

- Le profil de croissance continue à dépendre fortement des hypothèses sanitaires en 2021 avec les hypothèses suivantes pour la Zone Euro et la France :

Même en cas de nouvelles vagues de contamination, la levée des mesures sanitaires restrictives au printemps dernier ne serait pas remise en cause, du fait de la montée en puissance des campagnes de vaccination. Un important rebond de la croissance porté par la consommation aurait donc lieu au second semestre 2021 et la reprise se poursuivrait en 2022 :

- Croissance du PIB en Zone Euro prévue à 5,4% en 2021 et 4,4% en 2022 après -6,5% en 2020
- Croissance du PIB en France : En moyenne annuelle en 2021, la croissance atteindrait 6,4% et le PIB retrouverait son niveau d'avant-crise en fin d'année. Il s'accroîtrait de 3,9% en 2022. Certains secteurs pourraient rester cependant fragilisés (aéronautique, automobile, tourisme…) avec une demande mitigée et une offre affectée par les pénuries de certains biens intermédiaires. De plus, les défaillances d'entreprises et le taux de chômage, très bas en 2020, connaitraient une légère remontée, sans pour autant que la vague de défaillances crainte en début de crise n'ait lieu. En 2023, la croissance resterait supérieure à son potentiel avec notamment un bon effet d'acquis hérité de 2022. Elle s'établirait ainsi à 2% et ralentirait autour de 1,5% en 2024 pour retrouver son rythme potentiel (évalué à 1,35% par le Ministère de l'Economie).

- Hypothèses pour les Etats unis : une inflation dans les scénarios d'octobre-21 estimée à +4.4% en 2021 et +3.5% en 2022.

L'inflation a été stimulée par une forte demande en phase de reprise de post pandémie, avec des tensions spécifiques dans le shipping, une certaine désorganisation des chaines de production avec des difficultés d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries sur bois-acier- puces électroniques) et une envolée du prix des matières premières & biens intermédiaires ;
Toutefois, ce choc devrait rester temporaire en raison de :

- Craintes légitimes mais exagérées d'installation sur une inflation durablement plus forte et des impulsions encore haussières au second semestre, mais une disparition des effets de base. 5,5% en glissement annuel fin 2021 puis assagissement à partir de mi-2022. Inflations sous-jacente et totale à 2,7% fin 2022.
- Chômage aux Etats-Unis en baisse mais encore nettement supérieur (5,9% au T2 2021) au niveau d'avant crise (3,5%) ; le taux de participation a baissé assez nettement ; la situation encore loin du plein emploi induisant au final des risques limités de forte hausse des salaires ;

- Facteurs désinflationnistes persistants : globalisation ; progrès technologiques ; forte concurrence mondiale et nécessité de rester compétitif ;

- Les effets du plan de relance aux Etats-Unis doivent être nuancés : aides aux ménages en partie épargnées, en partie consacrées au désendettement. Et le surplus de consommation est temporaire, lié en partie à l'effet sortie de crise/arrêt des restrictions.

Hypothèses pour la zone euro : une inflation 2021 au-dessus de la cible de 2% au cours du 2nd semestre 2021 et du 1er trimestre 2022 – avec un niveau de 3% en août 2021 et un sommet vers novembre où l'inflation totale serait proche de 4% pour une inflation sous-jacente proche de 2,4% – puis un fléchissement sensible et un retour confortablement sous la cible fin 2022 (autour de 1,5%). Pas de risques de dérapage marqué.

- Les **prévisions financières** seraient les suivantes dans ce scénario central :

Aux Etats Unis : Resserrement monétaire de la Fed (banque centrale américaine) prudent et très lent accompagnant une récupération progressive du marché du travail. Volonté d'un tapering progressif de la FED avec une modération des taux longs, dans un contexte d'abondance de liquidité et une forte demande de titres souverains. Les taux UST 10 ans s'établiraient autour de 1,50% fin 2021 puis vers 1,25% fin 2022.
En Zone Euro : une politique de la BCE (Banque central Européenne) restant très accomodante :

- **Les taux directeurs resteraient inchangés sur la période 2021-2024,** induisant un nécessaire accompagnement des plans de relance budgétaire, l'absorption des émissions nettes de titres, le maintien de conditions financières favorables, le « cap » sur les primes de risque. En conséquence, les **niveaux d'achats de la BCE seraient prolongés au-delà de mars 2022 : élevés jusqu'à fin 2022 et prolongés (mais réduits) en 2023.**

- Programme PEPP (Pandemic emergency purchase programme) de 1850 milliards d'euros qui s'étend jusqu'à mars 2022. Le PEPP serait prolongé jusqu'en décembre 2022 avec nouvelle enveloppe d'environ 180 milliards d'euros. L'APP (Asset Purchase Programme) serait maintenu en 2022-2023 (au moins) avec un montant mensuel de 30 milliards d'euros. En 2026, : première hausse des taux BCE

- **Taux longs :** ils restent très bas, compte tenu de l'activisme de la BCE ; de la modération relative des pressions inflationnistes ; des interrogations sur l'output gap et sa fermeture rapide ; de l'absence de tensions obligataires fortes aux US. En conséquence, le Bund se maintiendrait à un niveau faible.

- Tensions temporaires sur le **spread OAT/Bund** (T4 2021/T1 2022 en anticipation des élections présidentielles) ; en 2022, le spread France se replie à l'issue (supposée rassurante) des élections grâce à l'engouement des investisseurs ayant délaissé les titres français ; au-delà, retour vers un spread « normal » (30 pb).

Le deuxième scénario, « adverse modéré » se distingue du scénario central par une remontée de l'inflation plus durable et plus marquée. Il intègre en zone euro et en France un freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022 et une remontée du chômage associé aux faillites plus marquées. La projection sur les taux longs pourrait amener des replis sur les marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le deuxième scénario se distingue du scénario 1 sur les points suivants :

- Choc d'inflation : La remontée de l'inflation s'avère plus durable et plus marquée que dans le scénario central.

La demande est très forte, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine (demande aux Etats-Unis dopée par le stimulus fiscal massif) et l'offre est perturbée par la pandémie. La désorganisation des chaines de production, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries sur certains biens intermédiaires s'avèrent encore plus marquées que dans le scénario central. La remontée du prix du pétrole, des autres matières premières et de certains biens intermédiaires est donc plus forte et plus durable.
De plus, se met en place une forme de boucle prix-salaires, avec la remontée des salaires liée notamment à la forte hausse des prix et aux difficultés de recrutement. L'effet est marqué aux Etats-Unis et à un moindre degré en Zone Euro.

- Taux et marchés :

Fed : resserrement de la politique monétaire, face à une croissance forte (au moins en début de période) et une inflation plus élevée et plus durable. Le Tapering est plus marqué et plus rapide que prévu en 2022 et on note le relèvement des taux Fed Funds dès 2022.
Taux UST 10 ans : resserrement de la politique monétaire et inquiétudes des investisseurs sur le risque d'une inflation qui s'installe. Par conséquent, remontée assez nette des taux longs aux Etats, malgré l'abondance de liquidités dans le système financier.
BCE : face à la hausse de l'inflation, le programme d'achats d'actifs de la BCE est revu un peu en baisse.
Bund et swap 10 ans en hausse en 2022 du fait de la remontée des taux longs américains et de la réduction des achats d'actifs BCE.
Elargissement des spreads France et Italie

- Indicateurs macro de la Zone Euro / France :

Croissance fin 2021 début 2022 mais freinage significatif de la consommation et de l'investissement à partir de mi-2022. La forte hausse de l'inflation ne se répercute que partiellement sur les salaires et entraine une baisse du pouvoir d'achat. Les profits des entreprises sont affectés par la hausse significative des couts intermédiaires et celle des charges salariales.
La remontée du chômage et des faillites est plus marquée qu'en central.
La hausse des taux longs entraîne un repli des marchés boursiers et une correction sur l'immobilier résidentiel et commercial.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario et suppose que les tensions apparues sur les prix des matières premières et des biens Intermédiaires en 2021 se résorbent assez nettement à partir de 2022.

La demande mondiale reste forte, mais la situation sanitaire s'améliore dans les pays émergents, ce qui limite les perturbations sur l'offre. On suppose que la gestion des chaines de production est mieux maitrisée, que les difficultés d'approvisionnement se réduisent. On suppose également que les hausses de salaires restent assez mesurées.
Par ailleurs, les ménages dépensent à partir de 2022 une partie significative du surplus d'épargne accumulé pendant la crise.
La croissance en Zone Euro est plus soutenue qu'en central. Les taux longs en Zone Europe sont très bas, proches de leur niveau en central.

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2021), caractérisé par un choc de « surchauffe », une forte inflation et une remontée des taux longs aux Etats-Unis, additionné à de multiples crises dans différents pays. En France, un très net ralentissement économique est projeté en 2022 et 2023, associé à une forte correction de l'immobilier résidentiel.

La croissance américaine est très soutenue en 2021 et début 2022 : redémarrage post pandémie et très forte stimulation budgétaire (plans de relance massifs votés intégralement, baisse rapide du chômage et reprise de la consommation)
On observe un choc d'inflation aux Etats-Unis, l'envolée du prix des matières premières et des biens intermédiaires (une nouvelle hausse du prix du pétrole en 2022 - demande soutenue et tensions géopolitiques au Moyen-Orient) ; une forte demande en phase de reprise post pandémie, notamment de la part des Etats-Unis et de la Chine ; une désorganisation des chaines de production entraînant des difficultés d'approvisionnement. Des difficultés de recrutement et des tensions sur les salaires sont observées dans certains secteurs aux Etats-Unis.
Inquiétudes des marchés obligataires face aux chiffres élevés d'inflation, plus marqués que dans le scénario central (crainte d'un processus d'inflation auto-entretenu via la hausse des coûts intermédiaires et des salaires) et à l'ampleur du déficit public des Etats-Unis. La Fed tarde à réagir et remonte « trop tard » ses taux Fed Funds début 2022. **Durcissement de la politique monétaire américaine + dérive budgétaire + craintes d'une inflation qui s'installe entraînant de fortes inquiétudes des investisseurs et une nette remontée des taux longs américains.**

Plusieurs crises se superposent sur ce choc initial

- **Krach boursier** : les marchés boursiers, en forte hausse en 2021, et assez nettement surévalués, se corrigent fortement face au resserrement de la Fed et la nette remontée des taux longs aux Etats-Unis.
- **Pays émergents** : dans certains pays émergents, nets retards dans le processus de vaccination, crise sanitaire persistante ; chocs dans certains secteurs (tourisme en Asie) ; croissance faible, notamment en Asie (hors Chine), qui ne connaitrait pas un rebond post pandémie marqué, à la différence des Etats-Unis et de l'Union Européenne.
- **Crise spécifique France** : tensions sur les taux OAT fin 2021 et début 2022 liées à la campagne présidentielle et à des sondages très serrés rendant possible la victoire du Rassemblement National. On fait l'hypothèse d'une victoire de M. Macron « sur le fil » en mai 2022 avec une majorité parlementaire très fragile. Nouvelles réformes de type libéral (nouvelle réforme des retraites, baisses d'impôts et de charges pour les entreprises, priorité à la transition énergétique et numérique avec hausses de taxes…). Montée du chômage et des faillites en 2022 liés à l'arrêt du « quoiqu'il en coûte ». Très net ressentiment des électeurs du RN (qui ne « digèrent » pas leur défaite) et des partis de gauche, conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes, blocage du pays. Pas de nouveau plan d'urgence face à cette crise sociale. Spread OAT/Bund très élevé. Dégradation du rating souverain.
- **Crise spécifique Italie :** hypothèse d'une fin de la législature à la mi 2022 et d'une victoire d'une coalition Ligue/Fratelli d'Italia avec majorité aux deux chambres ; bras de fer avec la Commission Européenne, blocages des versements au titre du Plan de Relance entraînant des inquiétudes des marchés sur la politique économique ; Forte hausse du spread BTP/Bund ; Dégradation du rating souverain.

Les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

A fin décembre 2021, en intégrant les forward looking locaux, la part des provisions Bucket 1 / Bucket 2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions Bucket 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 51 % et 49 % du stock total de provisions pour risque de crédit de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

A fin décembre 2021, les dotations nettes de reprises de provisions Bucket 1 / Bucket 2 ont représenté 51% du coût du risque de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et 49% pour la part du risque avéré Bucket 3 et autres provisions.

b) Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notés (bucket 1) ont légèrement progressé (+3,7 %) essentiellement en lien avec la croissance des encours. Le taux de couverture progresse à 0,36% vs 0,35% à fin 2020.

Les ECL du portefeuille en bucket 2 sont en hausse, en lien avec la croissance des encours, la création d'une nouvelle filière, les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Le taux de couverture du Bucket 2 s'élève à 6,77% en moyenne pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine contre 7,87% en début d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées (bucket 3) s'inscrit en baisse sur la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine (56,43% vs 57,02% fin 2020), reflétant une progression plus rapide des encours que des provisions.

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2021. Une analyse de l'évolution des ECL et de la sensibilité des compléments locaux est également apportée en Note 1.3 des comptes individuels relative aux évènements significatifs de la période.

3.3.5. Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

A. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché toujours marqué par la persistance de taux bas, les incertitudes économiques liées à la crise sanitaire et les tensions géopolitiques mondiales la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

B. Gestion du risque

a) Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau local, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité.

b) Les Comités de décision et de suivi des risques

Trois instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Groupe Crédit Agricole

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- le Comité de surveillance des risques, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine bimensuellement les principaux indicateurs de suivi des risques de marché ;
- le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

Au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine, trois instances interviennent dans la gestion des risques de marché

- Le Conseil d'administration et le Comité d'audit, en tant qu'organes délibérant, se prononcent sur la politique générale, le niveau de tolérance au risque, son périmètre d'application, ainsi que sur l'adéquation des risques pris aux dispositifs d'identification, de mesure et de gestion des risques financiers.
- La Direction Générale propose à la validation du Conseil d'administration la politique générale et organise sa mise en œuvre et son suivi, à travers notamment les différents comités et leurs délégations.
- Le comité financier valide et suit la gestion globale de bilan et la gestion pour compte propre de la CR. Plus particulièrement, le Comité :

- Fixe les orientations sur la gestion des risques de taux et de liquidité, sur la gestion pour compte propre et en assure le suivi. Il définit annuellement la politique financière pour la proposer à la validation du Conseil d'administration
- Fixe le dispositif de maitrise et d'encadrement des risques financiers (RTIG, Risque de liquidité, de marché, de contrepartie, de change) et en suit le reporting
- Assure le suivi des ratios de liquidité bâlois, notamment le Liquidity Coverage Ratio (L.C.R.)
- Se prononce sur l'opportunité de mettre en place les opérations nécessitant l'accord du Comité (opérations pour compte propre, et opérations de gestion bilancielle)
- Détermine le mode de calcul des TCI
- Assure trimestriellement le reporting

C. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

a) Indicateurs

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).
On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

❖ **DISPOSITIONS GENERALES :**

Le portefeuille de titres est encadré par une limite globale, qui est l'Excédent de Fonds Propres. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale.
Le dispositif d'origine exigeait que l'équilibre soit respecté en permanence : les emplois devant être inférieurs aux fonds propres.

Ce dispositif a progressivement évolué pour tenir compte des contraintes auxquelles les Caisses Régionales ont dû s'adapter (constitutions de réserves conséquentes pour satisfaire les exigences réglementaires (LCR), opérations de capital sollicitant les Caisses Régionales pour renforcer d'autres structures du groupe…).

En 2021, il reposait sur 2 limites assortie chacune d'un seuil d'alerte auprès de la DG/DGA /RCPR :

- Encours d'emplois de fonds propres (en dehors des titres éligibles aux réserves LCR) < 100% des Fonds propres base sociale
- Encours des titres non éligibles LCR < 20% des Fonds propres base sociale'

❖ Dispositions spécifiques au « BANKING BOOK »

Le risque de marché du portefeuille de titres doit être encadré par des limites sur des indicateurs de risque

- Risque de perte potentielle maximale en stress scénario sur le portefeuille de titres (calculés mensuellement par la Direction des Risques Groupe) sur la base des déclarations des portefeuilles de la CR) :
  Ces stress scénarii impactent les portefeuilles classés comptablement (IFRS9) en juste valeur comptable (JV) et au cout amorti (CAM)-Il s'agit :
  - D'un « stress historique sur 1 an » applicable au portefeuille en JV : *impact des plus grandes variations de marché observées sur 1 an sur un historique long (> 10 ans)*
    → Encadrement par 1 seuil d'alerte (DG/DGA) fixé pour 2021 à 150 M€
  - De « stress groupe CA» calculés à la fois sur le portefeuille en JV et CAM : *combinaison de chocs extrêmes retenus au niveau du groupe (notamment la dégradation du risque sur l'Etat Français et de ses possibles effets de contagion à d'autres signatures souveraines)-*

→ Portefeuille JV : Encadrement par 1 limite globale de 95 M€ et 1 seuil d'alerte (DG/DGA) fixé à 85.5M€ -
→ Portefeuille CAM : Encadrement par 1 seuil d'alerte (DG/DGA) fixé à 125M€

- Limite d'exposition du portefeuille de placement au risque de change de marché indirect *(découlant de possibles expositions au risque de change au sein des fonds communs de placement). Limite fixée à 345 M€.*
- Limite d'impact (en stress scénario) du risque de change de marché indirect : *fixée à 69 M€*
- Par ailleurs, toutes les catégories d'actif et de produits sur lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine peut investir, ont été validées par le conseil d'administration.
    - Concernant les OPCVM : adoption de limites par société de gestion, de ratio maximum d'emprise sur l'encours géré pour chacun des fonds, étude des produits selon une grille d'analyse fournie par Crédit Agricole SA,
    - Concernant les titres structurés : La CR s'est interdit tout nouvel investissement sur des BMTN structurés en 2021- Elle ne détient plus aucun produit de ce type en portefeuille au 31/12/2021
    - Concernant les obligations, titres de créance négociables « vanille », la souscription est encadrée par des limites de contreparties, montant, rating, etc., définies en CR mais aussi par Crédit Agricole SA.
    - A noter le recueil d'un avis du RCPR pour tout nouveau produit, préalablement à la souscription

L'organisation mise en place permet un contrôle indépendant des valorisations, le suivi des valorisations est assuré à la fois par :

- Le middle office rattaché hiérarchiquement au responsable du service comptabilité
- Le back office trésorerie rattaché au service comptabilité

Les valorisations des lignes OPCVM publiées par les sociétés qui en sont les gérantes, sont recueillies sur REUTERS et/ou auprès de CA TITRES.

Le système de contrôle des valorisations est basé sur deux fonctions de contrôles, auxquelles sont associés différents degrés de contrôles :

- Le contrôle permanent
- Le contrôle périodique (dit de 3ème degré)

Il est complété par des audits de l'inspection Générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes et cabinets spécialisés)

❖ **DISPOSITIONS SPECIFIQUES AU « TRADING BOOK »**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine ne détient pas de portefeuille de Trading au 31/12/21.
Les opérations de hors bilan (swaps, caps, options) qui figurent dans le « Trading Book » sont initiées pour le compte de la clientèle (opérations dites de « back to back » : opérations parfaitement adossées permettant de neutraliser le risque de taux inhérent aux opérations sous – jacentes).

Ces opérations sont rangées comptablement, au sens IFRS dans le portefeuille de « trading book » mais se trouvent au plan prudentiel exclues du portefeuille de négociation et classées en portefeuille de banking book en raison de l'intention de gestion

Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre de dispositifs exigeant d'identifier les risques de marché supportés et d'en faire un suivi en utilisant des indicateurs de VAR et de stress test.

b) Utilisation des dérivés de crédit

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine a pris l'engagement de ne souscrire aucun produit issu de titrisation hors-groupe (de type CDO, CLO, etc.) en 2021 et ne détient aucune opération de ce type en stock au 31/12/2021

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine participe aux opérations de titrisations de créances TTS (Titrisation True Sale) initiées par le groupe Crédit Agricole

- Souscription des titres AAA et subordonnés émis par un fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « auto-souscrites »
- Souscription des titres subordonnés émis par le fonds commun de titrisation dans le cadre des opérations de titrisation true sale « non dé-consolidante de marché »

D. Expositions

Mesure des expositions au risque de marché au 30/11/2021 en M€:

- Stress Groupe sur Portefeuille de Juste Valeur : -64M€ vs / seuil d'alerte =-86 M€ & limite globale =-95M€
- Stress Historique sur 1 an sur Portefeuille de Juste Valeur : -97 M€ vs/ seuil d'alerte =-150M€
- Stress Groupe sur Portefeuille au coût amorti : -79 M€ vs/ seuil d'alerte =-125 M€

Evolution au cours des 12 derniers mois :

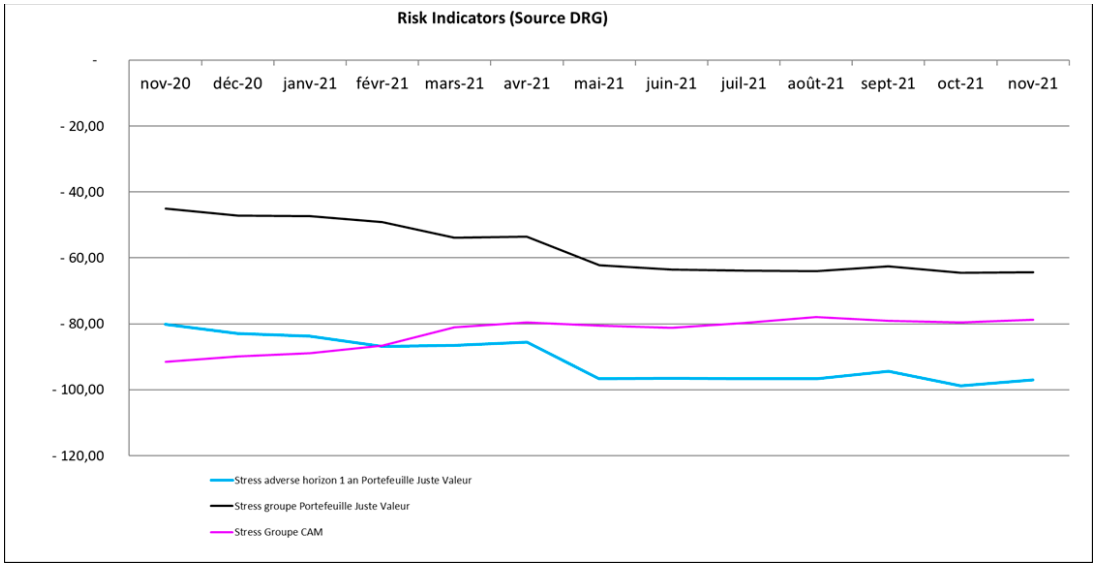

E. Risque action

Le risque action est intégralement rapporté au portefeuille de banking book (portefeuille de placement). Au 31/12/2021 l'exposition actions s'élève à 30,86 M€ soit 3.8 % du portefeuille de titres de placement

A noter en complément un encours valorisé des titres en Capital investissement (FPCI pour l'essentiel) de 44 M€ soit 5,3% sur la totalité du portefeuille de placement.

3.3.6. Gestion du bilan

A. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein Groupe Crédit Agricole. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de trading et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

B. Risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (« trading book »).

a) Objectifs :

Pour optimiser la structure de son bilan et pérenniser son Produit Net Bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine doit disposer d'un système de mesure, d'encadrement et de suivi du risque de taux d'intérêt global. Ce dispositif doit lui permettre notamment :

- « D'appréhender les positions et les flux, certains ou prévisibles, résultant de l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan »
- « D'appréhender les différents facteurs de risque de taux d'intérêt global auquel ces opérations l'exposent »
- « D'évaluer périodiquement l'impact de ces différents facteurs, dès lors qu'ils sont significatifs, sur ses résultats et ses fonds propres »

b) Gouvernance :

Le dispositif de mesure et de limites encadrant la gestion du risque de taux d'intérêt global de la Caisse régionale ainsi que le programme de couvertures à engager pour l'année en cours, sont présentés annuellement :

- Par le service trésorerie :
  - Pour avis au RCPR,
  - Pour validation, en comité financier
- Après validation du comité financier : Présentation pour validation de ces mêmes dispositifs et programmes au conseil d'administration
- Les opérations de couverture décidées par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le Gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

c) Disposition de mesure et d'encadrement :

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine définit son dispositif de risque de taux d'intérêt global en accord avec les recommandations prudentielles de Crédit Agricole S.A. Elle établit ses propres limites à la hausse et à la baisse des taux sur une durée de 30 ans.

L'encadrement du RTIG par des limites globales est complété par des limites opérationnelles et des seuils d'alerte.

- ✓ Périmètre de calcul : bilan risqué (taux fixe, taux révisable, inflation) - La CR Aquitaine ne calcule pas de risque de taux pour les entités consolidées qui font partie de son « pallier de consolidation » *(notamment CA Aquitaine Immobilier - CA Aquitaine Agences Immobilières – Crédit Agricole Aquitaine Rendement - Aquitaine Immobilier Investissement - Société technique de Titrisation*) : elles ne sont pas exposées de manière significatives au risque de taux
- ✓ Le risque de taux est mesuré par la sensibilité du bilan à une variation uniforme des taux de marché de 2% (1% pour l'inflation).
- ✓ La méthode de calcul du risque global de taux d'intérêt de la Caisse Régionale d'Aquitaine demeure celle des gaps statiques : écoulement des encours de bilan en stocks sans activité nouvelle, dans la perspective d'une cessation à terme des activités.
- ✓ La Caisse Régionale utilise les modèles d'écoulement du groupe et les complète avec des conventions locales (remboursements anticipés des DAT) en accord avec les règles de la direction financière de Crédit Agricole SA. Ces modèles font l'objet d'un suivi en Comité Financier et sont contrôlés a posteriori selon une fréquence annuelle par le pôle risques et conformité de la Caisse Régionale.

Pour mesurer son exposition au risque de taux, la Caisse régionale calcule chaque mois au moyen de l'outil RCO (outil groupe) les gaps statiques taux fixe et inflation sur une durée de 30 ans, par pas mensuels sur les deux premières années puis par pas annuels.

A noter que l'option prise par la Caisse régionale pour entrer, à compter du 1er janvier 2005 dans le système des Avances Miroirs Structurées (AMS) proposé par Crédit Agricole S.A, réduit de façon significative le risque de taux inflation de la Caisse Régionale et par la même sa politique de couverture.
La Caisse régionale définit ses limites d'exposition au risque de taux d'intérêt global en intégrant les préconisations de Crédit Agricole S.A. Elle prend en compte la nature des risques qui lui est propre ainsi que le profil de ses gaps pour affiner ses limites et optimiser la gestion de son bilan.

Les limites globales 2021 de la Caisse régionale, pour un choc uniforme des taux nominaux de +/- 200 bps (+/- 2%) et de l'inflation de +/- 100 bps (+/- 1%), sont :

- ✓ La perte potentielle actualisée sur toutes les maturités rapportées aux Fonds Propres prudentiels : Ratio VAN / FP = 240M€ (soit 10% des FP)
- ✓ Limites symétriques de concentration du gap synthétique à horizon 10 ans, calculées à partir du PNB total budgété pour 2021 :
  - Gap synthétique années 1 glissante et 2 < 5% du PNB budgété pour un choc de 2% : 1323M€
  - Gap synthétique années 3 à 7 < 4% du PNB budgété pour un choc de 2% : 1058 M€
  - Gap synthétique années 8 à 10 < 3% du PNB budgété pour un choc de 2% : 794 M€
- Limites de sensibilité en VAN d'index (2% des fonds propres réglementaires) = 48 M€

Ce dispositif de limites globales est assorti de limites opérationnelles et de seuils d'alertes (DG/DGA/RCPR).
En complément, et au travers de calculs effectués au niveau de la direction financière de CASA, la CR vérifie son respect des nouvelles exigences réglementaires bâloises :

- **Stress Outlier :** pour vérifier que les risques encourus en cas de forte variation des paramètres de marché ou de matérialisation de risques optionnels ou comportementaux n'entrainent pas une dépréciation de la valeur économique du banking book de plus de :
  - *20% des fonds propres prudentiels globaux (limite retenue) -> 15.7% au 30/09/2021*

- **Stress ICAAP (Pilier 2 Bâle III)** : Pour mesurer les exigences de capital économique au titre de son exposition au risque de taux d'intérêt global
    - *Le besoin de capital interne au titre du RTIG s'élève à182 M€ au 30/09/2021*

d) Exposition

Au 30 novembre 2021, la Caisse régionale d'Aquitaine, respecte ses limites globales RTIG :

→ Impasses de taux en M€ au 30/11/2021 :

	A1 glissant	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Gap synthétique au 30/11/2021	**-570**	**-312**	**-276**	**-526**	**-170**	**296**	**487**	**460**	**279**	**167**
Limite + sur gap synthétique	1 323	1 323	1 058	1 058	1 058	1 058	1 058	794	794	794
Limite - sur gap synthétique	-1 323	-1 323	-1 058	-1 058	-1 058	-1 058	-1 058	-794	-794	-794
Dépassement limite (gap synthétique)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Consommation des limites	*43%*	*24%*	*26%*	*50%*	*16%*	*28%*	*46%*	*58%*	*35%*	*21%*

→ L'impact sur la valeur actuelle nette du bilan en cas de hausse des taux nominaux de 200 points de base et de l'inflation de 100 points de base est de -98.8 M€ (consommation à 41% de la limite en VAN).

LIMITE EN VAN : SENSIBILITÉ DE LA VAN DU GAP SYNTHÉTIQUE			
30/11/2021	Choc taux - 200 bps	Choc taux + 200 bps	Choc inflation + 100 bps
Somme des impacts actualisés sur le gap (M€)	140,0	-92,7	-6,1
Scénario défavorable	NON	OUI	OUI
Impact global (M€) (choc défavorable sur les taux nominaux + choc sur l'inflation)		**-98,8**	
Limite VAN (soit 10% des FP)		-240	
Respect limite globale		**OUI**	
Consommation de la limite		*41%*	

Le programme de couverture du risque de taux d'intérêt se réalise par le biais :

- D'opérations de hors bilan de macro couverture de type « swaps vanille ». Ces couvertures sont des couvertures de juste valeur (Fair Value Hedge) qui font l'objet d'une documentation de relations de couverture. L'encours de swaps de macrocouverture au 31/12/2021 est de 5 820 M€.

- et en parallèle, par des actions bilancielles portant tant sur la collecte que sur les crédits selon les politiques commerciales adoptées.

C. Risque de change

a) Le risque de change structurel

La Caisse régionale d'Aquitaine n'a pas de risque de change structurel

b) Le risque de change opérationnel

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine indique que cette dernière ne peut pas être en risque de change opérationnel.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres. Tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100% dans la même devise.

Les parts en Euro de fonds investissant en dehors de la zone Euro non couverts du risque de change peuvent faire supporter un risque de change en même temps qu'un risque de marché : Il est demandé de mesurer, d'encadrer et de suivre ce risque spécifique à minima en limitant à un pourcentage du portefeuille ce type d'opération et en calculant via un stress scenario l'impact de ces positions

❖ **DISPOSITIONS ADOPTEES PAR LA CAISSE REGIONALE :**

Concernant les opérations avec la clientèle, le service Espace International s'assure que :

Le montant nominal des opérations de prêts ou d'emprunts en devises est systématiquement couvert par des avances de mêmes caractéristiques accordées par Crédit Agricole SA

Dès perception des intérêts, les devises sont immédiatement vendues : la CR ne conserve aucune position en devises.

- Par ailleurs, l'Espace International ne gère pas de fiduciaire et n'a donc pas de caisses en devises
- Les opérations de dérivés de change mises en place avec les clients sont systématiquement retournées auprès de CACIB

La Caisse régionale d'Aquitaine doit produire un gap dans toutes les devises significatives de son bilan, dès lors que les critères suivants sont remplis :

- La part du bilan de la devise représente plus de 1% du bilan toutes devises (y compris en euro)
- Il n'existe pas de politique d'adossement systématique et parfait des actifs et passifs dans la devise concernée (nature de taux, date de fixing, etc.)

La caisse régionale n'a pas engagé de suivi de gaps en devises en 2021 : le bilan en devises pris pour référence (31/12/2020) représentait moins de 1% du bilan toutes devises

Dans le cadre de sa gestion pour compte propre la Caisse régionale d'Aquitaine a pris les engagements suivants :

- Ne souscrire aucun OPCVM dont la valeur liquidative est libellée dans une autre devise que l'euro
- Supports d'investissement pouvant être exposés au risque de change (dans le cadre d'une gestion d'OPCVM) : limités à 345 M€.
- Limite d'impact (en stress scénario) du risque de change indirect : 69 M€.

Ces limites sont respectées au 31/12/2021

D. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.
La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du Groupe.
L'accroissement important des encours de crédits ces dernières années et les tensions très vives sur les marchés financiers ont amené la Caisse régionale à porter une attention toute particulière à ses besoins de liquidité.

a) Objectifs et politique

Par déclinaison de la politique du Groupe, l'objectif de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine en matière de gestion de liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, elle s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis quotidiennement et mensuellement.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou consolidée, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel auprès de Crédit Agricole S.A. qui centralise et transmet à la BCE.

b) Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- Plan de financement « Funding Plan » : La Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine fournit un plan de financement selon une périodicité à minima trimestrielle.

Le dispositif de mesure et de limites encadrant la gestion du risque de liquidité de la Caisse régionale ainsi que le programme de couvertures à engager pour l'année en cours, sont présentés annuellement :

- Par le service trésorerie :
  - Pour avis au RCPR,
  - Pour validation, en comité financier : Le Comité financier fixe les limites et décide, sur proposition de la Direction Financière, des programmes à engager pour gérer et couvrir les risques
- Après validation du comité financier : Présentation pour validation de ces mêmes dispositifs et programmes au conseil d'administration.
- Les opérations de refinancement entrant dans les programmes validés par le Comité Financier sont mises en œuvre par les opérateurs de front office du service Trésorerie, contrôlées par le gestionnaire Actif-Passif et suivies par le Comité Financier.

La Direction financière présente le reporting sur le risque de liquidité et le suivi des limites au Comité Financier qui se réunit mensuellement

Un reporting semestriel de gestion et de suivi des limites est présenté au conseil d'administration

c) Gestion de la liquidité

La Caisse régionale a revu en 2021 sa politique de gestion du risque de liquidité en adéquation avec le dispositif de suivi du risque de liquidité du groupe.
Cette politique se précise de la manière suivante :

- ✓ **Un suivi des Indicateurs Court Terme** permettant de vérifier qu'à tout moment, en cas de crise (systémique, globale ou liée au groupe), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine, via le groupe, peut compenser le fait qu'il n'y a plus accès aux refinancements de marché par ses réserves tout en poursuivant son activité et qui se décline par :

  - Une limite globale d'endettement Court Terme repose sur les réserves disponibles de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine (hors réserve HQLA qu'il faudrait maintenir en période de crise). Il s'agit essentiellement des créances mobilisables auprès de la Banque de France (TRICP, ESNI) et disponibles, des titres non HQLA disponibles, des réserves issues des opérations de titrisation

  - Une structure minimale du refinancement à Court Terme

  - Des réserves de liquidité pour satisfaire aux exigences du ratio bâlois LCR et les stress tests internes

  - Des limites en stress global, systémique et limite en stress idiosyncratique (c'est-à-dire spécifique au Groupe Crédit Agricole) assorties chacune d'1 seuil d'alerte (DGA-DG –RCPR)

- ✓ **Un suivi des Indicateurs Long Terme qui se décline par :**

  - Une limite de Concentration des échéances de refinancement à Long Terme : pour se prémunir contre le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement futur des refinancements à moyen et long terme

  - Une limite en Position de Ressources Stables : Maintenir un volant de « ressources stables » suffisant pour faire face à ses « emplois stables »

    ⇨ *Limite 2021 fixée à 182 M€, assortie d'1seuil d'alerte*

  - Une limite sur le risque de prix de la liquidité : Sur ce dernier volet, la CR ne s'est pas fixée de limites en 2021 tant que l'indicateur ne pourra être produit de manière fiable et récurrente au niveau national (dans l'outil Newdeal ou dans RCO) et tant que la limite ne sera pas fixée au niveau du groupe

    ⇨ *La CR a calculé les impacts de 2 chocs extrêmes sur les charges de refinancement :*
    - *Une variation simultanée de 20 bps à la fois sur les taux et sur les spreads de liquidité => impact de 6.8 M€*
    - *Une variation simultanée de 100 bps à la fois sur les taux et sur les spreads de liquidité => impact de 33.7 M€*

- ✓ **Pilotage du ratio LCR :**

  Le ratio LCR a pour objectif de s'assurer qu'une banque dispose :
  - À horizon 1 mois
  - De davantage de Réserves que de sorties de trésorerie
  - Dans un environnement de marché stressé
  - Et sans dépendre de la BCE

Les réserves LCR sont divisées en deux niveaux dans la définition bâloise :

- *Niveau 1 : essentiellement constitué des titres d'Etat (+ agences publiques ou institutions supranationales) et des dépôts dans les banques centrales.*
- *Niveau 1 B: certains titres Covered Bonds (rating minimum AA)*
- *Niveau 2A : autres titres de covered bonds et grandes entreprises notées au minimum AA-*
- *Niveau 2B : essentiellement => autres titres émis par de grandes entreprises notées d'A+ à BBB-*

La politique financière 2021 a acté d'une cible de gestion du ratio LCR, calée sur les minimums attendus par le groupe :

	Jusqu'au 19/01/2021	Du 20/01/2021 au 17/02/2021	Du 18/02/2021 au 24/03/2021	A partir du 25/03/2021
Exigence minimal de ratio 100% + X M€ de réserves à constituer	**355**	**762**	**580**	**1628**

- *1er Seuil d'alerte fixé sur les niveaux (ci-dessus) de la cible de gestion*
- *Limite globale : Seuil réglementaire de 100 %*

✓ **Le respect des exigences de niveau de ratio NSFR :**

Le ratio structurel de liquidité à long terme (ou NSFR pour Net Stable Funding Ratio) complète le ratio de liquidité de court terme (L.C.R).
Son but est d'assurer à tout établissement financier un « financement stable qui lui permette de poursuivre sainement ses activités pendant une période de 1 an dans un scénario de tensions prolongées ». Il se définit de la façon suivante :

$$\frac{\text{Montant de financement stable disponible}}{\text{Montant de financement stable exigé}} \geq 100\ \%$$

À travers le respect de ce ratio, le Comité de Bâle vise un double objectif :

→ Financer les actifs de long terme par un montant minimum de passifs stables en rapport avec le profil de risque de liquidité des banques

→ Éviter le recours excessif aux financements de court terme lorsque la liquidité de marché est abondante

Le ratio NSFR est désormais calculé trimestriellement par la Caisse Régionale depuis juin 2021.
Il affiche un niveau de 112,5 % au 31/12/2021 : au-dessus du seuil réglementaire de 100% du fait notamment des ressources TLTRO III reçues.

<u>Le programme de refinancement de la Caisse Régionale :</u>

Le besoin de refinancement 2021 a été estimé à 2.7 Md€, ventilé comme suit :

→ 800 M€ via la saturation de la limite court terme

→ 1 889 M€ par du refinancement moyen long terme (dont 1,2 Md€ de TLTRO III : La caisse régionale a pleinement bénéficié des mécanismes de refinancement mis en place par le groupe CA en réponse à la crise sanitaire avec pour conséquence de réduire les besoins de refinancement à CT). Ce programme a été revu à 2 197 M€ en cours d'année.

Ce programme a été réalisé à hauteur de :

→ 470 M€ : Refinancement CT

→ 2 180 M€ : Refinancement MLT

Sous forme :

- ✓ De refinancements interbancaires : émission de TCN, emprunts en blanc auprès de CASA,
- ✓ De refinancements sous forme d'avances globales auprès de CASA. A noter le remboursement anticipé en 2021 de 85,5 M€ d'avances à taux élevées et leur remplacement par de nouvelles avances à taux plus faibles
- ✓ De refinancements découlant d'opérations spécifiques engagées /pilotées par le groupe :
  - o En premier lieu les tirages de TLTRO III auprès de la BCE : 1201 M€ au total
  - o Avances spécifiques découlant des émissions de covered bonds (CA SFH)
  - o Avances structurées adossées à de la collecte groupe
- ✓ De refinancements auprès de notre clientèle (DAV, DAT, TCN, produits d'épargne)

Le refinancement de la CR sur les marchés financiers et le ratio LCR se présentent comme suit au 31/12/2021 :
en millions d'euros

	Encours au 31/12/2021
NEU MTN	107,0
Avances spécifiques (CRH, Covered,…)	1 388,2
Emprunts en blanc > 1 an yc TLTRO et TTS	5 784,6
Emprunts en blanc < 1 an	85,0
NEU CP	522,0
Total refinancement	**7 886,8**

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Mesure			
		sept-21	oct-21	nov-21	déc-21
Liquidity Coverage Ratio (LCR)	100%	180% (excédent de 1722 M€ vs/ exigence minimale de 1628 M€)	184% (excédent de 1785 M€ vs/ exigence minimale de 1628 M€)	194.8% (excédent de 1856 M€ vs/ exigence minimale de 1628 M€)	185,63% (excédent de 1772 M€ vs/ exigence minimale de 1628 M€
Net Stable Funding Ratio (NSFR)	100%	111.8%			*112,5 %*

E. Politique de couverture

Au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine ;
- gérer les risques financiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine ;

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39 [12]), ils sont classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont alors également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation des tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

  En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité ;

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash-Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH).

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine souscrit l'ensemble de ses instruments de macro couverture en « Fair Value Hedge ». Ces éléments sont repris en note 3.4 des états consolidés.

[12] Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

3.3.7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle, le risque informatique et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

A. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le Comité de Contrôle Interne et Comité des risques) ;
- mission des managers des unités opérationnelles et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine dans la maîtrise de ses risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées annuellement par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine et exploitées avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Reporting réglementaire des exigences fonds propres au titre du risque opérationnel sur la base des calculs réalisés en central.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine permettant un suivi des indicateurs en Comité de Contrôle Interne et en Comité des Risques

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central.

B. Méthodologie

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Pour les filiales du périmètre de surveillance consolidé, restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type ***Loss Distribution Approach***.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités…) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

C. Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2020 ET 2021)

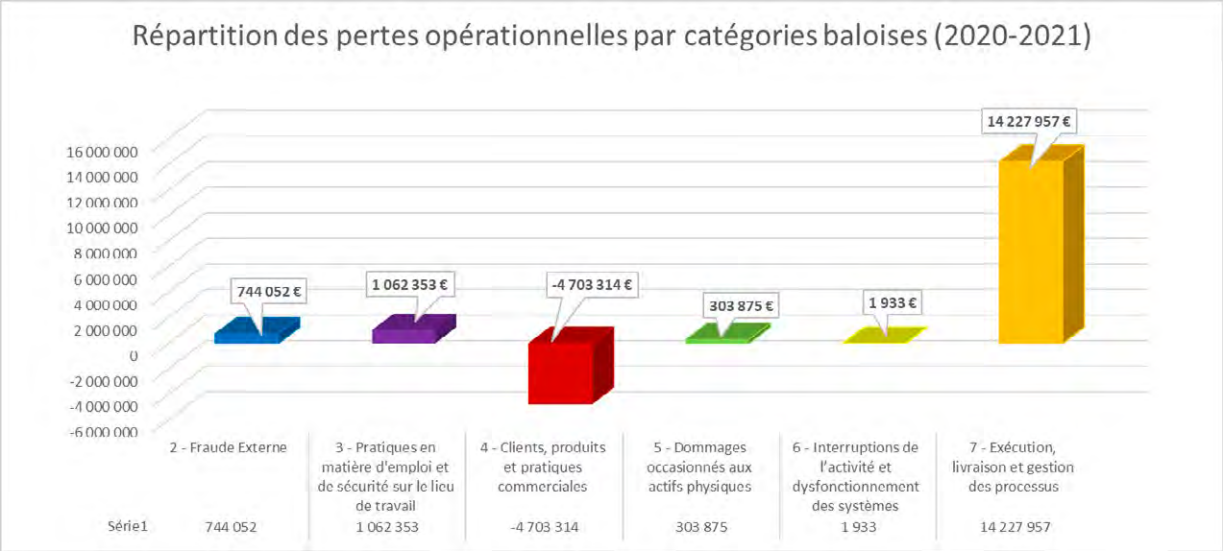

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces deux dernières années reflète les principales activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine :

- Une exposition principalement portée la catégorie Exécution, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie…),
- Une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, …), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux),
- Une exposition à la pratique en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail fortement impactée en 2020 par les incidents liés au COVID 19 (achat masques, gels, plexi…),
- Une exposition portée par la catégorie Clients, produits et pratiques commerciales, en fort recul suite à de nombreuses reprises sur provisions (anciens dossiers pour Défaut de Conseil dénoués en notre faveur) et une récupération (incident national Conseil de la Concurrence)

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

D. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et par la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité

d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2021.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée, qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes, sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

3.3.8. Risques Juridiques

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2021 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.17 des états financiers.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine.

3.3.9. Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, des **normes et usages professionnels et déontologiques**, des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte Ethique** du Groupe et des instructions, **codes de conduite** et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la protection de la clientèle, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles. Ces principes et ce corps procédural sont déclinés dans la Caisse Régionale du Crédit Agricole Aquitaine

BIENVENUE

EN CAISSE RÉGIONALE D'AQUITAINE

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

RSE

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

SOMMAIRE

La raison d'être, le projet du Groupe et le Crédit Agricole Aquitaine 97

Nos Chiffres Clés 101
Notre modèle d'affaires 102

Notre politique RSE 104

Notre politique climatique 107

Notre première priorité :
Renforcer l'accompagnement en confiance de nos clients
Premier engagement : Préserver l'intérêt, la sécurité et la santé de nos clients 112
Deuxième engagement : Déployer notre expertise 116
Troisième engagement : Soutenir les personnes fragilisées 121

Notre seconde priorité :
Contribuer au développement durable de l'économie locale
Quatrième engagement : Encourager l'envie d'entreprendre 126
Cinquième engagement : Intervenir en faveur de l'Autonomie et du Patrimoine 130

Notre troisième priorité :
Œuvrer sur notre territoire pour une société solidaire
Sixième engagement : Faire de notre modèle coopératif et mutualiste un axe fort de différenciation 133

Notre quatrième priorité :
Limiter notre impact sur l'environnement
Septième engagement : La mise en place de processus réduisant notre empreinte 137
Huitième engagement : Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits 148

Notre cinquième priorité :
Œuvrer à l'épanouissement et à la protection des salariés
Neuvième engagement : Promouvoir la diversité et l'équité 152
Dixième engagement : Recruter, être reconnu comme un employeur responsable 159

Square Habitat 164

Tableau de bord des indicateurs 167

Note méthodologique 172

LA RAISON D'ÊTRE
CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE
DÉCEMBRE 2021

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

CA AQUITAINE

Agir pour le Climat et la transition vers une économie bas carbone

Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

Réussir les transitions Agri / Agro

1

En matière de climat, le Groupe fixe trois engagements collectifs : atteindre la neutralité carbone sur notre empreinte propre et sur ses portefeuilles d'investissement et de financement d'ici 2050 ; proposer à 100 % des clients une offre de conseil et d'accompagnement concernant les enjeux d'adaptation aux transitions écologiques et au changement climatique ; intégrer des critères de performance extra-financière dans 100 % des financements aux entreprises et agriculteurs.

2

En matière de cohésion et d'inclusion sociale, quatre engagements collectifs sont fixés : proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique ; contribuer à la redynamisation des territoires les plus fragilisés ; favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation ; amplifier la mise en œuvre des principes de mixité et de diversité au sein des politiques sociales dans toutes les entités du Crédit Agricole, ainsi qu'au sein de sa gouvernance.

3

En matière de transition agricole et agroalimentaire, trois engagements sont pris : accompagner l'évolution des techniques vers un système agro-alimentaire compétitif et durable par le lancement d'un fonds dédié ; permettre à l'agriculture française de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique ; contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire en facilitant l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs.

PROJET DE GROUPE

DES MARQUEURS AMBITIEUX AVEC UNE FEUILLE DE ROUTE ET DES OBJECTIFS À HORIZONS 2025, 2030 ET 2050

Agir pour le Climat et la transition vers une économie bas carbone

1 - Atteindre la **neutralité carbone d'ici 2050** sur notre empreinte propre et sur nos portefeuilles d'investissement et de financement

2 - Lancer une plateforme de sensibilisation, diagnostic et conseil pour permettre à nos clients de mettre en œuvre leurs **transitions écologiques**

3 - Intégrer des critères de performance extra-financière ESG dans **100% de nos financements** aux entreprises d'ici 2023

Renforcer la cohésion et l'inclusion sociale

1 - Améliorer nos pratiques pour assurer l'accompagnement de tous nos clients

2 - Redynamiser les territoires fragilisés et **réduire les inégalités sociales** en favorisant l'emploi , les solidarités et l'accès aux biens et services essentiels

3 - S'engager tous les ans et collectivement en faveur d'une **grande cause** contre l'exclusion sociale (2022=insertion des jeunes dans l'emploi)

4 - Faire de la mixité et de la diversité sociale **la priorité** dans toutes les entités

Réussir les transitions Agri/Agro

1 - Accompagner **l'évolution des techniques** agricoles vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

2 - Structurer la plateforme française d'**échanges de crédit carbone** de la « Ferme France »

3 - Contribuer à renforcer la **souveraineté alimentaire** via l'installation de jeunes agriculteurs

Intensément Clients 2021

3 piliers

20 projets

115 équipiers

des preuves toute l'année

OBJECTIFS

Augmentation de l'IRC
INDICE DE RECOMMANDATION CLIENT

Augmentation de l'IER
INDICE D'ENGAGEMENT ET DE RECOMMANDATION

Augmentation de l'IES
INDICE D'ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Le bilan, nous retenons 3 chiffres : **115, 20 et 94.**

En 2021, **115 collaborateurs** ont été mobilisés autour de **20 projets majeurs** directement rattachés aux piliers Client, Humain et Sociétal de notre projet d'entreprise ***Intensément Clients***.

Malgré les imprévus et un contexte sanitaire incertain, ensemble, sous la coordination des chefs de file et la conduite du Directeur Sponsor, **94 actions concrètes ont été mises en place**.

Ces travaux se sont révélés utiles et qualitatifs et servent les ambitions de notre Caisse Régionale, en démontrant notre engagement sociétal, en améliorant la satisfaction des clients et des équipiers.

LA GOUVERNANCE DU CRÉDIT AGRICOLE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PATRICE GENTIÉ
Président
Membre du bureau

OLIVIER LABAN
Vice-Président Délégué
Membre du bureau

PASCAL TAUZIN
Vice-Président Délégué
Membre du bureau

JEAN PAUL DESTRAC
Vice-Président
Membre du bureau

ANTOINE DE LANGALERIE
Vice-Président
Membre du bureau

SOPHIE MAGREZ
Vice-Présidente
Membre du bureau

JACQUES CHOLLET
Membre du bureau

DANIELLE BOURDENX
Membre du bureau

PHILIPPE ROBERT
Membre du bureau

Damien Chaumette	Céline Wlostowicer	Bernard Coudert	Marie-Thérèse Dugas
Nicole Landas	Gérard Bougès	Francis Massé	Bernard Peyre
Brigitte Rodrigues	Jean-Marc Roso	Murielle Ségonzac	Marie-Claude Viel

La pratique mutualiste du double regard

La gouvernance des Caisses Régionales repose sur un équilibre entre le Conseil d'administration et son Président d'une part, et le Comité de Direction et son Directeur Général d'autre part. La règle mutualiste du « double regard » associe un Président élu à un Directeur général nommé, dans une optique de pilotage conjoint.

LE COMITÉ DE DIRECTION

OLIVIER CONSTANTIN
Directeur Général

CHRISTINE DRAC
Directrice Générale adjointe

ALAIN ELEGOËT
Directeur Général adjoint

EDOUARD BEFVE
Direction des Ressources Humaines

VINCENT KEMPF
Direction commerciale

PHILIPPE SANTACATALINA
Crédit Organisation et Logistique

BERNARD LARRIVIERE
Bancaire, Paiements, Assurances

SANDRINE KERGOSIEN
Direction des Marchés Spécialisés

GUY ROLLAND
Direction du Marché des Entreprises

ALEXANDRE DAUTEL
Direction finances technologies et recouvrement

CHIFFRES CLÉS DU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

Au 31/12/2021

NOS RÉSULTATS

+ 21 441 SOCIÉTAIRES

344 POSTES POURVUS :
157 RECRUTEMENTS,
93 ALTERNANTS, 94 STAGIAIRES

80% DES COLLABORATEURS RECOMMANDENT
Crédit Agricole comme employeur

26,5 MILLIARDS D'€
D'ENCOURS DE CRÉDITS

33,8 MILLIARDS D'€
D'ENCOURS DE COLLECTE

PLUS DE **700 000** CONTRATS D'ASSURANCE
DES BIENS ET PERSONNES
EN PORTEFEUILLE

5,4 MILLIARDS D'€ DE FINANCEMENTS RÉALISÉS,
consacrés à l'accompagnement des projets particuliers et professionnels aquitains

59 START-UP ACCOMPAGNÉES
depuis l'ouverture du Village
by CA Aquitaine en 2017

150 CANDIDATS REÇUS
lors des 2 jobdatings Youzful, plus de 1 350 depuis 2016

840 000 €
engagés pour l'insertion des jeunes

70 PROJETS PORTÉS
par la Fondation CA Aquitaine pour soutenir les autonomies et patrimoines pour un montant de 371 778€

PLUS DE **26 700** CLIENTS
FRAGILES ACCOMPAGNÉS

RÉDUCTION D'1/3
DE NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE DEPUIS 2013

2 690 ÉQUIPIERS

1 205 ADMINISTRATEURS

974 007 CLIENTS

500 149 SOCIÉTAIRES

239 POINTS DE VENTE

102 CAISSES LOCALES

388 AUTOMATES

3 391 M€ FONDS PROPRES

18 ESPACES PRO & BANQUE PRIVÉE

10 ESPACES ENTREPRISES

1 VILLAGE BY CA AQUITAINE

25 AGENCES IMMOBILIÈRES SQUARE HABITAT

1 MAISON DE L'IMMOBILIER

PLUS DE **400** RELAIS CA

3 POINTS PASSERELLE

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES

Note méthodologique :

Une dizaine de Caisses Régionales se sont retrouvées en juillet 2018 pour un atelier de co-construction d'un modèle d'affaires « type », déclinable pour tous.

Les participants (dont la Caisse Régionale d'Aquitaine) se sont inspirés du guide du Medef, des préconisations des Commissaires aux comptes KPMG, E&Y et Mazars ainsi que des travaux en cours chez les concurrents.

Cette réflexion collective a permis de produire un schéma type.

Ce dernier a été validé par les deux Caisses pilotes auprès de leur Comité de Direction, de leur Bureau du Conseil d'Administration et de leur responsable financier.

Concernant la Caisse Régionale d'Aquitaine, ce modèle d'affaires a été personnalisé et validé par le responsable de la comptabilité financière en octobre 2018, puis en novembre par le Comité de Direction et en décembre par le Conseil d'Administration.

Le modèle d'affaires 2021 a simplement fait l'objet d'une actualisation de l'édition 2020 au niveau des chiffres clés. Le contexte tout particulier le nécessitant, nous avons également mis à jour « notre environnement ».

NOS MISSIONS ET VALEURS

Notre entreprise coopérative régionale qui regroupe les départements des Landes, du Lot et Garonne, de la Gironde et une partie du Gers ➔ Propose des solutions, protège et soutient ses clients. ➔ Accompagne et encourage les projets de ceux qui vivent , entreprennent et innovent sur son territoire ➔ Crée des liens, impulse une dynamique économique et sociale ➔ Conjugue performance et bien être au travail. ➔ Sécurise par sa solidité, son éthique, son professionnalisme et l'engagement de chacun : salariés et administrateurs.

Notre raison d'être « Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société »

NOTRE ENVIRONNEMENT

Nous avons un double enjeu : celui d'être exemplaire en tant qu'entreprise en diminuant notre impact mais aussi celui d'accompagner nos clients dans ces transitions, pour leur proposer des solutions.
Nous avons depuis plusieurs années engagé ces transformations : a/ pour les particuliers avec des solutions dédiées à l'automobile, l'habitation mais aussi l'épargne responsable.
b/ pour les professionnels en leur proposant des solutions de crédits personnalisées, en développant des outils de paiement mobile facilitant les ventes en circuit court ou encore en protégeant les revenus de l'exploitation…

RESSOURCES

Capital Humain — **2690** Collaborateurs, **1205** Administrateurs,

Infrastructures — Agences, centres d'affaires, sites administratifs, CRC, Points passerelles, Village by CA, Espaces Conseils, Relais Crédit Agricole, Agences mobiles

Capital Financier — Fonds propres (dont Capital social, reflet de notre sociétariat et nos réserves, fruits des résultats passés conservés et réinvestis) et dépôts + épargne de nos clients

Placements et Emprunts — Acteurs institutionnels (BEI, BCE) et refinancements par l'intermédiaire du groupe (CASA)

Le Crédit Agricole développe l'ensemble de ses expertises, ainsi qu'un modèle de relation 100 % humain et 100 % digital, pour accompagner tous ses clients.

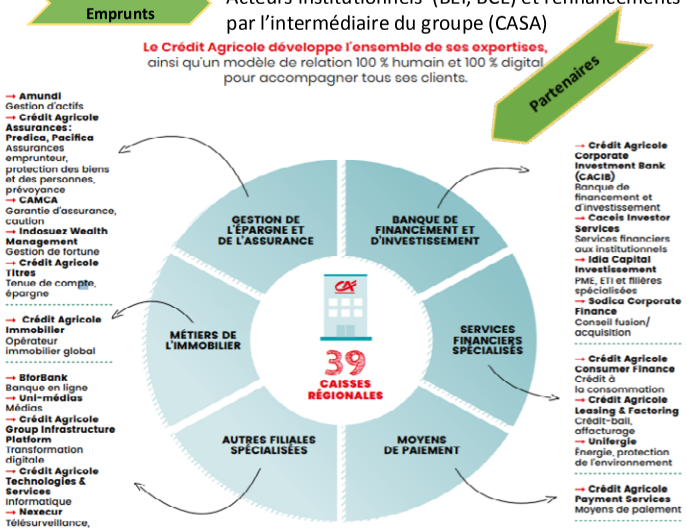

NOTRE CREATION DE VALEUR

ETRE LE PARTENAIRE DE CONFIANCE DE NOS CLIENTS

En 2020 : **943 711** clients
505 627 Sociétaires

NOTRE MODELE DE DISTRIBUTION 100% HUMAIN 100% DIGITAL

La force des hommes en complémentarité d'un digital optimisé et assumé.
Nous avons la volonté de rester une banque attractive et moderne

NOS DOMAINES D'ACTIVITE CLES

- Banque de détail
- Financement du Territoire
- Assurance
- Immobilier

NOS PRODUITS ET SERVICES

- Produits d'Epargne
- Crédits
- Services bancaires
- Assurances biens et personnes
- Assurance vie et prévoyance
- Promotion immobilière
- Financements spécialisés

RESULTATS

*Nous avons un véritable enjeu ,celui d'être **exemplaire** :*
*Nous **avons réduit 1/3 de notre consommation d'énergie** depuis 2013 soit une réduction de **50% de nos émissions**.*
*Nous venons de signer une convention avec Gaz de Bordeaux qui permettra dès janvier 2022 d'intégrer **10% de Biogaz***
*La dématérialisation des documents papiers nous permet de **réduire de 41% le volume de feuilles envoyées** depuis 2 ans. (plus de 600 arbres sauvés) sur le 1er semestre*
*Nous avons **réduit de 45% les kilomètres professionnels parcourus** depuis 2013. Nous allons profiter du renouvellement de la moitié nos véhicules de la Caisse régionale en 2022 pour **enclencher l'électrification des usages en mobilité**.*

- ✓ Réalisations Crédits : 5,4 Mds
- **+ 700 000** contrats d'assurance de biens et personnes
- ✓ Encours Collecte : 33,8 Mds
- ✓ Encours crédit : 26,5 Mds
- Mécénat , parrainage s et partenariats : **1 339 893€**
- Projets citoyens accompagnés **: 3722** associations

CE QUI NOUS DIFFERENCIE

- Une gouvernance qui place l'homme au centre de la vie économique et sociale, avec des valeurs fondatrices ancrées
- Des investissements et du soutien dans des projets locaux , notre avenir s'enracine ici, aux côtés de tous
- Un maillage commercial fin du territoire, avec une présence marquée sur les départements
- Et, une fois encore, **notre système coopératif est une force**. La crise a mis en exergue l'importance du local et l'utilité des services de proximité. Elle a démontré combien l'exercice de notre métier de banquier éclairé par nos valeurs mutualistes avait une résonance encore plus forte, au moment où nos territoires et leurs populations pouvaient être fragilisés au niveau social et économique. En écho à cela, le client du Crédit Agricole, en devenant sociétaire, participe à l'impulsion de projets à l'échelle de sa Caisse régionale et donc de son territoire

NOTRE POLITIQUE RSE

Un collectif en marche

Le Crédit Agricole Aquitaine, fidèle aux valeurs coopératives qui le caractérisent, promeut une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise visant à agir localement, favorablement et durablement sur les impacts économiques, environnementaux et sociétaux de son activité.

Notre politique de responsabilité sociétale est basée sur la conviction que nous sommes intimement liés au développement de notre territoire, que notre avenir s'enracine ici, aux côtés de tous ceux qui animent la vie de nos villes, nos communes et nos cantons.

Elle se positionne dans le cadre de notre Pacte Coopératif et Territorial ainsi que dans la **Charte d'Ethique** commune à l'ensemble du Groupe : Caisses régionales, Fédération Nationale du Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. et filiales. Signée par les dirigeants du Groupe, cette charte souligne les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Crédit Agricole et formalise notre Projet Client : une banque loyale, multicanal, ouverte à tous et permettant à chacun, par notre conseil, d'être accompagné dans le temps et de pouvoir décider en toute connaissance de cause.

Notre politique RSE s'intègre dans le projet d'entreprise du Groupe Crédit Agricole résumé par sa raison d'être : **Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société**.

Elle précise nos plans d'actions pour limiter nos 5 risques.

Pour cela, et après sa mise à jour en 2020, elle se décline en **5 Priorités** traduites en **10 Engagements** et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Elle dialogue avec toutes les parties prenantes, en priorisant les enjeux propres aux départements de la Gironde, des Landes, du Lot et Garonne et d'une partie du Gers.

Organisation, gouvernance et promotion de la politique RSE :

Le pilotage de cette politique est assuré par le Comité de Direction de la Caisse Régionale.

La mission du Comité de Direction dans ce domaine est de fixer les objectifs, de valider la mise en place d'actions, conformément aux orientations stratégiques, et en assurer leur suivi.

La promotion de la RSE est un levier de valorisation pour le Crédit Agricole Aquitaine, cette dernière s'appuyant sur un dispositif de communication et de dialogue. La communication externe donne aux parties prenantes des preuves de nos engagements et permet aussi d'engager les transformations nécessaires pour un monde plus durable.

5 RISQUES IDENTIFIÉS ET ACTUALISÉS, 5 PRIORITÉS

pour une démarche d'amélioration traduite en 10 ENGAGEMENTS

La méthodologie employée pour identifier nos risques, nos enjeux prioritaires et nos indicateurs clés se base sur les travaux conduits par le Groupe Crédit Agricole (voir en annexe). Ils portent sur la consultation des parties prenantes, la politique RSE du Groupe et le référentiel d'actions déjà en place.

Le résultat de ces travaux a été adapté à l'activité de la Caisse Régionale d'Aquitaine.

R1. **Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)**

P1. **Renforcer l'accompagnement en confiance de nos clients, en s'adaptant à leurs usages**

- **E1** Préserver l'intérêt, la sécurité et la santé de nos clients et être leur partenaire privilégié via un conseil adapté et grâce à notre vision 100% humain 100% digital
- **E2** Déployer notre expertise en termes de produits, services et financements répondant aux défis actuels
- **E3** Soutenir les personnes fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire grâce à nos valeurs centrées sur l'humain

R2. **Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis (emplois, transition énergétique, santé, innovation...)**

P2. **Contribuer au développement durable de l'économie locale**

- **E4** Encourager l'envie d'entreprendre de manière durable et contribuer à la création et au maintien de l'emploi
- **E5** Intervenir en faveur de l'Autonomie et du Patrimoine en poursuivant nos actions de mécénat, soutenir les associations locales

R3. **Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste en tant qu'employeur, partenaire et mécène pour une société solidaire et responsable qui favorise notamment l'inclusion bancaire**

P3. **Oeuvrer sur notre territoire pour une société solidaire, responsable et résiliente en s'appuyant sur nos valeurs mutualistes**

- **E6** Faire de notre modèle coopératif et mutualiste un axe fort de différenciation

R4. **Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)**

P4. **Limiter notre impact sur l'environnement et en maîtriser les risques notamment nouveaux**

E7 Engager la mise en place de processus réduisant notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec la trajectoire de 2°C de l'accord de Paris, en limitant les consommations et les déchets notamment plastiques

E8 Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits

R5. **Manque d'attractivité et non rétention des talents pour assurer notre développement et notre performance dans un monde qui change constamment**

P5. **Oeuvrer à l'épanouissement et à la protection des salariés**

E9 Promouvoir la diversité et l'équité, favoriser le bien-être au travail et le dialogue social

E10 Recruter, être reconnu comme un employeur responsable et développer les talents

CES RISQUES SONT SUIVIS AU TRAVERS DE 24 INDICATEURS MESURABLES
(voir annexes)

NOTRE POLITIQUE CLIMATIQUE

Présentation conforme aux propositions de la Commission Européenne dans ses lignes directrices sur l'information non financière (*Supplément relatif aux informations en rapport avec le climat 2019/C 209/01*) qui intègrent notamment les recommandations de la TCFD (Task Force On Climate-related Financial Disclosures). Nous avons aussi tenu compte du dernier Rapport AMF sur le *Panorama financier et extra-financier du reporting carbone des entreprises.*

GOUVERNANCE

• Supervision du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est tenu régulièrement au courant des actions mises en place dans le domaine RSE. Il a été informé le 29 octobre 2021 des résultats RSE du Crédit Agricole Aquitaine au 30 juin et notamment ceux relatifs aux enjeux climatiques.

• Rôle du Management

Le pilotage de la politique RSE est assuré par le Comité de Direction de la Caisse Régionale. Celui-ci fixe les objectifs et valide la mise en place d'actions conformément aux orientations stratégiques et en assure le suivi.

Pour garantir la prise en compte des aspects RSE dans les projets de la Caisse Régionale, un avis RSE est requis dans les dossiers présentés pour décision au Comité de Développement (depuis le 7 juillet 2021) et au Comité Organisation (depuis le 8 septembre 2021).

En matière de réchauffement climatique, le Comité de Direction a validé au mois d'octobre 2020 les engagements suivants relatifs à la lutte contre le changement climatique, dans le cadre de la révision et la mise à jour des engagements RSE :

• Engager la mise en place de processus réduisant notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec la trajectoire de 2°C de l'accord de Paris, en limitant les consommations et les déchets notamment plastiques,

• Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits.

L'objectif est de s'aligner sur l'accord de Paris, c'est-à-dire atteindre la neutralité carbone en 2050 et avoir une action de réduction des émissions liées à nos financements auprès de nos clients. Cet objectif est conforme à l'engagement sociétal #1 du Groupe.

Le management est aussi impliqué par l'introduction d'aspects climatiques dans les politiques crédits (2021 et 2022), d'achats responsables (6 octobre 2021) et dans les formations et communications faites aux responsables budgétaires au mois de mai 2021.

STRATÉGIE

Conformément à l'article L229-25 du code de l'environnement, la Caisse Régionale a défini un plan de transition climatique dans le but de réduire ses émissions, dont les grandes lignes sont les suivantes.

L'objectif est la neutralité carbone en 2050, avec un jalon intermédiaire fixé à la réduction de 30% des émissions en 2030 (Scope 1, 2 et 3) par rapport au résultat de notre bilan carbone 2018. Cet objectif est conforme à la Stratégie Nationale Bas Carbone Française.

Les moyens et actions envisagés à cette fin d'ici 2030 sont :

Scope 1 et 2 : objectif de réduction valorisé de l'ordre de 940T de CO2

1. Réduction des consommations des sites suivant les objectifs légaux
2. Formalisation d'une politique de rénovation de nos agences ayant pour but l'optimisation des émissions directes
3. Electrification de notre flotte de véhicules à 100% d'ici 2030

Scope 3 : objectif de réduction valorisé de l'ordre de 6900T de CO2

1. Suivi et encouragement des efforts bas carbone sur nos fournisseurs principaux CAGIP/CATS
2. Mise en place d'un dialogue avec les autres fournisseurs/sous-traitants pour les engager dans notre politique de neutralité carbone
3. Formation de nos responsables budgétaires pour limiter l'impact carbone de nos dépenses
4. Équipement de nos collaborateurs gros rouleurs de véhicules électriques
5. Incitation de nos collaborateurs à s'équiper de véhicules peu émissifs
6. Réduction des déplacements pros/formations de 25%
7. Évolution des règles du travail à distance pour en augmenter l'impact
8. Définition d'une politique durable pour les matériels informatiques pour en augmenter la durée de vie, en diminuer l'impact carbone à la fabrication, tout en réduisant leurs nombres par l'optimisation des fonctions

Ce total de 7840T d'économies de CO^2 représente un peu plus de 30% de nos émissions de 2018.

Cette stratégie a été validée en Comité de Direction le 8 Février 2021.

• Description des risques et opportunités identifiés par l'entreprise :

Le risque climatique est abordé dans 3 des 5 risques déterminés dans notre politique RSE :

R4. Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

Les principales opportunités en réduisant notre empreinte carbone sont de faire des économies en matière énergétique et de se protéger contre une éventuelle hausse (liée par exemple à la taxe carbone) ou pénurie en matière de ressources fossiles (gaz/pétrole).

Il touche aussi notre politique commerciale au travers de nos offres et de notre accompagnement client.

R1. Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

R2. Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis (emplois, transition énergétique, santé, innovation...)

Les opportunités liées à ces deux risques sont d'avoir des offres différenciantes de la concurrence, qui nous permettront d'élargir notre fonds de commerce et de sécuriser notre rentabilité.

Cet objectif est conforme à l'engagement sociétal #2 du Groupe.

• **Description de l'impact de ces risques sur notre stratégie, nos marchés et notre planification financière**

Concernant les impacts sur notre stratégie et nos politiques :

En matière de fonctionnement, notre politique 100% humain/100% digital permet la dématérialisation native de la relation (e-documents, signature électronique, vente en dépose ou à distance). Cela réduit significativement l'impact de l'utilisation du papier, notre principale matière première, tant dans sa production, son utilisation (encre, imprimante) que son recyclage, mais aussi les déplacements clients. Nous prévoyons de digitaliser 78 nouveaux actes en 2022 après une trentaine en 2021.

En matière de relation avec nos fournisseurs, notre politique achats responsables a été revue le 6 octobre 2021 : en plus de la nécessité d'analyser avec nos fournisseurs et clients les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits et services, elle inclut des aspects climatiques, sociaux et sociétaux .

Par ailleurs, à partir du mois de juin 2021, notre modèle d'appels d'offres inclut des aspects climatiques dans l'évaluation de la performance RSE de nos fournisseurs et sous-traitants, tout en présentant nos propres objectifs à nos fournisseurs. A titre d'exemple, nous sommes intervenus à une réunion avec Loomis, notre gestionnaire de fonds en juillet 2021.

Nous avons lancé le 23 novembre 2021, avec nos fournisseurs principaux une enquête pour analyser leurs performances et leurs engagements au regard des enjeux climatiques et les faire participer à nos objectifs de réduction (Scope 3).

Enfin, pour enclencher un processus vertueux, nos 27 responsables budgétaires ont été formés au mois de mai 2021, aux impacts carbone de leurs achats et à la manière de les réduire.

Concernant le renouvellement de nos équipements informatiques (téléphones, distributeurs de billets), nous nous attachons à en limiter le nombre et à réduire leur impact carbone.

Nous menons aussi un dialogue avec nos principaux fournisseurs en la matière (Samsung, Diebold, NCR) pour améliorer nos pratiques communes.

Dans le cadre du renouvellement de nos distributeurs, nous envisageons par exemple de passer de 385 à 332 distributeurs, soit une réduction de 14%, tout en maintenant notre présence sur le territoire. A noter que dans le même temps, la consommation en veille de ces appareils passe de 250w à 120w, soit une réduction de plus de 50%. Au global, la consommation électrique des distributeurs devrait baisser de 59%.

Nous prévoyons de formaliser en 2022 la politique d'équipements informatiques intégrant nos bonnes pratiques en la matière.

La politique crédits 2022 intègre dans ses principes généraux les engagements suivant, dans l'optique des engagements sociétaux du Groupe :

-la sélectivité des crédits, pour permettre la réduction du poids des gaz à effet de serre dans notre portefeuille de crédits avec un objectif de neutralité carbone en 2050 et favoriser la décarbonation de l'agriculture et la captation du carbone,

- la formation des conseillers aux transitions énergétiques et agro-écologiques,

-la codification rigoureuse des clients et des types de crédits, pour permettre un reporting climatique réglementaire (Taxonomie réglementaire et Bale III ESG) de qualité.

Elle comprend déjà des exclusions concernant l'exploration et la production des énergies fossiles (charbon, gaz et pétrole) même si nous ne finançons pas actuellement ces activités.

La politique immobilière de la Caisse Régionale est en cours de révision. Elle intégrera les objectifs climatiques de la Caisse Régionale et les obligations du décret tertiaire.

Nous n'avons pas identifié d'impact lié à l'utilisation des sols, de l'eau ou des écosystèmes nous concernant, cependant nous constatons que des problématiques commencent à apparaître sur notre territoire. Nous participons depuis cette année au Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique d'Agen qui a pour objet l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau en regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique.

Le cluster est constitué d'entreprises, de centres de recherche et de formations, ainsi que des collectivités qui œuvrent ensemble.

Concernant nos marchés :

Nous travaillons à élargir nos offres écoresponsables, dont celles relatives aux économies d'énergie, au financement et à l'assurance de véhicules électriques ou hybrides rechargeables, à l'ensemble de nos marchés afin de satisfaire au maximum les attentes de nos clients mais aussi de nos collaborateurs en la matière, et contribuer ainsi à la réduction des émissions de nos parties prenantes mais aussi de leur risque face à une éventuelle augmentation de la taxe carbone.

Une attention particulière est mise sur nos offres agro-écologiques à destination du marché de l'agriculture, très sensible aux risques climatiques. Une offre spécifique sur la viticulture a été mise en place au 1er semestre 2021 à partir d'un diagnostic et de la mise en relation avec des experts compétents.

Nous les mettons en valeur sur notre site internet.

Concernant notre planification financière :

En matière de fonds propres, elle exclut les entreprises minières, dont celles qui exploitent des ressources fossiles et nous cherchons à développer le placement de nos fonds propres en fonds d'Investissements responsables ou en Green Bonds.

En matière de politique immobilière, nous cherchons au travers de notre plan de rénovation agence à limiter nos consommations et nos émissions à chaque rénovation réalisée, à la fois par l'isolation des bâtiments et l'électrification du mode de chauffage permettant aussi la climatisation des espaces, notre électricité étant déjà basée à 100% sur des énergies renouvelables (contrat Groupe renégocié en 2021).

Un nouveau plan de rénovation de 70 agences sur 5 ans débutera en 2022.

En matière de mobilité, notre plan climat prévoit aussi l'électrification de la flotte de véhicules détenus en propre et l'encouragement de nos salariés à s'équiper de véhicules faiblement émissifs. Un projet sur l'électrification de la flotte sera défini au 1er trimestre 2022, dans le cadre du remplacement de la moitié de la flotte.

• Description de notre résilience vis-à-vis de différents scénarios

Nous n'avons pas de scénario particulier en matière climatique. Nous nous appuyons pour l'instant sur la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour mettre en place nos actions et nous sommes attentifs aux politiques locales de la Région Aquitaine et aux conclusions de son rapport Acclimaterra. Concernant le marché de l'agriculture, le rapport Acclimaterra indique qu'il y aura des impacts significatifs d'ici 2050 dans la limite des capacités techniques.

Cependant, les mesures prises pour limiter nos consommations énergétiques ont un impact sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique. L'isolation des bâtiments lors des rénovations et la mise en place de climatiseurs réversibles dans le cadre du plan de rénovation agence permettent d'être moins impactés par des vagues de chaleur.

Dans le cadre du processus d'identification des risques réalisé en 2021, le risque climatique et environnemental a été retenu, analysé et classé au 12° rang des risques de la Caisse Régionale.

GESTION DES RISQUES

La Caisse Régionale, au travers du présent plan Climat, décline des mesures opérationnelles dans ses politiques internes qui favorisent la réduction des émissions de gaz à effet de serreset participent à la neutralité carbone et à l'adaptation au changement climatique. Mais ces politiques ne peuvent suffire à elles seules à prendre en compte tous les impacts et les risques d'un phénomène dont les causes sont planétaires.

Au regard des attentes prudentielles de la BCE en matière de gestion et de déclarations des risques climatiques et environnementaux, le dispositif actuel de gouvernance et de contrôle interne sera donc renforcé afin d'intégrer ces nouveaux facteurs de risque.

En matière financière, nous complétons déjà nos provisions de passif sur nos différentes filières viticoles (Viticulture, Négoce et Coopérative) suite aux derniers épisodes de gel et de grêle impactant nos viticulteurs.

Concernant les risques de transition de nos clients, ceux-ci seront pris en compte par la mise en place de l'engagement sociétal #3 du Groupe (intégration de critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs).

En matière de risques opérationnels constatés, nous retrouvons dans les 2 processus suivants, l'évènement de risque « 102 - Sinistres d'origines météorologiques, géologiques, catastrophes naturelles » :

a. Gestion du parc immobilier et mobilier d'exploitation – Agence

b. Gestion du parc immobilier et mobilier d'exploitation – Siège

Nous avons eu deux impacts financiers : 6K€ sur une agence, et 618K€ de perte provisoire lors de l'inondation de notre site d'Agen au T3 2021.

Pour nous protéger, nous bénéficions d'assurances pour les risques physiques, d'une procédure en cas de situation climatique extrême et d'un Plan de Continuité d'Activité pour garantir notre fonctionnement même en mode dégradé, qui a pu notamment être testé lors de la COVID et lors de l'inondation de notre site d'Agen, le 9 septembre 2021.

INDICATEURS ET OBJECTIFS

Indicateurs et méthodes de comptage

Nos deux principaux indicateurs concernant les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit, sont :

• Le poids carbone de notre portefeuille de crédits, conformément à notre engagement :

Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits page 149

• Les émissions liées à l'utilisation des énergies et à nos déplacements professionnels conformément à notre engagement :

Engager la mise en place de processus réduisant notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec la trajectoire de 2°C de l'accord de Paris, en limitant les consommations et les déchets notamment plastiques

Celles-ci sont calculées à partir des consommations de l'ensemble de nos points d'implantations et des relevés de kilométrages de nos véhicules détenus en propre ou des frais de déplacement.

Les résultats traduisent la pertinence et la permanence de nos politiques.

Même si les consommations d'énergie augmentent de 3% du fait d'un hiver plus froid qu'en 2020, elles restent inférieures à 2019.

De même, si les émissions progressent de 11% du fait de l'hiver plus froid et de la reprise des déplacements professionnels post-confinement, nous sommes toujours 20% en dessous de 2019.

Résultat des mesures d'émissions de CO2 page 141

Risque 1 : Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ :

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE NOS CLIENTS , EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

ENGAGEMENT 1

Préserver l'intérêt, la sécurité et la santé de nos clients et être leur partenaire privilégié via un conseil adapté et grâce à notre vision

100% humain 100% digital

1 NOUS PRÉSERVONS L'INTÉRÊT ET LA SÉCURITÉ DE NOS CLIENTS

En ce qui concerne **les intérêts de nos clients** :

Notre raison d'être « Agir chaque jour dans l'intérêt des clients et de la société » indique bien l'importance de la **préservation des intérêts** clients pour notre entité et notre groupe.

Deux chartes, une politique et un code de conduite permettent d'encadrer ces valeurs :

1 - Le respect, la transparence, la loyauté et la sécurité bancaire font partie intégrante de l'identité du Crédit Agricole Aquitaine qui s'est doté d'une charte éthique pour promouvoir ces valeurs fondatrices de confiance.

2 - Un **code de conduite** a été adopté en 2019. Il vient mettre en pratique les engagements de la Caisse Régionale à se conformer tout à la fois à ses obligations professionnelles et aux valeurs éthiques du Groupe Crédit Agricole.

3 - Les obligations des salariés relatives au secret professionnel, à la discrétion, à la conformité sont ainsi détaillées dans une **charte de déontologie** et dans le règlement intérieur et sont applicables par tous en fonction des responsabilités exercées.

4 - **En réponse à la réglementation SFRD***, le Groupe a défini une Politique de Durabilité décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

› **Au niveau de la distribution de ces produits,** elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

- Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits aux clients au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

**Le règlement définit des concepts clés visant à définir un langage européen commun sur la finance durable. Trois notions essentielles structurent cette réglementation : la notion d'investissement durable, les risques en matière de durabilité et les incidences en matière de durabilité.*

Par ailleurs, un plan d'action est en cours de déclinaison dans la Caisse régionale afin de davantage mettre en avant une offre dédiée à la clientèle fragile (ayant des frais de dysfonctionnement ou surendettée), afin de plafonner les frais de dysfonctionnement et d'offrir une cotisation mensuelle de service à prix réduit.

Et bien sûr :

Une transparence sur tous les frais et les tarifs de nos solutions :
nous informons nos clients à chaque mise à jour de la tarification ou de l'évolution des produits et services grâce aux Conditions Générales de Banque, aux relevés annuels de frais et à des communications sur l'évolution des contrats.

En ce qui concerne **la sécurité** :

1 - Nous avons une **politique de sécurité financière** et lutte contre la corruption et la fraude.

Elle s'est traduite par des formations régulières en e-learning obligatoires sur la lutte contre la corruption (Loi Sapin II), la conformité au quotidien et les sanctions internationales.

1. **La lutte contre le blanchiment :** dotée d'outils experts de veille et de détection, la Caisse Régionale analyse toute opération atypique. Elle s'appuie sur son réseau d'agences et les services du siège, régulièrement formés : les nouveaux entrants à leur arrivée et l'ensemble des collaborateurs tous les 2 ans.

2. **La lutte contre l'évasion fiscale** est une préoccupation politique croissante, qui se traduit par une exigence de transparence, conduisant entre autres à la signature d'accords obligeant les établissements financiers à transmettre automatiquement des renseignements financiers à la juridiction dans laquelle une personne non-résidente est éventuellement redevable de l'impôt.

2 - Il existe **un code de conduite anti-corruption** à destination de tous les collaborateurs. L'ensemble des salariés de la Caisse Régionale a été formé dans le cadre d'un e-learning à la thématique de la lutte contre la corruption.

La Caisse Régionale s'inscrit dans la certification ISO 37001 du Groupe Crédit Agricole, 1ère banque française à bénéficier de la norme internationale pour son système de management.

S'agissant de la corruption, le dispositif a été renforcé sur la filiale immobilière de la Caisse Régionale avec la déclinaison d'un code anti-corruption et de l'outil de remontée des droits d'alerte.

L'ensemble des salariés de la Caisse Régionale est inscrit à un e-learning sur la thématique de la lutte contre la corruption : nouveaux entrants et ensemble des salariés tous les 3 ans (dernière session réalisée en 2020).

En ce qui concerne **la protection des données :**

Depuis le 25 mai 2018, le règlement européen sur la protection des données (RGPD) est devenu le texte de référence pour toutes les entreprises en matière de traitement des données à caractère personnel. Cette nouvelle réglementation était une nécessité à l'heure où 9 Français sur 10 se déclarent préoccupés par la protection de leurs données sur internet.

Dans ce cadre, le Crédit Agricole Aquitaine procède chaque année à une revue des traitements de données personnelles qu'il effectue.

En 2021, il a complété sa Politique de Protection des Données, document réglementaire d'informations à destination des clients, prospects, représentants des clients et autres intervenants, consultable sur le site internet de la Caisse Régionale.

Il a ainsi responsabilisé les sous-traitants en intégrant dans leurs contrats, les obligations et responsabilités de chacune des parties en matière de protection des données personnelles.

Le saviez-vous ?

Une certification internationale de lutte contre la cybercriminalité pour la 1ère fois en France, est obtenue par le Crédit Agricole et bénéficie donc aux clients du Crédit Agricole Aquitaine.

En septembre dernier, le Computer Emergency Response Team (CERT) du Groupe, une équipe dédiée à la lutte contre la cybercriminalité, s'est vu décerner au terme d'un audit rigoureux, la certification SIM3.

Cette certification vient reconnaître la qualité de réponse aux incidents fournie par le CERT aux entités du Groupe et à ses clients. C'est la première équipe en France à la recevoir. Opérationnel 24h/24 et 7j/7, le CERT fournit au groupe Crédit Agricole et à ses clients des services de surveillance afin de les protéger contre les cyberattaques.

2 NOUS MESURONS NOTRE IMPACT SOCIÉTAL : L'IES

Fin 2020 / début 2021, notre Caisse Régionale a mesuré pour la première fois son IES (Indice d'Engagement Sociétal) au travers de **4 indicateurs clés :**

- Engagement Sociétal Global
- Engagement Economique
- Engagement Social
- Engagement Environnemental

Un total de 483 interviews de clients Crédit Agricole Aquitaine et 234 interviews de non clients résidant sur notre territoire ont été réalisées.

Il en découle que la notion de RSE reste globalement méconnue de nos clients (et des Français d'une manière générale), mais nos actions sont perceptibles par une part importante de notre clientèle.

L'engagement social, environnemental et économique de notre Caisse Régionale est particulièrement bien perçu par nos clients particuliers, nous positionnant devant la concurrence sur l'IES global et sur un nombre d'actions important (selon les particuliers).

Les professionnels sont en revanche plus critiques.

Le Crédit Agricole Aquitaine se positionne parmi les Caisses Régionales les mieux évaluées quant à son engagement sociétal et obtient le TOP score auprès des collectivités et associations (des notes nettement supérieures aux autres Caisses Régionales, nous situant dans le premier quartile sur l'IES global (TOP score) et sur l'ensemble des dimensions sociales, environnementales et économiques).

Pour conforter ce résultat, nos actions prioritaires s'orientent principalement autour du soutien à l'économie locale, de l'aide aux associations locales et de l'accompagnement de la population par la proposition de produits et de services adaptés quelle que soit leur situation personnelle et professionnelle.

3 RÉCLAMATIONS CLIENTS : L'EXCELLENCE RELATIONNELLE

Le bilan du traitement des réclamations pour 2021 est positif et reflète l'engagement de la Caisse Régionale :

- Une augmentation des dossiers pris en charge en moins de 10 jours de 4%
- Une réduction significative et continue des délais de prises en charge au cours des années (moyenne de 4 jours en 2 ans)

Le nombre total des réclamations clients s'élève à 20 029 contre 6 156 réclamations pour 2020, une hausse significative due :

- à une révision des formulaires avec un changement de paramétrage distinguant demande et réclamation afin de mieux tracer les réclamations avec un process adéquat
- au changement de circuit, unique, de déclaration appelé : WDRC.

A noter que sur l'ensemble des demandes et réclamations, la hausse de 13% est majoritairement due à de la fraude.

Répartition des réclamations par niveau

- Les agences en partenariat avec les Services Experts du siège (niveau 1) : 17 969 réclamations ont été traitées en 2021.
- Le service Ecoute Client **(niveau 2)** : 1 994 réclamations ont été traitées en 2021.
- La Médiation concerne 136 dossiers en 2021 contre 66 dossiers en 2020 soit une augmentation de 106% due à la fraude.

En ce qui concerne les délais, on peut constater que le travail fourni ces dernières années par l'ensemble des acteurs de la Caisse Régionale améliore les délais de réponses aux clients :

- Taux de Traitement des réclamations en moins de 10 jours :

- 2020 = niveau 1 : 84,36 % et niveau 2 : 86,97%
- 2021 = niveau 1 : 88,07 % et niveau 2 : 90,55%

- Délai de traitement moyen calendaire :

- 2020 = niveau 1 : 6,9 jours et niveau 2 : 7,13 jours
- 2021 = niveau 1 : 7,06 jours et niveau 2 : 6,49 jours

Pour mémoire, la réglementation impose une réponse clients sous 10 jours.

Les performances pour le niveau 1 sont dues, en grande partie :

1. à l'utilisation à 100% de l'outil réclamations WDRC
2. à la prise en charge directe des réclamations par certains services comme le Service Fraude et Moyens de Paiements.

Concernant la répartition des thématiques :

Elles sont sensiblement les mêmes qu'en 2020, excepté au niveau des moyens de paiements où l'activité intense reflète bien la hausse des dossiers de fraude.

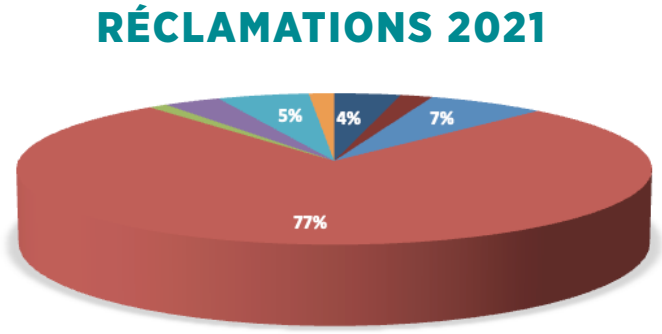

Risque 1 : Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE NOS CLIENTS, EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

ENGAGEMENT 2

Déployer notre expertise en termes de produits, services et financements répondant aux défis actuels

En réponse à la réglementation SFRD, le Groupe a défini une Politique de Durabilité décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

› L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :

▸ **Au niveau de la conception de ces produits,** elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

› La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités

▸ **Amundi,** principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.

▸ **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG**. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

1 NOUS PROPOSONS DES OFFRES À VALEUR AJOUTÉE SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour accompagner les nouveaux usages de ses clients tout en limitant l'impact sur l'environnement, notre Caisse Régionale met en avant une gamme complète d'offres écoresponsables.

Nous proposons des offres vertes depuis quelques années maintenant. Mais la crise du Covid a changé les habitudes de consommation qui tendent vers plus de sobriété.

Cela n'a fait qu'accentuer le phénomène. La tendance est à consommer plus local et plus responsable.

En tant que premier financeur de l'économie, notre rôle est d'accélérer ces transformations.

C'est ce que nous faisons avec notre gamme d'offres en totale cohérence avec notre raison d'être :

> **AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ.**

1 - Nous avons élargi notre offre agro-écologique à la viticulture.

Avec le déploiement de notre « **démarche TAE** ou Transition Agro Environnementale » de nos clients viticulteurs

2 - Des solutions Investissement Responsable… qui continueront à s'enrichir en 2022

Depuis le 1er semestre 2021, de nouvelles offres et de nouvelles allocations sont proposées aux clients leur donnant le choix d'investir dans les 4 thématiques responsables suivantes :

IMPACT RESPONSABLE

4 DOMAINES D'ENGAGEMENT

Acteurs financiers engagés, le Crédit Agicole et Amundi s'associent pour vous proposer une nouvelle gamme de placement 100% engagée

1	2	3	4
SOUTIENT AUX ENTREPRISES FRANÇAISES	ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES	CLIMAT ET ENVIRONNEMENT	IMMOBILIER DURABLE

Pour accompagner cette transformation notre Caisse Régionale a mis en place des **droits d'entrées préférentiels à 1% qui s'appliquent** sur des fonds orientés **« investissements responsables »**.

L'important travail effectué par Amundi sur la classification de ses fonds relativement au règlement SFRD européen (Règlement Disclosure), permet d'une part d'améliorer la classification elle-même avec une plus grande part de fonds classés 8 et 9, mais aussi de faire progresser la part des fonds durables dans les encours détenus par nos clients. Cela permet à ces fonds de dépasser les 50% dans l'ensemble des fonds détenus par nos clients.

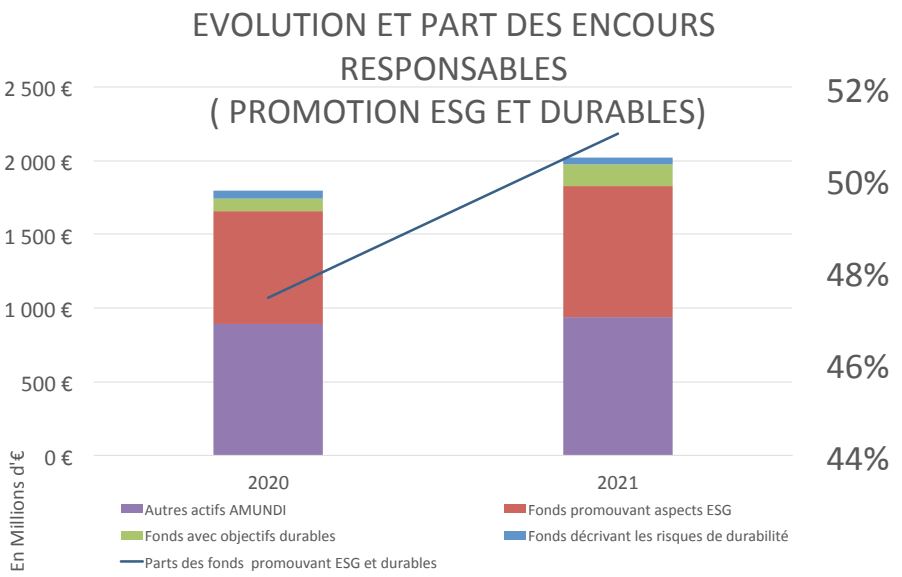

Important : *Nous avons remplacé le suivi précédent basé sur la classification interne d'Amundi et les labels durables, par un classement basé sur le nouveau règlement européen, en reprenant les données sur l'année 2020.*

3 - Sur le volet financement, nous pratiquons des taux préférentiels pour réaliser des travaux d'économie d'énergie sur un logement ou investir dans un véhicule « vert ».

Pour donner plus de visibilité à notre action, nous sommes la première Caisse Régionale à avoir intégré un espace dédié sur notre vitrine (ca-aquitaine.fr)

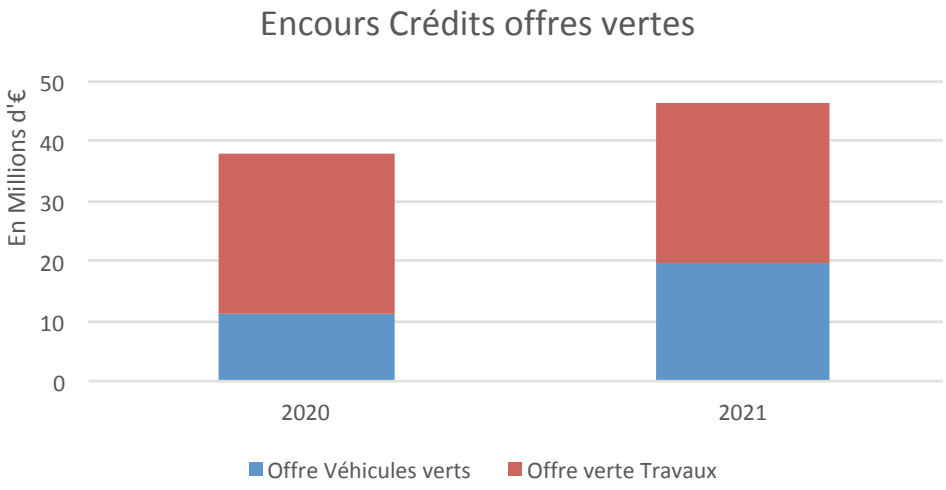

Dès 2022, nous adaptons notre POLITIQUE CREDITS, pour :

3.1-Atteindre la neutralité CARBONE d'ici 2050

- Avec nos offres agro/viti écologiques
- Nos offres vertes dédiées (mobilité, bâtiments)

3.2-Accompagner et conseiller 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- Outils de diagnostic et de simulation
- Conseillers dédiés

3.3-Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

Les financements et les aides :

- Des PME en zones fragiles
- Du logement social et des associations de l'ESS
- Des PME du secteur de la santé

feront l'objet d'un suivi au travers d'un rapport d'impact annuel dans le cadre de l'engagement #5 du projet de Groupe

4 - Sur le volet Assurances :

Nous offrons un cadeau de franchise aux véhicules écologiques.

En complément, pour répondre aux nouveaux besoins de nos clients nous avons fait évoluer notre assurance « 2 roues » pour intégrer les nouveaux engins de déplacement motorisés (vélo électrique, trottinette, overboard…).

Et toujours en 2021, pour chaque souscription de divers contrats d'assurance-prévoyance ou d'assurance vie, un arbre est planté par l'entreprise à vocation sociale **Reforest'Action**.

En 2021, il y a eu 15 745 arbres plantés en plus, soit un total de 39 068 arbres depuis le début de l'opération en juin 2019.

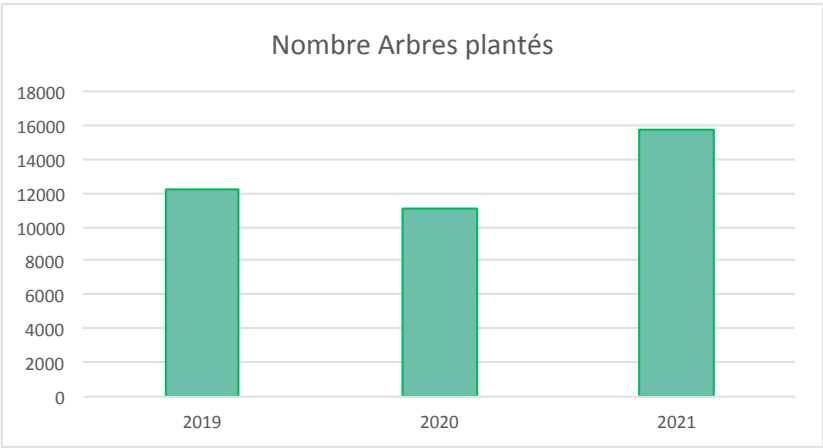

2 NOS CONSEILLERS SONT FORMÉS À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Depuis l'été 2021, nous proposons à nos conseillers, une formation à la rénovation énergétique des logements au travers de la plateforme Pepz.

Depuis de début de l'année :

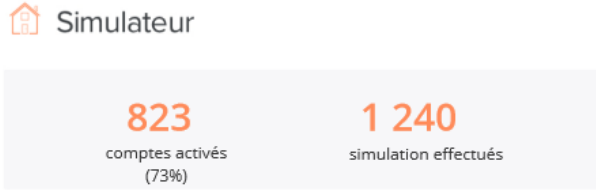

3 NOUS AIDONS LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La Caisse Régionale a aidé les bailleurs sociaux à atteindre leurs objectifs de rénovation énergétique en accordant un montant de 28M€ de crédits principalement sur des besoins en Gironde et le Lot-et-Garonne.

Nous avons également permis la finalisation d'un centre de tri de déchets en participant à un co financement de 2,4M€.

4 NOUS SOUTENONS LE LOGEMENT

La Caisse Régionale Aquitaine a réuni les acteurs du logement au sein du Groupe lors du 81e Congrès HLM qui s'est déroulé du 28 au 30 septembre 2021 à Bordeaux.

Ce salon professionnel réunit chaque année tous les acteurs du logement dans une grande métropole de France. Il est l'occasion pour le Groupe de valoriser son expertise en ingénierie financière mais aussi de présenter la dynamique à l'oeuvre dans le logement social.

Les objectifs que la Caisse Régionale s'est fixée sur le marché du logement social ont été présentés. Les Directeurs généraux de Mesolia et Aquitanis ont pu témoigner de leur coopération lors d'une table ronde. La matinée s'est poursuivie par les interventions de CACIB et de CAI avec une présentation de son Directeur général sur l'avenir de l'immobilier et plus globalement sur notre façon de penser « le vivre ensemble ».

Nous avons financé 3 résidences Cap Solidarité (collocation sociale de personnes en situation de handicap) et une résidence pour séniors autonomes.

8 M€ ont été consacrés à la rénovation énergétique du parc social de Mésolia.

Et une enveloppe de 20M€ est dédiée à la rénovation du parc de logements sociaux de Domofrance sur le territoire.

5 NOUS SOUTENONS L'INNOVATION MÉDICALE

Un bel exemple en 2021 :

La société bordelaise Certis Therapeutics, spécialiste des thérapies mini-invasives guidées par imagerie IRM, vient de boucler une levée d'1.5M€ auprès de Medevice, Lead, ainsi que des fonds régionaux Aquiti Gestion, GSO Innovation **et Crédit Agricole Aquitaine Expansion*.**

Les fonds levés permettront à Certis Therapeutics de pouvoir financer les prochaines étapes de son développement.

A propos de Crédit Agricole Aquitaine Expansion

Crédit Agricole Aquitaine Expansion (CAAE) est la filiale de capital investissement du Crédit Agricole Aquitaine. Lancée en 2007, CAAE affirme son statut d'acteur de proximité du capital investissement en accompagnant les acteurs économiques de son territoire dans leurs besoins de renforcement de fonds propres.

CAAE investit des montants entre 75 K€ et 500 K€, seule ou en co-investissement, exclusivement en minoritaire aux côtés des dirigeants et accompagne les phases d'innovation, croissance interne, externe et de transmission ou reclassement actionnarial des entreprises.

Risque 1 : Inadéquation entre les attentes notamment sociales et environnementales de nos clients et notre stratégie commerciale (qualité de service, de conseil, de nouvelles technologies, de sécurité et de santé, de transparence, d'éthique ...)

NOTRE PREMIÈRE PRIORITÉ : RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE NOS CLIENTS , EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

ENGAGEMENT 3

Soutenir les personnes fragilisées en favorisant l'inclusion bancaire grâce à nos valeurs centrées sur l'humain

1 NOUS SOMMES LE PARTENAIRE DE CONFIANCE EN MATIÈRE DE PERSONNES PROTÉGÉES

L'Espace Personnes Protégées (EPP) a été mis en place en 2012.

Nos Ambitions :

- Se positionner comme banque référente auprès des MJPM (Mandataires Judiciaires Protection des Majeurs)
- Accompagner les agences sur la gestion des tutelles familiales : soutien réglementaire, administratif.

Nos Objectifs : Développer nos encours sur ce segment de clientèle et limiter les risques opérationnels.

La Méthode : L'EPP devient l'interlocuteur unique et privilégié des représentants professionnels (mandataires judiciaires et organismes de tutelles) et gère l'administratif. L'EPP est en soutien technique des agences sur les mesures familiales.

Le Bilan :

2021 a été encore une année de développement de l'activité : nous dépassons maintenant 10 000 majeurs protégés gérés et plus de 383 M€ d'encours (+15M€ en 2021).

Plusieurs marqueurs nous montrent que l'organisation est efficiente, et reconnue par les acteurs du terrain :

- L'enquête de satisfaction effectuée en octobre auprès des mandataires judiciaires : note de 8/10 avec 87% de TRÈS SATISFAITS
- Les représentants professionnels nous confient chaque année davantage la gestion de leurs protégés : 750 entrées en relation en 2021 (2019 : 600 ; 2020 : 670).

Les actions que nous avons mises en place en 2021 vont dans le sens de la satisfaction et de l'accompagnement de nos clients :

- Création de bagages d'accompagnement
- RDV pédagogiques au sein des organismes
- Renforcement des expertises par de la formation interne.

2 NOUS METTONS EN PLACE DES OFFRES POUR LES CLIENTS EN SITUATION DIFFICILE

Nous favorisons l'inclusion bancaire des personnes fragilisées

Nouveautés en 2021 :

Nous avons créé un comité de suivi :

Ses objectifs sont de conduire ou faire conduire toute action visant la réalisation des objectifs de la Politique d'Inclusion Bancaire de la Caisse Régionale (en préparation pour 2022).

Création d'un Référent Inclusion Bancaire

La mission de Référent Inclusion Bancaire est confiée au Directeur Bancaire, Paiements et Assurances.

Il a pour mission de déployer les actions relatives à l'inclusion bancaire au sein de la CR et de les piloter. Il présente trimestriellement un suivi des actions à la Direction Générale.

Le Crédit Agricole Aquitaine est particulièrement vigilant à **l'inclusion bancaire** et poursuit la commercialisation de produits et services adaptés aux personnes en difficulté. Il met aussi à disposition des conseils pour maîtriser son budget.

L'offre pour 1€/mois, permet de disposer des services bancaires essentiels tout en limitant l'impact financier des incidents à 1€ par mois. 5,5% de nos clients fragiles en sont équipés.

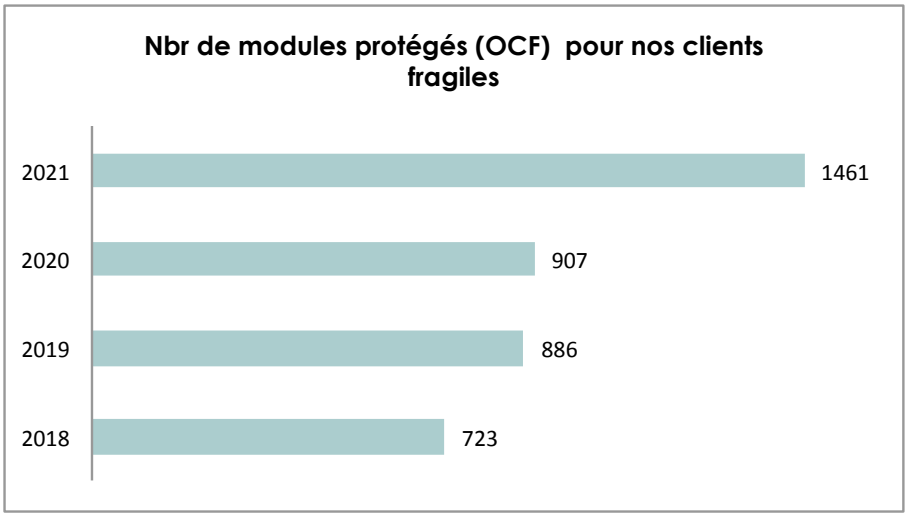

3 NOUS APPORTONS NOTRE AIDE AUX PERSONNES FRAGILISÉES

Les **Points Passerelle** sont des structures d'écoute, de médiation et d'accompagnement bénévole. Leur rôle est d'aider les clients du Crédit Agricole Aquitaine qui rencontrent des difficultés financières et/ou sociales suite à un accident de la vie (maladie, accident, décès d'un proche, divorce, perte d'un emploi, etc.).

En 2021 : 71 dossiers de microcrédit ont été réalisés pour 177 053,48 €

- 41 Mobilités pour 135 700 €
- 16 Stabilité pour 25 300 €
- 8 Équipements pour 10 500 €
- 6 Logements pour 5 500 €

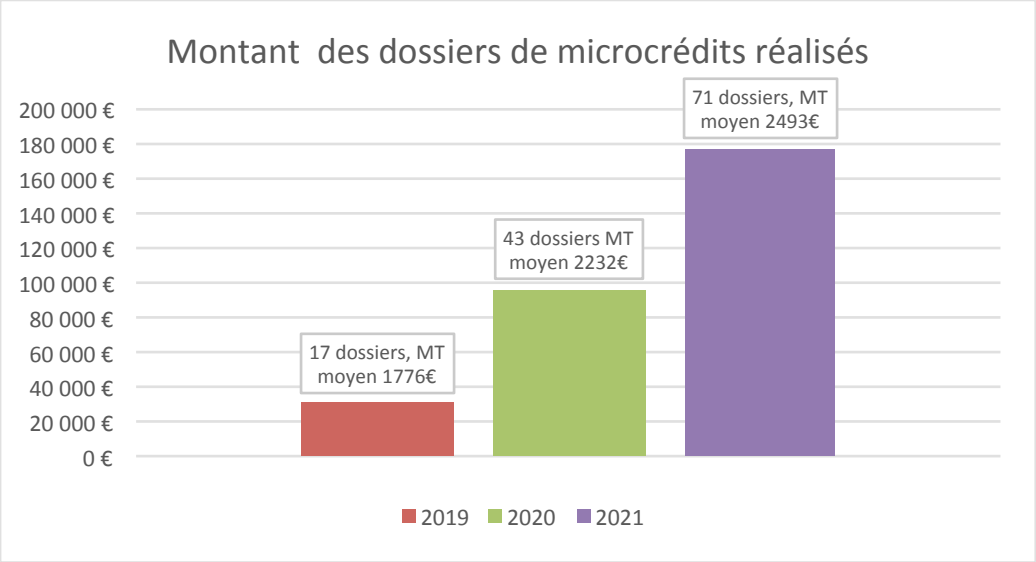

4 EN 2021 NOUS FACILITONS L'ACCÈS À NOS SERVICES POUR NOS CLIENTS SOURDS ET MALENTENDANTS

Le saviez-vous ?

Nous facilitons l'accès à nos services pour nos clients sourds et malentendants. Depuis notre site Internet, sur Smartphone, tablette ou ordinateur, il est possible de joindre son conseiller clientèle, via le service Elioz Connect et nos relevés peuvent être en Braille.

5 NOUS FAVORISONS L'INCLUSION NUMÉRIQUE

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Le Crédit Agricole Aquitaine met en place des ateliers pour l'inclusion numérique à destination des sociétaires/clients en capitalisant sur une forte implication et adhésion des administrateurs, retraités et salariés volontaires et des dispositifs existants (Points Passerelle).

Pour accompagner les formateurs volontaires dans cette démarche, nous nous sommes appuyés sur « Emmaüs Connect » et « les Bons Clics »

- Ces formations tests ont eu lieu les 18 et 25 mai 2021
- Animation par un binôme administrateurs /équipiers du Crédit Agricole Aquitaine

Les résultats sont très positifs, autant du côté des animateurs que du public concerné.

6 NOUS FINANÇONS LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Nous avons su accompagner par le financement les établissements de santé public dans leur démarche de rénovation et de modernisation de leurs bâtiments et équipements hospitaliers à hauteur de 20M€ ainsi que des écoles supérieures et des établissements de formations associatifs, (priorité de région Nouvelle Aquitaine), en finançant 9,M€.

7 NOUS ORGANISONS L'ENTRAIDE AU QUOTIDIEN

Nous avons lancé la plateforme J'Aime Mon Territoire, qui fait sens surtout en ce moment où chacun de nous ressent le besoin d'échanger et de s'informer en ultra proximité. J'aime mon territoire est un réseau social de proximité qui a pour vocation de rapprocher les acteurs de la vie locale et les clients du Crédit Agricole Aquitaine situés dans un rayon de 50 km.

Ce service d'entraide gratuit est ouvert à tous : aux particuliers qui ont besoin d'une aide, d'un outil, d'un coup de main... et aux associations, commerçants, artisans ou communes qui souhaitent donner de l'information sur leur actualité.

J'Aime Mon Territoire est également une plateforme vers d'autres sites solidaires pour profiter des produits de nos agriculteurs et viticulteurs en circuit court, ou encore « Tourisme by CA », pour bénéficier de bons plans touristiques partout en France.

Notre rôle en tant que financeur de projets est d'accompagner la transformation des entreprises du tourisme vers un modèle durable, et de favoriser les projets touristiques verts (éco-logements, mobilité douce...), démarche dans laquelle nous sommes déjà engagés.

8 NOUS ACCOMPAGNONS LES JEUNES ET LES PLUS FRAGILES

En ce qui concerne le financement de leurs études, la Fondation Crédit Agricole Aquitaine relance le dispositif de bourse étudiante : « Décroche ta bourse ». Concrètement, à l'issue du processus de sélection, ce sont 20 étudiants auxquels nous avons attribué une bourse de 2 000 € par an, pour une durée de trois ans maximum. Il était important pour notre Caisse régionale (via sa Fondation) de poursuivre son engagement en faveur des jeunes alors même que la situation de crise sanitaire rend particulièrement difficile l'accès aux jobs étudiants, fragilisant du même coup l'autonomie financière de cette population.

Une opération « Affiche ton CV » pour les alternants

Tous les étudiants à la recherche d'un contrat en alternance l'expérimentent : il est compliqué actuellement de trouver une entreprise d'accueil. Au-delà des solutions apportées par **la plateforme youzful-by-ca.fr**, nous avons décidé de mettre à disposition les vitrines de nos 240 agences pour afficher les CV (curriculum vitae) d'étudiants, clients du Crédit Agricole Aquitaine.

En parallèle, tous les CV reçus ont été mis en ligne sur notre site **Club Sociétaires Pro**, dédié à nos clients professionnels.

Le saviez-vous ?

Le 19 février, le Premier Ministre Jean Castex, accompagné par deux ministres, Elisabeth Borne (Travail) et Frédérique Vidal (Universités), était de passage au Village by CA de Bordeaux. Au programme : des échanges avec des étudiants ainsi que l'ensemble des acteurs de l'emploi, privés comme publics, ***sur les leviers pour favoriser et développer l'emploi des jeunes diplômés****, notamment les stages, véritables portes d'entrée vers le marché du travail.*

DÉCROCHE TA BOURSE

En 2021, le Crédit Agricole Aquitaine a souhaité accompagner financièrement les jeunes (- 25 ans dont étudiants, stagiaires, alternants, jeunes avec ou sans diplôme, en échec scolaire…), avec une aide pouvant aller jusqu'à 1 000 € par projet et par structure, ceci grâce au site www.jaimemonterritoire-ca.fr, qui permet de déposer les candidatures .

Nous encourageons également tous les acteurs qui agissent au quotidien en faveur de l'éducation, de l'emploi et de l'insertion sociale des jeunes sur notre territoire (associations, structures publiques ou de l'économie sociale et solidaire), par le biais de nos Caisses locales, à poursuivre leurs actions via un appel à projets et la dotation financière qui en découle

Il y a eu 27 Caisses locales participantes, 39 projets accompagnés pour un total de 38 320€ distribués.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La démarche « Bien Vivre A Domicile » – Pour les séniors, en test en 2021

Dans la continuité de la démarche « Prenons soin de nos clients », en 2021, nous avons entrepris de rencontrer certains de nos clients Séniors afin de les écouter et les accompagner au mieux dans leurs projets : Voyages, travaux, aménagement du domicile, aide dans le quotidien, protection de la santé / famille / biens…

La démarche Bien Vivre à domicile aura comme objectif dès 2022, de permettre à nos clients de rester à leur domicile en toute autonomie, en leur présentant des solutions personnalisées.

Risque 2 : Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis (emplois, transition énergétique, santé, innovation…)

NOTRE SECONDE PRIORITÉ :

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

ENGAGEMENT 4

Encourager l'envie d'entreprendre de manière durable et contribuer à la création et au maintien de l'emploi

1 NOUS ACCOMPAGNONS L'AGRICULTURE EN TRANSITION

J'AI ÉTÉ FORMÉ À LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE – PARLONS-EN !

1 - Le Crédit Agricole Aquitaine accompagne la transition agro écologique autour d'une démarche structurée sur la gestion, le développement, la promotion et la sécurisation des exploitations

Nous veillons particulièrement à :

- Financer la conversion grâce à des solutions de crédits souples, des solutions personnalisées pour la trésorerie.
- Faciliter la commercialisation en circuit de proximité avec des solutions d'encaissement souples.
- Protéger les revenus de l'exploitation par une offre globale en assurances et en prévoyance, adaptée aux risques liés à l'exploitation, particulièrement les risques climatiques. Tous nos conseillers et chargés d'affaires ont suivi une formation en transition Agro écologique en lien avec les experts de la Chambre d'Agriculture et une initiation à la démarche « labels bas carbone ».

2 FAIM «ZÉRO»

Pour accompagner le volet agricole du plan de relance de l'économie française mis en place par le Gouvernement :

Le Crédit Agricole a créé une offre de préfinancement. Ce prêt à taux zéro (0%) est destiné à faire l'avance de la subvention prévue pour l'acquisition d'équipements dédiés à la transition agricole.

2 - La Fondation pour une Agriculture Durable en Nouvelle-Aquitaine

Créée en 2009, elle a déjà récompensé près de 90 agriculteurs (140 000 € de prix) qui se sont engagés dans une agriculture innovante et durable, ainsi que des **docteurs universitaires** qui ont fait leur thèse sur l'agriculture en lien avec l'agriculture durable.

FONDATION pour une Agriculture Durable en Nouvelle-Aquitaine
sous l'égide de la Fondation de France
Soutenir la main qui nous nourrit

Pour rappel, le **Crédit Agricole Aquitaine** est membre fondateur de la fondation et participe au jury final.

Chaque lauréat se voit remettre une dotation financière de 1 500 €. Un bonus de 500 € est attribué aux 3 dossiers les plus remarquables sélectionnés par le jury.

3 - Nous avons participé à l'organisation de la 9ème édition des Trophées de l'Excellence Bio

La Nouveauté en 2021 : Les Caisses Régionales du Crédit Agricole de la région de Nouvelle-Aquitaine et Inter bio Nouvelle-Aquitaine ont organisé en partenariat un jury régional qui a décerné le « coup de cœur Nouvelle- Aquitaine » qui a reçu la somme de 1000€.

Agence BIO

L'objet de ce concours est de mettre en valeur le dynamisme du secteur de l'agriculture biologique, par la distinction des innovations réalisées par les acteurs et entreprises dont l'activité est certifiée bio ou en cours de conversion.
Ce concours concerne les domaines de la production, de la transformation et de la distribution de produits biologiques, répondant à la réglementation européenne.

Pour illustrer l'excellence dans le domaine de l'agriculture biologique, la démarche devait présenter un ou plusieurs caractères innovants, dans au minimum un des domaines : technique, social, économique ou commercial.
Une attention particulière a été portée aux projets mettant en avant des engagements partenariaux, durables et rémunérateurs pour les producteurs.

2 NOUS FINANÇONS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Des financements dédiés à la transition énergétique (dont photovoltaïque, éolien et biomasse) sont proposés par des experts formés pour accompagner les porteurs de projet avec l'appui d'experts métiers des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole Aquitaine est reconnu en la matière comme un acteur essentiel sur son territoire.
En 2021, nous avons conduit une fiabilisation des données sur nos financements en matière de transition énergétique ce qui nous a permis de remettre à jour les réalisations depuis 2018, y compris l'année 2020.
L'encours total de ces financements est de 261 M€ au 31/12/2021.

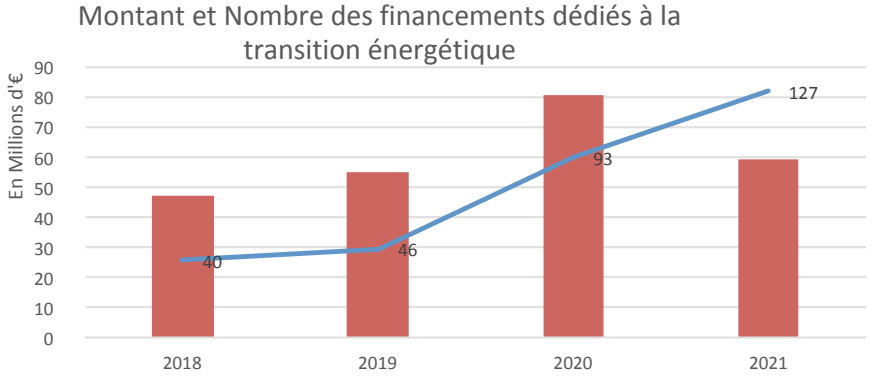

3 NOUS DÉVELOPPONS NOTRE FILIÈRE BOIS / FORÊT

Les forêts françaises ne sont pas suffisamment renouvelées pour assurer une pérennité du matériau bois dans le futur (en forêt, nos actions d'aujourd'hui auront des conséquences dans 50 ans).

Actuellement, 73% du bois d'œuvre produit en France (bois qui stocke du carbone à long terme) provient de 17% de la surface forestière issue des forêts de plantation.

Nous avons à faire à une forêt qui vieillit, qui ne stocke plus ou beaucoup moins de carbone et qui ne sera pas en adéquation avec les demandes des industriels de la filière.

C'est pourquoi nous portons une attention particulière à la filière Forêt en Caisse d'Aquitaine.

Le salon européen FOREXPO

Le 23 septembre 2021, au sein même de **Forexpo**, le Salon européen de la sylviculture et de l'exploitation forestière, à Mimizan dans les Landes, le Crédit Agricole Aquitaine a remis un chèque de 30 000 € à Plantons pour l'avenir.

Une somme récoltée auprès de quatre Caisses dont le Crédit Agricole Aquitaine. Ce don permettra de contribuer aux trois programmes d'actions de ce Fonds.

Il soutient les propriétaires forestiers pour leurs opérations de (re)boisement, il aidera à la prise de conscience sur le rôle primordial de la forêt et il soutiendra également le développement de techniques et pratiques de gestion forestière innovantes, adaptées aux défis environnementaux de demain.

Pour avoir un ordre d'idée, en donnant 10 000€, le mécène permet la plantation de 10 000 arbres, le reboisement de 8 hectares, la production de 1 800 m3 de bois, la séquestration de 1 400 tonnes de CO2 et la création de 18 emplois !

Depuis 2014, grâce à ses dons, le Crédit Agricole a permis la plantation de 680 000 arbres, le reboisement de 620 hectares, la séquestration de 110 000 tonnes de CO2, la production de 110 000 m3 de bois et la création de 1 100 emplois dans la filière.

Une conférence au siège de la Caisse Régionale à Bordeaux

L'évènement avait pour objectif d'apporter l'éclairage d'experts sur les enjeux de la filière.

Cette filière forêt est prépondérante en Aquitaine. Elle représente 1,6 millions d'hectares, 43% de notre territoire, 34 000 emplois directs, 3 milliards d'Euros de chiffre d'affaires (autant que la viticulture de production). La forêt, bien qu'artificielle est historiquement et culturellement présente.
Elle fait partie de l'ADN des Aquitains.

Notre raison d'être de Banque mutualiste de proximité, soucieuse du développement de nos territoires nous impose de nous pencher sur cette filière relativement traditionnelle mais qui, avec le matériau bois, représente l'avenir !

4 NOUS ACCOMPAGNONS LES ENTREPRENEURS

Les Cafés de la création, le Club Sociétaires Pro, le Village by CA Aquitaine, Yapla…

Le Crédit Agricole Aquitaine a mis en place une gamme d'actions pour accompagner les entrepreneurs.

Pour compléter le dispositif, nous avons créé **« les Rendez-vous Club Pro »**. Il s'agit de réunions d'information sur des thématiques qui préoccupent les professionnels : transmission, cyber sécurité, international…

1 - Les Cafés de la création

5 cafés ont été réalisés pour accompagner les entrepreneurs en 2021. **En plus des RDV individuels** proposés aux créateurs avec un expert de la création, **nous proposons également 4 webinaires**, animés par nos experts.

1 - «Bien choisir son statut juridique et sa protection sociale»
2 - «Financer son projet»
3 - «Les étapes clés de la création d'entreprise»
4 - «De l'étude de marché aux projections chiffrées»

2 - Le Club Sociétaires Pro

Un réseau d'échanges et d'affaires pour entreprendre entre sociétaires.

Unique en France, il propose aux clients professionnels sociétaires du Crédit Agricole Aquitaine de nombreux services disponibles sur un site web et lors de rendez-vous « physiques ». Ils peuvent y déposer des bons plans et des offres d'emploi, mais aussi réaliser de l'échange de business entre eux grâce à un module de mise en relation.

3 - Le Village by CA Aquitaine se porte bien !

Malgré la pandémie, les 27 startups accompagnées ont su « faire le dos rond » et s'adapter aux nouvelles conditions de travail imposées.

Dans le détail, 20 % de nos jeunes pousses ont su profiter de cette crise. 60 % ont réussi à fonctionner grâce notamment au chèque numérique et les 20 % restant ont souffert mais ont tout de même su passer le cap. En effet, malgré cette crise sanitaire, le business ne s'est pas arrêté.

Nous avions mis en place des outils pour poursuivre notre accompagnement et surtout la mise en relation entre nos startups et nos partenaires.

Ainsi le business connecté s'est digitalisé, nous avons créé une plateforme dédiée pour faciliter les interactions et les webinaires se sont multipliés

En 2021, une trentaine de recrutements ont été comptabilisés au sein du Village.

Il est important de préciser que depuis décembre 2021, sur les 7 critères d'exigibilité utilisés par le jury pour les recrutements, 1 nouveau porte sur la RSE et notamment : l'appréciation de l'impact des activités de l'entreprise dans les domaines social, environnemental et économique.

5 NOUS ACCOMPAGNONS LES ASSOCIATIONS

Le Crédit Agricole Aquitaine s'est associé à **Yapla**, la plateforme de gestion et de paiement qui simplifie leur quotidien. La plateforme Yapla a été pensée pour et par des associations pour qu'en quelques clics, il devienne possible de gagner du temps et de de se simplifier la vie.

Yapla est une plateforme de paiement et de gestion tout-en-un pour les associations, utilisée par plus de 14 000 associations. Elle propose : paiement en ligne, gestion des adhésions, des évènements, collecte de dons, comptabilité, site web et newsletter.

Tout est regroupé dans une même plateforme.

Risque 2 : Inadaptation de nos expertises avec les besoins des entreprises pour répondre aux grands défis (emplois, transition énergétique, santé, innovation…)

NOTRE SECONDE PRIORITÉ :

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Intervenir en faveur de l'Autonomie et du Patrimoine en poursuivant nos actions de mécénat, soutenir les associations locales.

INFO !

Juillet 2021 : Première convention de partenariat signée et validée avec l'engagement du partenaire sur sa démarche « responsable ».

1 NOUS AIDONS DES ASSOCIATIONS EMBLÉMATIQUES : LES TOOKETS SALARIÉS

Notre Caisse Régionale est la première à avoir lancé l'arrondi sur salaire, en novembre 2012.

Les collaborateurs ont fait le choix de **donner chaque mois les centimes de leur salaire** net à l'une des trois associations présélectionnées par la Caisse Régionale : **Emmaüs, La Banque Alimentaire, Médecins sans frontières.**

Ces dons sont **abondés à 100% par la Caisse Régionale.**

EMMAÜS FRANCE

Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde

MEDECINS SANS FRONTIERES

2 NOUS AIDONS LES ASSOCIATIONS DE NOS TERRITOIRES : LES TOOKETS SOCIÉTAIRES

La Caisse Régionale soutient les associations de proximité au travers d'autres dispositifs comme l'attribution de Tookets (points solidaires) versés par la Caisse Régionale Aquitaine à ses clients sociétaires titulaires d'un livret d'économie locale ou d'une carte sociétaire.

Le principe est simple : c'est le sociétaire lui-même qui choisit d'aider l'association de son choix parmi les 3151 associations de proximité « labellisées » par les Caisses locales.

Plus de 178 000€ ont ainsi été versées aux associations en 2021.

3 NOUS SOUTENONS LES PROJETS LOCAUX, GRÂCE À LA FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE

La Fondation Crédit Agricole Aquitaine soutient des projets de mécénat de proximité qui s'inscrivent dans les domaines des autonomies et des patrimoines et sont portés par des structures d'intérêt général sur son territoire. Les engagements de la Fondation se veulent exigeants : des axes clairs et une prise en compte de dimensions qui permettront d'évaluer l'intérêt général d'un projet, à savoir son caractère innovant, pérenne et durable, solidaire, son impact économique et social, le nombre d'emplois créé et l'animation du territoire qui découle de sa mise en oeuvre.

En 2021, la Fondation a soutenu :

- **41 dossiers Autonomies pour un montant de 272 228 €**
- **9 dossiers Patrimoines pour un montant de 59 550 €**
- **20 bourses étudiantes pour un montant de 40 000 €**

Soit un total de 70 dossiers accompagnés pour un montant total de 371 778 €

Voici quelques exemples de la diversité de nos actions en faveur du territoire :

- **Concernent notamment le patrimoine environnemental :**

1. FDAAPPMA Fédération PECHE 33 ET MILIEU AQUATIQUE : Parcours Formation pour Protection Environnement, dotation de 1 750 €

2. Association Les Amis du BRASSENX 40 : Expositions itinérantes pour valoriser le patrimoine naturel historique concernant le Brassenx et l'actuel Pays Morcenais, dotation de 2 800 €.

3. Réhabilitation du site remarquable de la POTERIE à GRADIGNAN 33 : Conserver et valoriser l'un des derniers fours à poterie/céramique existant en Aquitaine

- **Concernent notamment la cohésion et inclusion sociale :**

1. AGENCE SENS COMMUN / PROJET PUZZLE : Projet artistique mené dans plusieurs structures d'accueil de personnes handicapées ou séniors pour favoriser la communication et apporter du bien-être, dotation de 6 000 €

2. Association L BURN : Ateliers de ré-inclusion sociale et professionnelle suite à un BURN-OUT : dotation de 10 000 €

3. Association LA CRAVATE SOLIDAIRE 33 : Donner la même chance que les urbains en organisant des Ateliers de relooking pour les personnes éloignées de l'emploi et situées en zone rurale, dotation de 10 000 €

4. Association SPORT EMPLOI : Créer du lien social pour les jeunes via le sport collectif dans les Quartiers Prioritaires de la Ville de Bordeaux et utiliser le sport comme levier de réinsertion sociale, dotation de 10 000 €

4 NOTRE SOUTIEN AUX PROJETS ASSOCIATIFS :

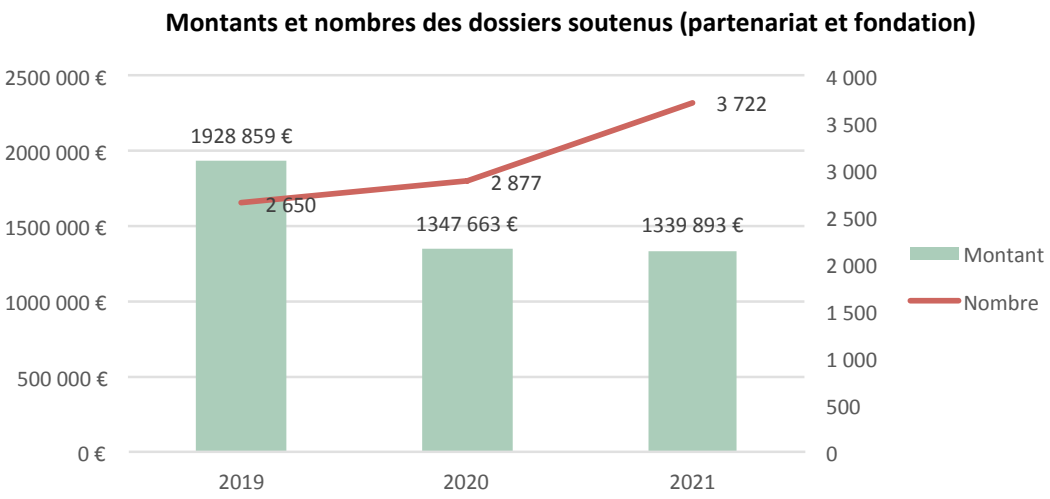

5 NOUS SOUTENONS LES PROJETS D'AIDE ALIMENTAIRE

Pleinement engagés dans les territoires pour soutenir la croissance locale et accompagner durablement l'ensemble des acteurs économiques, le Crédit Agricole Aquitaine et Crédit Agricole Assurances ont lancé une opération solidaire afin d'apporter leur soutien à des associations qui œuvrent aujourd'hui sur nos territoires.

Une opération solidaire

Le Crédit Agricole Aquitaine et Crédit Agricole Assurances ont lancé une opération solidaire entre le 1er mai et le 30 septembre 2021. Concrètement, chaque versement d'un client de la Caisse Régionale sur un contrat d'assurance vie donnait lieu à un abondement de 10 euros du Crédit Agricole Assurances.

Au terme de cette opération, c'est près de 30 000€ qui ont été collectés.

Partenaire historique des Banques alimentaires - premier réseau d'aide alimentaire en France depuis plus de 35 ans-, **le Crédit Agricole Aquitaine a choisi de remettre les dons collectés aux Banques alimentaires de son territoire, plus précisément à destination du programme « Rebond Jeunes ».**

Risque 3 : Déconnexion avec notre identité coopérative et mutualiste en tant qu'employeur, partenaire et mécène pour une société solidaire et responsable qui favorise notamment l'inclusion bancaire.

NOTRE TROISIÈME PRIORITÉ :

ŒUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, RESPONSABLE ET RÉSILIENTE EN S'APPUYANT SUR NOS VALEURS MUTUALISTES

ENGAGEMENT 6

Faire de notre modèle coopératif et mutualiste un axe fort de différenciation

Notre cause mutualiste 2021 : les jeunes

Les jeunes sont les plus fragilisés par la crise COVID, notamment les 18 – 25 ans. Ce constat est une réalité largement relayée par les médias.

Le Crédit Agricole Aquitaine s'engage et poursuit sa mobilisation.

Nous accompagnons les jeunes au travers d'actions solidaires, de nos offres commerciales dédiées, de notre politique RH et de façon transverse sur nos actions en faveur de l'emploi.

Nos actions :

SOLIDARITE

FONDATION CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE
Sous l'égide de la Fondation de France

Mécénat domaine Autonomies
(insertion pro & éco, insertion sociale)
24 projets accompagnés depuis 2 ans

Budgetissimo

Ateliers d'éducation budgétaire via les Points Passerelle
4 en 2020
5 en 2019

DÉCROCHE TA BOURSE

Créée en 2019 via C2AM
2000€ pendant 3 ans versés à desjeunes BAC+2, boursiers sur critères sociaux (20 max par an). Rattachée à la Fondation en 2021.

OFFRES

GLOBE TROTTER

eko 1 CARTE, 1 APPLI, 1 AGENCE

Prêts Étudiants/ Reports
Prêt Avance Coup de Main (5 000€ à 0,5%)
Prêt Mozaïc Projet (1 500€ à 0%)
Prêt permis 1€/jour
Accord confiance étudiants (découvert 500€)
-50% offre bancaire 18-25 ans
-25% sur les commissions d'intervention
-20% sur assurances 18-30 ans
Offre Intergénérationnelle Fidélité

RESSOURCES HUMAINES

CA AQUITAINE

CDI :
150 personnes recrutées en 2020

Alternants :
92 jeunes actuellement, + 30 en 2021

Stagiaires :
61 jeunes

EMPLOI

Hello Charly

Hello Charly, coach pour l'orientation des jeunes

1ER STAGE 1ER JOB

Job dating pour aider les jeunes à se lancer dans la vie active

youzful

Plateforme gratuite, 100% digitale dédiée à l'emploi et à l'orientation (connecte les jeunes et les acteurs économiques du territoire)

LES CAFÉS DE LA CRÉATION

Éditions dédiées aux Étudiants

1 NOUS RENFORÇONS NOTRE MODÈLE MUTUALISTE

Ce qui nous différencie :

- Notre statut

Nous sommes une société de personnes, dont le capital appartient à nos clients « sociétaires », détenteurs de « parts sociales » de Caisses Locales.

Ces Caisses locales détiennent ensemble le capital social de la Caisse Régionale.

Grâce à nos efforts de valorisation du sociétariat, la part des clients sociétaires progresse encore et la féminisation des Conseils d'Administration se poursuit.

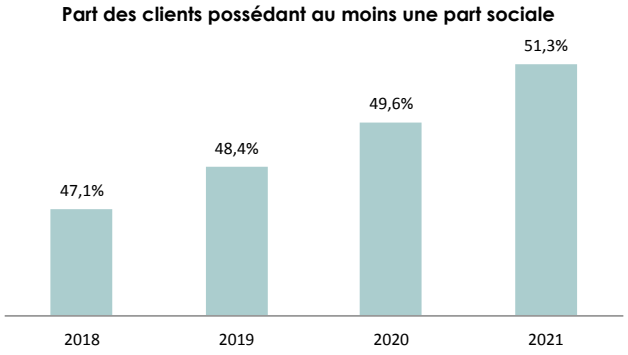

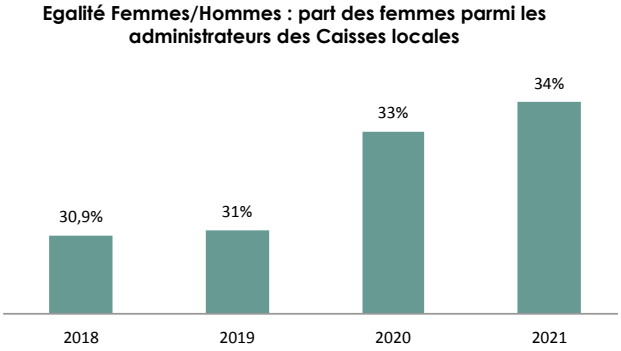

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS PAR CSP 2021

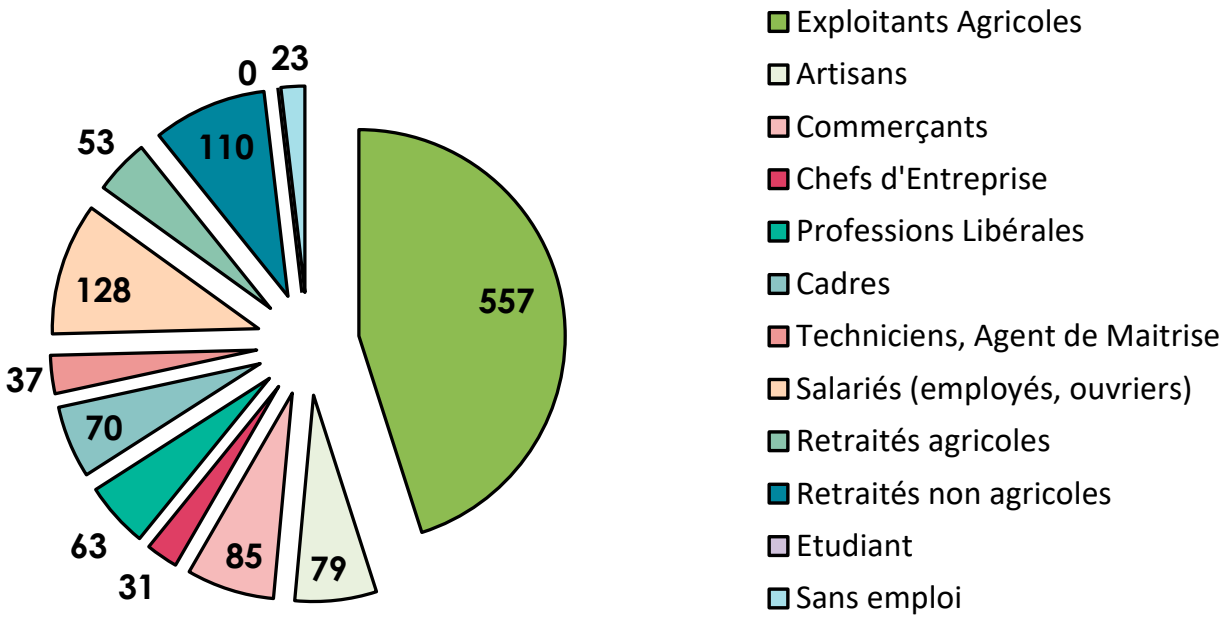

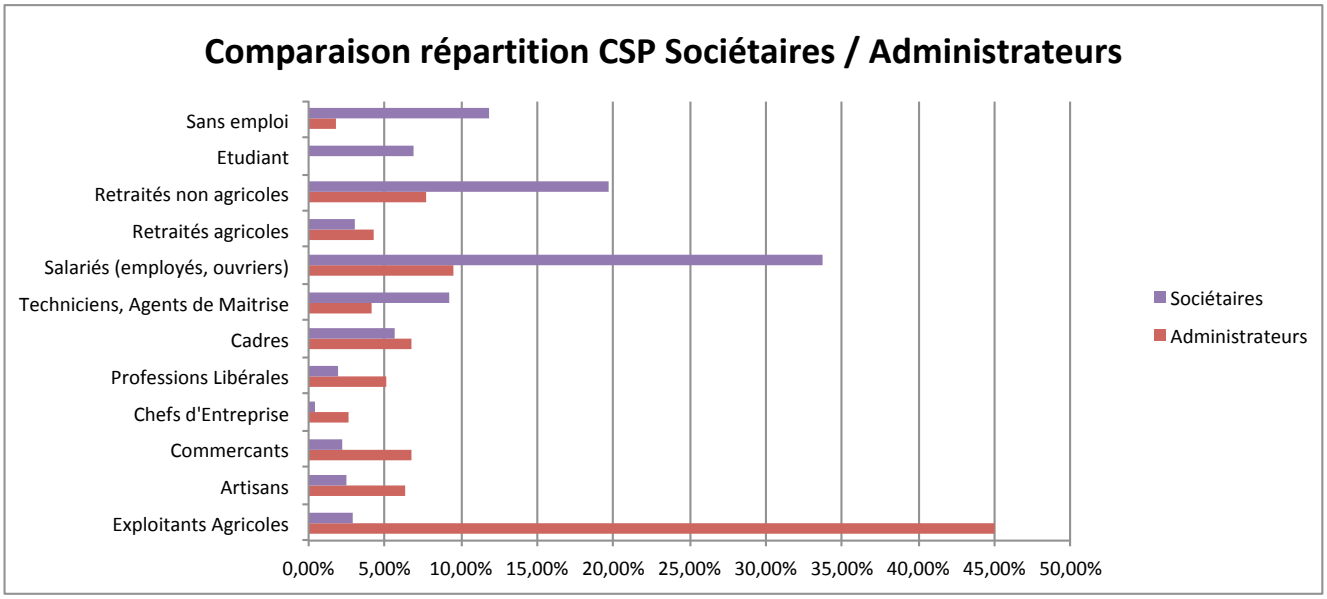

Nouveau en 2021,

Les Assemblées Générales de Caisses locales, du fait de la situation sanitaire, se sont déroulées **à huis clos**, hors la présence des sociétaires.

Seul le Président de Caisse locale, son secrétaire et 2 assesseurs y ont assisté.

Elles ont toutes eu lieu **le même jour** : **le vendredi 19 mars 2021.** Les sociétaires ont pu **voter en ligne**, via leur espace Crédit Agricole en ligne, de façon simple, autonome et sécurisée. Tous les sociétaires avaient reçu par courrier ou e-doc leur convocation ainsi qu'un flyer explicatif. Ils ont pu consulter dans leur espace, la Déclaration de Performance Extra Financière, un tableau de bord avec les principaux indicateurs et une vidéo de présentation de ces indicateurs.

2 NOUS PARTAGEONS NOS VALEURS

En 2021, mise en place d'une newsletter sociétaire pour marquer le cap des 500 000 sociétaires. Il y en aura 3 par an en rythme de croisière.

“ L'HUMAIN ET LA PROXIMITÉ, DEUX VALEURS ESSENTIELLES

L'Instant Sociétaire est le nouveau rendez-vous dédié aux sociétaires et aux clients de la Caisse Régionale.

En mettant en valeur l'humain et la proximité, l'objectif est de souligner ce qui différencie une banque coopérative avec son modèle mutualiste. Une façon de démontrer également l'implication du Crédit Agricole Aquitaine en faveur du développement économique et sociétal des territoires avec l'appui de son réseau d'administrateurs.

Ainsi, le Crédit Agricole Aquitaine a dévoilé en juillet 2021 un **nouveau numéro de L'Instant Sociétaire**, une série de courtes vidéos qui mettent chacune en lumière un client sociétaire coopér'acteur de sa banque.

« Je suis un mec du Bassin, je suis un enfant de l'Atlantique »

Explique Christophe Castaing, héros du troisième épisode à découvrir sur Facebook, Instagram et YouTube. Marin pêcheur et batelier sur le Bassin d'Arcachon, il évoque pour les internautes son métier, la filière mer et ses engagements.

3 CRÉATION D'UN ESPACE SOCIÉTAIRE SUR NOTRE VITRINE INTERNET EN 2021 !

Ce nouvel espace met en avant **les avantages et les offres** pour les sociétaires, ainsi que **les engagements et initiatives locales** de la Caisse Régionale. Ces nouvelles pages ont été spécifiquement conçues pour répondre aux besoins du sociétariat.

Consultez l'espace ICI

Risque 4 : Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

NOTRE QUATRIÈME PRIORITÉ :

LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN MAÎTRISER LES RISQUES NOTAMMENT NOUVEAUX

ENGAGEMENT 7

Engager la mise en place de processus réduisant notre empreinte environnementale et carbone en ligne avec la trajectoire de 2°C de l'accord de Paris, en limitant les consommations et les déchets notamment plastiques

1 NOUS LIMITONS L'IMPACT DE NOS DOCUMENTS

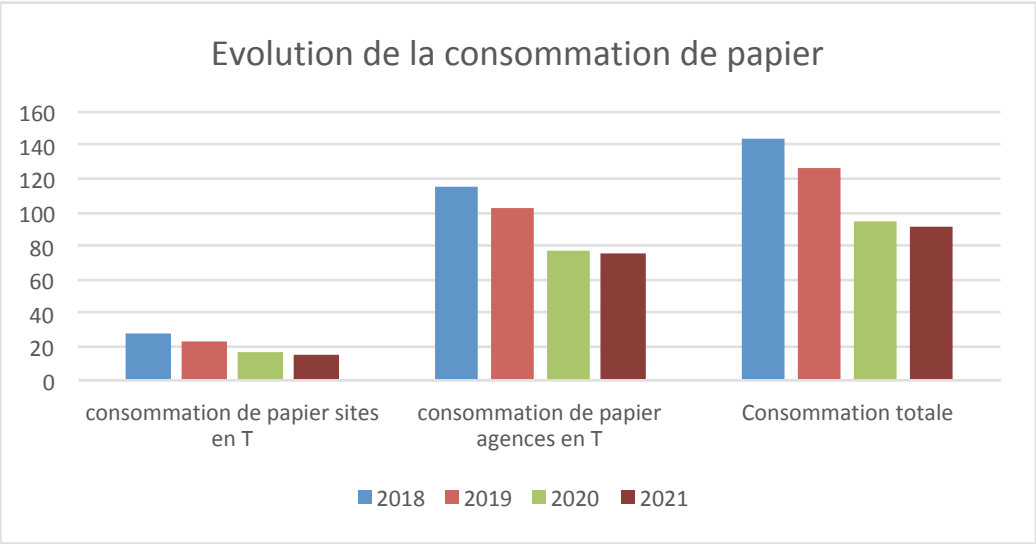

1 - Au niveau des process :

En moyenne, à fin juillet ce sont **667 feuilles de papier** qui ont été économisées par chaque Conseiller Pro/Agri/Viti en un trimestre, surtout grâce à la **dématérialisation du Process Crédit Pro/Agri/Viti.**

2 - Au niveau des achats des agendas et calendriers à destination des clients, nous avons décidé de baisser de 30% les quantités d'agendas (petits et grands) pour tous.

Les agendas sont certifiés FSC et sans OGM, le papier contient 40% de déchets recyclés post-consommation et est produit à 100 % d'énergie verte (l'empreinte carbone est donc réduite de 20 %).

3 - Notre papier bureautique est labellisé FSC et le papier utilisé par notre sous-traitant COFILMO pour nos courriers/relevés est labellisé PEFC.

4 - Nous appliquons le principe que chaque document communiqué au client doit intégrer des aspects responsables

L'exemple des Conditions Générales de Banque

La réalisation des Conditions Générales de Banque 2022 a donné lieu à une mobilisation des services qui y concourent, pour réinterpréter ce document. Comme l'année dernière, ce document n'est plus envoyé systématiquement aux clients.

Cette année, ce document intègre des aspects RSE spécifiques :

-un édito met en valeur nos engagements responsables et leur traduction au travers de notre offre de service

-le document (mise en page et impression) est réalisé localement à Aire sur L'Adour par notre service imprimatique

-le document papier est réalisé sur du papier 100% recyclé (dont la fabrication est a priori neutre en carbone), comme notre Trombinoscope Administrateurs de Caisses locales

-le document intègre des points RSE, mis en valeur par un logo, pour évoquer par exemple les offres écoresponsables, l'impact des impressions, les droits d'entrée des fonds responsables, les plantations d'arbres.

5 - Nos magazines Uni-médias n'intègrent plus de film plastique

Sans attendre 2022 où ce sera obligatoire, Uni-médias a décidé de ne plus utiliser de film plastique pour envoyer nos magazines et cette initiative écologique touche notre titre phare Dossier Familial.

2 NOUS CONTINUONS À ÉLARGIR LE PÉRIMÈTRE DES OPÉRATIONS DIGITALISÉES

Parmi la trentaine de processus digitalisés en 2021 (78 sont prévus en 2022), la filière Crédits a fait l'objet d'une attention particulière avec des formations en petits groupes sur l'analyse et la dématérialisation de processus, la signature électronique ou l'usage du mail.

Suite à cette modification et afin de communiquer au mieux, une grande campagne interne a été mise en place, accompagnée de témoignages de conseillers sur les atouts de la dépose.

Cette démarche permet tout à la fois d'informer et d'inciter, ce qui s'est révélé être une réussite.

3 NOUS AVONS MIS EN PLACE DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS :

La journée mondiale du recyclage a été l'occasion de sensibiliser nos clients aux pratiques de la Caisse Régionale au travers d'une vidéo, publiée sur les réseaux sociaux et nos écrans de PLV. Elle indique aussi aux clients comment œuvrer de leur coté à la limitation de leur impact en matière bancaire.

Depuis juillet 2021, le recyclage du papier est différencié de celui du carton sur les sites de Agen et Aire sur l'Adour, ce qui permet une meilleure valorisation du papier.

Au final, il n'y a pas d'évolution notable entre 2021 et 2020

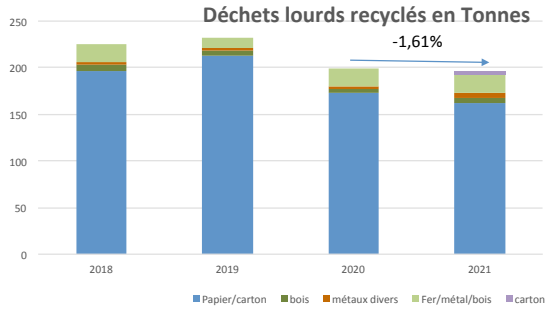

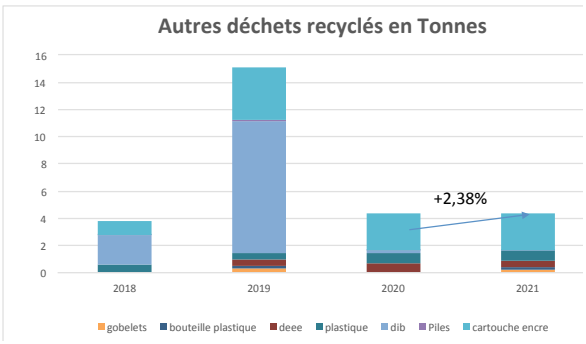

Type de déchets (Poids en Kg)	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Evolution 2021/2019
Papier/carton	195 892	213 082	172 694	161 510	-6%	-24%
carton				4 988	NS	NS
verre		181	50	182	264%	1%
Lampes néon		42	27	0	-100%	-100%
Piles	57	80	42	50	19%	-38%
cartouche encre	989	3 896	2 729	2 701	-1%	-31%
gobelets		271	0	186	NS	-31%
bouteille plastique		257	0	201	NS	-22%
deee		418	718	459	-36%	10%
bois	7 960	5 480	5 180	6 460	25%	18%
mégots		28	0	13	NS	-54%
plastique	624	491	694	753	8%	53%
métaux divers	2 640	2 660	2 160	4 780	121%	80%
dib	2 121	9 667	179	0	-100%	-100%
Fer/métal/bois	18 880	11 680	19 890	18 970	-5%	62%
TOTAL	**229 197**	**248 232**	**204 363**	**201 253**	**-2%**	**-19%**

Nous recyclons également les cartes bancaires :

Grâce à un dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes usagées ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore basée en Belgique. Les métaux contenus dans les cartes sont recyclés.

En 2021, nous avons recyclé plus de 106 000 cartes bancaires soit près de 553 Kg. A noter l'effort important de nos clients qui recyclent deux fois plus de cartes qu'ils n'en ont reçues en agence.

	2021	2020	2019	2018
Nb cartes délivrées clients	304 280	217 997	133 691	134 522
Nb cartes délivrées agence	50 744	100 357	158 979	187 522
Nb cartes recyclées	106 510	103 702	131 848	141 154
Taux de recyclage / Nb cartes agence	212,41%	103,33%	82,93%	75,27%
Taux de recyclage /Nb cartes total	30%	32,57%	45,05%	43,83%

Pour favoriser le recyclage des cartes par nos clients, une campagne de communication a été déployée sur tous nos distributeurs du 14 septembre au 29 octobre 2021.

Nous compostons nos déchets alimentaires :

Spécifiquement sur le site de Bordeaux-Bacalan, les bio-déchets issus du restaurant d'entreprise sont collectés par l'association les Détritivores pour en faire du compost : ce sont ainsi 3,7T de bio-déchets qui ont été collectés en 2019, 2,5T en 2020 et 623 kg en 2021 !

Et, nous prenons soin de limiter le gaspillage alimentaire :

Pour formaliser son engagement dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, Elior Group notre prestataire de restauration collective a publié en octobre 2017 sa charte de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Quelques pratiques en la matière : affichage dans le restaurant d'entreprise du pictogramme « zéro gaspi » pour les plats de la veille, facturation du 2eme morceau de pain, zone de tri clairement balisée...

4 NOUS ÉVALUONS NOS CONSOMMATIONS TOTALES D'ÉNERGIE, D'EAU, DE PAPIER, DE KM PROFESSIONNELS ET NOS ÉMISSIONS SUR L'ANNÉE / PAR ETP

1 - Nous réduisons l'utilisation des énergies fossiles

Le Crédit Agricole Aquitaine et Gaz de Bordeaux s'engagent pour du biogaz local

Les deux acteurs poursuivent leur collaboration avec la signature d'une convention qui permettra dès janvier 2022 au Crédit Agricole Aquitaine d'intégrer sur ses établissements alimentés en gaz naturel, 10% de biogaz issu de l'unité de méthanisation Médoc Biogaz.
La signature de cette nouvelle convention s'inscrit dans la volonté du Crédit Agricole de participer à la transition énergétique en soutenant la production d'énergie verte, tout en étant partie prenante de l'avenir du territoire aquitain. En faisant ce choix de politique d'achats de biogaz local, le Crédit Agricole Aquitaine soutient activement la filière agricole, l'emploi local et l'économie circulaire ainsi créée.
En participant au financement de l'unité de méthanisation Médoc Biogaz, nous avons accompagné la réalisation de ce projet, pour intégrer aujourd'hui une partie de sa production dans nos achats en étant client de Gaz de Bordeaux. La boucle est en quelque sorte bouclée !

Le saviez-vous ?

Substitution de 10% de notre gaz fossile par du biogaz dès 2022

- *C'est un gain de 35 tonnes CO2/an*
- *32 agences sont impactées + les sites de AIRE-SUR-L'ADOUR et AGEN*

Nous réduisons le nombre de chaudières au fioul, gaz, se traduisant par des réductions de consommation de 45% pour le gaz et de 16% pour le fioul sur 4 ans. La part des énergies fossiles ne représente que 17% de nos fournitures.

Tableau des émissions	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020		Evolution sur 4 ans 2021/2018
Fioul en kWh PCI	337 291	177 086	141 254	110 479	148 442	34,36%		-16%
Gaz en kWh PCS	4 190 189	4 299 523	2 480 807	1 986 534	2 380 259	19,82%		-45%
Electricité en kWh	13 240 965	13 157 500	12 871 590	10 892 472	10 924 857	0,30%		-17%
Bois en kWh	868 598	925 920	1 392 000	1 031 355	964 665	-6,47%		4%
Réseau de chaleur en kWh	0	268 910	722 020	578 860	660 380	14,08%	NS	
Réseau de froid en kWh	0	0	0	251 000	209 170	-16,67%	NS	
Total énergie kWh	**18 637 043**	**18 828 939**	**17 607 671**	**14 850 700**	**15 287 773**	**2,94%**		**-19%**

2 - Pollution lumineuse

La majorité de nos enseignes lumineuses en agence ont été modifiées pour passer d'une amplitude de 6 h-23 h à une amplitude de 7 h-20h, soit 340 000 heures d'éclairage en moins par an. C'est mieux pour la faune, la flore...

3 - Biodiversité

Le Crédit Agricole Aquitaine organisait une journée **« Plantez un arbre avec nous »** le vendredi 26 novembre. Cette journée s'est déroulée dans le cadre du projet de reboisement de son site d'Aire-sur-l'Adour, en cohérence avec les engagements sociétaux du Groupe Crédit Agricole et la démarche RSE engagée de la Caisse Régionale.

PAS MOINS DE 2 200 ARBRES PLANTÉS !

L'objectif de ce projet ? poursuivre la « transition verte » du site d'Aire-sur l'Adour **qui accueille déjà des ruches**.

Cet « espace forestier » de 9 500m² sera composé de plantations à tailles progressives : herbacées, arbustes forestiers et forestiers. Cèdres de l'Atlas, noisetiers, pruniers, arbousiers, fusains, pins maritimes… c'est près de 30 essences différentes, dont certaines mellifères, qui constitueront cet espace.

Une démarche pédagogique

Au-delà de la démarche environnementale, les collaborateurs du site ainsi que 17 élèves de 4ème de la Maison Familiale et Rurale d'Aire-sur-l'Adour étaient invités à participer à la plantation des arbustes. Ils ont pu bénéficier de l'accompagnement d'un technicien forêt du Groupe Alliance Forêt Bois sur le schéma d'une plantation d'une forêt.

4 - Concernant les émissions directes par salarié

Nous calculons les émissions directes par Effectif Temps Plein, en valorisant avec les facteurs d'émissions de l'Ademe (méthode Bilan Carbone), les émissions (Scope 1) liées à nos combustibles (fossiles, bois), à l'utilisation de l'électricité, des réseaux de chaleur et des fluides frigorigènes (Scope 2). Nous complétons par la valorisation des déplacements professionnels (Scope 3) issus de la flotte de véhicules CR ou des véhicules salariés, en utilisant le facteur d'émission de l'Ademe sur le poste Carburant (amont/combustion) pour le véhicule moyen du parc français toute motorisation.

L'hiver plus froid (environ 1,5° d'écart par rapport au record de chaleur de l'hiver 2020) a conduit à une hausse des consommations de fioul et de gaz mais elles sont comparables à l'année 2019 pourtant légèrement plus chaud. L'électricité est comparable à 2020 et en baisse par rapport à 2019, malgré l'électrification de nos moyens de chauffage et l'hiver froid.

Les Km professionnels parcourus, qui augmentent de 18% par rapport à 2020, du fait de la forte reprise de l'activité au second semestre, sont néanmoins inférieurs de 38% à 2019. A noter que nous avons appliqué le facteur d'émission des Km parcourus pour 2020 au niveau de celui de 2021, l'ADEME ayant rectifié son chiffre. Il est ainsi passé de 193g de CO2/Km à 218 g de CO2/Km, soit une hausse de 13% et de 75T de CO2 en 2020.

Au final, nos émissions directes sont en hausses de 8% par rapport à 2020 mais en réduction de 30% par rapport à 2018, ce qui nous positionne favorablement sur notre objectif 2030. Nous avons amélioré en 2021 l'évaluation de nos émissions en éclatant la consommation énergétique du réseau du bassin à flots, en fonction de la production de froid ou de chaud. Le chiffre de 2020 a aussi été ajusté et revu en conséquence.

Tableau des émissions	2020	2021	Facteur 2021 d'émissions kg eqCO2/kWh ou /Km ou /Kg fluide	Emissions 2021 en Kg eq C02	Evolution émissions 2021/2020	Evolution émissions 2021/2018	Emissions en Kg eq C02/ETP pour 2372 ETP
Fioul en kWh PCI	110 479	148 442	0,324	48 095	34%	-16%	20
Gaz en kWh PCS	1 986 534	2 380 259	0,205	487 953	20%	-50%	206
Electricité en kWh	10 892 472	10 924 857	0,060	654 399	0%	-13%	276
Bois en kWh	1 031 355	964 665	0,030	29 326	-6%	4%	12
Réseau de chaleur en kWh	578 860	660 380	0,062	40 944	144%	425%	17
Réseau de froid en kWh	251 000	209 170	0,011	2 301	-17%	NS	1
Total énergie kWh	14 850 700	15 287 773		1 263 017	10%	-31%	532
Km pro flotte	986 552	1 000 989	0,218	218 216	1%	-15%	92
Km pro parcourus	2 011 628	2 539 687	0,218	553 652	26%	-44%	233
Total KM parcourus	2 998 180	3 540 676	0,218	771 867	18%	-38%	325
Fluides R134A en kg	0	41	1300	53 430	NS	NS	23
Fluide R410A en kg	25	32	1924	61 202	25%	NS	26
Fluides R32/R407C en kg	97	16	1624	25 724	-84%	-59%	11
Total Fluides Clim	122	89		140 357	-32%	122%	59
Total émissions directes	2 006 492	2 175 241		2 175 241	8%	-30%	917

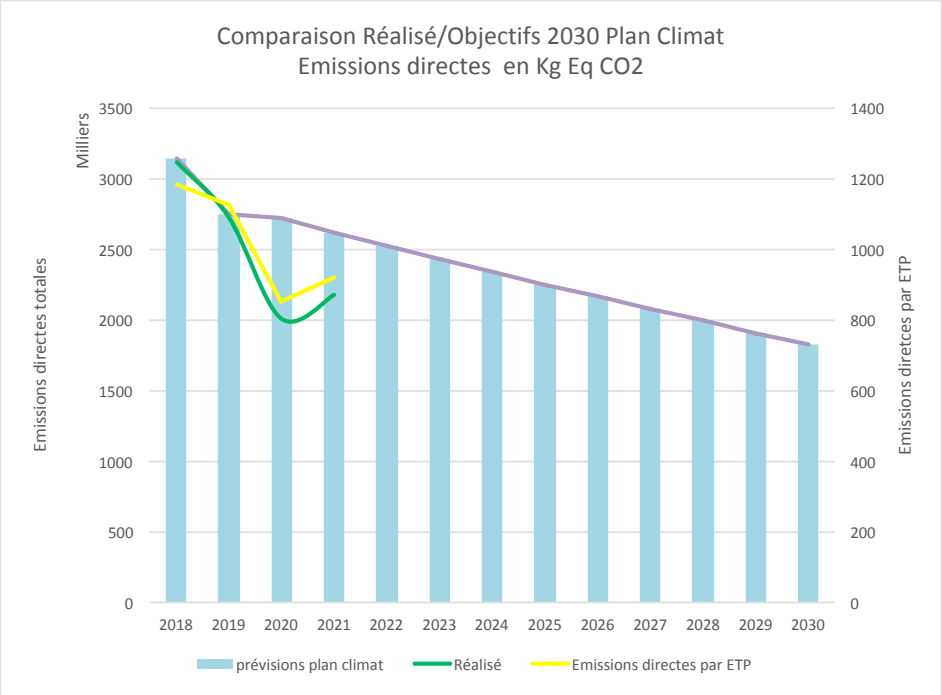

5 - Concernant nos consommations d'eau et de papier

Nos consommations d'eau, de papier et de chéquiers continuent de diminuer, du fait de l'amélioration de nos pratiques mais le COVID a certainement aussi un effet sur l'eau et l'utilisation du papier.

Tableau Eau/Papier	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020	Evolution sur 5 ans	Par ETP pour 2372 ETP	Evolution 2021/2020	Nb de ramettes par ETP
Eau en M3	26 154	26 580	24 172	26 985	22 316	-17,83%	-15%	9	-17,83%	
Papier d'impression en Tonnes	170	143	127	95	91	-5,12%	-47%	0,038	-5,12%	16
Chèquiers en Tonnes	55	53	49	35	28	-19,36%	-49%	NS	NS	

5 NOUS MESURONS NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La Caisse Régionale a réalisé son bilan carbone en 2019, sur la base des données 2018. Ce bilan carbone a été réalisé sur le périmètre du Scope 3.

Ce bilan s'établit à 8Teq CO2/ETP et a été mis à disposition sur notre site internet à destination des clients.

Le bilan actualisé des 4 fiches actions définies pour réduire les émissions de ce bilan carbone est le suivant :

Fiche : Augmentation de la durée d'utilisation des appareils du parc informatique

La Caisse Régionale Aquitaine a dû initier le renouvellement de l'ensemble de sa flotte de téléphones mobiles en 2021.

Cependant, nous avons oeuvré pour limiter l'impact écologique du téléphone concernent sa fabrication.

1. Nous avons sélectionné les téléphones ayant les caractéristiques techniques les moins émettrices (taille de l'écran, de la batterie, de la mémoire) : 80% de l'impact du téléphone dans sa fabrication
2. Les téléphones sont loués pour une durée jusqu'à 5 ans avec des services pour allonger leur durée de vie et ils sont compensés en carbone
3. Très récents, ils pourront être maintenus plus longtemps toute année gagnée diminue l'impact
4. Le forfait a été adapté à la réalité des besoins
5. Le déploiement de cette flotte utilise notre dispositif de courrier interne de façon à limiter les déplacements.

• Utilisation

En utilisant la fonctionnalité DUAL SIM, nous diminuons par 2 l'impact écologique en se séparant de notre téléphone privé

• Recyclage/Réutilisation

Les anciens téléphones seront recyclés ou reconditionnés et réutilisés, s'ils sont encore fonctionnels : ils ne seront donc pas détruits ni perdus. La gestion de la fin de vie des nouveaux téléphones est déjà contractualisée

• Engagement climatique

Nous agissons auprès de Samsung pour allonger la durée de vie du matériel, conformément à notre politique climatique.

Fiche : Favoriser la dématérialisation grâce au développement des e-documents pour les clients

Nous avons poursuivi nos actions d'équipement de nos clients en e-documents.

Pour les détenteurs de comptes titres : au mois de juillet ce sont 137 000 clients (personnes physiques et personnes morales) qui ont été concernés par une bascule en e-documents (soit environ 180 000 comptes Titres).

Le saviez-vous ?

Une tonne de papier émet pour sa fabrication environ une tonne de CO2. Le sous-traitant qui traite nos relevés de compte utilise du papier labellisé PEFC.

Grâce à nos e-documents nous n'utilisons que 62T de papier pour nos communications postales, soit l'équivalent de deux poids lourds et de 1 500 arbres. Nos efforts en la matière doivent encore se poursuivre.

Nous avons revu aussi les délais d'envois des courriers par la Poste en fonction de leur urgence, ce qui peut optimiser les conditions de transport et donc leur impact carbone.

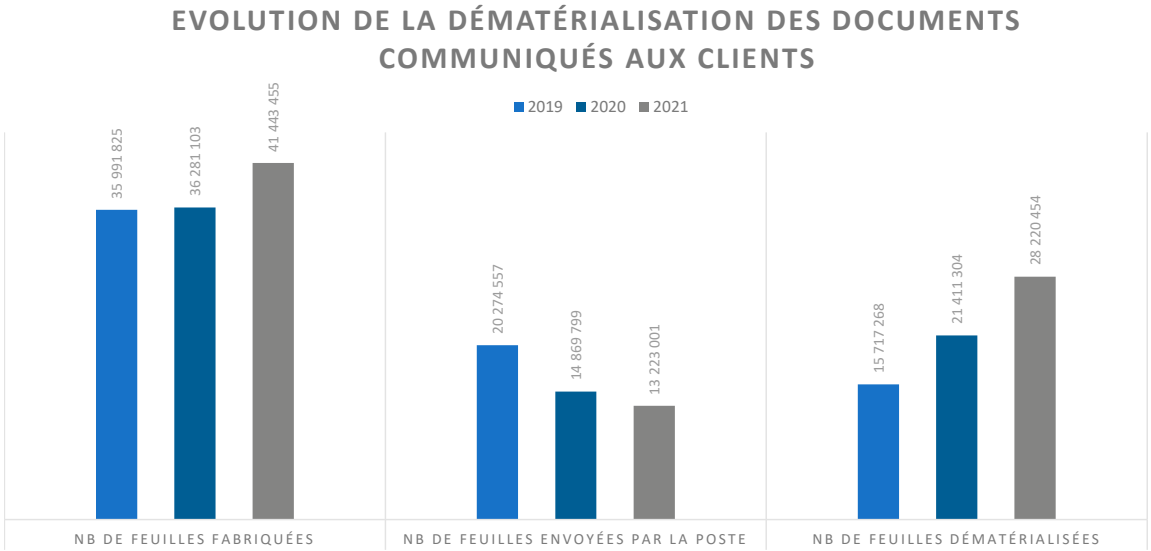

Une économie de 132 T de papier et autant de CO2 gagné.

Cela représente plus de 3 300 arbres.

Fiche : Elargir les critères d'éligibilité et la durée du travail à distance pour les collaborateurs du siège

Cette fiche est toujours d'actualité et des négociations sont prévues. La COVID a profondément transformé la question du travail à distance avec une maximisation du télétravail que ce soit pour les sites ou les agences.

Fiche : Engager la « nomadisation » des collaborateurs du réseau d'agences de la Caisse Régionale Aquitaine

Cette fiche est totalement réalisée en 2021. Tous les collaborateurs (agence ou siège) sont équipés d'un ordinateur portable et peuvent dorénavant travailler à distance si besoin, limitant ainsi les déplacements domicile/travail.

6 NOUS ACCOMPAGNONS ET INCITONS AU CHANGEMENT

1 - Le numérique responsable

La filiale de production informatique du Groupe (CAGIP) accompagne sa transformation digitale et sociétale en participant à la construction d'un e-learning de sensibilisation au Numérique Responsable. Disponible sur une plateforme, il permet à tous les collaborateurs du Groupe dont les salariés du Crédit Agricole Aquitaine d'obtenir en vingt minutes un premier niveau d'acculturation.

2 - En interne : la CARTE TICKETS RESTO

A compter du 1er Janvier 2022, les tickets restaurant de nos collaborateurs seront remplacés par la nouvelle carte EDENRED, qui permet de dématérialiser à 100 % les titres repas.

3 - Une journée au service de l'intérêt général et de l'environnement

86% des salariés déclarent vouloir s'investir davantage dans les démarches RSE de leur entreprise et 82% de la génération Y se disent prêts à choisir leur entreprise en fonction de son engagement sociétal.

Ces chiffres montrent que le sentiment d'être utile à la société et de contribuer concrètement à un intérêt collectif est aujourd'hui des vecteurs clés d'engagement des collaborateurs.

En lançant le 9 juin 2021, sa Journée d'engagement sociétal, le Crédit Agricole Aquitaine a donné à ses collaborateurs et administrateurs l'opportunité de s'investir pour une cause citoyenne :

Agir en faveur de l'environnement au plus près de ses territoires, et les sensibiliser au tri et recyclage des déchets.

Près de 100 missions étaient organisées le mercredi 9 juin sur le territoire de la Caisse Régionale (Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, 4 cantons du Gers).

Plus de 1600 salariés et administrateurs se sont mobilisés pour ce rendez-vous, en initiative directe ou avec des associations et partenaires locaux.

Cette Journée a été l'occasion de s'informer sur les techniques du tri et l'impact de nos déchets au travers d'une newsletter dédiée et d'une vidéo explicative.

4 - Libérer de l'espace disque et se donner de l'air...

Lors de la journée d'engagement sociétal, des volontaires ont appliqué les astuces et bonnes pratiques recommandées pour nettoyer leur disque dur. Au total, 70GO ont été gagnés soir 1,2% du total des espaces consommés.

Economiser de la place sur les disques, c'est minimiser la consommation de matières premières et d'énergie pour fabriquer les disques (chaque donnée étant stockée deux fois, via la sauvegarde), c'est limiter la pollution de leur fabrication et de leur utilisation, c'est aussi mieux gérer ses données pour être plus efficace et répondre plus rapidement à ses correspondants.

5 - Dans le cadre de son projet d'entreprise Intensément Clients, la RSE un axe fort de distinction.

Notre ambition est d'acculturer nos collaborateurs aux 17 Objectifs de Développement Durable pour 2030 définis par l'ONU (les ODD).

A ce titre, de nombreuses animations ont été réalisées

- Présentation de 3 vidéos sur les offres écoresponsables (véhicules verts, rénovation logements et épargne responsable)

- La journée d'engagement sociétal sur les déchets (opération de nettoyage)

- Une vidéo sur l'histoire de la RSE à la Caisse Régionale Aquitaine

- Un jeu sur le calcul de l'empreinte carbone des collaborateurs, en utilisant le site Nosgestesclimat de l'Ademe

- Un jeu, « Agir pour Demain » dans le cadre de la semaine du développement durable, en collaboration avec notre filiale Amundi, explicitant ce qu'était le développement durable et ses implications, avec des infos et des quiz

- Publication de 7 newsletters RSE évoquant les actualités tant internes qu'externes sur la RSE

7 - Nous incitons nos salariés à changer leurs habitudes

Pour favoriser la transition de nos collaborateurs, ceux-ci bénéficient de conditions de crédit préférentielles pour l'achat d'un véhicule plus propre (électrique ou hybride) ou encore des travaux de rénovation énergétique de leur habitation. Dans ce dernier cas, une aide de 1500€ maximum peut leur être octroyée.

Par ailleurs, nous avons déployé des bornes de recharge supplémentaires sur notre site de Bacalan et mis en place un service de réservation des bornes sur nos trois sites afin de faciliter la recharge des véhicules électriques de nos collaborateurs. Une vidéo incitative a été réalisée. Dans le même objectif, les déplacements professionnels en véhicules 100% électriques font l'objet d'un barème de remboursement favorable, 20% supérieur aux véhicules thermiques. A ce jour 6 véhicules électriques sont référencés dans notre base de remboursement.

7 NOUS APPLIQUONS NOTRE NOUVELLE POLITIQUE D'ACHATS RÉSOLUMENT RESPONSABLES

Notre politique Achats Responsables a été mise à jour en Octobre 2021.

Elle intègre un volet dédié à la RSE en identifiant dans le processus décisionnel des facteurs sociaux, environnementaux et territoriaux visant notamment à :

- ✓ Limiter les transports et l'impact carbone
- ✓ Privilégier les acteurs du territoire
- ✓ Encourager le recours au secteur adapté ou protégé
- ✓ Prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du produit
- ✓ Intégrer des critères climatiques dans nos appels d'offres BAS CARBONE.

Par ailleurs, elle institue 6 indicateurs d'achats responsables, définis au niveau Groupe Crédit Agricole, qui permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable.

A noter que pour améliorer les délais de paiement fournisseurs, nos responsables budgétaires ont été sensibilisés le 17 juin à l'utilisation de notre outil de dématérialisation des factures.

Indicateurs	2020	2021	▲
Délai moyen de paiement moyenne date de paiement/date de facture (y compris facturation intra Groupe)	35,55 jours	31,3 jours	→
% de factures payées en retard % de factures payées en retard (dépassement des 60 jours à date de facture)	15,26%	13,9%	→
% d'achats réalisés sur le territoire	52,65%	64,9%	↗
% de fournisseurs évalués en RSE Evaluation toute catégorie et/ou fournisseur > 50k€ hors dépenses intra Groupe	29%	40,3%	↗
% Fournisseurs en dépendance économique Tout règlement comptable hors dépenses intra Groupe	2,43%	6,4%	↘
Achats dans l'année avec recours au STPA et aux SIAE ⟷ Achats inclusifs Factures réglées dans l'année N-1 et effectif d'assujettissement N-1	275€ par équipier	309€ par équipier	↗

STPA : secteur travaux protégé/adapté SIAE : Entreprises d'insertion (inclusion)

Par ailleurs, nous intégrons dans nos appels d'offres notre nouvelle « Charte achats responsables » en complément de la charte éthique du Groupe qui y figure déjà.

Cette dernière repose sur 7 axes majeurs et illustre notre engagement fort et volontariste en termes de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le saviez-vous ?

Le 29 avril 2021, le Crédit Agricole Aquitaine a lancé son premier appel d'offres « bas carbone ». Cet appel d'offres concerne des masques chirurgicaux. Il intègre dans ses critères d'appréciation l'impact carbone de la production, du transport des masques, et les engagements climatiques du fournisseur. Le fournisseur retenu produit ses masques en France, dans l'Ariège.

8 NOS FOURNISSEURS S'ENGAGENT POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

En France, Elior notre prestataire de restauration collective s'est associé au Compassion In World Farming.

Avec plusieurs milliers de fournisseurs à ses côtés, Elior Group travaille chaque jour à cuisiner et servir des repas variés, équilibrés et respectueux de l'environnement à près de 5,5 millions de convives dans 16 pays.

Dans une démarche de responsabilité collective, Elior Group a décidé de s'engager et d'exiger de ses fournisseurs des pratiques d'élevage reconnues comme plus respectueuses du bien-être animal. Considérant le bien-être animal comme un élément déterminant pour la santé des animaux et un maillon essentiel d'une chaîne d'approvisionnement durable, Elior Group l'a inscrit comme une priorité dans sa stratégie RSE, le Positive Foodprint Plan. Ainsi, Elior Group prend position en faveur du bien-être des animaux, en protégeant leur santé et leur confort, d'un point de vue aussi bien physique que psychologique.

9 NOUS PLAÇONS NOS FONDS PROPRES DE MANIÈRE À AMÉLIORER NOTRE IMPACT

La Caisse Régionale a engagé une politique de réallocation de ses fonds propres vers des fonds ayant un impact positif sur la société.

Les critères ESG pris en compte dans le gestion du portefeuille de placements de fonds propres pour 2021 sont :

- **Exclure secteurs miniers, l'armement et le tabac**
- **Accroître nos encours en titres « green bond »**
- **Accroître nos encours en fonds ISR**

Notre encours ISR a fortement augmenté sur 2021, ce qui est essentiellement lié au passage en ISR de la grande majorité de nos fonds Groupe (AMUNDI, BFT, CPR).

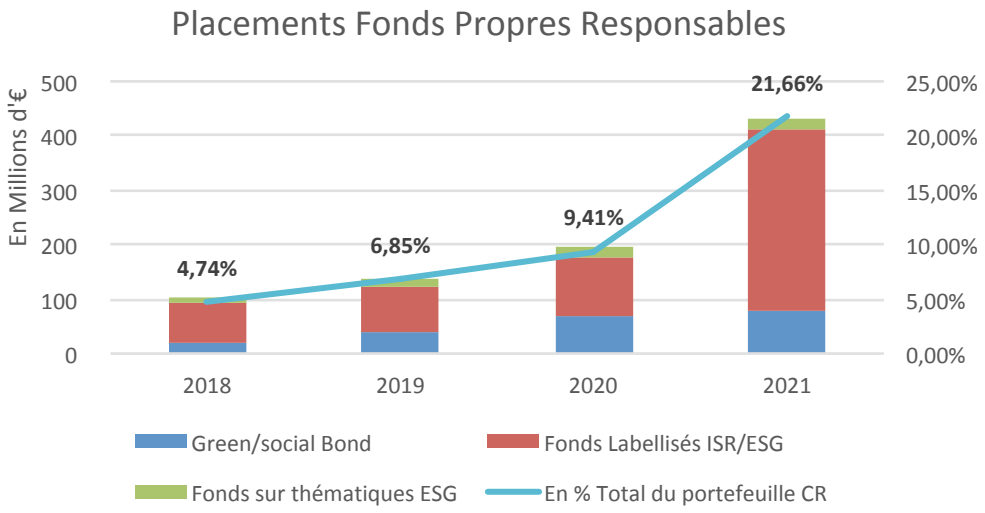

Risque 4 : Gestion insatisfaisante des processus visant à réduire notre empreinte environnementale et carbone (participation à la lutte contre le dérèglement climatique et la protection du capital naturel)

NOTRE QUATRIÈME PRIORITÉ :

LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN MAÎTRISER LES RISQUES NOTAMMENT NOUVEAUX

ENGAGEMENT 8

Mesurer et réduire le poids carbone de notre portefeuille de crédits

Pour calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à son portefeuille de financement et d'investissement (empreinte indirecte), le Groupe met en œuvre depuis 2011 une méthodologie de quantification développée à sa demande par la chaire Finance et Développement durable de Paris-Dauphine et de l'École polytechnique.

De façon à pouvoir communiquer plus facilement en interne et en externe, l'outil P9XCA a été rebaptisé SAFE (pour Single Accounting of Financed Emissions methodology) **au cours de l'année 2021.**

Cette méthodologie innovante que le Groupe utilise depuis 2012 est préconisée depuis 2014 pour les banques de financement et d'investissement par le guide sectoriel pour le secteur financier "Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre" publié par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises et l'association Bilan Carbone.

SAFE est une méthodologie qui permet de constater l'empreinte carbone des émissions financées en évitant les comptages multiples

La méthodologie permet de calculer, sans comptage multiple, l'ordre de grandeur des émissions financées.

Elle s'appuie en cela sur les préconisations du Guide sectoriel sur la quantification des émissions de GES pour le secteur financier publié par l'ADEME, l'ABC et l'ORSE. Réalisé en 2014 avec la participation d'une vingtaine d'institutions financières, d'ONG et d'experts. Ce guide recommande aux banques de financement et d'investissement et aux banques universelles de recourir à **une approche macroéconomique (méthodologies dites top-down), seule à même de garantir l'additivité des résultats et ainsi l'exactitude de l'ordre de grandeur calculé**.

Ainsi, SAFE fait correspondre par construction la somme des empreintes carbone de l'ensemble des institutions financières mondiales à 100 % des émissions mondiales, contrairement à d'autres méthodologies sur le marché, à l'image de celle utilisée par l'étude d'Oxfam qui aboutit à une somme égale à plusieurs fois ce niveau (de l'ordre de quatre à cinq fois les émissions mondiales).

Une méthodologie permettant de cartographier les émissions financées par secteur et géographie

SAFE permet de réaliser **une cartographie sectorielle et géographique des émissions financées**. Les émissions de gaz à effet de serre sont affectées aux acteurs économiques selon leur capacité (et leur intérêt économique) à les réduire selon une affectation qualifiée "par enjeu", par opposition à l'allocation usuelle "par scope".

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie permet au Groupe d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement de politiques sectorielles RSE. Elle est également utilisée dans les méthodologies et calculs liés au **risque climatique de transition.**

Macro-secteurs	Encours des crédits	Emissions Nationales du secteur en KT eqCO2	Valeur Ajoutée du secteur en Millions d'€	D+E: rapport entre le financement du secteur et sa valeur ajoutée	Emission (kt/MEUR)	Emissions financées
Agriculture	2 938 582 909 €	59 795	88 892	2,241	0,30	882 kt CO2
construction	3 984 945 409 €	79 911	509 336	2,306	0,07	271 kt CO2
Energie	125 749 525 €	46 613	71 859	4,653	0,14	18 kt CO2
Industrie	283 893 211 €	79 911	160 983	1,544	0,32	91 kt CO2
Transport	247 870 614 €	157 156	118 567	1,525	0,87	215 kt CO2
Services	2 534 571 881 €				0,00	0 kt CO2
Déchets	52 984 332 €	17 428	14 176	1,664	0,74	39 kt CO2
Administration	544 564 551 €	1	274 017	0,655	0,00	0 kt CO2
Autre	201 019 883 €				0,00	0 kt CO2
TOTAL	10 914 182 315 €					1517 kt CO2

Répartition du poids carbone de notre portefeuille crédits par secteur d'activités professionnelles en 2021

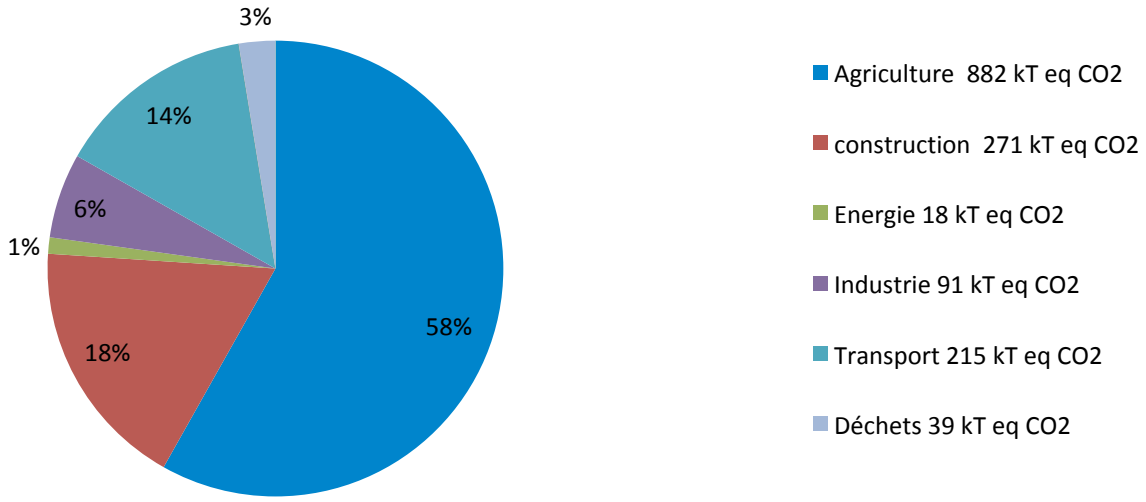

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les investissements « durables », c'est-à-dire ceux dans des activités économiques qui contribuent substantiellement à un objectif environnemental, tout en ne causant pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et en respectant certaines garanties sociales minimales.

Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

a - L'atténuation du changement climatique
b - L'adaptation au changement climatique
c - L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
d - La transition vers une économie circulaire
e - La prévention et la réduction de la pollution
f - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, publié le 10 décembre 2021 au Journal Officiel, définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties.

L'acte délégué « Climat », publié le 9 décembre 2021 au Journal Officiel, précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux.

Selon les dispositions de l'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie, deux échéances de publications s'appliquent aux établissements bancaires :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31.12.2021 sur la part des activités dites **« éligibles » et « non éligibles », c'est-à-dire des activités listées dans l'acte délégué comme pouvant répondre à au moins un des deux objectifs environnementaux ou non** et la part des actifs exclus.
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31.12.2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (publication du ratio d'actifs verts notamment). L'analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non-financières assujetties (publication de leur chiffre d'affaires et capex alignés à partir de 2023) et les entreprises financières (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement sur le périmètre de la clientèle de détail et des collectivités et pour les financements dédiés.

Pour le reporting 2021, le Crédit Agricole Aquitaine publie la part d'actifs éligibles, correspondant aux assiettes d'actifs sur la base desquelles sera menée l'analyse des actifs alignés (actifs durables) à partir de 2024.

Les activités éligibles sont définies et décrites par l'acte délégué « Climat ». Elles deviennent des activités alignées (et donc durables) si elles répondent aux critères suivants :

- **Contribuent substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux**
- **Ne causent pas de préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux**
- **Respectent certaines garanties sociales minimales**
- **Sont conformes aux critères d'examen technique (fixant des seuils de performance environnementale)**

Pour ce premier reporting, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie (encours au 31 décembre 2021) :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules à moteurs pour les ménages de l'UE ;
- Financement des logements et autres financements spécialisés pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente.

Par ailleurs le Crédit Agricole Aquitaine a estimé les actifs éligibles envers des entreprises financières et non financières soumises à la NFRD sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique. Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles. le Crédit Agricole Aquitaine publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspondent aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en-dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent trésorerie et autres actifs ;
- Les autres expositions sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail non-éligibles à la taxonomie.

En complément, le Crédit Agricole Aquitaine publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	46%
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie).	21%

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur des indicateurs intermédiaires	
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	0%
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie).	0%
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	8%
Part d'autres actifs[1] dans le total d'actifs	0%
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	24%
Total	32%

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs exclus au numérateur et au dénominateur des indicateurs intermédiaires	
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	1%
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%
Total	1%

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union Européenne s'élève au 31/12/2021 à 62%.

Risque 5 : Manque d'attractivité et non rétention des talents pour assurer notre développement et notre performance dans un monde qui change constamment.

NOTRE CINQUIÈME PRIORITÉ :

ŒUVRER À L'ÉPANOUISSEMENT ET À LA PROTECTION DES SALARIÉS

ENGAGEMENT 9

Promouvoir la diversité et l'équité, favoriser le bien-être au travail et le dialogue social

Nous nous engageons et agissons

Le Crédit Agricole Aquitaine, conscient de la valeur qu'apporte la diversité à une entreprise, s'engage pour la promouvoir sur son territoire.

Depuis 2011, la Caisse Régionale a concrétisé cet engagement en signant la charte de la diversité en entreprise.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances.

Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économique. Leur mise en oeuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde.

Par la signature de la Charte de la Diversité, nous nous engageons à :

- Sensibiliser et former nos dirigeants, et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité
- Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines
- Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité
- Communiquer sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi qu'à nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes
- Faire de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel
- Evaluer régulièrement les progrès réalisés, informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en oeuvre de nos engagements.

1 NOUS FAVORISONS L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

RENCONTRES EMPLOI HANDICAP

Plusieurs engagements forts ont été pris, et de longue date, au niveau du Groupe en faveur du recrutement, de l'emploi et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ils sont traduits dans **l'accord national**.

En raison de la Réforme Pénicaud intervenue en janvier 2020, le taux d'emploi légal est désormais calculé par le biais de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) de l'Entreprise aux organismes en charge du recouvrement des cotisations sociales.

En 2021, le taux de la Caisse est de 4,28%, une évolution du taux de 7,8% par rapport à l'an passé (taux 2020 : 3,97%) soit 111 personnes en situation de handicap sur l'année (le taux d'emploi en France en 2020 est de 3,5%).

Consciente d'être un acteur important sur son territoire, la Caisse Régionale d'Aquitaine s'engage à poursuivre sa politique volontariste et durable en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle mettra tout en oeuvre, pour atteindre la proportion de 6% minimum de travailleurs en situation de handicap dans son effectif.

Pour atteindre cet objectif de 6%, un accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap a été signé le 7 juillet 2021, mobilisant des acteurs internes/externes et intégrant de nombreuses actions en termes de :

• Recrutement

La Caisse Régionale recrute des salariés en situation de handicap, sous toute forme de contrat (CDI, CDD, alternance).

La Caisse Régionale participe et/ou organise des évènements pour favoriser le recrutement de candidats en situation de handicap. Par exemple, le forum du 16 novembre 2021 à Bordeaux : 20 candidats reçus et des profils intéressants identifiés. Ainsi, en 2021, nous avons recruté 4 CDI en situation de handicap.

• Maintien dans l'emploi tout au long de la carrière

En 2021, comme les années précédentes, des actions de maintien dans l'emploi ont été réalisées comme des aménagements du poste de travail, des aménagements de l'organisation du travail, des études spécifiques par ergonome selon le besoin.

• La reconnaissance et les conditions de vie

La Caisse Régionale renforce l'accompagnement des salariés en situation de handicap. En 2021, tout salarié déclaré en situation de handicap peut bénéficier des nouveaux droits et avantages suivants :

- o CESU Handicap financés à 100% par l'entreprise, cumulable avec le CESU traditionnel, pour faciliter l'accompagnement du quotidien
- o Autorisation d'absences (2j) pour suivi médical
- o Aides dans les démarches de reconnaissance et d'adaptation de postes

• Le recours au secteur adapté

Le handicap au Crédit Agricole, c'est aussi le recours au secteur protégé. Ainsi, en 2021, plus de 733K€ ont été investis (coût total de la main d'oeuvre ou chiffres d'affaires utile HT). Des contrats ont été signés avec des entreprises du secteur protégé sur des activités variées (signalétique agences, archives, économat, impression, etc.), avec notamment la refonte de notre BSI (Bilan Social Individuel) avec la société HANDIPRINT.

• La sensibilisation/formation de tous les salariés

Une mini-conférence a été animée par notre partenaire « Good to know » pour sensibiliser chacun aux stéréotypes liés au handicap et les bonnes pratiques pour les contrôler. Une formation « Manager le handicap en entreprise » a été mise à disposition sur notre plateforme SmartCampus.

Un Guide de l'accompagnement et de la sensibilisation au handicap est également proposé aux équipiers.

Un chargé de santé et qualité de vie au travail anime ces dispositifs, en relation avec **6 ambassadeurs handicap**, la médecine du travail, des conseillers RH et le corps managérial. Le témoignage vidéo des ambassadeurs et leur rôle sur le territoire de la Caisse Régionale est en ligne sur **le nouveau portail interne "Le Handicap et moi"**.

Ce portail informe les salariés de la dynamique de l'accompagnement du handicap dans l'entreprise et apporte toutes les informations utiles sur les modalités de déclarations, les droits et avantages, les formations et sensibilisations, ...

2 NOUS FAVORISONS L'ÉGALITÉ FEMME/HOMME ET LA MIXITÉ

L'index, mis en place depuis 2019 et communiqué le 1er mars de chaque année, comprend cinq indicateurs pondérés par des scores, qui traduisent :

- L'écart de rémunération entre femmes et hommes
- La répartition des augmentations individuelles de façon équitable entre femmes et hommes
- L'attribution des promotions de façon équitable entre femmes et hommes
- L'application de la loi concernant le congé maternité
- La répartition femmes hommes dans les 10 plus hautes rémunérations

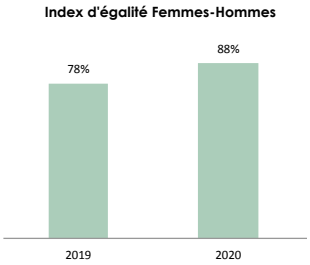

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, promulguée le 5 septembre 2018, met en place un plan d'action au service de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises françaises.

L'application de l'index à la Caisse Régionale Aquitaine génère un résultat en 2020 de 88 / 100 qui traduit l'engagement de l'entreprise en la matière, notamment au travers des différents accords collectifs signés localement. L'indicateur de 2021 sera publié le 1er mars 2022.

La Caisse Régionale entend continuer à garantir l'égalité professionnelle entre tous les salariés et en particulier entre les hommes et les femmes.

Actuellement, nos collaboratrices représentent 59,5 % de l'effectif total. Nous portons une attention importante dans l'équilibre hommes-femmes des recrutements à compétences égales.

Concernant la **féminisation de l'encadrement**, il atteint **49,2 % en 2021** (contre 43,5% en 2020). Pour les postes de pesée supérieure ou égale à 13, la part des femmes passe de 31,5% à **34,6% en 2021.**

Depuis le lancement de notre démarche Mixité en 2019, de nombreuses actions ont déjà vu le jour, animées par le Club Mixité créé fin 2019 et inauguré par notre Directeur Général. Le portail dédié **« LA MIXITE ET MOI », modernisé et enrichi en 2021,** permet aux salariés de disposer :

o De conférences-débats organisées à Agen, Aire et Bordeaux comme « Les métiers ont-ils un genre ? », l'atelier-débat « carrières, regards croisés »

o D'un guide de la parentalité

o D'outils de sensibilisation comme une vidéo pour « Comprendre le biais décisionnel », un guide de sensibilisation (« Sexisme, harcèlement sexuel et agissements sexistes)

o D'une formation sur le « Sexisme au travail » en livre service sur notre plateforme SMARTCAMPUS

o D'une procédure de signalement

Par ailleurs, **un plan d'action continue a été mis en place en 2021** pour :

o Piloter mensuellement l'évolution de nos indicateurs MIXITE

o Suivre les actions mises en place (rééquilibrage des recrutements, enrichissement des formations y compris individuelles, renforcement du tutorat)

o Renforcer la sensibilisation sur le sujet notamment sur toute la ligne managériale

o Mieux accompagner les absences liées à la naissance d'un enfant pour limiter les répercussions sur la trajectoire professionnelle

Depuis le 1er juillet 2021, la durée du congé paternité a été allongée et passe de 11 jours à 25 jours. Le salaire est maintenu

intégralement pendant toute la durée de ce congé.

En 2021, 59 pères de famille ont pris un congé paternité.

Le nouvel accord Egalité Professionnelle signé en novembre 2021 porte sur plusieurs engagements, dont la plupart sont déjà en place :

o **Le recrutement interne et externe** (Rééquilibrage des recrutements / parité dans les promotions d'alternants et dans les inscriptions au parcours cadre de Direction / diffusion mensuelle des postes pourvus par pépinière)

o **La gestion de carrière et de développement des compétences** (Objectif de parité sur nomination de managers / objectif d'entretien retour à l'emploi dans le mois de la reprise / formation de tous les managers (y compris CODIR) sur 2022 / développement du tutorat sur prise de poste / sensibilisation des salariés aux enjeux de la mixité / communication process temps partiel à renforcer / adapter objectif et taille portefeuille en fonction du temps de travail)

o **La rémunération et l'égalité salariale** (le renforcement du pilotage sur tous les éléments de rémunération / sensibilisation des managers aux enjeux de mixité en amont de la campagne d'augmentations)

o **Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** (Création espace intranet CNET dédié / sensibilisation salariés via guide, formation SmartCampus)

3 NOUS ŒUVRONS POUR FAVORISER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

• L'organisation du temps de travail

Conformément aux dispositions de la convention collective nationale, la durée hebdomadaire de travail applicable est de 39h00 pour une personne travaillant à temps plein.

Pour les salariés hors forfait :

- La durée maximale de travail effectif ne peut excéder 10 heures/jour et 48 heures/semaine et 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.
- La durée de repos minimum obligatoire entre chaque journée de travail est fixée à 11 heures consécutives. Cela conduit à une amplitude journalière maximum de 13 heures par journée de travail
- La pause déjeuner doit être au minimum de 45 minutes

Un accord assouplit la contrainte de gestion et de régulation du temps de travail par la mise en place d'un solde débit / crédit plafonné à 16 heures, avec une régulation sur le semestre civil.

L'outil de déclaration, mis en place dans notre Caisse Régionale, permet de piloter le temps de travail pour l'ensemble des salariées (au forfait ou pas).

• L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est de 6 % en 2021 (contre 5,69% en 2020).

Depuis 2020, un point d'étape sur l'absentéisme est fait régulièrement en SSCT (normes du travail pour l'équité salariale ou la santé et la sécurité du travail).

• L'organisation du dialogue social

Malgré la crise sanitaire, le dialogue social avec les représentants du personnel s'est poursuivi et s'est même intensifié du fait de cette période exceptionnelle. En effet, les élus du CSE et de la Commission SSCT ont joué un rôle participatif dans la mise en oeuvre des mesures visant à « adapter » notre activité à la crise sanitaire tout en préservant la santé des salariés.

Conformément aux dispositions légales applicables pendant la période, nous avons su adapter nos modalités de mise en oeuvre du dialogue social en réalisant les réunions en audioconférence et tchat.

Par ailleurs, du fait de cette période de crise exceptionnelle, un nombre important de réunions supplémentaires ont été organisées avec les membres CSE et les Délégués Syndicaux.

Ces réunions avaient pour but de répondre aux interrogations de nos représentants du personnel, de partager avec eux les évolutions successives du protocole sanitaire élaboré au sein de notre Caisse en fonction des évolutions gouvernementales avant diffusion aux équipiers et d'échanger sur la politique générale de prévention des risques.

A titre indicatif :

- Nombre de réunions plénières du CSE : **12** (1 par mois).
- Nombre de réunions extra du CSE : **5**
- Nombre de réunions audio supplémentaires avec membres CSE et Délégués Syndicaux liées au COVID : **1**
- Nombre de projets de l'entreprise soumis à une procédure d'information/consultation : **26**
- Nombre total de réunions CSE (plénières, extra, audioconférences dédiées à la crise sanitaire) : **18**
- Nombre de réunions de la Commission SSCT : **5**

Les informations avec les représentants du personnel se réalisent via plusieurs procédures/supports, à savoir :

› Procès-verbaux des réunions du CSE votés en séance plénière et diffusés sur l'intranet.

› Réclamations du CSE diffusées mensuellement aux salariés et publiées sur l'intranet ainsi que la Base de Données Economiques et Sociale.

› Tenue des réunions du Comité Social et Economique et des Commissions obligatoires (Commission de formation, Commission d'Information et d'Aide au Logement, Commission Économique, Commission Egalité) faisant l'objet elles aussi de compte rendu. Les travaux au cours de ces réunions permettant en partie de préparer les consultations récurrentes du CSE.

› Tenue de la Commission Santé Sécurité et conditions de travail du CSE.

› Tenue des commissions de suivi des différents accords conclus et de la CCN.

› Tous les supports d'information devant faire l'objet d'une consultation du CSE sont diffusés via la Base de Données Economique et Sociale accessible à l'ensemble des membres directement.

› Dans le cadre spécifique des procédures de consultation, les documents d'information sont publiés 1 mois avant la réunion au cours de laquelle les membres rendront leur avis, cela permettant un avis éclairé de leur part. Durant ce temps, les représentants du personnel peuvent formuler toutes les questions nécessaires et préalables à leur avis.

› De même, les supports des négociations font également l'objet d'une publication au sein de cette BDES.

› Des réunions bilatérales avec les Organisations Syndicales sont organisées en supplément des réunions de négociations obligatoires, permettant le renfort du dialogue social.

Bilan des accords collectifs

Malgré la crise sanitaire ayant impacté la mise en œuvre du dialogue social dans des conditions « ordinaires », 10 réunions de négociations se sont déroulées sur l'année 2021 ayant donné lieu à la signature de :

• 4 accords relatifs à la rémunération des salariés

› Accord relatif à l'intéressement des salariés au résultat de la Caisse Régionale d'Aquitaine

› Accord de Participation des salariés de la Caisse Régionale d'Aquitaine

› Accord relatif à la Rémunération extra-conventionnelle au sein Caisse Régionale d'Aquitaine

› Accord sur les rémunérations

• 4 accords relatifs à la politique socialement responsable de la caisse

- Accord sur la solidarité au sein de la Caisse Régionale d'Aquitaine
- Accord relatif à l'égalité professionnelle
- Accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap
- Accord relatif aux Avantages applicables aux salariés de la Caisse Régionale d'Aquitaine

Du fait du contexte spécifique exceptionnel lié à la crise sanitaire, plusieurs actions complémentaires ont été mises en œuvre :

- La mise à jour successive des protocoles sanitaires internes en fonction des évolutions du protocole gouvernemental.
- L'organisation de réunions « tchat managers » à l'occasion de chaque mise à jour du protocole sanitaire interne et visant à accompagner les managers dans leur appropriation de ce dernier.

2021, c'est aussi :

- **L'offre conciergerie** qui a été maintenue pour l'ensemble de l'entreprise
- **193 salariés ont bénéficié de l'aide aux transports en commun en 2021,** contre 215 en 2020 ; une baisse qui s'explique par un contexte sanitaire particulier qui a incité au télétravail.
- **1528 heures de formation pour les 174 sauveteurs secouristes du travail** répartis sur les trois départements pour porter les premiers secours à toute victime d'un accident du travail.

4 NOUS RÉALISONS DES ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

Du fait du contexte spécifique exceptionnel lié à la crise sanitaire et des efforts faits pour réaliser des formations à distance, **le risque routier a fortement diminué -38%** de km professionnels ont été parcourus par les salariés par rapport à 2019 (situation avant crise).

• Les accidents du travail, leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles :

Sécurité au travail :

5 commissions CSSCT ont eu lieu en 2021 dont 1 extraordinaire.

Malgré le contexte COVID, de nombreuses actions réalisées en 2021 :

- **448 jours de sessions de formation Sécurité** (versus 253 en 2020) avec 589 participants
- **La consolidation du plan de prévention des incivilités**, incluant 6 axes :
  - Cartographie des actions à mener après une incivilité, selon le degré de gravité de l'incivilité et son impact sur la santé physique et mentale ;
  - Evolution de la formation des salariés (initiale et en recyclage) ;
  - Evolution, en lien avec les services concernés, des process internes identifiés comme les principaux éléments déclencheurs des incivilités ;
  - Etude de la mission d'accueil en agence pour identifier les déterminants complémentaires des incivilités, en utilisant la méthodologie d'analyse du travail ;
  - Communication à destination des clients pour les ré-informer de la politique de tolérance zéro de la Caisse ;
  - La mise en ligne d'un espace intranet « Incivilités, comment réagir » où le salarié peut retrouver :
    - Le lien vers l'outil de déclaration d'incivilité
    - La procédure interne de gestion des incivilités
    - Le plan de prévention des incivilités de l'entreprise et son avancement
    - Un lien pour s'inscrire aux formations à la gestion des incivilités

• La maladie et l'accompagnement des salariés :

Depuis 2020, la Fédération nationale du Crédit Agricole a signé la **charte Cancer et Emploi** de l'Institut national du cancer, pour le compte des Caisses Régionales et entités associées. Définie par **11 engagements opérationnels**, elle vise à améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer. Déclinée autour de quatre grands axes, elle veille au maintien et au retour à l'emploi des personnes atteintes par cette maladie, à la formation et à l'information des parties prenantes et à la promotion de la santé au sein de l'entreprise.

En 2021, un **guide du retour à l'emploi** a été créé et diffusé en interne. Il donne des clés pour garder le contact pendant l'absence (pour ceux qui le souhaitent), pour anticiper le retour dans l'entreprise et pour réussir son retour sur son poste.

Par ailleurs, conscient que de plus en plus de personnes accompagnent un proche en perte d'autonomie ou dépendant du fait d'un handicap, d'une maladie ou de l'âge, la Caisse Régionale a souhaité aider ces salariés. **Un guide à disposition des salariés** sur l'intranet et via le chatbot **récapitule l'ensemble des aides possibles** (en externe ou en interne au Crédit Agricole) et donne des pistes pour concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle.

Risque 5 : Manque d'attractivité et non rétention des talents pour assurer notre développement et notre performance dans un monde qui change constamment.

NOTRE CINQUIÈME PRIORITÉ :

ŒUVRER À L'ÉPANOUISSEMENT ET À LA PROTECTION DES SALARIÉS

ENGAGEMENT 10

Recruter, être reconnu comme un employeur responsable et développer les talents

Investir dans la démarche RSE, notamment en impliquant la fonction Ressources Humaines, s'avère un pari gagnant en termes de recrutement et de fidélisation de collaborateurs.

1 UN RECRUTEMENT 100 % HUMAIN, 100 % DIGITAL, À LA FOIS PROCHE DE VOUS ET CONNECTÉ.

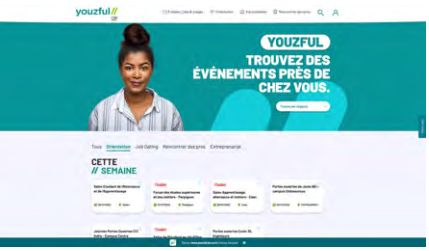

Une plateforme pour l'emploi et l'orientation des jeunes

Dans un contexte de crise inédit, le Crédit Agricole a initié en 2020 puis lancé en 2021 **Youzful, une plateforme 100% digitale** visant à favoriser l'emploi des jeunes en les connectant aux entreprises qui recrutent (Marché des professionnels, de l'agriculture, de la viticulture). L'objectif est de faciliter les recherches des jeunes en centralisant toutes les ressources pour les accompagner de A à Z dans leur orientation ou recherche d'emploi.

Pour continuer à recruter pendant la crise sanitaire, les recruteurs du Crédit Agricole Aquitaine ont su digitaliser les entretiens de recrutement via « VisioTalent », un outil d'entretien à distance tout en gardant de la proximité avec le candidat.

Proximité avec les agences de notre territoire

Le Crédit Agricole Aquitaine a réalisé 3 événements en présentiel en 2021 (café recrutement au sein de l'agence de Biganos, l'agence de Casteljaloux et à notre Village By CA). Cela nous a permis de rencontrer environ 100 candidats et de recruter une douzaine de personnes.

Nous transformons l'événement Job Dating en E-Jobdating

Pour poursuivre notre action en faveur de l'emploi des jeunes en période de crise sanitaire, notre Caisse Régionale s'est adaptée en digitalisant ses Job-Dating en partenariat avec WIIZBI qui ont eu lieu le 27 avril et 16 novembre. Fin juin, nous avons également participé au Pôle emploi dédié aux métiers commerciaux.

Premier levier de recrutement, l'alternance constitue la clé d'une entrée réussie au sein de la Caisse Régionale.

Pour l'alternance, nous continuons à privilégier la formation à des métiers commerciaux via la licence Pro Banque Assurance et le Master 2 Banque Finance. Notre investissement fort sur l'apprentissage s'illustre par le recrutement de 80 nouveaux alternants en 2021 pour parvenir à 93 étudiants accompagnés dans le cadre de leur alternance au sein de la Caisse Régionale en cohérence avec le projet groupe « 6000 alternants d'ici à 2022 ».

Afin de faciliter l'intégration des jeunes en alternance, le Crédit Agricole Aquitaine a souhaité les accompagner dans leur recherche de logement.

Ainsi, depuis cette année 2021, si leur domicile se situe à plus de + 70 km de leur nouvelle résidence ou si leur temps de transport est supérieur à 1h15 du nouveau lieu de travail, nous les invitons à se rapprocher de notre partenaire **« MaNouvelleVille »** afin de les aider dans leur démarche de recherche de logements par le biais de la plateforme dédiée (montage du dossier, sélection des logements, visites, assistance à la signature du bail et la mise en service du logement comme électricité, gaz, box, assurance ,etc.) .

Un site de recrutement qui valorise notre marque employeur

Pour valoriser sa marque employeur et mieux accompagner le candidat dans sa démarche de candidature, le Crédit Agricole Aquitaine s'est doté d'un nouveau site de recrutement présentant sa politique RH, ses métiers et événements sur la région : https://www.credit-agricole.fr/ca-aquitaine/particulier/espace-recrutement.html

89 % des salariés indiquent être fiers de travailler dans notre entreprise et nous recommandent des candidats. Cette **recommandation représente 11 % de nos recrutements**.

Ces différentes actions nous ont permis de **recruter 157 collaborateurs en CDI sur l'année 2021** (150 en 2020) et de rester **un acteur majeur de l'emploi sur notre territoire**.

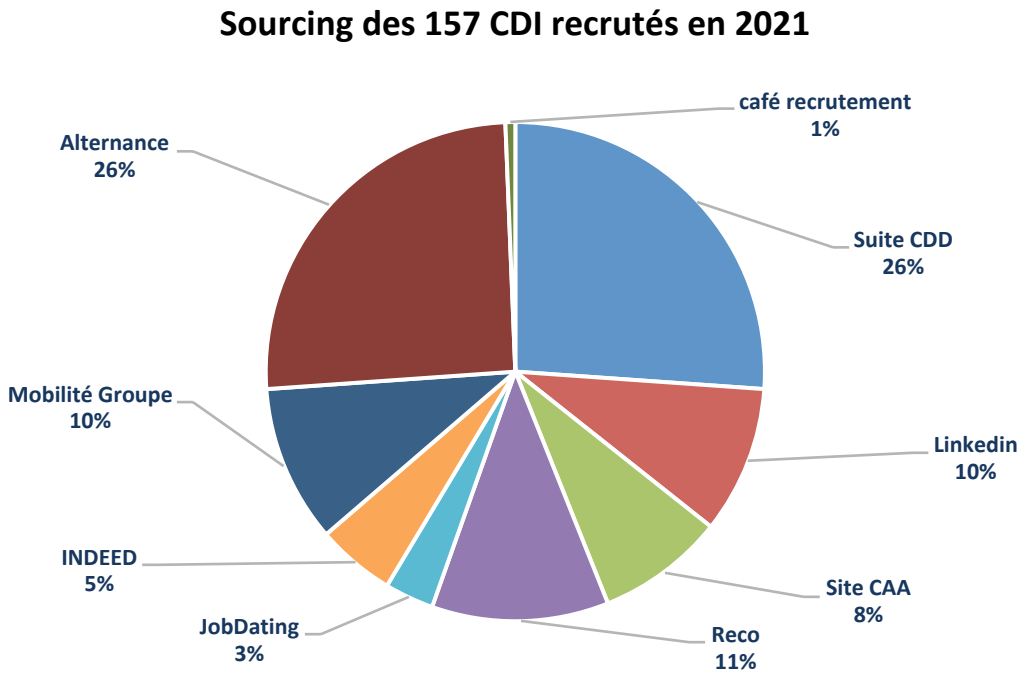

Ces recrutements ont permis de faire progresser le nombre de postes en CDI à 2526 en 2021.

Les postes CDD, quant à eux, ont diminué au profit de notre politique engagée en matière d'apprentissage.

Nous avons, par ailleurs, reconduit notre partenariat avec Déclic sportif (dispositif APELS : Agence Pour l'Education par le Sport) et sélectionné 3 jeunes.

Enfin, notre offre de stages a progressé de 30% en 2021.

Côté Turn over, nous continuons à avoir un regard attentif sur son évolution pour en maîtriser sa stabilité.

En 2021, **le taux de Turn Over est de 6,08 %**, contre 5,8% en 2020.

2 FORMATION : UNE ANNÉE DENSE AVEC DES OFFRES FORMATIONS EN FORMATS ADAPTÉS

Durant cette année, où la situation sanitaire a encore très fortement impacté le présentiel, l'ensemble des programmes de formations ont été cependant maintenus et les déploiements adaptés.

En majeur, l'année formation 2021 est marquée particulièrement par les 2 investissements suivants :

1 - Un accompagnement intensifié en matière de gestion et de prévention des incivilités : 205 jours formation cumulés pour 318 participations, dont notamment :

- Des ateliers de coaching animés par le cabinet GALILEA pour 181 conseillers spécialisés : adopter la bonne posture en situation de crise sanitaire (savoir ajuster sa prise en charge, empathie professionnelle, faire face aux réactions inciviles)
- Une formation d'une journée animée par le cabinet Ressources2 déployée pour 106 managers et collaborateurs des agences les plus exposées aux incivilités

2 - Le déploiement de la formation Modèle Relationnel auprès de 56% des salariés de la CR. En déclinaison pour les managers, la formation Modèle relationnel renouvelle les postures managériales (exigence, réactivité, confiance à priori, attention positive, ouverture) et les pratiques pour appliquer la symétrie des attentions clients/collaborateurs.

Par ailleurs, pour accompagner les salariés dans leur professionnalisation :

- **Enrichissement des parcours de formations à la prise de poste** pour accompagner chaque équipier dès sa sélection en trajectoire métier ou au plus près de sa nomination avec notamment des ateliers à distance sur les fondamentaux métiers le premier mois de son arrivée.

- **Déploiement sans interruption des formations essentielles pour la prise en main de nouvelles offres et services** (Nouvelle Banque du Quotidien, Digiconso) et des formations règlementaires permettant notamment le conseil assurance (15H de formation Assurance / collaborateur).

Afin de faciliter les déploiements généralisés et de permettre à chacun de s'organiser en choisissant sa date de formation, nous avons étendu, en 2021, l'usage de notre plateforme d'inscription à de nombreuses formations.

L'accent a été mis sur les occasions de se former et les ressources à disposition : c'est ainsi que 1047 collaborateurs ont pu réaliser au moins une formation issue de SmartCampus, appli de formation micro-Learning du Groupe offrant des parcours de formation soft-skills et fondamentaux métiers.

En 2021, c'est ainsi 13 508 jours de formation qui ont été dispensés à 2 898 collaborateurs qui ont bénéficié d'au moins une formation au cours de l'année soit 4,66 jours par collaborateur (contre 3, 5 jours en 2020, du fait du COVID), **soit 6,34 % de la masse salariale** (versus 5,27% en 2020).

Pour déployer et animer cette offre de formation, la Caisse Régionale Aquitaine s'est appuyée sur :

- Une équipe de 6 personnes au sein du Service Formation,
- L'Institut de formation du Crédit Agricole (IFCAM) mobilisant des form'acteurs issus de toutes les entités du Groupe et des consultants externes,
- Une diversité de modalités d'apprentissages intégrant les nouvelles technologies : e-learning, présentiel, tutorat, immersion, les classes virtuelles.

3 OPPORTUNITÉS PROFESSIONNELLES : CHACUN ACTEUR DE SA TRAJECTOIRE !

En 2021, nous avons publié en interne 279 postes.

Nous avons renforcé notre démarche pour donner **plus de visibilité** aux équipiers sur les **opportunités professionnelles** au sein du Crédit Agricole et d'être **1er acteur de sa trajectoire.**

Un nouvel entretien trajectoire professionnelle a été mis à disposition des salariés, permettant :

- Une meilleure interaction entre le salarié et son manager,
- La mise à disposition de la cartographie des trajectoires possibles quel que soit mon métier,
- L'accès à des ressources comme des « vis ma vie », des entretiens exploratoires, des immersions, ...
- L'accès facilité à toutes les fiches de postes,
- Le renforcement de la pratique du feedback.

4 NOUS SUIVONS L'INDICE MESURANT L'ENGAGEMENT ET RECOMMANDATION (IER) DES COLLABORATEURS

Anonyme et confidentielle, cette enquête permet à chacune et chacun de s'exprimer sur les thèmes principaux de la vie au sein de l'entreprise et du Groupe : compréhension de la stratégie, management, développement de carrières, organisation du travail mais aussi fierté d'appartenance ou encore équilibre vie professionnelle/vie privée.

Suite à l'enquête de 2020, en lien avec le projet d'entreprise 2021, de nombreuses actions ont été réalisées :

- La poursuite des créations de postes au service de la relation clients
- Des rencontres/échanges dédiés à certains métiers pour mieux comprendre leurs attentes
- En matière d'orientation clients, plusieurs projets ont été conduits comme la modernisation du processus de traitement des réclamations client, l'amélioration de notre joignabilité, une augmentation des délégations
- Le lancement d'un nouveau portail formation d'auto-inscription avec des offres à la carte
- La modernisation du processus de traitement des réclamations
- Le renouvellement du contrat de la conciergerie
- Le développement de notre TCHATBOT CAesar pour faciliter l'accès à l'information opérationnelle

L'enquête IER 2021 s'est déroulée du 14 septembre au 7 octobre.

Le taux de participation a fortement progressé de 72% en 2020 à **80% en 2021.**

Un résultat de 74/100 (moyenne des réponses « D'accord » et « Plutôt d'accord ») identique à l'an passé.

Le point le plus remarquable reste la fierté d'appartenance avec 89% des répondants qui se disent fiers de travailler pour le Crédit Agricole Aquitaine.

Parmi les autres points remarquables, les équipiers relèvent :

- Une forte culture d'équipe qui favorise la collaboration
- Un bon niveau d'autonomie et de délégation
- Un fort soutien du manager de proximité exprimé
- Une très bonne perception des salariés quant à la gestion de la crise COVID

A noter, les points en retrait qui vont faire l'objet d'actions spécifiques en 2022 :

- Les orientations Clients à consolider, notamment sur notre positionnement concurrentiel
- Les outils mis à disposition pour travailler qui doivent être améliorés
- La coopération entre Directions / Département / Secteurs / Services qui doit se renforcer

5 NOUS PROPOSONS RÉGULIÈREMENT AUX SALARIÉS QUI LE SOUHAITENT DE S'INVESTIR DANS UNE CAUSE QUI LEUR TIENT À CŒUR

Un accord sur le don de congés

Depuis 2015, l'entreprise propose aux salariés qui le souhaitent de pouvoir donner des jours de congés aux salariés qui en auraient besoin suite au décès d'un proche ou pour accompagner un proche atteint d'une maladie, d'un handicap ou victime d'un accident d'une particulière gravité. En 2021, 38,5 jours de repos ont ainsi été donnés par les salariés de la Caisse Régionale et 4 salariés ont pu bénéficier de jours de repos supplémentaires.

Un dispositif de micro don de salaire

Depuis plusieurs années, la Caisse Régionale propose aux salariés qui le souhaitent de donner les rompus de leur salaire net à une association parmi MSF, Les Restos du Cœur ou Banques alimentaires. La Caisse Régionale abonde à 100% les sommes offertes par les salariés. **En 2021, c'est ainsi 5 177,86 euros qui ont été récoltés pour ces trois associations.**

Des journées de don du sang

En 2021, 6 journées de don du sang ont été organisées sur nos trois sites administratifs : Aire-sur-Adour, Agen et Bordeaux. Les salariés qui le souhaitaient pouvaient s'inscrire à un créneau sur leur temps de travail et donner leur sang. C'est ainsi **plus de 200 dons du sang** qui ont été réalisés au profit des différents EFS de notre territoire.

Mécénat de compétences « Banquiers solidaires »

Depuis 2021, notre Caisse Régionale diffuse et fait la promotion de ce dispositif de la Fondation Grameen. Elle encourage ainsi les salariés qui le souhaitent à réaliser une mission à l'étranger au profit d'organismes de microfinance.

Déclaration de performance extra-financière 2020, Filiale Immobilière CAAAI (Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière)

La Filière immobilière opère sous le nom commercial de Square Habitat Aquitaine. Elle est composée d'une holding A2I, filiale de la CRCAM d'Aquitaine, dont dépendent 3 filiales : CAAAI, CAAI, Syndic Puglisi.

La filière est présente sur toutes les activités de l'immobilier : transaction ancien et neuf, location, administration de biens (gestion locative et syndic), ainsi que la prise de participation dans des programmes de promotion immobilière.

Démarrée en 2005, développée au cours des années, structurée dans sa configuration actuelle depuis 2015, la filière a atteint la maturité ; dans un contexte 2021 toujours perturbé par la crise sanitaire, elle réussit la performance d'être rentable à nouveau, sur chacune de ses activités, avec des produits exceptionnels, en dehors de l'activité pure mais signe d'une bonne gestion de l'entreprise (indemnisation de dommage, remboursement de cotisation ...).

CAAAI, la filiale qui pratique les activités de transaction ancien, location et gestion locative, est la plus importante en nombre de salariés et agences ; elle propose ses services par l'intermédiaire de 25 agences immobilières réparties sur le même territoire que la Caisse régionale, avec une forte concentration sur Bordeaux Métropole. Les indicateurs fournis par ailleurs sont calculés uniquement sur cette filiale.

Voici les points à retenir sur Square Habitat en 2021 par rapport aux priorités et aux indicateurs du Diagnostic de Performance Extra Financière.

PRIORITE 1 : renforcer l'accompagnement en confiance de nos clients, en s'adaptant à leurs usages

Indicateur 1 : taux d'utilisateurs du Digital

Des espaces clients interactifs sont à la disposition des clients bailleurs, locataires, copropriétaires et acheteurs neuf ; cela permet une information en continu, sans envoi de courriers.

La plateforme locataire, lancée en 2019, permet quant à elle la dépose en ligne de son dossier de demande location par le potentiel locataire, avec la possibilité d'y joindre toutes les pièces nécessaires à fournir.

L'utilisation de la signature électronique s'est largement développée, tant avec les collaborateurs de l'entreprise qu'avec les clients. L'envoi du recommandé électronique a également démarré au cours de l'exercice.

La protection des données de nos clients suit la réglementation RGPD, la politique de protection des données est diffusée, et le registre des traitements a été mis à jour comme chaque année fin 2021.

PRIORITE 2 : contribuer au développement durable de l'économie locale

Indicateur 7 : responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs

La politique achats de SQH Aquitaine, axée sur les appels d'offres, le respect des engagements, l'éthique et le partenariat avec les fournisseurs, en veillant notamment à ne pas les placer en position de dépendance vis-à-vis de l'entreprise a été finalisée et diffusée.

Les délais de paiement sont encadrés par un système de délégations adéquat et un process de double validation informatique performant en lien avec le prestataire comptable extérieur chargé des paiements.

PRIORITE 3 : œuvrer sur notre territoire pour une société solidaire, responsable et résiliente en s'appuyant sur nos valeurs mutualistes

Indicateur 11 : renforcer notre modèle mutualiste

Les moments de rencontre avec les administrateurs de la Caisse Régionale et des caisses locales (AG, conseil) n'ont pas été possibles en 2021 pour raison de précautions sanitaires.

Pour autant, l'appartenance au Groupe Crédit Agricole et la référence à ses valeurs mutualistes sont régulièrement rappelées et mises en valeur au sein de l'entreprise, du parcours d'intégration aux newsletters internes hebdomadaires.

La filiale a respecté tout le long de l'année 2021 les précautions sanitaires nécessitées par l'impact du COVID et organisé ses activités en fonction, notamment le télétravail pour les fonctions télétravaillables. Elle a aussi bien sûr maintenu un service clientèle régulier et complet pour répondre aux besoins immobiliers de tous ses clients.

En termes éthiques, code anticorruption et process du droit d'alerte sont diffusés dans l'entreprise de façon à garantir des modes de fonctionnement en cohérence avec les valeurs mutualistes.

PRIORITE 4 : limiter notre impact sur l'environnement et en maitriser les risques notamment nouveaux

Indicateur 14 : consommation papier

Une consommation papier diminuée de 12% entre 2020 et 2021, après la diminution de 20% opérée entre 2019 et 2020, traduisant un mouvement de fond sur l'utilisation du numérique et du digital en lieu et place de documents papier.

Signature électronique, avec DOCUSIGN, et envoi du e-recommandé sont désormais des outils efficacement utilisés dans l'entreprise. Le nomadisme est désormais possible sur toutes les activités et pour tous les postes de travail avec le déploiement début 2021 d'une flotte complète de portables avec accès sécurisé à distance.

Les bulletins de salaire ont été adressés en dématérialisé tout au long de l'année.

Indicateur 15 : émission de gaz à effet de serre

Pas de consommation de fuel ni de gaz dans les agences Square Habitat.

D'autre part, un budget de 36 K€ a été consacré en 2021 à l'entretien et l'aménagement des agences Square Habitat (nettoyage façade, révision installation électrique, changement climatisation…) et à l'amélioration du confort de travail (casque téléphone, fauteuil, luminaire…).

PRIORITE 5 : œuvrer à l'épanouissement et à la protection des salariés

Indicateur 17 : taux de salariés en situation de handicap

Le taux de salariés handicapés a diminué en passant de 2,83% à 2,02% (départ de salariés de l'entreprise).

Une communication est en cours de préparation pour diffusion début 2022, axée sur une double thématique : comprendre ce qu'il y a derrière les mots RQTH et comprendre l'intérêt de se déclarer dans l'optique d'une amélioration des conditions de travail.

Indicateur 18 : index d'égalité Femmes-Hommes

L'index d'égalité Femmes Hommes a été calculé pour la deuxième fois sur l'exercice 2020 et s'établit à 82 points supérieurs aux 75 points requis, équivalent à l'exercice 2019.

Il est impacté à la baisse par l'indicateur de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par classification) qui est à relativiser. En effet, la majorité des personnes prises en compte ont des fonctions commerciales, avec une rémunération variable très importante par rapport au fixe, dépendante des affaires réalisées ; quand bien même il y a une stricte égalité dans le système de rémunération appliquée aux hommes et aux femmes, la différence constatée sur le variable a favorisé les hommes une nouvelle fois cette année.

Indicateur 20 : risque routier et coûts associés

Le nombre de kilomètres parcourus, tels qu'enregistrés avec les déclarations d'activité des collaborateurs a diminué de près de 3%, qui plus est en rapport avec une année 2020 aux déplacements plus limités compte tenu du confinement.

C'est lié en partie à l'utilisation du digital qui limite certains déplacements (visites virtuelles pour les acquéreurs et locataires potentiels, signature électronique) et enfin en partie aux formations et réunions réalisées en distantiel.

Indicateur 21 : promotion

Deux personnes ont bénéficié d'une promotion en 2021 (prise de responsabilité d'une agence et nomination d'un référent location). Trois autres personnes ont vu leur champ d'activité s'élargir en ajoutant l'activité location à leur activité d'assistante commerciale. Cela équivaut à un taux de promotion de 4,85% par rapport à la population CDI, en retrait par rapport à 2020 qui avait vu la nomination de plusieurs responsables d'agence.

En sus des 5 promotions vues ci-dessus, l'exercice 2021 a vu également s'opérer 4 mobilités fonctionnelles et 2 mobilités géographiques, le tout traduisant dans les faits la variété des possibilités d'évolution de carrière que permet l'entreprise (10% des CDI ont bénéficié d'une évolution fonctionnelle ou géographique).

Indicateur 22 : effectif

L'effectif CDI de l'entreprise est impacté par quelques réaménagements d'activité visant à accentuer la performance (concentration sur un même poste des activités d'assistante d'agence et de location, sur les secteurs avec un faible potentiel de location, regroupement d'agences sous la responsabilité d'une même personne) et par le fait qu'une dizaine de postes sont vacants et à pourvoir en fin d'année 2021, alors que les postes étaient quasi tous pourvus fin 2020.

Le recrutement d'alternants sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation s'est poursuivi, réorienté en partie vers les activités de gestion locative, les alternants représentant 7% des effectifs.

Indicateur 23 : formation

La formation reste un vecteur important d'accompagnement avec l'équivalent de 551 jours/homme de formation dispensée, soit une moyenne de près de 5 jours par personne. Le présentiel a côtoyé fortement les formations en e-learning, avec l'utilisation de 2 plateformes, une tournée « commercial » avec notre partenaire ESSOR Conseil (un parcours d'intégration et des parcours métier sont proposés) et une « réglementaire » avec l'IFCAM pour dispenser toutes les formations réglementaires obligatoires.

Indicateur 24 : turn over

Après une certaine stabilisation des équipes observée en 2017 et 2018, et la montée du taux de turn-over en 2019 et 2020 (39,80 % et 41,90%), celui-ci diminue fortement à 31,11% pour 35 entrées et 49 sorties.

Les mouvements d'entrées/sorties restent élevés, mais le nombre d'entrées limité à 35, dû à la vacance d'une dizaine de postes qui sont encore à pourvoir en fin d'année, entraine de fait un turn-over en diminution.

L'optimisation de l'organisation des activités (location, responsabilité d'agences) est un point positif.

Mais le nombre de sorties met en évidence un sujet d'optimisation du recrutement, de fidélisation des collaborateurs et d'accroissement des performances individuelles.

Un suivi et un accompagnement plus précis et régulier des entrées a été réalisé dès 2021 : journée d'intégration révisée, parcours d'intégration revisités, ateliers thématiques mis en place, points RH mensuels dédiés aux entrées et prises de fonctions mis en œuvre…

Ces nouveautés dans l'accompagnement de la prise de fonctions sont complétées par la création d'un centre d'entraînement (lieu dédié et parcours de formation mêlant théorie et pratique) à destination de la population des conseillers immobilier, tant pour accompagner la prise de poste que pour favoriser la professionnalisation ensuite ; la première session du centre aura lieu tout début janvier 2022.

Les résultats de ces actions seront à suivre dès 2022 en termes de fidélisation et professionnalisation des équipes ainsi qu'en termes de performance.

Enfin, pour conclure sur cette priorité n°5, l'exercice 2021 a vu le lancement du 1er IER au sein de l'entreprise ; la participation a été de 80% ce qui traduit l'intérêt que les salariés portent à leur entreprise et l'envie de s'y projeter. Les résultats seront connus début 2022.

Les clients

Pour la troisième fois, une enquête de satisfaction a eu lieu au niveau national sur le réseau Square Habitat. Les résultats seront communiqués début 2022 et permettront de voir si les évolutions favorables sur les activités Administration de Biens et transaction se confirment ou non en 2021.

La mise en place d'un Comité qualité en 2021 a permis de suivre au plus près les réclamations ou demandes de nos clients. Au-delà de l'analyse et du traitement des demandes, le suivi fait au sein du Comité se traduit désormais en pistes d'amélioration ou modification de process qui doivent permettre de faire progresser la satisfaction de nos clients. Le nombre de réclamations est resté stable par rapport à 2020, le délai de traitement est pour 42% d'entre elles inférieur ou égal à 8 jours, et pour les 2 tiers inférieurs à 15 jours. Le délai de traitement s'améliore, mais certains dossiers sont longs, notamment à cause de la mise en jeu d'une assurance.

Indicateur de performance	2021	2020	2019
› 17 Taux de salariés en situation de handicap Nbre de salariés en situation de handicap ramené à l'effectif total, hors unités bénéficiaires	2,02%	2,83%	2,40%
› 19 Taux de femmes parmi les cadres supérieurs Part des femmes dans l'effectif de pesée de poste supérieure	10,81%	10,22%	8%
› 20 Risque routier et coûts associés Kilométrage parcouru par les salariés (hors administrateurs) au titre de leurs déplacements professionnels	620 739 km	638 775 km	680 908 km
› 21 Promotion Nb Salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle	5,82%	7,56%	7,14%
› 22 Effectif (2 indicateurs) Nombre d'ETP fin d'année (au 31/12)	111	137	125
Nombre de postes (CDD, CDI, alternants)	8 CDD 103 CDI	18 CDD 119 CDI 14 alternants	13 CDD 112 CDI 10 alternants
› 23 Formation Nombre de jours de Formation par ETP (base : 7,8h par jour)	4,66 j	5,73 j	4,47 j
› 24 Turn over [(Nb de salariés arrivés + Nb salariés partis) / 2 / Nb CDI au premier janvier] divisé par 100	31,1%	41,90%	38,83%

PREMIÈRE PRIORITÉ :
RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT EN CONFIANCE DE NOS CLIENTS, EN S'ADAPTANT À LEURS USAGES

	Indicateur de performance	2021	2020	2019
E1	**› 1 Taux d'utilisateurs du Digital (2 indicateurs)** Nombre d'utilisateurs de la banque par internet/ Nb de clients actifs	47,08% 248466/527789	47,09%	Chiffres non disponibles
	Nombre d'utilisateurs de l'application Ma Banque/ Nb de clients actifs	58,50% 308734/527789	49,69%	
E2	**› 2 Offres à valeur ajoutée sociétale et environnementale** Part des encours ISR/IR AMUNDI par rapport aux encours totaux d'Amundi, sur les Marchés de Proximité et des entreprises (CTO, PEA, UC, Immobilier Hors UC). **Sur 2021, fonds classés ESG+durables**	**1033,2 M€ / 2025,9 M€ = Poids : 51%**	Encours ISR et IR : 331,5 M€ / Encours Totaux : 1 795,5 M€ = Poids : 18,5% **851,4 M€ / 1795,5 M€ = Poids : 47,4%**	270,2 M€ total des encours clients : 1662 M€ = poids : 16,25%
E3	**› 3 Micro crédit (2 indicateurs)** Nb et montant des dossiers de microcrédits personnels réalisés	177 053,48 € pour 71 dossiers	96 000 € pour 43 projets	30 200 € pour 17 projets
E3	**› 4 Point Passerelle (2 indicateurs)** Nb de nouveaux dossiers instruits dans l'année	375 dossiers dont 223 accompagnés et sortis	364 dossiers dont 234 accompagnés et sortis	376 dossiers dont 275 accompagnés et sortis
	% de dossiers avec sortie favorable	86,99% soit 194	80,3%	77,8%
E3	**› 5 Clientèle fragile** Nb de clients équipés de l'offre Budget Protégé / Nombre de clients fragiles	1 461 offres OCF Soit 5,5% (26715 clients fragiles)	907 soit 4,2% (21665 clients)	866

SECONDE PRIORITÉ :
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

	Indicateur de performance	2021	2020	2019
E4	**❯ 6 Financements dédiés à la transition énergétique (2 indicateurs)** (hors marché des particuliers) Nombre et montant de financements liés à la transition énergétiques (dont Photovoltaïque, Eolien et Biomasse) réalisés En 2020, nous avons inclus nos crédits ENR en Pool	127 dossiers pour 59,2 M€	93 dossiers pour 80,6 M€	46 dossiers pour 55 M€
E4	**❯ 7 Responsabilité vis-à-vis de nos fournisseurs :** Délai moyen de paiement Fournisseurs = Date de paiement – Date de facture (Factures comptabilisées entre le 1er Janvier et le 31 décembre de l'année).	31,3 j	35,55 j	31,57 j
E4	**❯ 8 Part des installations « Jeunes Agriculteurs aidés »,** accompagnées par le Crédit Agricole Aquitaine	172 dossiers vus 143 dossiers accompagnés	162 dossiers vus 132 dossiers accompagnés	167 dossiers vus 145 dossiers accompagnés
E4	**❯ 9 Start up du Village à vocation RSE** Nombre start up RSE / Nombre de start up hébergées au Village	26 Start up dont 8 à vocation RSE : 30,7%	34 Start up dont 10 à vocation RSE	25 Start up dont 3 à vocation RSE
E5	**❯ 10 Partenariats et Fondation** Nombre d'associations accompagnées au titre des Fondations/Tookets /Mécénats déclarées au cours de l'exercice	3722 associations Pour : 1 339 893€	2877 associations Pour : 1 347 663€	2650 associations Pour : 1 928 859 €

TROISIÈME PRIORITÉ :
ŒUVRER SUR NOTRE TERRITOIRE POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE, RESPONSABLE ET RÉSILIENTE EN S'APPUYANT SUR NOS VALEURS MUTUALISTES

	Indicateur de performance	2021	2020	2019
E6	**› 11 Renforcer notre modèle mutualiste** Parts des clients possédant des parts sociales	500 149 sur 974 007: 51,3%	478 708 sur 964 187 : 49,6%	463 046 sur 957 633 : 48,4%
E6	**› 12 Mixité** Taux de femmes administratrices des Caisses Locales au 31/12	34%	33%	31%
E6	**› 13 Représentativité CSP des administrateurs / CSP sociétaires**	Voir tableau Page 43		

QUATRIÈME PRIORITÉ :
LIMITER NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET EN MAÎTRISER LES RISQUES NOTAMMENT NOUVEAUX

	Indicateur de performance	2021	2020	2019
E7	**› 14 Consommation papier** Volume d'achat papier exprimé en tonnes et par équipier	0,038T de papier par équipier ou 38 kg	0,040T de papier par équipier	0,048T de papier par équipier
E7	**› 15 Emissions de Gaz à Effet de Serre (2 indicateurs)en TeqCO2/ETP** Empreinte carbone : De l'énergie consommée par la CR	2372 ETP	2357 ETP	2426 ETP
		0,532 TeqCO2/ ETP	0,488 TeqCO2/ ETP	0,580 TeqCO2/ ETP
	Des déplacements professionnels	0,325 TeqCO2/ ETP	0,277 TeqCO2/ ETP	0,543 TeqCO2/ ETP
E8	**› 16 Emissions de Gaz à Effet de Serre liées à nos financements** Les encours de crédits sont inventoriés en 23 filières d'activité regroupées au sein de 9 macro-secteurs, auxquels est attribué un facteur d'émission exprimé en kT eq CO2/M€ financés	1517 kt CO2	1249 kt CO2	1123 kt CO2

CINQUIÈME PRIORITÉ :
ŒUVRER À L'ÉPANOUISSEMENT ET À LA PROTECTION DES SALARIÉS

	Indicateur de performance	2021	2020	2019
E9	**› 17 Taux de salariés en situation de handicap** Nbre de salariés en situation de handicap ramené à l'effectif total, hors unités bénéficiaires	4,28% hors UB	3,97%	NS
E9	**› 18 Index d'égalité Femmes-Hommes** (Indicateur Groupe) Index d'égalité professionnelle (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018) calculé sur 5 indicateurs	1er mars 2022	88 / 100	78 / 100
E9	**› 19 Taux de femmes parmi les cadres supérieurs** Part des femmes dans l'effectif de pesée de poste supérieure ou égale à 13, y compris CODIR	34,59%	31,50%	31,30%
E9	**› 20 Risque routier et coûts associés** Kilométrage parcouru par les salariés (hors administrateurs) au titre de leurs déplacements professionnels	3 540 676 km	2 998 110 km (-42%, effet COVID)	5 186 054 km
E10	**› 21 Promotion** Nb Salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle au titre des RCE sur l'effectif total	454 soit 16,9%	196 soit 7,7 %	241 soit 9,6%
E10	**› 22 Effectif (2 indicateurs)** Nombre d'ETP fin d'année (au 31/12) Nombre de postes (CDD, CDI, alternants)			
		2372	2357	2426
		164 CDD 2526 CDI 87 alternants	142 CDD 2518 CDI 79 alternants	164 CDD 2508CDI 57 alternants
E10	**› 23 Formation** Nombre de jours de Formation par ETP (base : 7,8h par jour)	4,7 j	3,50 j	4,85 j
E10	**› 24 Turn over** [(Nb de salariés arrivés + Nb salariés partis) / 2 / Nb CDI au premier janvier]	6,08%	5,80%	6,21%

MÉTHODOLOGIE

APPLIQUÉE À NOTRE DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE (DPEF) POUR LA COTATION DES ENJEUX

1. Eléments pour construire la démarche

Eléments méthodologiques : construire une démarche RSE comme un véritable projet d'entreprise

- Identification des enjeux RSE pour l'activité banque de détail
- Dialogue avec les parties prenantes (baromètre RSE Crédit Agricole SA)
- Priorisation (analyse de matérialité)
- Et Indicateurs clés

2. Etude de matérialité

Afin d'affiner notre étude des risques extra- financiers, nous avons soumis l'appréciation de nos risques aux différentes parties prenantes du Groupe via des entretiens menés auprès d'un échantillon représentatif.

L'élaboration d'une « matrice de matérialité » identifie les enjeux les plus importants pour l'entreprise et pour les parties prenantes. Elle permet de décrire les principaux risques extra-financiers significatifs auxquels fait face l'entreprise.

La matrice de matérialité permet d'évaluer la pertinence des enjeux RSE, au regard du contexte et des spécificités de l'entreprise. Il s'agit d'une analyse des facteurs de risques ou opportunités ayant une influence sur l'activité de l'entreprise tels que le cadre réglementaire ou les attentes des parties prenantes. Cette analyse est conduite sur la base d'une revue documentaire puis d'entretiens avec les parties prenantes. Cela permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux RSE qui serviront à structurer la stratégie et la communication RSE, et à définir des indicateurs de performance pertinents.

Nous avons décidé de nous baser sur l'étude de matérialité réalisée par le Groupe CA.

3. Les grands enjeux RSE de la banque de détail

1. Respecter les intérêts du client

- Transparence de l'information
- Protection des données

2. Développer le capital humain

- Favoriser les évolutions de carrière et l'employabilité
- Garantir l'équité et promouvoir la diversité
- Favoriser la qualité de vie au travail (Santé & Sécurité, équilibre temps travail/perso)
- Promouvoir l'expression des salariés et le dialogue social

3. Développer des produits et services « soutenables »

- Intégrer l'ESG dans les process, les produits, les services
- Rendre les produits et services accessibles (inclusion des populations vulnérables)

4. Garantir l'éthique dans les affaires et dans les opérations

5. Maîtriser l'empreinte environnementale directe et protéger la nature

- Maîtriser la consommation d'énergie,
- Favoriser le traitement des déchets,
- Réduire le CO2 des transports

6. Participer au développement économique et social du territoire d'implantation

- Promouvoir le développement économique
- Contribuer à des causes d'intérêt social

7. Garantir des achats responsables

8. Assurer une bonne gouvernance

- Composition et mission du Conseil d'Administration
- Effectivité des dispositifs de contrôle et audit interne

4. La cotation des enjeux a été établie sur deux axes

- La position de l'enjeu sur l'axe des abscisses représente l'importance de celui-ci pour le Groupe CA.
- La position de l'enjeu sur l'axe de l'ordonnée représente l'importance des attentes des parties prenantes.
- Un dispositif mixte : méthodologie quantitative auprès du grand public et des collaborateurs, qualitative auprès des leaders d'opinion.

Classement par importance des enjeux prioritaires selon les parties prenantes

5	**1. Ethique dans les affaires**	1-1 Ethique/ déontologie	1-2 Prévention de la corruption	
4	**2. Relations responsables avec les clients**	2-1 Protection des données personnelles des clients	2-2 Information et conseil au client	2-3 Gestion relations clients
	3. Maîtrise des risques	3-1 Gestion des risques ESG et climat	3-2 Contrôle interne ESG	
	4. Inclusion financière	4-1 Lutte contre le surendettement	4-2 Accessibilité	
3	**5. Qualité de vie au travail**	5-1 Bien-être/ santé & sécurité	5-2 Equilibre vie privé / vie professionnelle	
	6. Egalité pro/Diversité/ non-discrimination			
	7. Produits/Offres responsables - innovantes	7-1 Critères ESG	7-2 Politiques sectorielles	7-3 Financer l'économie bas carbone
	8. Développement éco et social du territoire	8-2 Impact positif dans les territoires		
2	**9. Gouvernance**	9-1 Composition des CA	9-2 Rémunération des dirigeants	
1	**10. Gestion de l'emploi**	10-1 Evolution de carrière	10-2 Maitrise des réorganisations	

FORMULATION DE NOS RISQUES, PRIORITÉS ET ENGAGEMENTS

ENTÉRINÉS PAR LE CAA EN DATE DU 30/10/2020

MÉTHODOLOGIE :

La méthodologie employée pour identifier nos risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés se basent sur les travaux conduits par le Groupe Crédit Agricole : la consultation des parties prenantes, la politique RSE du groupe et le référentiel d'actions RSE conduites dans les entités du Groupe.
Ces travaux ont permis de réaliser la matrice des enjeux prioritaires, d'identifier les risques et indicateurs clés de performance, adaptés à l'activité de la Caisse Régionale Aquitaine

Nous avons eu besoin en 2020, de faire évoluer la formulation de nos risques, priorités et engagements au vu des évolutions stratégiques, sociétales et environnementales récentes :

- La nouvelle raison d'être du Groupe et le nouveau pacte sociétal et territorial
- La prévalence de l'environnement et du climat, devenus des incontournables notamment avec le fonds ALTER'NA et la politique climat du groupe
- L'impact de l'épisode du COVID-19 sur la santé des clients et des salariés et sur la société

D'où des adaptations de nos principes, avec un caractère sociétal plus engagé.

Dans le même temps, 10 Caisses Régionales (dont la Caisse Aquitaine) ont travaillé en 2019 sur une harmonisation des définitions des indicateurs clés de performances (KPI), que nous proposons de reprendre en majorité tout en supprimant d'anciens indicateurs qui ne nous paraissent plus adaptés.

En 2020 :

Nous avons rajouté 8 indicateurs, déjà évoqués dans la DPEF 2019 mais non retenu à l'époque en tant que KPI.
Nous avons enlevé 8 anciens indicateurs, que nous conserverons dans le corps du texte de la DPEF.
Nous n'avons pas retenu 4 indicateurs Groupe pour des raisons propres à la CR.

En 2021 : Pas de modification notable

NOTE METHODOLOGIQUE

LA FORME DE LA DPEF

La DPEF peut se présenter sous deux formes :

- Avec un rédactionnel concis
- Sous la forme de tableaux précis

Il est rappelé que la DPEF est à afficher sur le site internet de la Caisse Régionale pendant 5 ans, et plus précisément « ces déclarations sont mises à la libre disposition du public et rendues aisément accessibles sur le site internet de la société dans un délai de 8 mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de 5 années ».

Le périmètre à retenir :

La collecte des informations repose sur l'ensemble des activités du Crédit Agricole Aquitaine et prend en compte le périmètre des comptes consolidés : la Caisse Régionale de Crédit Agricole et ses 102 caisses locales affiliées sur l'ensemble des départements de son territoire : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et une petite partie du Gers.

Le périmètre prend en compte :

- Le siège social de Bordeaux regroupant l'ensemble des fonctions supports de la Caisse Régionale,
- Les sites administratifs d'Agen et d'Aire-sur-l'Adour,
- L'ensemble des agences des 3 départements, y compris les agences spécialisées (Entreprises, Banque Privée, Points Passerelle).

Le périmètre « Gouvernance coopérative » et les engagements sociétaux intègrent les activités et le fonctionnement des Caisses locales.

Le périmètre de consolidation financier de la CR se compose également de :

- La SAS Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière (CAAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans les transactions immobilières.
- La SAS Aquitaine Investissement Immobilier (A2I), filiale à 100% de la Caisse régionale et holding immobilière (1 salarié).
- La SAS Crédit Agricole Aquitaine Immobilier (CAAI), filiale à 100% de la SAS A2I et spécialisée dans l'intermédiation immobilière (7 salariés).

Ces 2 dernières entités sont exclues.

JUSTIFICATION DES INDICATEURS JUGÉS NON PERTINENTS

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation : Non pertinent par rapport à l'activité directe de la Caisse Régionale. La consommation de matières premières porte essentiellement sur l'énergie dont les consommations sont suivies dans les indicateurs environnementaux. Peu d'impact sur l'eau et pas d'impact sur les ressources rares.

L'utilisation des sols : L'activité directe de la Caisse Régionale a peu d'impact sur les sols, à part ceux dus à son emprise directe. Elle n'est pas source de pollution ou de modification notable de la nature des sols.

LEXIQUE

AG : Assemblée Générale

CA : Crédit Agricole

CAC : Compte à Composer

Caisse Locale (CL) :
Société coopérative qui regroupe l'ensemble des sociétaires du Crédit Agricole sur son territoire.

Caisse Régionale (CR) :
Les Caisses régionales sont des sociétés coopératives au statut fixé par la loi de 1899, dont le capital social est, pour l'essentiel, détenu par les Caisses locales qui leur sont affiliées.

CASA : Crédit Agricole SA

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

Contrat d'énergie Verte : Contrat où la source d'énergie est renouvelable.

Critères ESG : Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

CSP :
Catégories Socio-Professionnelles (Agriculteurs/indépendants, cadres/intermédiaires, Employés/Ouvriers, Autres/inactifs).

DAB/GAB : Distributeur Automatique de Billets / Guichets Automatique Bancaire

DD : Développement Durable

DEEE : Déchets d'Equipements Electrique et Electronique

Energies renouvelables (EnR) :
Des énergies fournies par le soleil, le vent, la chaleur de la Terre, les chutes d'eau, les marées, leur exploitation n'engendre pas ou peu de déchets et d'émissions polluantes.

ETP :
L'Equivalent Temps Plein est proportionnel à l'activité d'un salarié mesuré par sa quotité (montant quote-part) de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année

GES : Gaz à Effet de Serre

HECA : Handicap et Emploi au Crédit Agricole

IRC : Indice Relation Clients

ISR : Investissement Socialement Responsable

LEL : Livret d'Economie Locale

Part Sociale :
Titre représentatif d'une fraction du capital social d'une Caisse Locale du Crédit Agricole Mutuel.

PEE : Prêt Eco-Energie

PMR : Personne à Mobilité Réduite

PNB : Produit Net Bancaire

Relais CA:
Service de proximité permettant d'effectuer un retrait directement chez un commerçant grâce à sa carte bancaire et demander des kits de remise de chèques (bordereaux et enveloppes T) à poster dans la boîte aux lettres la plus proche.

PTZ : Prêt à Taux Zéro

RO : Risque Opérationnel

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SEA : Signature Electronique en Agence

Sociétaire : Client qui détient une part de capital social de sa Caisse locale lui donnant un droit de vote.

Tookets :
Points solidaires destinés à aider les associations clientes de notre territoire. 100 tookets = 1 €

Taxonomie :
Une classification instaurée au niveau européen, qui vise à définir ce qu'est une activité durable sur le plan environnemental. C'est-à-dire une activité dont le financement est jugé prioritaire pour parvenir à une activité bas carbone.

Disclosure : Règlement européen SFRD sur la transparence financière.

OLIVIER CONSTANTIN
Directeur Général

Notre plan Jeunes est une belle incarnation de notre politique RSE.

Le plan pour la jeunesse que nous avons lancé en 2021 est une belle incarnation de notre politique RSE.

Aujourd'hui, les jeunes sont une population fragilisée dans de nombreux domaines (formation, logement, capacité à faire face aux frais de la vie quotidienne, insertion professionnelle, perspectives dans un monde confronté à de multiples défis, etc.).

Ce plan de très grande envergure nous a permis d'agir avec succès sur plusieurs fronts : l'adaptation de nos offres et services à leur réel besoin, l'accès à l'emploi et la solidarité envers les plus fragiles.

Ces jeunes vont écrire l'avenir et porter la croissance de demain.

Ils ont une idée très précise de ce qu'ils veulent, à titre individuel comme à titre collectif, et n'hésitent pas à s'appuyer sur des partenaires qui les inspirent. Notre rôle, en tant que première banque des territoires, est de les écouter et de nous adapter à leur vision du monde, comme nous avons su nous adapter à celle des générations qui les ont précédés.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AQUITAINE

Edition 02/2022- Conception : Polymédia - Crédit Photo : Unsplash, Freepik, Getty images, CA.

Caisse Régionale DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE
société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, société de courtage d'assurances immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 022 491, ayant son siège social situé 106 Quai de Bacalan 33300 BORDEAUX, immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 434 651 246 - N° TVA : FR 16 434 651 246.

CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE MÉCÉNAT
association loi 1901 ayant pour objet de participer à toutes actions de mécénat et d'intérêt général à caractère non lucratif – Siège social 106 quai de Bacalan 33 300 BORDEAUX.

SASU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE AGENCE IMMOBILIÈRE (filiale de la SASU Aquitaine Immobilier Investissement détenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Aquitaine) au capital de 1.435.408,20€ - Siège social : 13 Cours du XXX juillet - 33000 BORDEAUX - RCS Bordeaux 492 498 746– Mandataire d'intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 09 047 138 - Carte Professionnelle : 33063-2520 «Transactions sur immeubles et fonds de commerce» et «Gestion Immobilière» délivrée par la Préfecture de la Gironde -Garantie CAMCA - 53, rue de la Boétie - 75008 PARIS

SASU CRÉDIT AGRICOLE AQUITAINE IMMOBILIER (filiale de la SASU Aquitaine Immobilier Investissement détenue par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Aquitaine) au capital de 37 000 € - Siège social : 13 Cours du XXX juillet - 33000 BORDEAUX - RCS Bordeaux 481 331 296 - Carte professionnelle n°33063-2260 portant mention « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » délivrée par la Préfecture de la Gironde - Garantie CAMCA – 53, rue de la Boétie - 75008 PARIS.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

EY & Associés

EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre caisse régionale (ci-après « entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de l'entité.

S.A.S. à capital variable
817 723 687 R.C.S. Nanterre
Société d'expertise comptable inscrite au Tableau
de l'Ordre de la Région Paris - Ile-de-France
Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;

- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;

- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre octobre 2021 et février 2022 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, gouvernance mutualiste, ressources humaines, marketing et marchés.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1 ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-après : la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et les caisses locales affiliées, qui couvrent 100 %des effectifs ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 1er mars 2022

L'Organisme Tiers Indépendant
EY & Associés

Caroline Delérable
Associée, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Taux de turnover (%). Nombre de salariés ayant bénéficié d'une augmentation individuelle.	Les actions en matière d'emploi (attractivité, rétention) et de développement des employés (formation).
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Part des installations Jeunes Agriculteurs accompagnées (%). Montant des financements (énergies renouvelables) Photovoltaïque, Eolien, Biomasse réalisés (M€). Nombre de financements (énergies renouvelables) Photovoltaïque, Eolien, Biomasse réalisés.	Les actions en matière d'accompagnement de la transition agricole. Les résultats des politiques d'offres à valeur ajoutée environnementale et les actions en matière d'accompagnement de la clientèle dans la prise en compte du changement climatique.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Taux de clients sociétaires (%). Part des femmes dans les conseils d'administration de caisses locales (%). Part de clients actifs utilisateurs de la banque par internet (%). Part de clients actifs utilisateurs de l'application Ma Banque (%).	Les résultats des politiques de développement du sociétariat. Les actions en matière d'engagement sur la représentativité des femmes au sein des conseils d'administration et la représentativité des catégories socio-professionnelles. Les résultats des politiques de formation des administrateurs. Les actions en matière d'accompagnement des clients (intérêt, sécurité et santé des clients, conseil adapté, vision 100 %humain 100 %digital).

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire et financier au capital de 128 731 917,30 euros
Siège social : 106, Quai de Bacalan 33000 BORDEAUX
434 651 246 R.C.S BORDEAUX

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole d'Aquitaine
en date du *28 janvier 2022* et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du *24 mars 2022*

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 189

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 191

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021 192

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 193

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 202

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 220

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE 221

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE 223

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES 226

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE 228

Note 8 ACTIONS PROPRES 229

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS 229

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF 230

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 230

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE 231

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE 231

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS 232

Note 15 PROVISIONS 233

Note 16 EPARGNE LOGEMENT 234

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES 235

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX 237

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE 237

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition) 238

Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES 238

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS 239
Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES 239
Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES 240
Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES 240
Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME 241
Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES 244
Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 245
Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE 246
Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES 246
Note 31 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION 246
Note 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES 247
Note 33 REVENUS DES TITRES 247
Note 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS 248
Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION 248
Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES 249
Note 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE 249
Note 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION 250
Note 39 COUT DU RISQUE 251
Note 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES 252
Note 41 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS 252
Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES 252
Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES 253
Note 44 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES 253
Note 45 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION 253
Note 46 AFFECTATION DES RESULTATS 253
Note 47 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS 253
Note 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES 255

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**622 788**	**586 438**
Caisse, banques centrales		115 134	113 897
Effets publics et valeurs assimilées	5	319 740	331 379
Créances sur les établissements de crédit	3	187 914	141 162
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	**2 834 075**	**1 883 897**
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	**25 638 300**	**23 970 079**
OPERATIONS SUR TITRES		**2 181 842**	**2 276 762**
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	1 446 880	1 540 780
Actions et autres titres à revenu variable	5	734 962	735 982
VALEURS IMMOBILISEES		**2 101 764**	**2 035 078**
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 844 462	1 795 176
Parts dans les entreprises liées	6-7	71 103	59 217
Immobilisations incorporelles	7	41	117
Immobilisations corporelles	7	186 158	180 568
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8		
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		**324 652**	**550 694**
Autres actifs	9	247 799	479 640
Comptes de régularisation	9	76 853	71 054
TOTAL ACTIF		**33 703 421**	**31 302 948**

PASSIF

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		**204 454**	**125 486**
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	204 454	125 486
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	**11**	**15 459 588**	**14 740 073**
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	**12**	**12 927 698**	**11 647 483**
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	**13**	**629 000**	**592 998**
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		**418 592**	**369 217**
Autres passifs	14	172 763	140 775
Comptes de régularisation	14	245 829	228 442
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		**672 967**	**547 948**
Provisions	15-16-17	402 790	371 547
Dettes subordonnées	19	270 177	176 401
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	**18**	**154 000**	**154 000**
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	**20**	**3 237 122**	**3 125 743**
Capital souscrit		128 732	128 732
Primes d'émission		969 017	969 017
Réserves		2 018 123	1 933 335
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		353	
Résultat de l'exercice		120 897	94 659
TOTAL PASSIF		**33 703 421**	**31 302 948**

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS DONNES		**3 545 897**	**3 979 677**
Engagements de financement	28	2 705 212	2 937 082
Engagements de garantie	28	835 064	1 038 938
Engagements sur titres	28	5 621	3 657
ENGAGEMENTS RECUS		**9 681 456**	**9 243 057**
Engagements de financement	28	32 162	40 067
Engagements de garantie	28	9 643 673	9 199 333
Engagements sur titres	28	5 621	3 657

Les opérations de change Hors bilan et les opérations sur instruments financiers à terme sont présentées respectivement en note 25 et 26.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	32	502 596	466 443
Intérêts et charges assimilées	32	-194 079	-175 619
Revenus des titres à revenu variable	33	48 953	59 166
Commissions Produits	34	282 085	263 666
Commissions Charges	34	-81 563	-65 529
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	35	1 949	1 139
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	36	457	-1 460
Autres produits d'exploitation bancaire	37	10 839	13 593
Autres charges d'exploitation bancaire	37	-4 572	-2 800
PRODUIT NET BANCAIRE		**566 665**	**558 599**
Charges générales d'exploitation	38	-315 899	-309 824
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-15 991	-15 982
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**234 775**	**232 793**
Coût du risque	39	-61 951	-68 454
RESULTAT D'EXPLOITATION		**172 824**	**164 339**
Résultat net sur actifs immobilisés	40	-795	-9 060
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		**172 029**	**155 279**
Résultat exceptionnel	41		
Impôts sur les bénéfices	42	-51 132	-60 620
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**120 897**	**94 659**

Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Note 1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole d'Aquitaine, 102 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole d'Aquitaine est agréée, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2021, Crédit Agricole d'Aquitaine fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,50 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,50 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Relations internes au Crédit Agricole

❖ Mécanismes financiers internes

L'appartenance du Crédit Agricole d'Aquitaine au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

- Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

- Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementées (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou «

Provisions et dettes subordonnées ».

- Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Crédit Agricole d'Aquitaine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

❖ Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques

Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

❖ **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35% du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Note 1.3 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2021

- **Crise sanitaire liée à la COVID-19**

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise sanitaire, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, …), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de Prêts Garantis par l'Etat.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours de prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par Crédit Agricole d'Aquitaine s'élève à 873 899 milliers d'euros.

Risque de crédit

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Sur la base de ces scenarii centraux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine suit plusieurs

filières économiques propres afin d'adapter le niveau de couverture (ECL) aux spécificités et risques identifiés localement. Un premier niveau de provision complémentaire est déterminé au regard de l'écart structurel du taux de défaut (Bucket 3) de chaque filière comparativement à la moyenne observée sur l'ensemble des expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Puis un niveau de stress local, qui évolue fonction de la proportion des créances dégradées (Bucket 2) et des créances en défaut (Bucket 3), est appliqué pour aboutir au montant d'ECL final.

L'évolution des filières et la sensibilité du niveau de stress local au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

En Millions d'euros	**Expositions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Provisions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	238,9	11,0	5%	9,6	1,0	12%	1,1
CEREALES	699,1	53,1	8%	8,4	- 5,5	-40%	1,0
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	321,0	- 2,2	-1%	9,9	1,5	18%	1,0
COMMERCES DE DETAIL	343,9	- 41,3	-11%	9,2	2,4	36%	1,0
CAFES HOTELS RESTAURANTS	384,5	32,4	9%	18,8	1,2	7%	1,9
VITICULTURE	2 653,8	120,6	5%	126,4	6,1	5%	8,4
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	145,4	- 33,8	-19%	3,1	- 1,7	-35%	0,3
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 547,4	2 547,4		51,1	51,1		7,3
PORTEFEUILLE NON STRESSE	22 307,5	- 957,1	-4%	67,8	- 24,1	-26%	-
TOTAL	**29 641,5**	**1 730,2**	**6%**	**304,3**	**32,1**	**12%**	**21,9**

En Millions d'euros- PROFORMA	**Expositions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Provisions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	238,9	11,0	5%	9,6	1,0	12%	1,1
CEREALES	699,1	53,1	8%	8,4	- 5,5	-40%	1,0
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	321,0	- 2,2	-1%	9,9	1,5	18%	1,0
COMMERCES DE DETAIL	343,9	- 41,3	-11%	9,2	2,4	36%	1,0
CAFES HOTELS RESTAURANTS	384,5	32,4	9%	18,8	1,2	7%	1,9
VITICULTURE	2 653,8	120,6	5%	126,4	6,1	5%	8,4
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	145,4	- 33,8	-19%	3,1	- 1,7	-35%	0,3
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 547,4	40,6	0%	51,1	26,8	110%	7,3
PORTEFEUILLE NON STRESSE	22 307,5	1 549,7	7%	67,8	0,2	0%	-
TOTAL	**29 641,5**	**1 730,2**	**6%**	**304,3**	**32,1**	**12%**	**21,9**

Une filière dédiée à l'immobilier professionnel a été créée au cours de l'exercice 2021.
Cette filière présentait dans le portefeuille non stressé à fin 2020 une exposition de 2 507 M€ et 24 M€ de provisions, le second tableau intègre des données proforma afin de rendre comparable l'évolution sur cette filière.

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

- **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 527 milliers d'euros a été constaté. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de Crédit Agricole d'Aquitaine au 31 décembre 2021.

Note 1.4 Evénements postérieurs à l'exercice 2021

Aucun évènement postérieur à la clôture de nature à avoir un impact significatif sur les comptes n'est à signaler.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de Crédit Agricole d'Aquitaine sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole d'Aquitaine publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole d'Aquitaine est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements / Recommandations	Date de 1ère application : opérations ou exercices ouverts à compter du
Mise à jour Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	Immédiate Cf. Notes 9 et 17

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;

- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

• Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

Crédit Agricole d'Aquitaine constate au titre des expositions de crédits des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

• La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*"Loss Given Default"* ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives *(Forward Looking)* sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du

Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;

- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole d'Aquitaine applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe.

- Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole d'Aquitaine doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;

- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;

- Le type de garantie

- La date de comptabilisation initiale ;

- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;

- Le secteur d'activité ;

- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;

- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

- Le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des

circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;

- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs évènements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les évènements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;

- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;

- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;

- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un évènement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs évènements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole d'Aquitaine distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

- Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole d'Aquitaine par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole d'Aquitaine le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;

- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.
Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;

- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.

Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période d'observation à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

Le montant des créances restructurées saines détenues par Crédit Agricole Aquitaine s'élève à 193 902 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 166 111 milliers d'euros en 2020. Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 125 milliers d'euros.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle

du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de Placements Collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole d'Aquitaine dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;

- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (Cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole d'Aquitaine dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement ANC 2014-07.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole d'Aquitaine détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole d'Aquitaine utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Crédit Agricole d'Aquitaine enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas opéré, en 2021, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

Note 2.3 Immobilisations

Crédit Agricole d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations

corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Le mali technique de fusion est comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté, en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières… ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole d'Aquitaine, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	30 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 à 12 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans (linéaire)
Matériel spécialisé	10 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole d'Aquitaine sur la valeur de ses immobilisations lui

permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les comptes d'épargne à régime spécial sont présentés après compensation avec la créance sur le fonds d'épargne (au titre de l'épargne réglementée et centralisée par la Caisse des dépôts et consignations).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole d'Aquitaine applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers versées aux Caisses régionales sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 Provisions

Crédit Agricole d'Aquitaine applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole d'Aquitaine a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole d'Aquitaine à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),

- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;

- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole d'Aquitaine intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés

comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - *Credit Valuation Adjustment*).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole d'Aquitaine.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;

- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Crédit Agricole d'Aquitaine a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole d'Aquitaine.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord d'entreprise du 17 juin 2021, modifié par l'avenant du 1er octobre 2021.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Crédit Agricole d'Aquitaine a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- soit la date de prise de service du membre du personnel

- soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

En application de ce règlement, Crédit Agricole d'Aquitaine provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

A compter de l'exercice 2021, Crédit Agricole d'Aquitaine applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 353 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

L'impact de première application est comptabilisé en contrepartie du Report à Nouveau (Cf. Note 20 portant sur les capitaux propres). Il s'élève à 353 milliers d'euros en contrepartie des excédents d'actif de régime (Cf. Note 9 Comptes de régularisation et actifs divers).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Souscriptions d'actions dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 30 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

Note 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole d'Aquitaine.

Note 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole d'Aquitaine a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole d'Aquitaine constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	15 899				15 899		15 899	17 713
à terme (1)				90 725	90 725	216	90 941	94 174
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée		76 836			76 836	268	77 104	24 114
Prêts subordonnés				3 970	3 970		3 970	5 161
Total	**15 899**	**76 836**		**94 695**	**187 430**	**484**	**187 914**	**141 162**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**187 914**	**141 162**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	2 563 906				2 563 906		2 563 906	1 161 781
Comptes et avances à terme	964	3 222	203 959	21 097	229 242	40 927	270 169	312 633
Titres reçus en pension livrée								409 483
Prêts subordonnés								
Total	**2 564 870**	**3 222**	**203 959**	**21 097**	**2 793 148**	**40 927**	**2 834 075**	**1 883 897**
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							**2 834 075**	**1 883 897**
TOTAL							**3 021 989**	**2 025 059**

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 3 970 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par Crédit Agricole d'Aquitaine s'élève à 873 899 milliers d'euros.

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2021							31/12/2020
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	19 211	4 367			23 578		23 578	19 486
Autres concours à la clientèle	1 442 962	2 403 984	8 744 177	13 143 017	25 734 140	76 950	25 811 090	24 145 516
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	80 132				80 132	841	80 973	69 046
Dépréciations							-277 341	-263 969
VALEUR NETTE AU BILAN							**25 638 300**	**23 970 079**

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 686 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 92 505 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 9 778 351 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2021 contre 9 112 928 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 64 019 milliers au 31 décembre 2021 d'euros contre 71 992 milliers d'euros au 31 décembre 2020. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	25 747 838	24 091 521
Autres pays de l'U.E.	20 744	30 846
Autres pays d'Europe	26 634	7 537
Amérique du Nord	12 192	10 497
Amérique Centrale et du Sud	1 784	1 882
Afrique et Moyen-Orient	19 171	12 091
Asie et Océanie (hors Japon)	8 234	8 237
Japon	1 253	1 200
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	**25 837 850**	**24 163 811**
Créances rattachées	77 791	70 237
Dépréciations	-277 341	-263 969
VALEUR NETTE AU BILAN	**25 638 300**	**23 970 079**

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2021					31/12/2020				
(En milliers d'euros)	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	12 645 731	142 642	67 513	-61 783	-43 886	11 857 200	144 353	73 359	-60 624	-40 433
Agriculteurs	2 888 382	158 851	80 968	-97 706	-63 861	2 782 044	131 695	68 362	-79 935	-53 103
Autres professionnels	3 157 464	67 956	34 594	-33 763	-25 229	2 978 097	62 281	38 016	-36 628	-26 088
Clientèle financière	897 776	15 250	7 816	-11 916	-7 243	783 293	14 277	10 389	-10 436	-7 646
Entreprises	5 657 055	106 277	67 396	-71 531	-53 429	5 135 986	109 591	81 651	-75 425	-62 814
Collectivités publiques	606 811					642 647	56		-56	
Autres agents économiques	62 422	832	733	-642	-592	54 781	1 038	928	-865	-830
TOTAL	**25 915 641**	**491 808**	**259 020**	**-277 341**	**-194 240**	**24 234 048**	**463 291**	**272 705**	**-263 969**	**-190 914**

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)	31/12/2021					31/12/2020
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		22 376		296 210	318 586	329 969
dont surcote restant à amortir		698		6 234	6 932	10 453
dont décote restant à amortir				-4 066	-4 066	-3 298
Créances rattachées		17		1 137	1 154	1 410
Dépréciations						
VALEUR NETTE AU BILAN		**22 393**		**297 347**	**319 740**	**331 379**
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):						
Emis par organismes publics				113 823	113 823	111 507
Autres émetteurs		20 544		1 306 421	1 326 965	1 421 778
dont surcote restant à amortir				8 813	8 813	11 541
dont décote restant à amortir		-121		-3 084	-3 205	-2 793
Créances rattachées		121		5 988	6 109	7 518
Dépréciations		-17			-17	-23
VALEUR NETTE AU BILAN		**20 648**		**1 426 232**	**1 446 880**	**1 540 780**
Actions et autres titres à revenu variable		735 603			735 603	737 264
Créances rattachées						
Dépréciations		-641			-641	-1 282
VALEUR NETTE AU BILAN		**734 962**			**734 962**	**735 982**
TOTAL		**778 003**		**1 723 579**	**2 501 582**	**2 608 141**
Valeurs estimatives		824 264		1 758 773	2 583 037	2 713 830

(1) dont 92 505 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2021 et 92 505 milliers d'euros au 31 décembre 2020

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 46 400 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 37 699 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 43 984 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre 77 978 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -1 665 milliers d'euros au 31 décembre 2021, contre -1 059 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration et banques centrales (y compris Etats)	93 913	91 589
Etablissements de crédit	473 539	544 842
Clientèle financière	1 247 603	1 241 272
Collectivités locales	19 910	19 917
Entreprises, assurances et autres clientèles	341 426	372 929
Divers et non ventilés		
Total en principal	**2 176 391**	**2 270 549**
Créances rattachées	6 109	7 518
Dépréciations	-658	-1 305
VALEUR NETTE AU BILAN	**2 181 842**	**2 276 762**

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2021				31/12/2020			
(En milliers d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable (1)	1 440 788	318 586	735 603	2 494 977	1 533 285	329 969	737 264	2 600 518
dont titres cotés	922 669	318 586	593 814	1 835 069	1 015 305	329 969		1 345 274
dont titres non cotés	518 119		141 789	659 908	517 980		737 264	1 255 244
Créances rattachées	6 109	1 154		7 263	7 518	1 410		8 928
Dépréciations	-17		-641	-658	-23		-1 282	-1 305
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 446 880**	**319 740**	**734 962**	**2 501 582**	**1 540 780**	**331 379**	**735 982**	**2 608 141**

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 716 788 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 716 788 milliers d'euros

OPCVM étrangers 18 815 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 18 815 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 100 091 milliers d'euros. La valeur estimative au 31 décembre 2021 s'élève à 105 208 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2021 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	133 747	141 828
OPCVM obligataires	34 410	38 013
OPCVM actions		
OPCVM autres	566 805	600 011
TOTAL	**734 962**	**779 852**

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2021							31/12/2020
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	112 785	21 001	290 875	1 016 127	1 440 788	6 109	1 446 897	1 540 803
Dépréciations							-17	-23
VALEUR NETTE AU BILAN	**112 785**	**21 001**	**290 875**	**1 016 127**	**1 440 788**	**6 109**	**1 446 880**	**1 540 780**
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute		8 019	270 469	40 098	318 586	1 154	319 740	331 379
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN		**8 019**	**270 469**	**40 098**	**318 586**	**1 154**	**319 740**	**331 379**

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

	31/12/2021		31/12/2020	
(En milliers d'euros)	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	1 547 695		1 659 811	
Autres pays de l'U.E.	182 583		186 651	
Autres pays d'Europe	12 258			
Amérique du Nord	16 838		16 792	
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	**1 759 374**		**1 863 254**	
Créances rattachées	7 263		8 928	
Dépréciations	-17		-23	
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 766 620**		**1 872 159**	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2021.

INFORMATIONS FINANCIERES	Dev.	Valeurs comptables des titres détenus Brutes	Valeurs comptables des titres détenus Nettes de dépréciations	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés Nettes de dépréciations	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 2020
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital du Crédit Agricole d'Aquitaine :		**1 844 190**	**1 818 757**	**66 256**	
Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :		**54 279**	**51 151**	**18 518**	**-2 325**
AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT	EUR	2 882	2 882		765
AQUIT'IMMO	EUR	5 000	4 766	15 700	-129
CA GRANDS CRUS	EUR	37 472	34 578		-3 688
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	EUR	8 925	8 925		727 (1)
CAAAI	EUR			2 818	
Autres titres de participations :		**1 789 911**	**1 767 607**	**47 738**	**143 565**
C2MS	EUR	2 787	2 787		251
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	EUR	21 700	21 700	398	4 092
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS (GCI)	EUR	4 611	4 611		15 975
GSO INNOVATION	EUR	1 752	1 454		-343
SACAM ASSURANCE CAUTION	EUR	1 349	1 349		1 893
SACAM AVENIR	EUR	14 799	10 797		-111 130
SACAM FIRECA	EUR	3 196	1 978		-2 110
SACAM IMMOBILIER	EUR	5 988	5 988		5 309
SACAM INTERNATIONAL (EX SACAM EXPANSION)	EUR	35 315	18 529		-102 179
SACAM MUTUALISATION	EUR	846 840	846 840		271 332
SACAM PARTICIPATIONS	EUR	2 360	2 360		2 334
SAS DELTA	EUR	2 877	2 877		-28
SAS RUE LA BOETIE	EUR	806 280	806 280	28 347	-3 980
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	36 602	36 602	15 853	61 185
CA PROTECTION ET SECURITE	EUR	1 577	1 577		964
SP ATTIS 2	EUR			3 140	
EDOKIAL	EUR	1 877	1 877		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital du Crédit Agricole d'Aquitaine :		**9 924**	**9 127**	**3 243**	
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit	EUR	1 766	1 434		
Participations dans des établissements de crédit	EUR				
Autres parts dans les entreprises liées	EUR				
Autres titres de participations	EUR	8 158	7 693	3 243	
Autres titres détenus à long terme :	EUR	**17 946**	**17 928**		
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS		**1 872 060**	**1 845 812**	**69 499**	

(1) Comptes arrêtés au 30/09/2021

Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	56 044	59 166	55 993	59 251
Titres cotés				
Avances consolidables	23 066	18 518	9 866	5 318
Créances rattachées				
Dépréciations	-8 007		-6 642	
VALEUR NETTE AU BILAN	**71 103**	**77 684**	**59 217**	**64 569**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	1 798 069	2 532 597	1 736 372	2 442 418
Titres cotés				
Avances consolidables	50 982	50 982	67 953	67 953
Créances rattachées	252	252	247	247
Dépréciations	-22 769		-22 466	
Sous-total titres de participation	**1 826 534**	**2 583 831**	**1 782 106**	**2 510 618**
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	17 947	18 072	13 475	13 112
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-19		-405	
Sous-total autres titres détenus à long terme	**17 928**	**18 072**	**13 070**	**13 112**
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 844 462**	**2 601 903**	**1 795 176**	**2 523 730**
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	**1 915 565**	**2 679 587**	**1 854 393**	**2 588 299**

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	1 872 060		1 805 840	
Titres cotés				
TOTAL	**1 872 060**		**1 805 840**	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2021
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	55 993	51			56 044
Avances consolidables	9 866	13 200			23 066
Créances rattachées					
Dépréciations	-6 642	-1 365			-8 007
VALEUR NETTE AU BILAN	**59 217**	**11 886**			**71 103**
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	1 736 372	61 772	-75		1 798 069
Avances consolidables	67 953	341	-17 312		50 982
Créances rattachées	247	11	-6		252
Dépréciations	-22 466	-316	13		-22 769
Sous-total titres de participation	**1 782 106**	**61 808**	**-17 380**		**1 826 534**
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	13 475	4 488	-16		17 947
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-405		386		-19
Sous-total autres titres détenus à long terme	**13 070**	**4 488**	**370**		**17 928**
VALEUR NETTE AU BILAN	**1 795 176**	**66 296**	**-17 010**		**1 844 462**
TOTAL	**1 854 393**	**78 182**	**-17 010**		**1 915 565**

Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2021	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2021
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	398 020	23 588	-5 723		415 885
Amortissements et dépréciations	-217 452	-15 912	3 637		-229 727
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**180 568**	**7 676**	**-2 086**		**186 158**
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 458	7	-4		3 461
Amortissements et dépréciations	-3 341	-83	4		-3 420
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	**117**	**-76**			**41**
TOTAL	**180 685**	**7 600**	**-2 086**		**186 199**

Note 8 ACTIONS PROPRES

NEANT

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	467	154
Comptes de stock et emplois divers	2 654	3 501
Débiteurs divers (2)	244 428	475 848
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	250	137
VALEUR NETTE AU BILAN	**247 799**	**479 640**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	700	815
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	827	38
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	507	168
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 156	1 235
Autres produits à recevoir	64 169	59 883
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	9 494	8 915
VALEUR NETTE AU BILAN	**76 853**	**71 054**
TOTAL	**324 652**	**550 694**

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 4 591 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

La modification de la recommandation 2013-02 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Ce choix d'alignement a été retenu par Crédit Agricole d'Aquitaine et a pour conséquence d'augmenter le niveau des comptes de régularisation et actifs divers de 242 milliers d'euros (impact à l'ouverture comptabilisé en contrepartie du report à nouveau pour 353 milliers d'euros, diminué par une charge de 111 milliers d'euros comptabilisée en charges générales d'exploitation cf. note 38).

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	263 969	99 267	-82 583	-3 312		277 341
Sur opérations sur titres	1 305	269	-916			658
Sur valeurs immobilisées	31 706	1 932	-404			33 234
Sur autres actifs	458		-45			413
TOTAL	**297 438**	**101 468**	**-83 948**	**-3 312**		**311 646**

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 075				1 075	9	1 084	999
à terme		2 000	28 655	95 488	126 143	39	126 182	100 350
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée		76 836			76 836	352	77 188	24 137
VALEUR AU BILAN	**1 075**	**78 836**	**28 655**	**95 488**	**204 054**	**400**	**204 454**	**125 486**
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	15 704				15 704		15 704	11 945
Comptes et avances à terme	1 431 949	2 914 068	7 853 455	3 235 837	15 435 309	8 575	15 443 884	14 318 447
Titres donnés en pension livrée								409 681
VALEUR AU BILAN	**1 447 653**	**2 914 068**	**7 853 455**	**3 235 837**	**15 451 013**	**8 575**	**15 459 588**	**14 740 073**
TOTAL	**1 448 728**	**2 992 904**	**7 882 110**	**3 331 325**	**15 655 067**	**8 975**	**15 664 042**	**14 865 559**

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	10 456 307				10 456 307	112	10 456 419	9 230 690
Comptes d'épargne à régime spécial (1) :	111 035				111 035		111 035	98 396
à vue	111 035				111 035		111 035	98 396
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	495 053	254 458	1 412 347	167 058	2 328 916	31 328	2 360 244	2 318 397
à vue	3 440				3 440		3 440	4 344
à terme	491 613	254 458	1 412 347	167 058	2 325 476	31 328	2 356 804	2 314 053
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	**11 062 395**	**254 458**	**1 412 347**	**167 058**	**12 896 258**	**31 440**	**12 927 698**	**11 647 483**

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Particuliers	4 839 127	4 397 189
Agriculteurs	1 246 563	1 086 907
Autres professionnels	785 994	671 857
Clientèle financière	770 678	476 219
Entreprises	4 561 485	4 390 778
Collectivités publiques	215 105	179 144
Autres agents économiques	477 306	416 856
Total en principal	**12 896 258**	**11 618 950**
Dettes rattachées	31 440	28 533
VALEUR AU BILAN	**12 927 698**	**11 647 483**

Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2021							31/12/2020
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	140 000	429 000	60 000		629 000		629 000	592 998
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	**140 000**	**429 000**	**60 000**		**629 000**		**629 000**	**592 998**

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	467	154
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	135 514	122 273
Versements restant à effectuer sur titres	36 782	18 348
VALEUR AU BILAN	**172 763**	**140 775**
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	51 239	40 475
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	801	40
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	88 172	90 713
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	5 229	5 806
Autres charges à payer	80 307	69 155
Autres comptes de régularisation	20 081	22 253
VALEUR AU BILAN	**245 829**	**228 442**
TOTAL	**418 592**	**369 217**

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2021
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	44	3 338	-3 078	-305		
Provisions pour autres engagements sociaux	1 992	230	-166	-158		1 898
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (1)	48 645	22 294	-96	-26 167		44 676
Provisions pour litiges fiscaux	113		-103	-10		
Provisions pour autres litiges	14 946	1 081	-112	-5 286		10 629
Provisions pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (2)	232 457	90 815		-54 547		268 725
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (3)	25 043	6 918		-355		31 606
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (4)	30 449	435		-3 445		27 439
Autres provisions	17 858	5 931	-4 111	-1 861		17 817
VALEUR AU BILAN	**371 547**	**135 162**	**-7 666**	**-96 253**		**402 790**

(1) Ce poste intègre pour 7 568 milliers d'euros de risques avérés et 37 109 milliers d'euros de risques non avérés.

(2) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4, constituées au titre de l'ECL sur les encours sains et dégradés (Buckets 1 et 2). Voir note 1.3 sur les évènements significatifs de la période.

(3) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(4) Voir note 16 ci-après.

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	163 198	176 583
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 623 264	1 549 824
Ancienneté de plus de 10 ans	1 433 499	1 483 600
Total plans d'épargne-logement	**3 219 961**	**3 210 007**
Total comptes épargne-logement	**363 832**	**359 770**
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**3 583 793**	**3 569 777**

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement ANC 2014-07.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement	678	944
Comptes épargne-logement	4 077	5 951
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**4 755**	**6 895**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	175	255
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13 918	16 341
Ancienneté de plus de 10 ans	13 346	13 852
Total plans d'épargne-logement	**27 439**	**30 448**
Total comptes épargne-logement	**0**	**0**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**27 439**	**30 448**

(En milliers d'euros)	01/01/N	Dotations	Reprises	31/12/N
Plans d'épargne-logement	30 448	435	3 445	27 438
Comptes épargne-logement	0	0	0	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	**30 448**	**435**	**3 445**	**27 438**

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2021 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi *désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.*

Les régimes à prestations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.*

Les régimes à cotisations définies *désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.*

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à l'ouverture	46 458	47 101
Coût des services rendus sur l'exercice	3 459	2 361
Coût financier	168	453
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	-2 653
Variation de périmètre	-76	-217
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-2 746	-2 090
(Gains) / pertes actuariels	-1 356	1 503
Autres mouvements (1)	- 353	0
DETTE ACTUARIELLE A LA CLOTURE	**45 554**	**46 458**

(1) La modification de la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires permet l'alignement du traitement comptable dans les comptes individuels sur celui appliqué dans les comptes consolidés consécutivement à la décision de l'IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies.

Ce choix d'alignement a été retenu par le Crédit Agricole Aquitaine et a pour conséquence de réduire de 353 milliers d'euros le niveau de la dette actuarielle présentée au 1er janvier 2021, faisant ressortir une position active de 242 milliers d'euros, et d'augmenter les capitaux propres au 1er janvier 2021 par le biais du report à nouveau de 353 milliers d'euros.

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/N	31/12/N-1
Coût des services rendus	3 459	2 361
Coût financier	168	453
Rendement attendu des actifs	-92	-85
Coût des services passés	0	-2 653
(Gains) / pertes actuariels net (1)	748	722
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	-613	1 005
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	**3 670**	**2 803**

(1) Depuis le 1er janvier 2013, les écarts actuariels sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Juste valeur des actifs / droits à remboursement à l'ouverture	39 004	38 300
Rendement attendu des actifs	92	85
Gains / (pertes) actuariels	224	144
Cotisations payées par l'employeur	3 605	2 783
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-76	-217
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	- 2 746	-2 089
Autres mouvements	0	0
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT A LA CLOTURE	**40 103**	**39 004**

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

Position nette

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dette actuarielle à la clôture	-45 554	- 46 458
Impact de la limitation d'actifs	-1 941	-2 553
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	7 633	9 962
Juste valeur des actifs fin de période	40 103	39 004
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS A LA CLOTURE	**242**	**-45**

Rendement des actifs des régimes

	31/12/2021	31/12/2020
Retraite des cadres dirigeants	1.28 %	1.25 %
Retraite des présidents	1.25 %	1.25 %
Indemnités de fin de carrière dirigeants	1.28 %	1.25 %

Hypothèses actuarielles utilisées

	31/12/2021	31/12/2020
Retraite des cadres dirigeants	0.86 %	0.36 %
Retraite des présidents	0.30 %	0.44 %
Indemnités de fin de carrière	0.86 %	0.36 %
Indemnités de fin de carrière dirigeants	0.86 %	0.36 %

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Fonds pour risques bancaires généraux	154 000	154 000
VALEUR AU BILAN	**154 000**	**154 000**

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2021							31/12/2020
(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales (1)				**269 181**	**269 181**	**996**	**270 177**	**176 401**
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN				**269 181**	**269 181**	**996**	**270 177**	**176 401**

(1) dont 112 379 milliers d'euros de Comptes Courants Bloqués (à durée indéterminée et avec un taux de rémunération basé sur le taux maximum des intérêts fiscalement déductibles des comptes courants d'associés, soit 1,18% au titre de 2021) et 156 802 milliers d'euros de BMTN Subordonnés (échéance 7ans et taux de référence 1,40%)

La durée résiduelle des placements des fonds propres des Caisses Locales à durée indéterminée positionnées par défaut en > 5 ans

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2019	**128 732**	**1 448 075**		**1 339 873**			**127 207**	**3 043 887**
Dividendes versés au titre de N-2							-12 803	-12 803
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		85 803		28 601			-114 403	
Report à nouveau								
Résultat de l'exercice N-1							94 658	94 658
Autres variations								
Solde au 31/12/2020	**128 732**	**1 533 878**		**1 368 474**			**94 659**	**3 125 743**
Dividendes versés au titre de N-1							-9 870	-9 870
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		63 591		21 197			-84 789	
Report à nouveau (1)				353				353
Résultat de l'exercice N							120 897	120 897
Autres variations								
Solde au 31/12/2021	**128 732**	**1 597 469**		**1 390 023**			**120 897**	**3 237 122**

(1) Dont 353 milliers d'euros relatif à l'impact de l'application de la recommandation 2013-02 du 05 novembre 2021 portant sur le calcul des engagements de retraite et avantages similaires.

Composition du capital social :

29 837 876 parts sociales pour un montant de 91 006 milliers d'euros
12 369 310 CCA pour un montant de 37 726 milliers d'euros

Droits de vote :

Les parts sociales confèrent 537 droits de vote.

Note 21 COMPOSITION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres hors FRBG	3 237 122	3 125 743
Fonds pour risques bancaires généraux	154 000	154 000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**3 391 122**	**3 279 743**

Par ailleurs, les dettes subordonnées et titres participatifs s'élèvent à 270 177 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 176 401 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(En milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées et les participations	
	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020
Créances	**83 771**	**87 592**
Sur les établissements de crédit et institutions financières (1)	83 771	
Sur la clientèle (2)		87 592
Obligations et autres titres à revenu fixe (4)		
Dettes	**7 186**	**2 518**
Sur les établissements de crédits et institutions financières	7 186	
Sur la clientèle (3)		2 518
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
Engagements donnés	**0**	**0**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

(1) dont SAS Rue de la Boétie 28 347 milliers d'euros
SACAM Développement 15 853 milliers d'euros
Aquit'Immo 15 700 milliers d'euros
SCI 11-13 Cours du XXX Juillet 9 723 milliers d'euros
CAAAI 7 366 milliers d'euros
SP Attis 3 140 milliers d'euros
et SCI HDP Bureaux 1 211 milliers d'euros

(2) Une correction a été réalisée en 2021 afin de reclasser les opérations de « créances sur la clientèle » à « créances sur les établissements de crédits et institutions financières ».

(3) Une correction a été réalisée en 2021 afin de reclasser les opérations de « créances sur la clientèle » à « créances sur les établissements de crédits et institutions financières ».

(4) Les données communiquées sur cette ligne s'entendent hors sociétés de titrisation.

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Le Crédit Agricole Aquitaine n'a pas conclu, au cours de l'année 2021, de transactions avec les parties liées à des conditions anormales de marché.

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	33 766 676	33 371 361	31 394 085	30 994 511
Autres devises de l'Union Européenne	444	444	3 096	3 096
Franc Suisse	529	529	575	575
Dollar	36 823	36 823	32 846	32 404
Yen	519	519	1 258	1 258
Autres devises	6 505	6 505	2 983	2 983
Valeur brute	**33 811 496**	**33 416 181**	**31 434 843**	**31 034 827**
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	203 571	287 240	165 542	268 121
Dépréciations	-311 646		-297 437	
TOTAL	**33 703 421**	**33 703 421**	**31 302 948**	**31 302 948**

Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	**83 004**	**82 948**	**135 427**	**135 358**
- Devises	42 176	42 176	66 345	66 345
- Euros	40 828	40 772	69 082	69 013
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	**83 004**	**82 948**	**135 427**	**135 358**

Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	**6 011 735**	**607 032**	**6 618 767**	**6 702 596**
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	**6 011 735**	**607 032**	**6 618 767**	**6 702 596**
Swaps de taux d'intérêt	6 011 735	605 809	6 617 544	6 702 596
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		1 223	1 223	
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		**253 168**	**253 168**	**504 116**
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré		**253 168**	**253 168**	**504 116**
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés		98 464	98 464	84 954
Vendus		98 464	98 464	84 954
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		28 120	28 120	167 104
Vendus		28 120	28 120	167 104
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	**6 011 735**	**860 200**	**6 871 935**	**7 206 712**

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2021			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
(En milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	56 240			56 240					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	629 242	1 537 194	4 451 108	629 242	1 537 194	4 451 108			
Caps, Floors, Collars	61 904	111 051	23 973	61 904	111 051	23 973			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices		1 223			1 223				
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**747 386**	**1 649 468**	**4 475 081**	**747 386**	**1 649 468**	**4 475 081**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	160 658	5 293		160 658	5 293				
Sous total	**160 658**	**5 293**		**160 658**	**5 293**				
TOTAL	**908 044**	**1 654 761**	**4 475 081**	**908 044**	**1 654 761**	**4 475 081**			

	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
(En milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	180 878	153 330		180 878	153 330				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	817 278	2 170 722	3 714 596	817 278	2 170 722	3 714 596			
Caps, Floors, Collars	34 000	103 669	32 239	34 000	103 669	32 239			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	**1 032 156**	**2 427 721**	**3 746 835**	**1 032 156**	**2 427 721**	**3 746 835**			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	256 102	14 682		256 102	14 682				
Sous total	**256 102**	**14 682**		**256 102**	**14 682**				
TOTAL	**1 288 258**	**2 442 403**	**3 746 835**	**1 288 258**	**2 442 403**	**3 746 835**			

Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

(En milliers d'euros)	Juste Valeur Positive au 31/12/2021	Juste Valeur Négative au 31/12/2021	Encours Notionnel au 31/12/2021	Juste Valeur Positive au 31/12/2020	Juste Valeur Négative au 31/12/2020	Encours Notionnel au 31/12/2020
Futures						
Options de change			56 240			334 208
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	73 228	122 679	6 617 544	27 793	314 497	6 702 596
Caps, Floors, Collars	666	666	196 928	361	361	169 908
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices			1 223			
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	**73 894**	**123 345**	**6 871 935**	**28 154**	**314 858**	**7 206 712**
Swaps de devises						
Opérations de change à terme			165 951			270 784
Sous total			**165 951**			**270 784**
TOTAL	**73 894**	**123 345**	**7 037 886**	**28 154**	**314 858**	**7 477 496**

Note 26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

(En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	802 738	191 735	5 820 000	0
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Transferts de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

Aucun transfert de contrat d'échange de taux d'intérêt entre deux catégories de portefeuille.

Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments Financiers à Terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (*add-on*) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats peut être résumée de la façon suivante :

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)		2021		2020	
	Notation interne	**Valeur de marché**	**Risque de crédit Potentiel**	**Valeur de marché**	**Risque de crédit Potentiel**
Etablissements financiers					
CACIB		- 54 950	92 355	- 302 806	36 152
Autres Etablissements financiers					
BPCE	B	- 2 886	50	- 4 297	150
Autres (1)		8 385	14 691	20 399	24 602
Total général		**-49 451**	**107 096**	**- 286 704**	**60 904**

(1) correspond à 84 swaps/cap souscrits par la clientèle (retournés à l'identique auprès de Crédit Agricole CACIB)

Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Engagements de financement	**2 705 212**	**2 937 082**
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	2 705 212	2 937 082
Ouverture de crédits confirmés	1 351 661	1 380 052
Ouverture de crédits documentaires	6 031	7 976
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 345 630	1 372 076
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 353 551	1 557 030
Engagements de garantie	**835 064**	**1 038 938**
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	22 132	255 832
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	22 132	255 832
Engagements d'ordre de la clientèle	812 932	783 106
Cautions immobilières	135 605	155 182
Autres garanties d'ordre de la clientèle	677 327	627 924
Engagements sur titres	**5 621**	**3 657**
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	5 621	3 657

Engagements reçus		
Engagements de financement	**32 162**	**40 067**
Engagements reçus d'établissements de crédit	32 162	40 067
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	**9 643 673**	**9 199 333**
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 991 061	2 042 463
Engagements reçus de la clientèle	7 652 612	7 156 870
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 040 468	1 146 086
Autres garanties reçues	6 612 144	6 010 784
Engagements sur titres	**5 621**	**3 657**
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	5 621	3 657

Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, Crédit Agricole d'Aquitaine a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 784 233 milliers d'euros.

Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Au cours de l'année 2021, Crédit Agricole d'Aquitaine a apporté 11 345 477 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 10 790 920 milliers d'euros en 2020. Crédit Agricole d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole d'Aquitaine a apporté :

- 9 658 995 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 8 951 183 milliers d'euros en 2020 ;

- 385 164 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 423 889 milliers d'euros en 2020 ;

- 1 301 318 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 415 848 milliers d'euros en 2020.

Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Aux termes de conventions de garantie conclues par les Caisses Régionales de Crédit Agricole, et Crédit Agricole S.A, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Aquitaine est engagée dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A au bénéfice des tiers, créanciers de celle-ci. Le montant de cet engagement s'élève à 3 115 872 milliers d'euros.

Note 31 OPERATIONS DE DESENDETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Note 31.1 Désendettement de fait

Néant

Note 31.2 Titrisation

En 2021, le Crédit Agricole Aquitaine n'a participé à aucune nouvelle opération de Titrisation.

Note 32 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 160	4 175
Sur opérations internes au Crédit Agricole	62 266	39 622
Sur opérations avec la clientèle	420 873	403 550
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 022	16 866
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	2 275	2 230
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	**502 596**	**466 443**
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 665	-3 758
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-75 682	-82 547
Sur opérations avec la clientèle	-29 456	-36 554
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-85 179	-50 822
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-55	-1 896
Autres intérêts et charges assimilées	-42	-42
Intérêts et charges assimilées	**-194 079**	**-175 619**
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	**308 517**	**290 824**

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2021 est de 2 782 milliers d'euros, contre 1 674 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 33 REVENUS DES TITRES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	48 292	58 656
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	661	510
Opérations diverses sur titres		
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	**48 953**	**59 166**

Note 34 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 018	-123	895	1 016	-125	891
Sur opérations internes au crédit agricole	16 527	-63 207	-46 680	15 035	-48 674	-33 639
Sur opérations avec la clientèle	69 351	-581	68 770	66 932	-517	66 415
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	309		309	377		377
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	598		598	601		601
Sur prestations de services financiers (1)	193 016	-16 679	176 337	177 525	-14 710	162 815
Provision pour risques sur commissions	1 266	-973	293	2 180	-1 503	677
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	**282 085**	**-81 563**	**200 522**	**263 666**	**-65 529**	**198 137**

(1) dont prestations assurance-vie pour 37 408 milliers d'euros et commissions perçues au titre de l'assurance des emprunteurs pour 36 270 milliers d'euros.

Note 35 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	899	1 065
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 050	74
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	**1 949**	**1 139**

Note 36 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-270	-828
Reprises de dépréciations	916	934
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	**646**	**106**
Plus-values de cession réalisées	908	154
Moins-values de cession réalisées	-1 097	-1 720
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	**-189**	**-1 566**
Solde des opérations sur titres de placement	**457**	**-1 460**
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	**457**	**-1 460**

Note 37 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Produits divers	10 699	13 489
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	64	52
Reprises provisions	76	52
Autres produits d'exploitation bancaire	**10 839**	**13 593**
Charges diverses	-688	-615
Quote-part des opérations faites en commun	-2 357	-1 996
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-1 527	-189
Autres charges d'exploitation bancaire	**-4 572**	**-2 800**
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**6 267**	**10 793**

Note 38 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-113 786	-110 365
Charges sociales	-50 910	-49 236
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-11 732	-11 441
Intéressement et participation	-20 445	-17 868
Impôts et taxes sur rémunérations	-21 804	-20 483
Total des charges de personnel	**-206 945**	**-197 952**
Refacturation et transferts de charges de personnel	6 537	5 878
Frais de personnel nets	**-200 408**	**-192 074**
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-6 476	-7 951
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1)	-109 946	-111 349
Total des charges administratives	**-116 422**	**-119 300**
Refacturation et transferts de charges administratives	931	1 550
Frais administratifs nets	**-115 491**	**-117 750**
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	**-315 899**	**-309 824**

(1) dont 4 951 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique au titre de l'exercice 2021

Effectif moyen

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	607	572
Non cadres	1 806	1 786
Total de l'effectif moyen	**2 413**	**2 358**
Dont : - France	2 413	2 358
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Rémunération des dirigeants :

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération à court terme	**3 230**	**3 410**
Conseil de Direction	2 973	3 180
Conseil d'Administration	256	230
Rémunération postérieure à l'emploi	**2 532**	**1 926**
Conseil de Direction	2 427	1 819
Conseil d'Administration	106	108

Note 39 COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions et dépréciations	**-216 186**	**-192 303**
Dépréciations de créances douteuses	-96 031	-78 835
Autres provisions et dépréciations	-120 155	-113 468
Reprises de provisions et dépréciations	**169 392**	**138 908**
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	82 668	91 688
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	86 724	47 220
Variation des provisions et dépréciations	**-46 795**	**-53 395**
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-1 598	-1 087
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-15 257	-15 173
Décote sur prêts restructurés	-135	-110
Récupérations sur créances amorties	1 834	1 311
Autres pertes		-1 484
Autres produits		1 484
COUT DU RISQUE	**-61 951**	**-68 454**

(1) dont 2 118 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises et 3 312 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.
(2) dont 209 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif
(3) dont 163 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
(4) dont 13 139 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Les impacts significatifs en coût du risque, notamment ceux liés au contexte de crise sanitaire COVID-19 sont décrits en Note 1.

Note 40 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	*-1 681*	*-10 406*
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 681	-10 406
Reprises de dépréciations	*399*	*274*
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	399	274
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	**-1 282**	**-10 132**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-1 282	-10 132
Plus-values de cessions réalisées	*51*	*53*
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	51	53
Moins-values de cessions réalisées	*-3*	*-8*
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3	-8
Pertes sur créances liées à des titres de participation		
Solde des plus et moins-values de cessions	**48**	**45**
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	48	45
Solde en perte ou en bénéfice	**-1 234**	**-10 087**
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	1 089	1 046
Moins-values de cessions	-650	-19
Solde en perte ou en bénéfice	**439**	**1 027**
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	**-795**	**-9 060**

Note 41 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Néant

Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2021 s'élève à 53 552 milliers d'euros.

Les autres mouvements liés aux crédits d'impôts et aux effets de l'intégration fiscale s'élèvent à - 2 307 milliers d'euros.

La totalité de l'impôt provient du résultat ordinaire.

Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole Aquitaine exerce la totalité de son activité en France et dans le secteur de la banque de proximité. Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zones géographiques.

Note 44 EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Non applicable

Note 45 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Néant

Note 46 AFFECTATION DES RESULTATS

Bénéfice net 2021	**120 897**
Report à nouveau	353
Total à affecter	**121 250**
Réserves spéciales mécénat	
Intérêts aux parts sociales	1 638
Dividendes CCA	10 630
Réserve légale	81 736
Réserves générales	27 245

Note 47 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Néant

Note 48 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de Crédit Agricole d'Aquitaine

(En milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	%	Mazars	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	69	81 %	81	95 %
Services autres que la certification des comptes	16	19 %	4	5 %
TOTAL	**85**		**85**	

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
61, quai de Paludate
33800 Bordeaux
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.12 « Avantages au personnel postérieurs à l'emploi » de l'annexe aux comptes annuels qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires sur les comptes au 31 décembre 2021.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des crédits sur une base individuelle

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, votre caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de votre caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement. Nous avons considéré la dépréciation des crédits sur une base individuelle comme un point clé de l'audit des comptes annuels en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels, qui s'élève à M€ 277,34.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ► mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de votre caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ; ► testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre caisse régionale relatifs à ces procédures ; ► analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ; ► mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

Provisions sur encours sains et dégradés

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels, votre caisse régionale constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).	Nos travaux ont consisté à : ► prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de dépréciations.

Ces provisions reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut selon des modèles internes de risque de crédit, en tenant compte de données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au regard de paramètres propres au portefeuille de crédit de votre caisse régionale sur la base d'éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

Le cumul de ces provisions sur les prêts et les créances représente M€ 268,7 au 31 décembre 2021, comme détaillé dans la note 15 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit en raison de :

- l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire en vigueur durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- l'importance de ces provisions dans le bilan de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local).

Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants :

- les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ;
- le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « *Loss Given Default* » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ;
- la gouvernance des modèles et le changement des paramètres, y compris la revue des scénarios et paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ;
- la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeur.

- tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de provisionnement sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des dépréciations et provisions dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par votre caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* ;
- analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeur par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre caisse régionale considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par votre assemblée générale du 29 mars 2018 pour le cabinet MAZARS et du 28 mars 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 8 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
Hervé Kerneis	Alain Chavance	Frank Astoux

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DÉCEMBRE 2021

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en date du 28 janvier 2022 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 24 mars 2022

SOMMAIRE

CADRE GENERAL 267

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE 267

UN GROUPE BANCAIRE D'ESSENCE MUTUALISTE 267

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE 269

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES 273

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 276

COMPTE DE RESULTAT 276

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 277

BILAN ACTIF 278

BILAN PASSIF 279

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 280

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 281

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS 285

1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES 285

1.1 Normes applicables et comparabilité 285

1.2 Principes et méthodes comptables 289

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) 323

2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE 330

3 GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE 334

3.1 Risque de crédit 334

3.2 Risque de marché 354

3.3 Risque de liquidité et de financement 359

3.4 Comptabilité de couverture 362

3.5 Risques opérationnels 368

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires 368

4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 369

4.1 Produits et charges d'intérêts 369

4.2 Produits et charges de commissions 371

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 371

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 372

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti 393

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat ... 373
4.7 Produits (charges) nets des autres activités ... 373
4.8 Charges générales d'exploitation ... 373
4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles ... 375
4.10 Coût du risque ... 376
4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs ... 377
4.12 Impôts ... 377
4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ... 379
5 INFORMATIONS SECTORIELLES ... 382
6 NOTES RELATIVES AU BILAN ... 382
6.1 Caisse, banques centrales ... 382
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat ... 382
6.3 Instruments dérivés de couverture ... 385
6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ... 385
6.5 Actifs financiers au coût amorti ... 383
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue ... 387
6.7 Expositions au risque souverain ... 391
6.8 Passifs financiers au coût amorti ... 392
6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ... 393
6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés ... 395
6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers ... 396
6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées ... 397
6.13 Co-entreprises et entreprises associées ... 397
6.14 Immeubles de placement ... 398
6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) ... 399
6.16 Ecarts d'acquisition ... 400
6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance ... 400
6.18 Provisions ... 400
6.19 Dettes subordonnées ... 402
6.20 Capitaux propres ... 402
6.21 Participations ne donnant pas le contrôle ... 404
6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle ... 405

7 AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS 406
7.1 Détail des charges de personnel 406
7.2 Effectif moyen de la période 406
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 406
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 407
7.5 Autres avantages sociaux 410
7.6 Rémunérations de dirigeants 411
8 CONTRATS DE LOCATION 412
8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur 412
8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur 414
9 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 415
10 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS 418
11 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS 418
11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti 420
11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 424
12 IMPACTS DES EVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES EVENEMENTS 434
13 PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2021 435
13.1 Information sur les filiales 435
13.2 Composition du périmètre 436
14 PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES 438
14.1 Participations non consolidées 438
14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées 439
15 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2021 442

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Siège Social : 106, quai de Bacalan

33300 Bordeaux

R.C.S. : Bordeaux 434 651 246

Forme : Société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Depuis le 26/11/2009, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'est plus cotée à l'Euronext Paris.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, 102 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est un établissement de crédit, de code NAF 6419Z, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine fait partie avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole.

Le 3 août 2016, Crédit Agricole SA est sorti du capital social de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine en cédant ses parts sociales et Certificats Coopératifs d'Association à la holding SAS Sacam Mutualisation. Celle-ci détient désormais 29,31 % du capital de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est également une société de courtage d'assurances.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 536 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients.

Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme du groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

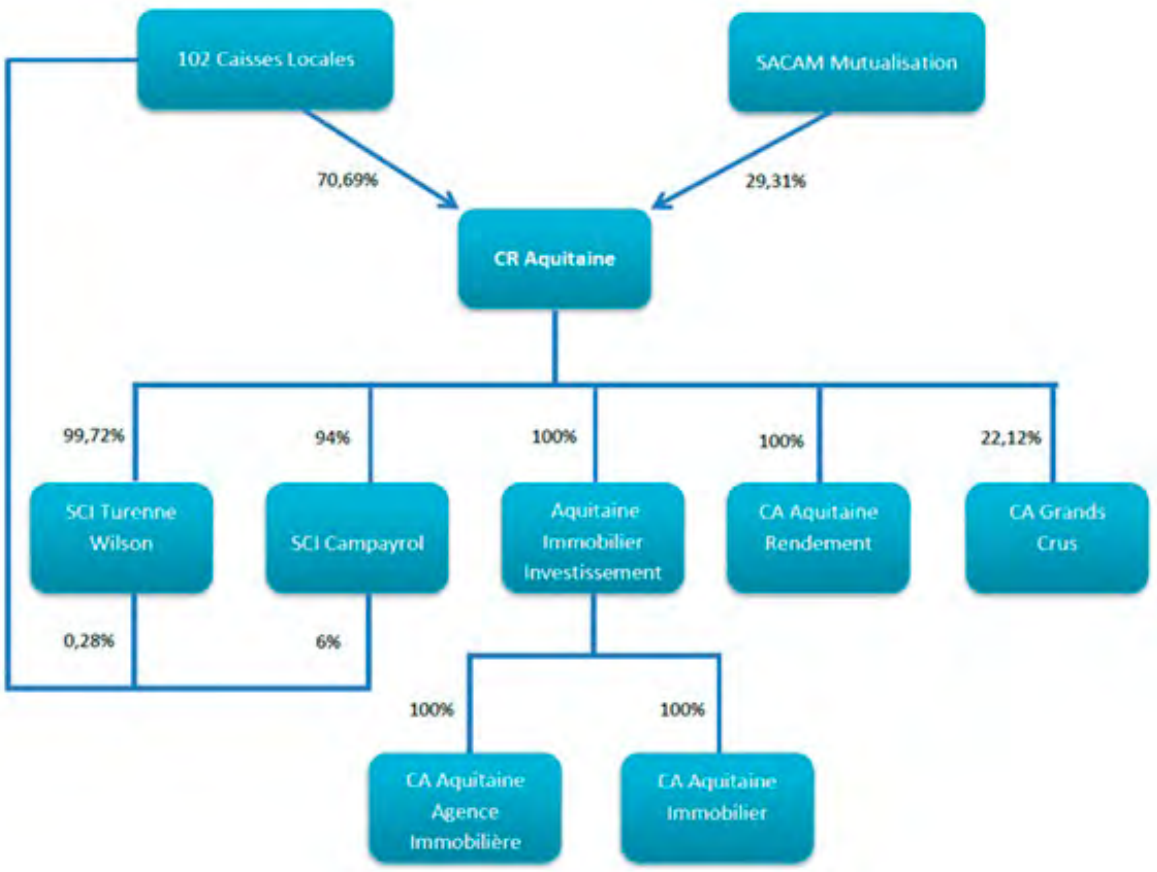

Relations internes au Crédit Agricole

➢ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients.

Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Opérations en devises**

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole SA.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Mécanisme TLTRO III**

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de 3 ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021 puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Le traitement comptable retenu par le Groupe, sans changement par rapport à celui appliqué en 2020, consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, i.e. au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis.

Le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 31 décembre 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle. Ainsi, le Groupe estime bénéficier de l'obtention de l'ensemble des bonifications à l'échéance de ce financement du fait de la réalisation des conditions pour en bénéficier au 31 décembre 2021. Pour rappel, au 30 juin 2021, le taux d'intérêt retenu était le minimum entre le taux de Facilité des Dépôts et le MRO - 50 bps compte tenu des incertitudes que le Groupe avait à cette date, quant à l'atteinte des critères de variation de crédits éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, Le crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.

➢ Couverture des risques de Liquidité et de Solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« *extended SPE* ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.
Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.
La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

[1] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

[2] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant en 2013 et amendé par deux avenants en 2016, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020, une deuxième correspondant à 15% du dispositif a eu lieu le 1er mars 2021 et une dernière correspondant à la partie résiduelle de 50% du dispositif a eu lieu le 16 novembre 2021.

Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Avec les Caisses locales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

Les parts sociales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont détenues par les Caisses Locales à hauteur de 90 989 K€. L'encours des comptes courants bloqués de Caisses locales s'élèvent à 112 379 K€.

Depuis 2015, les Caisses Locales souscrivent des BMTN dont l'encours s'élève à 156 802 K€ au 31.12.2021.

L'ensemble de ces éléments a fait l'objet d'une élimination intra-groupe.

Avec les filiales affiliées à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine :

- Depuis 2005, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre dans son périmètre de consolidation la société CA Grands Crus. Cette société est consolidée par mise en équivalence.

  Elle a été constituée sous la forme d'une société par actions simplifiée, et est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 11 avril 2003 sous le numéro 447 963 539.

  Son siège social est situé à Paris, 100 boulevard du Montparnasse.

  Suite à la sortie du capital de la CR Languedoc en 2016, la répartition entre les actionnaires est désormais la suivante :

Associés	**Nombre d'actions de 6,52€**	**% de détention du capital**
CACIF	11 204 000	55,76 %
CRCA d'Aquitaine	4 444 480	22,12 %
Predica	4 444 480	22,12 %
TOTAUX	20 092 960	100,00 %

  Par l'intermédiaire de CA Grands Crus, le groupe Crédit Agricole s'est porté acquéreur d'actifs viticoles conformément à sa stratégie d'investissements patrimoniaux.

- Depuis juin 2010, la Caisse régionale consolide ses filiales immobilières, Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière et Crédit Agricole Aquitaine Immobilier. Ces sociétés sont détenues à 100% par la holding AQUITAINE IMMOBILIER INVESTISSEMENT (A2I), créée en 2013. Toutes ces filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

- Depuis 2019, la Caisse régionale consolide les SCI Campayrol et SCI Turenne Wilson selon la méthode de l'intégration globale (détention à 100% par la Caisse Régionale et les Caisses Locales). Cette première consolidation n'a pas eu d'impact significatif sur la comparabilité du bilan et du compte de résultat.

- La Caisse régionale détient 100 millions d'euros, soit 99,99%, du fonds dédié CA Aquitaine Rendement créé en juin 2011. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

  Les informations relatives à ce fonds sont mentionnées dans le paragraphe 13.1.3.

Avec Crédit Agricole SA :

Au cours de l'exercice 2016, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a participé à l'opération visant à simplifier et à rendre plus transparente la structure du Groupe et à renforcer le niveau de capital de Crédit Agricole S.A., au travers d'un reclassement de la participation détenue par Crédit Agricole S.A., sous forme de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et Certificats Coopératifs d'Associés (CCA), dans le capital des

Caisses régionales, à une entité intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation.

Dans le cadre du refinancement du groupe Crédit Agricole via les émissions obligataires SHF et CRH, La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté en garantie respectivement 1 210 millions d'euros et 385 millions d'euros de créances habitat. Les risques et les avantages associés à ces créances sont conservés par La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Concernant l'information relative aux parties liées que sont les principaux dirigeants, les rémunérations sont citées dans le paragraphe 7.7.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Intérêts et produits assimilés	4.1	523 509	490 132
Intérêts et charges assimilées	4.1	(172 699)	(183 215)
Commissions (produits)	4.2	281 491	262 823
Commissions (charges)	4.2	(81 701)	(65 616)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	13 224	1 758
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1 233	(466)
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		11 991	2 224
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	48 660	14 412
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	(220)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		48 660	14 632
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.6	-	-
Produits des autres activités	4.7	14 720	12 081
Charges des autres activités	4.7	(4 961)	(4 506)
PRODUIT NET BANCAIRE		**622 243**	**527 869**
Charges générales d'exploitation	4.8	(321 754)	(313 850)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.9	(18 738)	(18 816)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**281 751**	**195 203**
Coût du risque	4.10	(65 646)	(72 347)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**216 105**	**122 856**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		82	(1 714)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.11	(9)	1 005
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**216 178**	**122 147**
Impôts sur les bénéfices	4.12	(50 484)	(41 966)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		**165 694**	**80 181**
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**165 694**	**80 181**

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	*Notes*	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net		**165 694**	**80 181**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.13	1 580	(1 359)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.13	103	39
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.13	384 865	(114 440)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**386 548**	**(115 760)**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(12 327)**	**4 955**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**4.13**	**374 221**	**(110 805)**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.13	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.13	628	569
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.13	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**628**	**569**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.13**	**(162)**	**(152)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**4.13**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.13**	**466**	**417**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**4.13**	**374 687**	**(110 388)**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**540 381**	**(30 207)**
Dont part du Groupe		540 381	(30 207)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	**4.13**	(46)	-

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Caisse, banques centrales	6.1	115 133	113 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.4-6.6.6.7	821 230	812 109
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		18 012	22 278
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		803 218	789 831
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	60 755	7 458
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	2 514 721	2 065 072
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		40 833	39 981
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		2 473 888	2 025 091
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	30 242 643	27 732 147
Prêts et créances sur les établissements de crédit		2 992 507	1 990 828
Prêts et créances sur la clientèle		26 042 664	24 427 651
Titres de dettes		1 207 472	1 313 668
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		98 060	287 134
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	80 852	90 266
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	294 783	526 399
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	35 001	34 919
Immeubles de placement	6.14	6 104	7 200
Immobilisations corporelles	6.15	191 617	185 589
Immobilisations incorporelles	6.15	3 292	3 367
Ecarts d'acquisition	6.16	1 694	1 694
TOTAL DE L'ACTIF		**34 465 885**	**31 867 251**

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Banques centrales	6.1	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	32 509	49 148
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		22 837	29 662
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		9 672	19 486
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	103 982	288 708
Passifs financiers au coût amorti		29 200 023	27 070 765
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	15 586 899	14 779 619
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	12 903 097	11 623 730
Dettes représentées par un titre	3.3-6.8	710 027	667 416
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	201	4 224
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	417 026	364 571
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.18	139 127	142 945
Dettes subordonnées	3.3-6.19	2	2
			-
Total dettes		**29 892 870**	**27 920 363**
Capitaux propres		**4 573 015**	**3 946 888**
Capitaux propres part du Groupe		**4 573 014**	**3 946 887**
Capital et réserves liées		1 313 090	1 215 396
Réserves consolidées		2 431 871	2 363 638
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		662 359	287 672
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		165 694	80 181
Participations ne donnant pas le contrôle		**1**	**1**
TOTAL DU PASSIF		**34 465 885**	**31 867 251**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liés et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2020 Publié	**183 322**	**3 352 203**	**(15)**	**-**	**3 535 510**	**247**	**397 813**	**398 060**	**-**	**3 933 570**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 933 571**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**183 322**	**3 352 203**	**(15)**	**-**	**3 535 510**	**247**	**397 813**	**398 060**	**-**	**3 933 570**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 933 571**
Augmentation de capital	55 899	-	-	-	55 899	-	-	-	-	55 899	-	-	-	-	-	55 899
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2020	-	(13 099)	-	-	(13 099)	-	-	-	-	(13 099)	-	-	-	-	-	(13 099)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	975	-	-	975	-	-	-	-	975	-	-	-	-	-	975
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	55 899	(12 124)	-	-	43 775	-	-	-	-	43 775	-	-	-	-	-	43 775
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	(8)	-	-	(8)	417	(110 805)	(110 388)	-	(110 396)	-	-	-	-	-	(110 396)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	80 181	80 181	-	-	-	-	-	80 181
Autres variations	-	(243)	-	-	(243)	-	-	-	-	(243)	-	-	-	-	-	(243)
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**239 221**	**3 339 828**	**(15)**	**-**	**3 579 034**	**664**	**287 008**	**287 672**	**80 181**	**3 946 887**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 946 888**
Affectation du résultat 2020	-	80 181	-	-	80 181	-	-	-	(80 181)	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2021	**239 221**	**3 420 009**	**(15)**	**-**	**3 659 215**	**664**	**287 008**	**287 672**	**-**	**3 946 887**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 946 888**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC (2)	-	262	-	-	262	-	-	-	-	262	-	-	-	-	-	262
Capitaux propres au 1er janvier 2021 retraité	**239 221**	**3 420 271**	**(15)**	**-**	**3 659 477**	**664**	**287 008**	**287 672**	**-**	**3 947 149**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**3 947 150**
Augmentation de capital	97 694	-	-	-	97 694	-	-	-	-	97 694	-	-	-	-	-	97 694
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés en 2021	-	(10 797)	-	-	(10 797)	-	-	-	-	(10 797)	-	-	-	-	-	(10 797)
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	(5)	-	-	(5)	-	-	-	-	(5)	-	-	-	-	-	(5)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	281	-	-	281	-	-	-	-	281	-	-	-	-	-	281
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	97 694	(10 521)	-	-	87 173	-	-	-	-	87 173	-	-	-	-	-	87 173
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	48	-	-	48	466	374 221	374 687	-	374 735	-	-	-	-	-	374 735
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	46	-	-	46	-	(46)	(46)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat 2021	-	-	-	-	-	-	-	-	165 694	165 694	-	-	-	-	-	165 694
Autres variations (3)	-	(1 736)	-	-	(1 736)	-	-	-	-	(1 736)	-	-	-	-	-	(1 736)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	**336 915**	**3 408 061**	**(15)**	**-**	**3 744 961**	**1 130**	**661 229**	**662 359**	**165 694**	**4 573 014**	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	**4 573 015**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité). Au 1er janvier 2020, l'impact sur les capitaux propres aurait été de 262 milliers d'euros.

(3) Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une régularisation de -1 736 milliers d'euros au titre des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt		**216 178**	**122 147**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		18 738	18 238
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		62 501	73 031
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(82)	1 714
Résultat net des activités d'investissement		9	(1 005)
Résultat net des activités de financement		139	226
Autres mouvements		(45 674)	(26 629)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		***35 631***	***65 575***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		1 210 914	2 423 266
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(450 913)	(1 026 487)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		137 377	(1 024 412)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		261 600	(61 672)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		-	-
Impôts versés		(57 049)	(53 679)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		***1 101 929***	***257 016***
Flux provenant des activités abandonnées		**-**	**-**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**1 353 738**	**444 738**
Flux liés aux participations (2)		(6 588)	49 422
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(22 402)	(30 457)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(28 990)**	**18 965**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		86 892	42 800
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		(6 125)	36 152
Flux provenant des activités abandonnées		-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**80 767**	**78 952**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**-**	**-**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**1 405 515**	**542 655**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 295 336**	**752 675**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		113 897	108 918
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 181 439	643 757
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**2 700 854**	**1 295 336**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		115 133	113 897
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		2 585 721	1 181 439
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE		**1 405 518**	**542 661**

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus)

(1) Aucun dividende n'a été reçu des entreprises mises en équivalence

(2) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2021, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à -6 588 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :
- Augmentation sur EDOKIAL : 1 877 K€
- Augmentation sur GRAND SUD OUEST CAPITAL : 1 315 K€
- Libération de capital sur SAS SACAM FIRECA : 1 195 K€
- Augmentation sur la SAS SACAM Avenir : 6 209 K€ avec un reste à libérer de 5 221 K€ soit un impact de - 988 K€

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires pour l'année 2021 comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à ses actionnaires, à hauteur de 8 323 milliers d'euros, le paiement des intérêts de parts sociales pour 2 474 milliers d'euro ainsi que la croissance du capital variable des Caisses Locales pour 97 694 milliers d'euros

(4) Au cours de l'année 2021, La Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine n'a pas procédé à l'émission de dettes subordonnées (hors caisses locales).

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n°1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2021 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2021 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2021.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1er janvier 2021 (1)	Oui
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	1er janvier 2021	Non
Amendement à IFRS 16 2nd amendement sur les concessions de loyers liées à la COVID-19	1er avril 2021	Non

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 dès le 1er janvier 2020.

Réformes des indices de référence

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes opérationnelles et des métiers ont été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

La réalisation ordonnée et maitrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Au second semestre 2021, les entités ont notamment concentré leurs efforts sur la finalisation de l'ensemble des développements informatiques et l'intensification de l'information et des interactions avec les clients pour leur expliquer plus en détail les modalités de transition et poursuivre les efforts engagés pour prévenir les risques de conduite.
Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits RFR tout en préservant l'expérience et la satisfaction client.

Bilan des transitions au 31/12/2021 :
Pour la plupart des entités et activités concernées, les plans de transition proactifs ont été activés dès que possible en 2021 avec une intensification au deuxième semestre : prêts / emprunts de cash entre entités du Groupe, émissions obligataires du Crédit Agricole SA, comptes de dépôts clientèle, dérivés de taux compensés transitionnés en masse via les cycles de conversion des chambres de compensation en octobre (EONIA) et en décembre (LIBOR hors USD).
L'activation à partir du 1er janvier 2022 des clauses de fallback - considérées comme un « filet de sécurité » - a concerné une faible part du stock de contrats impactés par les modifications d'indice de référence. Toutefois, pour les dérivés non compensés et couverts par le protocole fallbacks ISDA, les acteurs de marché ont largement privilégié l'activation des fallbacks.
A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Ce stock résiduel de contrats concerne soit des négociations non finalisées au 31 décembre qui devraient aboutir début 2022, soit des contrats qui bénéficient ou bénéficieront des dispositifs législatifs en vigueur.

Gestion des risques :
Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

Pour exemple, sur le volet financier, le risque de fragmentation du marché induit par l'utilisation de types de taux différents (calcul de taux prédéterminé en début de période d'intérêt dit « forward looking » ou calcul de taux post-déterminé dit « backward looking ») et de conventions différentes selon les classes d'actifs / devises peut conduire à des risques financiers pour les acteurs du secteur. Il est néanmoins anticipé que ces risques, clairement identifiés au sein du Groupe, devraient tendre à s'amoindrir au fur et à mesure que les standards de marché émergeront et que le secteur privé - avec le soutien des banques - sera en capacité de gérer cette fragmentation.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier au 31 décembre 2021.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.
Ces modifications, dites « Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.
En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.
Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne possède plus d'instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transitionner vers les nouveaux taux avant leur maturité.

Conséquences comptables de la décision IFRS IC d'avril 2021 sur l'attribution d'avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services pour les régimes à prestations définies

L'impact de cette décision, qui a été enregistré au 1er janvier 2021 sans comparatif, s'élève à 353 milliers d'euros en termes de dettes actuarielles (Cf. note 7 – Avantages au personnel et autres rémunérations).

Les impacts sur les états financiers s'élèvent à 353 milliers d'euros en termes de provision sur engagements sociaux (Cf. notes 6.18 – Provisions) en contrepartie des capitaux propres (effet de 262 milliers d'euros après prise en compte des effets fiscaux – Cf. Tableau de variation des capitaux propres).

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2018-2020 **- IFRS 1** *Première adoption des normes internationales d'information financière*, - **IFRS 9** *Instruments financiers*, et **- IAS 41** *Agriculture*	1er janvier 2022	Oui
Amendement à IFRS 3 Références au cadre conceptuel	1er janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 16 Produits de la vente avant l'utilisation prévue	1er janvier 2022	Oui
Amendement à IAS 37 Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1er janvier 2022	Oui

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européennes au 31 décembre 2021.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2021 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2021.

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➢ Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

✓ Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation / provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les « actifs financiers dits verts » et « green bonds » (au passif) comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des emprunts permettant de financer des projets environnementaux. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant cette qualification ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de critères ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la règlementation européenne à venir. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après.

✓ Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

- Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

- Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ **Actifs financiers**

- Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou

- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;

- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

- Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

- Les trois modèles de gestion :

  Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;

- Le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et

- Le modèle autre / vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.
  Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

  Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

- Les caractéristiques contractuelles (test "*Solely Payments of Principal & Interests*" ou test "SPPI") :

  Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

  Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs…).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou *Benchmark* test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas, le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "*look-through*" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

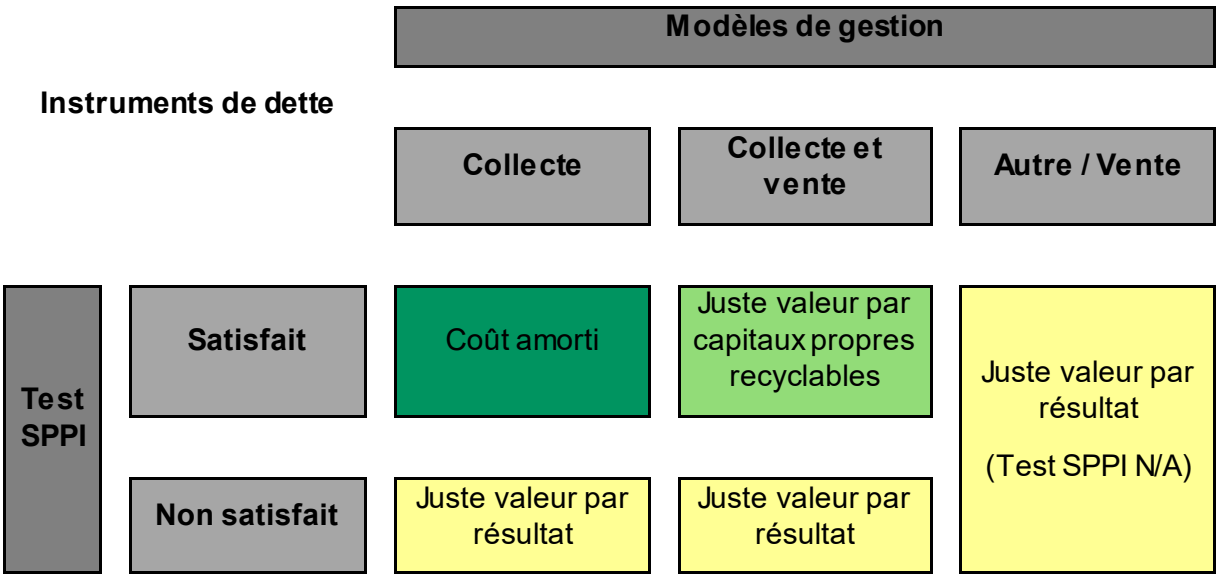

❖ Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement-livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit ».

❖ Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

❖ Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;

- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.
Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / vente » sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

- Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

❖ Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

❖ Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;

- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;

- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

- Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

- Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

- Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;

- ou sont transférés, ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

- Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

❖ Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

❖ Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

❖ Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.
Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

- Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

- Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.
Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou

- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

- Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou

- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

✓ **Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers**

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

✓ **Dépréciation / provisionnement pour risque de crédit**

- Champ d'application

Conformément à IFRS 9, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("*Expected Credit Losses*" ou "*ECL"*) sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;

- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;

- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;

- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et

- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1ère étape (*Stage* 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie …), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;

- 2ème étape (*Stage* 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise les pertes attendues à maturité ;

- 3ème étape (*Stage* 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine comptabilise

une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Stage* 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Stage* 2, puis en S*tage* 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

A compter de l'arrêté du 31 décembre 2021, le terme « Bucket » qui était utilisé depuis le passage à IFRS 9 est remplacé par le terme « Stage » dans l'ensemble des états financiers. N.B. Il s'agit uniquement d'un changement de terminologie, sans impact sur la comptabilisation des ajustements pour pertes de crédit (ECL).

- Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (*Stage* 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants:

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;

- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;

- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;

- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;

- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;

- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*Loss Given Default*" ou "*LGD*").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle. Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations;

- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

    - Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (*Stages*).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;

- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Stage* 1 à *Stage* 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Stage* 2.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (*Stage* 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, …).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Stage* 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés "*Investment Grade"*, en date d'arrêté, seront classés en *Stage* 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;

- les titres notés "*Non-Investment Grade"* (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Stage* 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (*Stage* 3).

- Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées

dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A., les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;

- Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- Il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;

- Les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière. Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (*Stage* 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- La valeur comptable de la créance ;

- Et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en "Produit Net Bancaire".

- Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en *Stage* 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

✓ **Instruments financiers dérivés**

- Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- En résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;

- En capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

- La comptabilité de couverture

    - Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

    - Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- La couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;

- La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;

- La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- Éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;

- Documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;

- Démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- Le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;

- La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

- Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;

- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *Credit default Swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

  - Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

  - Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de *Black & Scholes*) et fondée sur des données de marché observables ;

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- Les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- Les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;

- Les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;

- Les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

✓ **Engagements de financement et garanties financières donnés**

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou

- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

➢ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;

- les avantages au personnel ;

- les risques d'exécution des engagements par signature ;

- les litiges et garanties de passif ;

- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;

- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;

- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

➢ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;

- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;

- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;

- les indemnités de cessation d'emploi.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, [L'entité] impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

✓ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

➢ Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;

- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;

- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;

- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

➢ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

➢ Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole.
En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;

- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;

- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste de valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;

- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;

- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

➢ Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

➢ Contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :

a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;

b) Constater une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;

c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;

d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans. Lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain ne pas exercer l'option de sortie au bout de 3 ans, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation (i.e. première option de sortie post 5 ans) sera appliqué aux baux commerciaux français dans la majeure partie des cas, à la date de début du contrat de location. Ainsi, la durée sera estimée à 6 ans. Le principe Groupe (première option de sortie post 5 ans) peut ne pas être appliqué dans certains cas spécifiques, par exemple pour un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, il conviendra de retenir une durée de location initiale de 9 ans (sauf anticipation d'une tacite prolongation de 3 ans maximum dans le cas général).

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique…) – le Groupe applique sur ce point la décision de l'IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d'FRS 16.

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

- **Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes "Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées" et "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées".

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des actifs destinés à être cédés.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;

- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou

- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;

- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➢ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existantes dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

- ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi, au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

➢ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine;

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;

- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➢ Retraitements et éliminations

la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➢ Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;

- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

➢ Regroupements d'entreprises – Ecarts d'acquisition

✓ Evaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASU 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;

- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.
L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation préexistante entre l'acquise et l'acquéreur ;

- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;

- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais connexes à l'acquisition qu'ils ont pris en charge pour le compte de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Ecarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement, et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

- ✓ **Dépréciation des écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

- ✓ **Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition**

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "Réserves consolidées" part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "Réserves consolidées" part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

✓ Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;

- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

2 *Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2021 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 13 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021".

➢ Crise sanitaire liée à la COVID-19

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole s'est mobilisé pour faire face à cette situation inédite. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quelle que soit leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises, …), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif de Prêts Garantis par l'État.

Ces prêts appartiennent à un modèle de gestion « Collecte » et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2021, le solde des encours des prêts garantis par l'Etat octroyés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 873 899 milliers d'euros.

Risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe a aussi revu ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Sur la base de ces scenarii centraux, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine suit plusieurs filières économiques propres afin d'adapter le niveau de couverture (ECL) aux spécificités et risques identifiés localement. Un premier niveau de provision complémentaire est déterminé au regard de l'écart structurel du taux de défaut (Bucket 3) de chaque filière comparativement à la moyenne observée sur l'ensemble des expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Puis un niveau de stress local, qui évolue fonction de la proportion des créances dégradées (Bucket 2) et des créances en défaut (Bucket 3), est appliqué pour aboutir au montant d'ECL final.

L'évolution des filières et la sensibilité du niveau de stress local au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

En Millions d'euros	**Expositions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Provisions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	238,9	11,0	5%	9,6	1,0	12%	1,1
CEREALES	699,1	53,1	8%	8,4	- 5,5	-40%	1,0
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	321,0	- 2,2	-1%	9,9	1,5	18%	1,0
COMMERCES DE DETAIL	343,9	- 41,3	-11%	9,2	2,4	36%	1,0
CAFES HOTELS RESTAURANTS	384,5	32,4	9%	18,8	1,2	7%	1,9
VITICULTURE	2 653,8	120,6	5%	126,4	6,1	5%	8,4
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	145,4	- 33,8	-19%	3,1	- 1,7	-35%	0,3
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 547,4	2 547,4		51,1	51,1		7,3
PORTEFEUILLE NON STRESSE	22 904,9	- 961,5	-4%	70,0	- 22,5	-24%	-
TOTAL	**30 238,9**	**1 725,8**	**6%**	**306,4**	**33,7**	**12%**	**21,9**

En Millions d'euros- PROFORMA	**Expositions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Provisions au 31/12/2021**	**évolution vs 31/12/2020**		**Poids d'un cran du niveau de stress local**
AVICULTURE	238,9	11,0	5%	9,6	1,0	12%	1,1
CEREALES	699,1	53,1	8%	8,4	- 5,5	-40%	1,0
BATIMENTS TRAVAUX PUBLICS	321,0	- 2,2	-1%	9,9	1,5	18%	1,0
COMMERCES DE DETAIL	343,9	- 41,3	-11%	9,2	2,4	36%	1,0
CAFES HOTELS RESTAURANTS	384,5	32,4	9%	18,8	1,2	7%	1,9
VITICULTURE	2 653,8	120,6	5%	126,4	6,1	5%	8,4
PRÊTS INVESTISSEURS HORS AQUITAINE	145,4	- 33,8	-19%	3,1	- 1,7	-35%	0,3
IMMOBILIER PROFESSIONNEL	2 547,4	40,6	0%	51,1	26,8	110%	7,3
PORTEFEUILLE NON STRESSE	22 904,9	1 545,3	7%	70,0	1,8	3%	-
TOTAL	**30 238,9**	**1 725,8**	**6%**	**306,4**	**33,7**	**12%**	**21,9**

Une filière dédiée à l'immobilier professionnel a été créée au cours de l'exercice 2021.
Cette filière présentait dans le portefeuille non stressé à fin 2020 une exposition de 2 507 M€ et 24 M€ de provisions, le second tableau intègre des données proforma afin de rendre comparable l'évolution sur cette filière.

- **Garantie spécifique apportée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales (Cf. note 9).

- **Litige image chèque**

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie. En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'Échange Image Chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (Annulation d'Opérations Compensées à Tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision. Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros. LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT. L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet. L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi. La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros. Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation. Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence

de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

La Cour d'appel de Paris a rendu un arrêt le 2 décembre 2021 reformant la quasi-intégralité de la décision de l'Autorité de la Concurrence de 2010, condamnant cette dernière aux dépens et ouvrant droit au remboursement des sommes versées par les banques en application de la décision reformée assorties des intérêts au taux légal à compter du 2 décembre 2021.

Le 31 décembre 2021, l'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation contre l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 2 décembre 2021.

Du fait du caractère exécutoire de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, un produit de 1 527 milliers d'euros a été constaté dans les comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Néanmoins, compte tenu du pourvoi formé en cassation, une provision de celui-ci a été constatée dans les comptes de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au 31 décembre 2021.

3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est assuré par la Direction Risques et Conformité. Cette direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	**1 314 179**	**(511)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 314 179**	**(511)**	**1 313 668**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**1 314 179**	**(511)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 314 179**	**(511)**	**1 313 668**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(106 137)**	**(59)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(106 137)**	**(59)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	83 151	(717)	-	-			83 151	(717)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(189 288)	1	-	-	-	-	(189 288)	1	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		657		-		-		657	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**1 208 042**	**(570)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 208 042**	**(570)**	**1 207 472**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-		
Au 31 décembre 2021	**1 208 042**	**(570)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 208 042**	**(570)**	**1 207 472**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	**52 301**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 301**	**-**	**52 301**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**52 301**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 301**	**-**	**52 301**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**96 890**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**96 890**	**-**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	125 205	(1)	-	-			125 205	(1)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(28 315)	1	-	-	-	-	(28 315)	1	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**149 191**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**149 191**	**-**	**149 191**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(45 963)		-		-		(45 963)		
Au 31 décembre 2021	**103 228**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**103 228**	**-**	**103 228**

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	**22 358 015**	**(75 242)**	**2 101 506**	**(157 232)**	**464 887**	**(264 283)**	**24 924 408**	**(496 757)**	**24 427 651**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(863 459)**	**(26 903)**	**774 870**	**45 027**	**88 589**	**(30 108)**	**-**	**(11 984)**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 656 772)	8 814	1 656 772	(24 034)			-	(15 220)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	825 064	(36 134)	(825 064)	61 690			-	25 556	
Transferts vers Stage 3 (1)	(42 513)	503	(75 779)	8 450	118 292	(37 178)	-	(28 225)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	10 762	(86)	18 941	(1 079)	(29 703)	7 070	-	5 905	
Total après transferts	**21 494 556**	**(102 145)**	**2 876 376**	**(112 205)**	**553 476**	**(294 391)**	**24 924 408**	**(508 741)**	**24 415 667**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**1 785 741**	**22 454**	**(34 518)**	**(76 864)**	**(89 907)**	**16 730**	**1 661 316**	**(37 680)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	7 076 926	(98 356)	1 954 865	(194 728)			9 031 791	(293 084)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(5 239 794)	13 679	(1 989 383)	25 839	(73 522)	7 952	(7 302 699)	47 470	
Passages à perte					(16 250)	15 712	(16 250)	15 712	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	17	(135)	535	(135)	552	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		107 131		92 008		(10 816)		188 323	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(51 391)	-	-	-	-	3 347	(51 391)	3 347	
Total	**23 280 297**	**(79 691)**	**2 841 858**	**(189 069)**	**463 569**	**(277 661)**	**26 585 724**	**(546 421)**	**26 039 303**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	(24 332)		(2 794)		30 487		3 361		
Au 31 décembre 2021 (4)	**23 255 965**	**(79 691)**	**2 839 064**	**(189 069)**	**494 056**	**(277 661)**	**26 589 085**	**(546 421)**	**26 042 664**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 31 décembre 2021, l'encours des prêts garantis par l'Etat (PGE) [i.e. capital restant dû] accordés à la clientèle par la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 873 999 milliers d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables: Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2020	**39 981**	**(18)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**39 981**	**(18)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**39 981**	**(18)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**39 981**	**(18)**
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	**852**	**3**	**-**	**-**	**-**	**-**	**852**	**3**
Réévaluation de juste valeur sur la période	628		-		-		628	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	7 092	(5)	-	-			7 092	(5)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(6 868)	8	-	-	-	-	(6 868)	8
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**40 833**	**(15)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40 833**	**(15)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 31 décembre 2021	**40 833**	**(15)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**40 833**	**(15)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

La valeur comptable de l'actif au Bilan est définie comme étant la juste valeur.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	**2 727 877**	**(14 457)**	**195 779**	**(14 648)**	**13 425**	**(4 285)**	**2 937 081**	**(33 390)**	**2 903 691**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(12 997)**	**(3 183)**	**10 884**	**3 242**	**2 113**	**203**	**-**	**262**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(92 414)	1 269	92 414	(2 039)			-	(770)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	79 810	(4 282)	(79 810)	5 314			-	1 032	
Transferts vers Stage 3 (1)	(941)	5	(2 379)	178	3 320	(183)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	548	(175)	659	(211)	(1 207)	386	-	-	
Total après transferts	**2 714 880**	**(17 640)**	**206 663**	**(11 406)**	**15 538**	**(4 082)**	**2 937 081**	**(33 128)**	**2 903 953**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(210 252)**	**3 938**	**(25 879)**	**(1 109)**	**4 263**	**(1 714)**	**(231 868)**	**1 115**	
Nouveaux engagements donnés (2)	2 429 605	(21 386)	263 719	(22 232)			2 693 324	(43 618)	
Extinction des engagements	(2 639 944)	8 312	(289 508)	9 402	(3 777)	1 206	(2 933 229)	18 920	
Passages à perte					-	59	-	59	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(10)	-	(7)	-	(17)	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		17 012		11 721		(2 979)		25 754	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	87	-	(80)	-	8 047	-	8 054	-	
Au 31 décembre 2021	**2 504 628**	**(13 702)**	**180 784**	**(12 515)**	**19 801**	**(5 796)**	**2 705 213**	**(32 013)**	**2 673 200**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2020	**728 870**	**(2 811)**	**38 890**	**(7 849)**	**15 346**	**(4 594)**	**783 106**	**(15 254)**	**767 852**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**(3 872)**	**(1 719)**	**2 717**	**2 691**	**1 155**	**(73)**	**-**	**899**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(19 167)	320	19 167	(1 115)			-	(795)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	15 838	(2 018)	(15 838)	3 712			-	1 694	
Transferts vers Stage 3 (1)	(622)	2	(914)	184	1 536	(186)	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	79	(23)	302	(90)	(381)	113	-	-	
Total après transferts	**724 998**	**(4 530)**	**41 607**	**(5 158)**	**16 501**	**(4 667)**	**783 106**	**(14 355)**	**768 751**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**34 994**	**2 057**	**(1 085)**	**(3 261)**	**(4 084)**	**2 896**	**29 825**	**1 692**	
Nouveaux engagements donnés (2)	848 449	(4 159)	8 572	(8 572)			857 021	(12 731)	
Extinction des engagements	(421 721)	1 608	(10 697)	1 445	(380)	114	(432 798)	3 167	
Passages à perte					(37)	37	(37)	37	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		4 608		3 866		2 745		11 219	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(391 734)	-	1 040	-	(3 667)	-	(394 361)	-	
Au 31 décembre 2021	**759 992**	**(2 473)**	**40 522**	**(8 419)**	**12 417**	**(1 771)**	**812 931**	**(12 663)**	**800 268**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**316 560**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 012	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	298 548	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**60 755**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**377 315**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**373 590**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22 278	-	-	-	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	351 312	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**7 458**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total	**381 048**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**40 833**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**40 833**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**27 353 364**	**-**	**7 238 060**	**942 151**	**11 128 493**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	216 395	-	78 744	6 758	85 759	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**103 228**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**26 042 664**	**-**	**7 238 060**	**942 151**	**11 128 493**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	216 395	-	78 744	6 758	85 759	-
Titres de dettes	**1 207 472**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**27 394 197**	**-**	**7 238 060**	**942 151**	**11 128 493**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	216 395	-	78 744	6 758	85 759	-

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**39 981**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**39 981**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**25 793 620**	**-**	**6 540 093**	**724 195**	**10 736 215**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	200 604	-	77 130	3 559	74 238	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**52 301**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**24 427 651**	**-**	**6 540 093**	**724 195**	**10 715 545**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	200 604	-	77 130	3 559	74 238	-
Titres de dettes	**1 313 668**	**-**	**-**	**-**	**20 670**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Total	**25 833 601**	**-**	**6 540 093**	**724 195**	**10 736 215**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	200 604	-	77 130	3 559	74 238	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**800 268**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	10 646	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**2 673 200**	**-**	**209 561**	**47 466**	**368 357**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	14 005	-	176	137	2 724	-
Total	**3 473 468**	**-**	**209 561**	**47 466**	**368 357**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	24 651	-	176	137	2 724	-

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2020					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**767 852**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	10 752	-	-	-	-	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	**2 903 691**	**-**	**218 831**	**39 012**	**400 376**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	9 140	-	255	483	2 503	-
Total	**3 671 543**	**-**	**218 831**	**39 012**	**400 376**	**-**
dont : engagements provisionnés en date de clôture	19 892	-	255	483	2 503	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en milliers d'euros)	2021		
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**39**	**1 635**	**16 625**
Valeur comptable brute avant modification	39	1 635	16 760
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	(135)
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	-
Titres de dettes	-
Total	**-**

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

		Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	13 854 134	166 714		14 020 848	11 426 751	13 520		11 440 271
	0,5% < PD ≤ 2%	2 412 697	652 213		3 064 910	3 596 962	20 400		3 617 362
	2% < PD ≤ 20%	682 005	1 229 658		1 911 663	1 512 919	1 147 256		2 660 175
	20% < PD < 100%		63 969		63 969		279 958		279 958
	PD = 100%			374 208	374 208			340 409	340 409
Total Clientèle de détail		**16 948 836**	**2 112 554**	**374 208**	**19 435 598**	**16 536 632**	**1 461 134**	**340 409**	**18 338 175**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	4 889 348	57 911		4 947 259	4 303 535	529		4 304 064
	0,6% < PD < 12%	2 729 051	530 333		3 259 384	2 884 328	399 084		3 283 412
	12% ≤ PD < 100%		138 266		138 266		240 759		240 759
	PD = 100%			119 848	119 848			124 478	124 478
Total Hors clientèle de détail		**7 618 399**	**726 510**	**119 848**	**8 464 757**	**7 187 863**	**640 372**	**124 478**	**7 952 713**
Dépréciations		(80 261)	(189 069)	(277 661)	(546 991)	(75 753)	(157 232)	(264 283)	(497 268)
Total		**24 486 974**	**2 649 995**	**216 395**	**27 353 364**	**23 648 742**	**1 944 274**	**200 604**	**25 793 620**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-		-	-	-		-
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-		-	-	-		-
	2% < PD ≤ 20%	-	-		-	-	-		-
	20% < PD < 100%		-		-		-		-
	PD = 100%			-	-			-	-
Total Clientèle de détail		**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	40 819	-		40 819	39 981	-		39 981
	0,6% < PD < 12%	14	-		14	-	-		-
	12% ≤ PD < 100%		-		-		-		-
	PD = 100%			-	-			-	-
Total Hors clientèle de détail		**40 833**	**-**	**-**	**40 833**	**39 981**	**-**	**-**	**39 981**
Total		**40 833**	**-**	**-**	**40 833**	**39 981**	**-**	**-**	**39 981**

La valeur comptable de l'actif au bilan est définie comme étant la juste valeur.

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	1 011 547	11 511		1 023 058	947 882	380		948 262
	0,5% < PD ≤ 2%	282 810	10 994		293 804	408 833	2 685		411 518
	2% < PD ≤ 20%	110 064	72 504		182 568	161 552	82 313		243 865
	20% < PD < 100%		2 148		2 148		15 150		15 150
	PD = 100%			13 819	13 819			8 009	8 009
Total Clientèle de détail		**1 404 421**	**97 157**	**13 819**	**1 515 397**	**1 518 267**	**100 528**	**8 009**	**1 626 804**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	551 771	948		552 719	594 375	116		594 491
	0,6% < PD < 12%	548 436	66 767		615 203	615 235	75 935		691 170
	12% ≤ PD < 100%		15 912		15 912		19 200		19 200
	PD = 100%			5 982	5 982			5 416	5 416
Total Hors clientèle de détail		**1 100 207**	**83 627**	**5 982**	**1 189 816**	**1 209 610**	**95 251**	**5 416**	**1 310 277**
Provisions (1)		(13 702)	(12 515)	(5 796)	(32 013)	(14 457)	(14 648)	(4 285)	(33 390)
Total		**2 490 926**	**168 269**	**14 005**	**2 673 200**	**2 713 420**	**181 131**	**9 140**	**2 903 691**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
		Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	31 803	-		31 803	27 928	-		27 928
	0,5% < PD ≤ 2%	25 508	355		25 863	31 564	-		31 564
	2% < PD ≤ 20%	6 477	14 027		20 504	6 255	15 496		21 751
	20% < PD < 100%		423		423		2 342		2 342
	PD = 100%			2 977	2 977			2 620	2 620
Total Clientèle de détail		**63 788**	**14 805**	**2 977**	**81 570**	**65 747**	**17 838**	**2 620**	**86 205**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	214 800	1 094		215 894	166 025	-		166 025
	0,6% < PD < 12%	481 404	22 486		503 890	497 098	12 905		510 003
	12% ≤ PD < 100%		2 137		2 137		8 147		8 147
	PD = 100%			9 440	9 440			12 726	12 726
Total Hors clientèle de détail		**696 204**	**25 717**	**9 440**	**731 361**	**663 123**	**21 052**	**12 726**	**696 901**
Provisions (1)		(2 473)	(8 419)	(1 771)	(12 663)	(2 811)	(7 849)	(4 594)	(15 254)
TOTAL		**757 519**	**32 103**	**10 646**	**800 268**	**726 059**	**31 041**	**10 752**	**767 852**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

NEANT

Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	1 064 582	8 272	-	1 072 854	1 137 866	1 261	56	1 139 183
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	571 552	-	-	571 552	597 558	-	-	597 558
Grandes entreprises	5 982 265	718 238	119 848	6 820 351	5 452 439	639 111	124 422	6 215 972
Clientèle de détail	16 948 836	2 112 554	374 208	19 435 598	16 536 632	1 461 134	340 409	18 338 175
Dépréciations	(80 261)	(189 069)	(277 661)	(546 991)	(75 753)	(157 232)	(264 283)	(497 268)
Total	**24 486 974**	**2 649 995**	**216 395**	**27 353 364**	**23 648 742**	**1 944 274**	**200 604**	**25 793 620**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	23 367	-	-	23 367	22 421	-	-	22 421
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	17 466	-	-	17 466	17 560	-	-	17 560
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**40 833**	**-**	**-**	**40 833**	**39 981**	**-**	**-**	**39 981**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Administration générale	215 214	179 215
Grandes entreprises	5 262 072	4 805 709
Clientèle de détail	7 425 811	6 638 806
Total Dettes envers la clientèle	**12 903 097**	**11 623 730**

Engagements de financement par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	41 520	-	-	41 520	58 291	-	-	58 291
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	1 058 687	83 627	5 982	1 148 296	1 151 319	95 251	5 416	1 251 986
Clientèle de détail	1 404 421	97 157	13 819	1 515 397	1 518 267	100 528	8 009	1 626 804
Provisions (1)	(13 702)	(12 515)	(5 796)	(32 013)	(14 457)	(14 648)	(4 285)	(33 390)
Total	**2 490 926**	**168 269**	**14 005**	**2 673 200**	**2 713 420**	**181 131**	**9 140**	**2 903 691**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Administration générale	9 632	-	3	9 635	5 714	-	3	5 717
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	686 572	25 717	9 437	721 726	657 409	21 052	12 723	691 184
Clientèle de détail	63 788	14 805	2 977	81 570	65 747	17 838	2 620	86 205
Provisions (1)	(2 473)	(8 419)	(1 771)	(12 663)	(2 811)	(7 849)	(4 594)	(15 254)
Total	**757 519**	**32 103**	**10 646**	**800 268**	**726 059**	**31 041**	**10 752**	**767 852**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentrations du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	24 283 223	2 833 475	493 243	**27 609 941**	23 465 135	2 097 116	464 377	**26 026 628**
Autres pays de l'Union européenne	204 910	1 309	185	**206 404**	219 925	1 077	133	**221 135**
Autres pays d'Europe (1)	38 589	1 238	16	**39 843**	7 238	455	13	**7 706**
Amérique du Nord	12 123	101	272	**12 496**	10 752	46	12	**10 810**
Amériques centrale et du Sud	1 173	609	4	**1 786**	1 882	-	1	**1 883**
Afrique et Moyen-Orient	17 827	1 909	336	**20 072**	10 692	1 841	351	**12 884**
Asie et Océanie (hors Japon)	8 136	423	-	**8 559**	7 670	971	-	**8 641**
Japon	1 254	-	-	**1 254**	1 201	-	-	**1 201**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Dépréciations	(80 261)	(189 069)	(277 661)	**(546 991)**	(75 753)	(157 232)	(264 283)	**(497 268)**
Total	**24 486 974**	**2 649 995**	**216 395**	**27 353 364**	**23 648 742**	**1 944 274**	**200 604**	**25 793 620**

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable				Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	23 373	-	-	**23 373**	18 429	-	-	**18 429**
Autres pays de l'Union européenne	-	-	-	**-**	4 008	-	-	**4 008**
Autres pays d'Europe	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amérique du Nord	17 460	-	-	**17 460**	17 544	-	-	**17 544**
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Japon	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Total	**40 833**	**-**	**-**	**40 833**	**39 981**	**-**	**-**	**39 981**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
France (y compris DOM-TOM)	12 805 932	11 535 309
Autres pays de l'Union européenne	35 236	48 131
Autres pays d'Europe (1)	26 859	5 823
Amérique du Nord	11 527	12 254
Amériques centrale et du Sud	1 055	1 071
Afrique et Moyen-Orient	18 016	15 746
Asie et Océanie (hors Japon)	4 383	5 313
Japon	89	83
Organismes supra-nationaux	-	-
Total Dettes envers la clientèle	**12 903 097**	**11 623 730**

(1) dont opérations réalisées en Grande Bretagne et/ou en Livre Sterling –GBP.

Engagements de financement par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	2 500 922	180 747	19 801	**2 701 470**	2 724 602	195 755	13 425	**2 933 782**
Autres pays de l'Union européenne	1 154	17	-	**1 171**	1 051	12	-	**1 063**
Autres pays d'Europe	1 319	13	-	**1 332**	331	-	-	**331**
Amérique du Nord	343	2	-	**345**	697	2	-	**699**
Amériques centrale et du Sud	121	-	-	**121**	121	-	-	**121**
Afrique et Moyen-Orient	599	5	-	**604**	545	-	-	**545**
Asie et Océanie (hors Japon)	169	-	-	**169**	436	10	-	**446**
Japon	1	-	-	**1**	94	-	-	**94**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Provisions (1)	(13 702)	(12 515)	(5 796)	**(32 013)**	(14 457)	(14 648)	(4 285)	**(33 390)**
Total	**2 490 926**	**168 269**	**14 005**	**2 673 200**	**2 713 420**	**181 131**	**9 140**	**2 903 691**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2021				Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement				Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DOM-TOM)	751 085	40 222	12 417	**803 724**	724 425	38 782	15 346	**778 553**
Autres pays de l'Union européenne	220	300	-	**520**	515	-	-	**515**
Autres pays d'Europe	8 292	-	-	**8 292**	3 545	108	-	**3 653**
Amérique du Nord	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Amériques centrale et du Sud	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Afrique et Moyen-Orient	395	-	-	**395**	385	-	-	**385**
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Japon	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Organismes supra-nationaux	-	-	-	**-**	-	-	-	**-**
Provisions (1)	(2 473)	(8 419)	(1 771)	**(12 663)**	(2 811)	(7 849)	(4 594)	**(15 254)**
Total	**757 519**	**32 103**	**10 646**	**800 268**	**726 059**	**31 041**	**10 752**	**767 852**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2021								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**91 343**	**8 576**	**-**	**70 523**	**21 182**	**36**	**13 270**	**9 831**	**81 074**
Administration générale	17 690	38	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	22 295	2 677	-	11 057	3 543	-	1 316	1 664	19 163
Clientèle de détail	51 358	5 861	-	59 466	17 639	36	11 954	8 167	61 911
Total	**91 343**	**8 576**	**-**	**70 523**	**21 182**	**36**	**13 270**	**9 831**	**81 074**

(en milliers d'euros)	Valeur comptable au 31 décembre 2020								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**84 036**	**11 130**	**-**	**58 088**	**28 642**	**20**	**6 548**	**4 864**	**94 861**
Administration générale	16 610	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	14 103	653	-	7 638	8 308	-	1 039	640	35 587
Clientèle de détail	53 323	10 477	-	50 450	20 334	20	5 509	4 224	59 274
Total	**84 036**	**11 130**	**-**	**58 088**	**28 642**	**20**	**6 548**	**4 864**	**94 861**

3.2 Risque de marché

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.3)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**554**	**5 224**	**54 977**	**60 755**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	554	5 224	54 977	60 755
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**554**	**5 224**	**54 977**	**60 755**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**-**	**-**	**-**	**554**	**5 224**	**54 977**	**60 755**

	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
(en milliers d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**763**	**5 631**	**1 064**	**7 458**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	763	5 631	1 064	7 458
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**763**	**5 631**	**1 064**	**7 458**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	**-**	**-**	**-**	**763**	**5 631**	**1 064**	**7 458**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**498**	**8 692**	**94 792**	**103 982**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	498	8 692	94 792	103 982
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**498**	**8 692**	**94 792**	**103 982**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**-**	**-**	**-**	**498**	**8 692**	**94 792**	**103 982**

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**602**	**27 879**	**260 227**	**288 708**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	602	27 879	260 227	288 708
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**602**	**27 879**	**260 227**	**288 708**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	**-**	**-**	**-**	**602**	**27 879**	**260 227**	**288 708**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**69**	**-**	**-**	**101**	**1 397**	**14 597**	**16 164**
Futures	69	-	-	-	-	-	69
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	55	1 025	14 349	15 429
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	46	372	248	666
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**336**	**-**	**-**	**336**
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	336	-	-	336
Sous-total	**69**	**-**	**-**	**437**	**1 397**	**14 597**	**16 500**
Opérations de change à terme	-	-	-	1 505	7	-	1 512
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**69**	**-**	**-**	**1 942**	**1 404**	**14 597**	**18 012**

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**19**	**2 171**	**19 808**	**21 998**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	19	2 069	19 549	21 637
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	102	259	361
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**242**	**-**	**-**	**242**
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	242	-	-	242
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**261**	**2 171**	**19 808**	**22 240**
Opérations de change à terme	-	-	-	35	3	-	38
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	**-**	**-**	**-**	**296**	**2 174**	**19 808**	**22 278**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**101**	**4 283**	**14 980**	**19 364**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	55	3 911	14 732	18 698
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	46	372	248	666
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**148**	**-**	**-**	**148**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	148	-	-	148
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**2 014**	**-**	**-**	**2 014**
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	2 014	-	-	2 014
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**2 263**	**4 283**	**14 980**	**21 526**
Opérations de change à terme	-	-	-	1 305	6	-	1 311
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**-**	**-**	**-**	**3 568**	**4 289**	**14 980**	**22 837**

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**812**	**2 171**	**23 474**	**26 457**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	812	2 069	23 215	26 096
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	102	259	361
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**3 205**	**-**	**-**	**3 205**
Dérivés sur actions et indices boursiers	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédits	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	3 205	-	-	3 205
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**4 017**	**2 171**	**23 474**	**29 662**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	**-**	**-**	**-**	**4 017**	**2 171**	**23 474**	**29 662**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**7 002 921**	**7 062 845**
Futures	5 413	-
FRA	-	-
Swaps de taux d'intérêts	6 800 580	6 892 937
Options de taux	-	-
Caps-floors-collars	196 928	169 908
Autres instruments conditionnels	-	-
Instruments de devises et or	**56 240**	**334 208**
Opérations fermes de change	-	-
Options de change	56 240	334 208
Autres instruments	**1 223**	**-**
Dérivés sur actions et indices boursiers	1 223	-
Dérivés sur métaux précieux	-	-
Dérivés sur produits de base	-	-
Dérivés de crédits	-	-
Autres	-	-
Sous-total	**7 060 384**	**7 397 053**
Opérations de change à terme	165 951	270 784
Total Notionnels	**7 226 335**	**7 667 837**

Risque de change

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.3)

3.3 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.3)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 646 985	120 465	203 960	21 097	-	**2 992 507**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 631 681	2 437 571	8 904 227	13 554 839	60 767	**26 589 085**
Total	**4 278 666**	**2 558 036**	**9 108 187**	**13 575 936**	**60 767**	**29 581 592**
Dépréciations						**(546 421)**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**29 035 171**

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 678 357	30 055	176 886	105 530	-	**1 990 828**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	1 454 399	3 113 989	7 804 764	12 486 444	64 812	**24 924 408**
Total	**3 132 756**	**3 144 044**	**7 981 650**	**12 591 974**	**64 812**	**26 915 236**
Dépréciations						**(496 757)**
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						**26 418 479**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 471 276	2 993 694	7 882 110	3 239 807	12	**15 586 899**
Dettes envers la clientèle	11 072 516	254 358	1 409 165	167 058	-	**12 903 097**
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**12 543 792**	**3 248 052**	**9 291 275**	**3 406 865**	**12**	**28 489 996**

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 914 693	2 723 148	6 643 045	3 498 733	-	**14 779 619**
Dettes envers la clientèle	9 828 481	148 487	1 335 295	311 467	-	**11 623 730**
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	**11 743 174**	**2 871 635**	**7 978 340**	**3 810 200**	**-**	**26 403 349**

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	**-**
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	**-**
Titres de créances négociables	140 000	429 020	49 980	-	-	**619 000**
Emprunts obligataires	14	-	-	91 013	-	**91 027**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes représentées par un titre	**140 014**	**429 020**	**49 980**	**91 013**	**-**	**710 027**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	**-**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	2	**2**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	**-**
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**2**

(en milliers d'euros)	31/12/2020					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	**-**
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	**-**
Titres de créances négociables	196 000	279 998	97 000	-	-	**572 998**
Emprunts obligataires	17	-	-	94 401	-	**94 418**
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes représentées par un titre	**196 017**	**279 998**	**97 000**	**94 401**	**-**	**667 416**
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	**-**
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	2	**2**
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	-	**-**
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	**-**
Total Dettes subordonnées	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**2**

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	3	-	-	-	-	3

	31/12/2020					
(en milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	-	14 782	-	-	-	14 782

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.2 "Risque de marché" et Chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.
Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
(en milliers d'euros)	Positive	Négative		Positive	Négative	
Couverture de juste valeur	**60 755**	**103 982**	**5 990 824**	**7 458**	**288 708**	**6 028 051**
Taux d'intérêt	60 755	103 982	5 990 824	7 458	288 708	6 028 051
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Instruments dérivés de couverture	**60 755**	**103 982**	**5 990 824**	**7 458**	**288 708**	**6 028 051**

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en milliers d'euros)	31/12/2021						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**595 956**	**1 464 287**	**3 930 581**	**5 990 824**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	595 956	1 464 287	3 930 581	5 990 824
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**595 956**	**1 464 287**	**3 930 581**	**5 990 824**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**595 956**	**1 464 287**	**3 930 581**	**5 990 824**

(en milliers d'euros)	31/12/2020						
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total notionnel
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**807 530**	**2 042 510**	**3 178 011**	**6 028 051**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	807 530	2 042 510	3 178 011	6 028 051
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps-floors-collars	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Opérations fermes de change	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**807 530**	**2 042 510**	**3 178 011**	**6 028 051**
Opérations de change à terme	-	-	-	-	-	-	-
Total Notionnel des instruments dérivés de couverture	**-**	**-**	**-**	**807 530**	**2 042 510**	**3 178 011**	**6 028 051**

La note 3.2 "Risque de marché - Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

➢ Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif			Actif	Passif		
Couverture de juste valeur								
Marchés organisés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	**1 038**	**22 020**	**9 483**	**170 824**	**-**	**30 538**	**(656)**	**168 051**
Taux d'intérêt	1 038	22 020	9 483	170 824	-	30 538	(656)	168 051
Instruments fermes	1 038	22 020	9 483	170 824	-	30 538	(656)	168 051
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	**1 038**	**22 020**	**9 483**	**170 824**	**-**	**30 538**	**(656)**	**168 051**
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	59 717	81 962	228 098	5 820 000	7 458	258 170	(100 194)	5 860 000
Total couverture de juste valeur	**60 755**	**103 982**	**237 581**	**5 990 824**	**7 458**	**288 708**	**(100 850)**	**6 028 051**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Eléments couverts

Micro-couvertures	31/12/2021				31/12/2020			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler		Valeur comptable	Dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**
Taux d'intérêt	-	-		-	-	-		-
Change	-	-		-	-	-		-
Autres	-	-		-	-	-		-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**192 220**	**20 982**	**(1 051)**	**(9 461)**	**197 857**	**29 392**	**-**	**782**
Taux d'intérêt	192 220	20 982	(1 051)	(9 461)	197 857	29 392	-	782
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	**192 220**	**20 982**	**(1 051)**	**(9 461)**	**197 857**	**29 392**	**-**	**782**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-
Change	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Macro-couvertures	31/12/2021		31/12/2020	
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-		-	
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	4 968 751	17 348	4 894 317	37 817
Total - Actifs	**4 968 751**	**17 348**	**4 894 317**	**37 817**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	930 712	-	1 222 458	-
Total - Passifs	**930 712**	**-**	**1 222 458**	**-**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » au bilan.

Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
(en milliers d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	237 581	(235 968)	1 613	(100 850)	100 930	80
Change	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**237 581**	**(235 968)**	**1 613**	**(100 850)**	**100 930**	**80**

➢ Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Instruments dérivés de couverture

NEANT

3.5 Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion paragraphe 3.3)

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément au règlement européen 575/2013[1] (CRR), la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumise au respect du ratio de solvabilité, de levier et de liquidité.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/362 et du règlement européen 575/2013, applicables depuis le 1er janvier 2014, et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Ce dispositif prudentiel consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de fonds propres et des exigences supplémentaires en matière de la liquidité et du levier.
Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres retraités, notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1), et de déductions des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* perpétuels ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en fonds propres, les instruments de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion exigeants. Si d'anciens instruments ne sont pas ou plus éligibles, ils font l'objet d'une clause de "grand-père" permettant de les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances, quand l'établissement ne bénéficie pas de la dérogation conglomérat financier".

En 2021 comme en 2020 et selon la règlementation en vigueur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a respecté les exigences réglementaires.

[1] Complété en juin 2019 par le règlement (UE) 2019/876 et en juin 2020 par le règlement (UE) 2020/873
[2] Complétée en juin 2019 par la directive (UE) 2019/878

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Sur les actifs financiers au coût amorti	511 841	480 980
Opérations avec les établissements de crédit	2 017	3 210
Opérations internes au Crédit Agricole	62 267	39 622
Opérations avec la clientèle	435 824	424 853
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	11 733	13 295
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	511	848
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	511	848
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	11 157	8 304
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	**523 509**	**490 132**
Sur les passifs financiers au coût amorti	(122 625)	(135 060)
Opérations avec les établissements de crédit	(3 770)	(3 853)
Opérations internes au Crédit Agricole	(84 560)	(94 794)
Opérations avec la clientèle	(36 758)	(36 892)
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	2 463	479
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(49 977)	(47 842)
Autres intérêts et charges assimilées	(97)	(313)
Charges d'intérêts	**(172 699)**	**(183 215)**

(1) dont 4 073 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2021 contre 4 331 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(2) dont 315 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2021 contre 493 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Comme indiqué dans les états financiers du 31 décembre 2020 de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Aquitaine, une troisième série d'opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO III) a été décidée en mars 2019 par la BCE, dont les modalités ont été revues à plusieurs reprises entre septembre 2019 et avril 2021. Crédit Agricole S.A. a souscrit à ces emprunts TLTRO III auprès de la BCE. Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Aquitaine se refinance auprès de Crédit Agricole S.A. et bénéficie ainsi de ces bonifications.
Dans l'attente de la décision définitive de l'IFRS IC sur le traitement comptable de ces opérations, la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Aquitaine maintient le traitement tel que présenté dans les états financiers du 31 décembre 2020.

Le Groupe a évalué leurs intérêts courus au taux de la Facilité des Dépôts - 50 bps flooré à -100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente au premier semestre 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils pendant la

période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 - 31 décembre 2021), le taux d'intérêt retenu est - 50 bps flooré à -100 bps sur la période, compte tenu de l'atteinte des critères de croissance des encours éligibles pendant la période spéciale de référence additionnelle du 30/09/2020 au 31/12/2021. Le montant des intérêts comptabilisés (y compris bonification) s'élève à 29 893 K€ en 2021.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Produits	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 018	(123)	895	1 015	(125)	890
Sur opérations internes au Crédit Agricole	16 526	(63 206)	(46 680)	15 035	(48 674)	(33 639)
Sur opérations avec la clientèle	11 886	(1 554)	10 332	11 942	(2 020)	9 922
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	309	-	309	377	-	377
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	598	-	598	601	-	601
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	248 721	(16 661)	232 060	230 067	(14 729)	215 338
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 433	(157)	2 276	3 786	(68)	3 718
Total Produits et charges de commissions	**281 491**	**(81 701)**	**199 790**	**262 823**	**(65 616)**	**197 207**

Les produits de commissions des opérations indiquées ci-dessus sont portés majoritairement par l'activité de banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Dividendes reçus	661	510
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 258	(593)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	104	227
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	9 053	676
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	(289)	(115)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	824	973
Résultat de la comptabilité de couverture	1 613	80
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**13 224**	**1 758**

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Profits	**Pertes**	**Net**	**Profits**	**Pertes**	**Net**
Couverture de juste valeur	**51 827**	**(51 805)**	**22**	**58 498**	**(58 372)**	**126**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	21 183	(30 644)	(9 461)	29 577	(28 795)	782
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	30 644	(21 161)	9 483	28 921	(29 577)	(656)
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**404 187**	**(402 596)**	**1 591**	**450 078**	**(450 124)**	**(46)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	88 840	(315 347)	(226 507)	275 136	(174 988)	100 148
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	315 347	(87 249)	228 098	174 942	(275 136)	(100 194)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**456 014**	**(454 401)**	**1 613**	**508 576**	**(508 496)**	**80**

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie,…) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	-	(220)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	48 660	14 632
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**48 660**	**14 412**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque ».

(2) Dont dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période :

- SACAM MUTUALISATION : 10 315 milliers d'euros
- SAS RUE DE LA BOETIE : 34 472 milliers d'euros

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**-**	**-**
Titres de dettes	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**-**	**-**
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)	**-**	**-**

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.10 « Coût du risque »

4.6 Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas de gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers vers la juste valeur par résultat.

4.7 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-
Produits nets des immeubles de placement	182	(321)
Autres produits (charges) nets	9 577	7 896
Produits (charges) des autres activités	**9 759**	**7 575**

4.8 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges de personnel	(207 123)	(196 480)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(15 098)	(17 872)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(99 533)	(99 498)
Charges générales d'exploitation	**(321 754)**	**(313 850)**

(1) Dont 4 951 milliers d'euros comptabilisés au titre du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2021.

Honoraires des commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine intégrées globalement est la suivante au titre de 2021 :

Collège des Commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

(en milliers d'euros hors taxes)	MAZARS		EY		Total 2021
	2021	2020	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**81**	**72**	**102**	**113**	**183**
Emetteur	81	72	69	81	150
Filiales intégrées globalement	-	-	33	32	33
Services autres que la certification des comptes	**4**	**13**	**17**	**5**	**21**
Emetteur	4	13	16	4	20
Filiales intégrées globalement	-	-	1	1	1
Total	**85**	**85**	**119**	**118**	**204**

Le montant total des honoraires de Ernst & Young commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 119 milliers d'euros, dont 102 milliers d'euros au titre de la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et ses filiales, et 17 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Mazars, Commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 85 milliers d'euros, dont 81 milliers d'euros au titre la mission de certification des comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, et 4 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, consultations, etc.)

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine, consolidées par intégration globale

(en milliers d'euros hors taxes)	PWC		Total 2021
	2021	2020	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**3**	**3**	**3**
Services autres que la certification des comptes (1)	**-**	**-**	**-**
Total	**3**	**3**	**3**

4.9 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements	**18 497**	**18 828**
Immobilisations corporelles (1)	18 414	18 740
Immobilisations incorporelles	83	88
Dotations (reprises) aux dépréciations	**241**	**(12)**
Immobilisations corporelles	241	(12)
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**18 738**	**18 816**

(1) Dont 2 636 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation (IFRS 16) au 31 décembre 2021.

4.10 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	**(33 684)**	**(66 668)**
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**(3 412)**	**(40 583)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3	10
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(4 508)	(32 699)
Engagements par signature	1 093	(7 894)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**(30 272)**	**(26 085)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(31 835)	(16 091)
Engagements par signature	1 563	(9 994)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	**(30 536)**	**(6 311)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(31 752)	(5 615)
Engagements par signature	1 216	(696)
Autres actifs (C)	**40**	**2**
Risques et charges (D)	**(1 560)**	**513**
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)= (A)+ (B)+ (C)+ (D)	**(65 740)**	**(72 464)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(549)	(776)
Récupérations sur prêts et créances	1 834	1 337
comptabilisés au coût amorti	1 834	1 337
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(135)	(110)
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	(1 056)	(1 818)
Autres produits	-	1 484
Coût du risque	**(65 646)**	**(72 347)**

4.11 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**(9)**	**1 005**
Plus-values de cession	624	1 047
Moins-values de cession	(633)	(42)
Titres de capitaux propres consolidés	**-**	**-**
Plus-values de cession	-	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**-**	**-**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**(9)**	**1 005**

4.12 Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt courant	(51 671)	(60 577)
Charge d'impôt différé	1 187	18 611
Total Charge d'impôt	**(50 484)**	**(41 966)**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2021

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	216 096	28,41%	(61 393)
Effet des différences permanentes			13 968
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			(410)
Effet de l'imposition à taux réduit			235
Changement de taux			(2 989)
Effet des autres éléments			104
Taux et charge effectifs d'impôt		**23,36%**	**(50 484)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.
Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de 13 099 K€.

Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	**Base**	**Taux d'impôt**	**Impôt**
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	123 861	32,02%	(39 660)
Effet des différences permanentes			2 601
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			50
Effet de l'imposition à taux réduit			224
Changement de taux			2 122
Effet des autres éléments			(7 303)
Taux et charge effectifs d'impôt		**33,58%**	**(41 966)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.
Les dividendes soumis au régime Mère-fille, présents dans la base théorique, sont neutralisés au niveau des différences permanentes pour un montant de 4 406 K€.
L'effet des autres éléments comprend principalement l'impact du retraitement d'impôt sur le dividende de la SAS Rue de La Boetie pour - 12 445 K€ et l'économie d'impôt suite à l'intégration fiscale pour 4 858 K€.

4.13 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**628**	**569**
Ecart de réévaluation de la période	631	358
Transferts en résultat	-	220
Autres variations	(3)	(9)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(162)**	**(152)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**466**	**417**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	1 580	(1 359)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**103**	**39**
Ecart de réévaluation de la période	103	39
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**384 865**	**(114 440)**
Ecart de réévaluation de la période	384 911	(114 440)
Transferts en réserves	(46)	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(12 327)**	**4 955**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**374 221**	**(110 805)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**374 687**	**(110 388)**
Dont part du Groupe	374 687	(110 388)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2020				Variation				31/12/2021			
	Brut	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	896	(232)	664	664	628	(162)	466	466	1 524	(394)	1 130	1 130
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	896	(232)	664	664	628	(162)	466	466	1 524	(394)	1 130	1 130
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**896**	**(232)**	**664**	**664**	**628**	**(162)**	**466**	**466**	**1 524**	**(394)**	**1 130**	**1 130**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(17 174)	4 436	(12 738)	(12 738)	1 580	(408)	1 172	1 172	(15 594)	4 028	(11 566)	(11 566)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(63)	17	(46)	(46)	103	(27)	76	76	40	(10)	30	30
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	308 708	(8 916)	299 792	299 792	384 865	(11 892)	372 973	372 973	693 573	(20 808)	672 765	672 765
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	291 471	(4 463)	287 008	287 008	386 548	(12 327)	374 221	374 221	678 019	(16 790)	661 229	661 229
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**291 471**	**(4 463)**	**287 008**	**287 008**	**386 548**	**(12 327)**	**374 221**	**374 221**	**678 019**	**(16 790)**	**661 229**	**661 229**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**292 367**	**(4 695)**	**287 672**	**287 672**	**387 176**	**(12 489)**	**374 687**	**374 687**	**679 543**	**(17 184)**	**662 359**	**662 359**

(en milliers d'euros)	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
	Brut	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**	**Brut**	**Impôt**	**Net d'impôt**	**Net dont part Groupe**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	327	(80)	247	247	569	(152)	417	417	896	(232)	664	664
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	327	(80)	248	247	569	(152)	416	417	896	(232)	664	664
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**327**	**(80)**	**248**	**247**	**569**	**(152)**	**416**	**417**	**896**	**(232)**	**664**	**664**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(15 815)	4 085	(11 730)	(11 730)	(1 359)	351	(1 008)	(1 008)	(17 174)	4 436	(12 738)	(12 738)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(102)	28	(74)	(74)	39	(11)	28	28	(63)	17	(46)	(46)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	423 148	(13 531)	409 617	409 617	(114 440)	4 615	(109 825)	(109 825)	308 708	(8 916)	299 792	299 792
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	407 231	(9 418)	397 813	397 813	(115 760)	4 955	(110 805)	(110 805)	291 471	(4 463)	287 008	287 008
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**407 231**	**(9 418)**	**397 813**	**397 813**	**(115 760)**	**4 955**	**(110 805)**	**(110 805)**	**291 471**	**(4 463)**	**287 008**	**287 008**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**407 558**	**(9 498)**	**398 061**	**398 060**	**(115 191)**	**4 803**	**(110 389)**	**(110 388)**	**292 367**	**(4 695)**	**287 672**	**287 672**

5 Informations sectorielles

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine exerce son activité principalement en France et dans le secteur de la banque de proximité.

Ceci implique que les tableaux fournis pour l'explication de la formation du résultat n'ont pas à être ventilés selon d'autres critères d'activité ou de zone géographique.

6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

	31/12/2021		31/12/2020	
(en milliers d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	97 450	-	99 358	-
Banques centrales	17 683	-	14 539	-
Valeur au bilan	115 133	-	113 897	-

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	18 012	22 278
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	803 218	789 831
Instruments de capitaux propres	1 801	1 528
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	801 417	788 303
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**821 230**	**812 109**
Dont Titres prêtés	-	-

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Instruments de capitaux propres	**-**	**-**
Titres de dettes	**-**	**-**
Prêts et créances	**-**	**-**
Instruments dérivés	**18 012**	**22 278**
Valeur au bilan	**18 012**	**22 278**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Titres de participation non consolidés	1 801	1 528
Total Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**1 801**	**1 528**

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres de dettes	**795 469**	**782 663**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 308	13 016
OPCVM	788 161	769 647
Prêts et créances	**5 948**	**5 640**
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	5 948	5 640
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Total Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat	**801 417**	**788 303**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

NEANT

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22 837	29 662
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	9 672	19 486
Valeur au bilan	**32 509**	**49 148**

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Titres vendus à découvert	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	22 837	29 662
Valeur au bilan	**22 837**	**29 662**

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**9 672**	**(328)**	**(40)**	**(102)**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**9 672**	**(328)**	**(40)**	**(102)**	**-**

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en milliers d'euros)	31/12/2020				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation (1)
Dépôts et passifs subordonnés	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	-	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**19 486**	**(514)**	**63**	**(39)**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**19 486**	**(514)**	**63**	**(39)**	**-**

(1) Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné

Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées en résultat net

NEANT

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	**Pertes latentes**	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	40 833	1 524	-	39 981	900	(4)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2 473 888	711 210	(17 635)	2 025 091	331 029	(22 320)
Total	**2 514 721**	**712 734**	**(17 635)**	**2 065 072**	**331 929**	**(22 324)**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	***Pertes latentes***	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Effets publics et valeurs assimilées	23 367	983	-	16 411	208	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 466	541	-	23 570	692	(4)
Total des titres de dettes	**40 833**	**1 524**	**-**	**39 981**	**900**	**(4)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**40 833**	**1 524**	**-**	**39 981**	**900**	**(4)**
Impôts sur les bénéfices		(394)	-		(228)	1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)		**1 130**	**-**		**672**	**(3)**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Valeur au bilan	**Gains latents**	*Pertes latentes*	**Valeur au bilan**	**Gains latents**	**Pertes latentes**
Actions et autres titres à revenu variable	10 497	-	-	8 311	-	-
Titres de participation non consolidés	2 463 391	711 210	(17 635)	2 016 780	331 029	(22 320)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**2 473 888**	**711 210**	**(17 635)**	**2 025 091**	**331 029**	**(22 320)**
Impôts sur les bénéfices		(20 808)	-		(8 921)	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**690 402**	**(17 635)**		**322 108**	**(22 320)**

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	**Gains cumulés réalisés (1)**	**Pertes cumulées réalisées (1)**	**Juste Valeur à la date de décomptabilisation**	**Gains cumulés réalisés (1)**	**Pertes cumulées réalisées (1)**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	122	46	-	3 413	-	-
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**122**	**46**	**-**	**3 413**	**-**	**-**
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**46**	**-**		**-**	**-**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 992 507	1 990 828
Prêts et créances sur la clientèle (1)	26 042 664	24 427 651
Titres de dettes	1 207 472	1 313 668
Valeur au bilan	**30 242 643**	**27 732 147**

(1) Au 31 décembre 2021, dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, le montant des encours de prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine s'élève à 873 899 milliers d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	22 154	23 026
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	22 152	23 025
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	77 104	24 114
Prêts subordonnés	3 970	5 161
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	**103 228**	**52 301**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**103 228**	**52 301**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 563 906	1 161 208
Titres reçus en pension livrée	-	409 483
Comptes et avances à terme	325 373	367 836
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**2 889 279**	**1 938 527**
Valeur au bilan	**2 992 507**	**1 990 828**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	23 577	19 486
Autres concours à la clientèle	26 422 459	24 769 857
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	687	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	61 707	65 762
Comptes ordinaires débiteurs	80 655	69 303
Valeur brute	**26 589 085**	**24 924 408**
Dépréciations	(546 421)	(496 757)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**26 042 664**	**24 427 651**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	**-**	**-**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	**-**	**-**
Valeur au bilan	**26 042 664**	**24 427 651**

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Effets publics et valeurs assimilées	297 347	315 173
Obligations et autres titres à revenu fixe	910 695	999 006
Total	**1 208 042**	**1 314 179**
Dépréciations	(570)	(511)
Valeur au bilan	**1 207 472**	**1 313 668**

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021

Nature des actifs transférés	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
(en milliers d'euros)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**94 396**	**94 396**	**-**	**-**	**94 396**	**91 013**	**91 013**	**-**	**-**	**91 013**	**3 383**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	94 396	94 396	-	-	94 396	91 013	91 013	-	-	91 013	3 383	-	-	-
Total Actifs financiers	**94 396**	**94 396**	**-**	**-**	**94 396**	**91 013**	**91 013**	**-**	**-**	**91 013**	**3 383**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**94 396**	**94 396**	**-**	**-**	**94 396**	**91 013**	**91 013**	**-**	**-**	**91 013**	**3 383**	**-**	**-**	**-**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral. [si concerné]

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

Nature des actifs transférés *(en milliers d'euros)*	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité											Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	dont pensions livrées	dont autres (1)	Juste valeur (2)	Valeur comptable	dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres (1)	Juste valeur (2)	Juste valeur nette (2)			
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**124 038**	**99 704**	**24 334**	**-**	**124 038**	**118 735**	**94 401**	**24 334**	**-**	**118 735**	**5 303**	**-**	**-**	**-**
Titres de dettes	24 334	-	24 334	-	24 334	24 334	-	24 334	-	24 334	-	-	-	-
Prêts et créances	99 704	99 704	-	-	99 704	94 401	94 401	-	-	94 401	5 303	-	-	-
Total Actifs financiers	**124 038**	**99 704**	**24 334**	**-**	**124 038**	**118 735**	**94 401**	**24 334**	**-**	**118 735**	**5 303**	**-**	**-**	**-**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**124 038**	**99 704**	**24 334**	**-**	**124 038**	**118 735**	**94 401**	**24 334**	**-**	**118 735**	**5 303**	**-**	**-**	**-**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral. [si concerné]

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2021.

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020.

Au titre de l'exercice, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

6.7 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2021	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Autriche	-	-	-	7 308	7 308	-	7 308
Belgique	-	-	-	43 416	43 416	-	43 416
France	-	-	23 367	203 594	226 961	-	226 961
Autres pays souverains	-	-	-	1 599	1 599	-	1 599
Total	**-**	**-**	**23 367**	**255 917**	**279 284**	**-**	**279 284**

31/12/2020	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Autriche	-	-	-	7 563	7 563	-	7 563
Belgique	-	-	-	43 760	43 760	-	43 760
France	-	22 644	16 411	262 228	301 283	-	301 283
Irlande	-	3 899	-	-	3 899	-	3 899
Luxembourg	-	8 379	-	1 598	9 977	-	9 977
Total	**-**	**35 142**	**16 411**	**315 149**	**366 702**	**-**	**366 702**

6.8 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers les établissements de crédit	15 586 899	14 779 619
Dettes envers la clientèle	12 903 097	11 623 730
Dettes représentées par un titre	710 027	667 416
Valeur au bilan	**29 200 023**	**27 070 765**

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	35 751	6 160
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	345	14
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	77 188	24 137
Total	**112 939**	**30 297**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	1	2 780
Titres donnés en pension livrée	-	409 681
Comptes et avances à terme	15 473 959	14 336 861
Total	**15 473 960**	**14 749 322**
Valeur au bilan	**15 586 899**	**14 779 619**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs	10 435 109	9 209 713
Comptes d'épargne à régime spécial	111 035	98 396
Autres dettes envers la clientèle	2 356 953	2 315 621
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
Valeur au bilan	**12 903 097**	**11 623 730**

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	619 000	572 998
Emprunts obligataires	91 027	94 418
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	**710 027**	**667 416**

6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2021 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	78 431	-	78 431	69 081	-	9 350
Prises en pension de titres	77 104	-	77 104	-	77 104	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**155 535**	**-**	**155 535**	**69 081**	**77 104**	**9 350**

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2020 Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	29 494	-	29 494	7 565	-	21 929
Prises en pension de titres	433 597	-	433 597	409 483	-	24 114
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers soumis à compensation	**463 091**	**-**	**463 091**	**417 048**	**-**	**46 043**

Compensation – Passifs financiers

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2021 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	124 805	-	124 805	69 081	53 942	1 782
Mises en pension de titres	77 188	-	77 188	-	77 188	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**201 993**	**-**	**201 993**	**69 081**	**131 130**	**1 782**

Nature des instruments financiers *(en milliers d'euros)*	31/12/2020 Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés	315 165	-	315 165	7 565	302 975	4 625
Mises en pension de titres	433 818	-	433 818	409 483	198	24 137
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Total des passifs financiers soumis à compensation	**748 983**	**-**	**748 983**	**417 048**	**303 173**	**28 762**

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	-	-
Impôts différés	80 852	90 266
Total Actifs d'impôts courants et différés	**80 852**	**90 266**
Impôts courants	104	4 162
Impôts différés	97	62
Total Passifs d'impôts courants et différés	**201**	**4 224**

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

	31/12/2021		31/12/2020	
(en milliers d'euros)	**Impôts différés Actif**	**Impôts différés Passif**	**Impôts différés Actif**	**Impôts différés Passif**
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**136 921**	-	**126 936**	**-**
Charges à payer non déductibles	2 358	-	2 128	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	105 794	-	96 863	-
Autres différences temporaires (1)	28 769	-	27 946	-
Impôts différés sur réserves latentes	**(19 230)**	**10**	**(6 557)**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(21 200)	-	(9 146)	9 117
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-	-
Gains et pertes sur écarts actuariels	1 972	-	2 573	-
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	-	10	16	-
Impôts différés sur résultat	**(36 839)**	**87**	**(30 113)**	**62**
Total Impôts différés	**80 852**	**97**	**90 266**	**62**

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres actifs	**225 343**	**461 127**
Comptes de stocks et emplois divers	2 654	3 502
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers (1)	222 439	457 488
Comptes de règlements	250	137
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	-	-
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	-	-
Comptes de régularisation	**69 440**	**65 272**
Comptes d'encaissement et de transfert	656	815
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	-	-
Produits à recevoir	62 408	58 389
Charges constatées d'avance	298	192
Autres comptes de régularisation	6 078	5 876
Valeur au bilan	**294 783**	**526 399**

(1) dont 4 591 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Autres passifs (1)	**180 913**	**145 312**
Comptes de règlements	-	-
Créditeurs divers	135 423	117 960
Versements restant à effectuer sur titres	36 783	18 348
Autres passifs d'assurance	-	-
Dettes locatives	8 707	9 004
Autres	-	-
Comptes de régularisation	**236 113**	**219 259**
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	51 196	40 475
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	27	40
Produits constatés d'avance	88 172	90 713
Charges à payer	80 052	68 819
Autres comptes de régularisation	16 666	19 212
Valeur au bilan	**417 026**	**364 571**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas d'actifs non courants destinés à être cédés et d'activités abandonnées.

6.13 Co-entreprises et entreprises associées

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2021, la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 35 001 milliers d'euros (34 919 milliers d'euros au 31 décembre 2020).

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine détient des intérêts dans une entreprise associée, CA Grans Crus. Celle-ci est présentée dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de l'entreprise associée qui compose la « valeur de mise en équivalence au bilan ». La Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Aquitaine détient 22.12 % du capital de CA Grands Crus.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a une influence notable en raison de sa participation dans le capital et de sa présence au sein du conseil d'administration.

	31/12/2021						
(en milliers d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)	Ecarts d'acquisition
Entreprises associées							
CA GRANDS CRUS	22,12%	35 001	-	-	82	35 001	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**35 001**			**82**	**35 001**	**-**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

	31/12/2020						
(en milliers d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net	Quote-part de capitaux propres (1)	Ecarts d'acquisition
Entreprises associées							
CA GRANDS CRUS	22,12%	34 919	-	-	(1 714)	34 919	-
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**34 919**			**(1 714)**	**34 919**	**-**

(1) Capitaux propres part du groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associées lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associées est un sous-groupe.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont présentées ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	PNB	**Résultat net**	**Total Actif**	**Total capitaux propres**
Entreprises associées				
CA GRANDS CRUS	352	371	158 097	158 234

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	PNB	**Résultat net**	**Total Actif**	**Total capitaux propres**
Entreprises associées				
CA GRANDS CRUS	(7 928)	(7 750)	157 569	157 863

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Mutuel d'Aquitaine n'a pas connaissance de restrictions significatives au titre des opérations réalisées avec des co-entreprises et entreprises associées.

6.14 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Valeur brute	12 646	-	91	(1 131)	-	-	11 606
Amortissements et dépréciations	(5 446)	-	(368)	312	-	-	(5 502)
Valeur au bilan (1)	**7 200**	**-**	**(277)**	**(819)**	**-**	**-**	**6 104**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	11 751	-	895	-	-	-	12 646
Amortissements et dépréciations	(5 054)	-	(392)	-	-	-	(5 446)
Valeur au bilan (1)	**6 697**	**-**	**503**	**-**	**-**	**-**	**7 200**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie à minima sur la base de la valeur nette comptable, s'élève à 6 104 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 7 200 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

(en milliers d'euros)		31/12/2021	31/12/2020
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	11 606	12 646
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
Valeur de marché des immeubles de placement		**11 606**	**12 646**

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.
Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	445 285	-	25 990	(4 722)	-	-	**466 553**
Amortissements et dépréciations	(259 696)	-	(18 655)	3 415	-	-	**(274 936)**
Valeur au bilan	**185 589**	**-**	**7 335**	**(1 307)**	**-**	**-**	**191 617**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 618	-	8	-	-	-	**4 626**
Amortissements et dépréciations	(1 251)	-	(83)	-	-	-	**(1 334)**
Valeur au bilan	**3 367**	**-**	**(75)**	**-**	**-**	**-**	**3 292**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (1)	31/12/2020
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	410 919	-	30 920	(1 516)	-	4 962	445 285
Amortissements et dépréciations	(242 321)	-	(18 150)	1 427	-	(652)	(259 696)
Valeur au bilan	**168 598**	**-**	**12 770**	**(89)**	**-**	**4 310**	**185 589**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	4 568	-	50	-	-	-	4 618
Amortissements et dépréciations	(1 163)	-	(88)	-	-	-	(1 251)
Valeur au bilan	**3 405**	**-**	**(38)**	**-**	**-**	**-**	**3 367**

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 9 585 milliers d'euros au 31/12/2019 (contre 5 266 milliers d'euros avant application de la décision IFRS IC).

6.16 Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2020 BRUT	31/12/2020 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE AGENCES IMMOBILIERES	3 612	1 694	-	-	-	-	-	3 612	1 694
TOTAL	**3 612**	**1 694**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 612**	**1 694**

6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance

NEANT

6.18 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
Risques sur les produits épargne-logement	30 448	-	-	435	-	(3 445)	-	-	27 438
Risques d'exécution des engagements par signature	48 644	-	-	22 294	(96)	(26 167)	-	-	44 676
Risques opérationnels	25 046	-	-	6 918	-	(355)	-	-	31 609
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	9 548	-	-	3 582	(3 244)	(463)	-	(17)	9 406
Litiges divers	14 946	-	-	1 198	(112)	(5 287)	-	1	10 746
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	14 313	-	-	5 730	(4 111)	(680)	-	-	15 252
TOTAL	**142 945**	**-**	**-**	**40 157**	**(7 563)**	**(36 397)**	**-**	**(16)**	**139 127**

(1) Dont 7 509 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 811 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	27 405	-	4 750	-	(1 707)	-	-	30 448
Risques d'exécution des engagements par signature	30 059	-	27 970	-	(9 385)	-	-	48 644
Risques opérationnels	23 493	-	2 146	-	(593)	-	-	25 046
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 889	-	4 358	(3 561)	(2 775)	-	637	9 548
Litiges divers	15 503	-	3 548	(59)	(4 046)	-	-	14 946
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	14 398	-	7 823	(6 056)	(1 851)	-	(1)	14 313
TOTAL	**121 747**	**-**	**50 595**	**(9 676)**	**(20 357)**	**-**	**636**	**142 945**

(1) Dont 7 557 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 905 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	163 198	176 583
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 623 264	1 549 824
Ancienneté de plus de 10 ans	1 433 499	1 483 600
Total plans d'épargne-logement	**3 219 961**	**3 210 007**
Total comptes épargne-logement	**363 832**	**359 770**
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	**3 583 793**	**3 569 777**

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2021 pour les données au 31 décembre 2021 et à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	678	944
Comptes épargne-logement	4 077	5 951
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	**4 755**	**6 895**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	**175**	**255**
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	**13 918**	**16 341**
Ancienneté de plus de 10 ans	**13 346**	**13 852**
Total plans d'épargne-logement	**27 439**	**30 448**
Total comptes épargne-logement	**-**	**-**
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	**27 439**	**30 448**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2021
Plans d'épargne-logement	30 449	-	(3 011)	-	27 439
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	**30 448**	**-**	**(3 011)**	**-**	**27 439**

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général".

6.19 Dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée	-	-
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2	2
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
Titres et emprunts participatifs	-	-
Valeur au bilan	**2**	**2**

6.20 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2021

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.
La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.
A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 31/12/2020	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2021	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part autodétenue	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**12 369 310**	**-**	**-**	**12 369 310**	**29,31%**	**0,00%**
Dont part du Public	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont part Sacam Mutualisation	12 369 310	-	-	12 369 310	29,31%	0,00%
Parts sociales	**29 837 876**	**-**	**-**	**29 837 876**	**70,69%**	**0,00%**
Dont 102 Caisses Locales	29 836 825	-	-	29 836 825	70,69%	0,00%
Dont 21 administrateurs de la Caisse régionale	1 050	-	-	1 050	0,00%	0,00%
Dont Crédit Agricole S.A.	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	-	-	1	0,00%	0,00%
Dont Autres	-	-	-	-	0,00%	0,00%
Total	**42 207 186**	**-**	**-**	**42 207 186**	**100,00%**	**0,00%**

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est de 128 732 milliers d'euros.

Rémunération par titre de capital

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine de 3 237 millions d'euros sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale à la moyenne, sur les trois années civiles précédant la date de l'assemblée générale, du taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, majorée de deux points, publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action ne sont pas applicables.

Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a décidé de proposer à l'Assemblé générale du 24 mars 2022 le paiement d'un dividende par part sociale de 0,05 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2017	-	0,91	0.05
2018	-	0,95	0.05
2019	-	0,91	0.05
2020	-	0,67	0.05
Prévu 2021		0,86	0.05

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 10 797 milliers d'euros en 2021 décomposé comme suit :

- 8 323 milliers d'euros versés par la CR Aquitaine à SACAM Mutualisation,

- 2 474 milliers d'euros versés par les Caisses Locales aux sociétaires.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2021

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2021 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine du 24 mars 2022. Le texte de la résolution est le suivant :
L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de 120 896 923,03 €.

Elle décide en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,80 % ce qui représente 0,05 Euro par part, soit	1 638 099,39 €
au paiement d'un dividende net égal à 0,86 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	10 630 185,01 €
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	81 471 478,97 €
à la réserve générale, soit	27 157 159,66 €
Résultat Net à affecter	**120 896 923,03 €**

6.21 Participations ne donnant pas le contrôle

NEANT

6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

	31/12/2021					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Caisse, banques centrales	115 133	-	-	-	-	**115 133**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 126	991	4 918	18 285	795 910	**821 230**
Instruments dérivés de couverture	287	267	5 224	54 977	-	**60 755**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	93	34 460	6 263	2 473 888	**2 514 721**
Actifs financiers au coût amorti	4 229 349	2 524 163	9 486 213	13 942 185	60 733	**30 242 643**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	98 060					**98 060**
Total Actifs financiers par échéance	**4 443 972**	**2 525 514**	**9 530 815**	**14 021 710**	**3 330 531**	**33 852 542**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 669	899	13 961	14 980	-	**32 509**
Instruments dérivés de couverture	160	338	8 692	94 792	-	**103 982**
Passifs financiers au coût amorti	12 683 806	3 677 072	9 341 255	3 497 878	12	**29 200 023**
Dettes subordonnées	-	-	-	-	2	**2**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-					**-**
Total Passifs financiers par échéance	**12 686 635**	**3 678 309**	**9 363 908**	**3 607 650**	**14**	**29 336 516**

	31/12/2020					
(en milliers d'euros)	**≤ 3 mois**	**> 3 mois à ≤ 1 an**	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Indéterminée**	**Total**
Caisse, banques centrales	113 897	-	-	-	-	**113 897**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 134	87	11 364	24 940	770 584	**812 109**
Instruments dérivés de couverture	128	635	5 631	1 064	-	**7 458**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	13	93	33 863	6 012	2 025 091	**2 065 072**
Actifs financiers au coût amorti	3 009 974	3 224 851	8 260 488	13 172 039	64 795	**27 732 147**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	287 134					**287 134**
Total Actifs financiers par échéance	**3 416 280**	**3 225 666**	**8 311 346**	**13 204 055**	**2 860 470**	**31 017 817**
Banques centrales	-	-	-	-	-	**-**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 512	10 466	2 171	32 999	-	**49 148**
Instruments dérivés de couverture	23	579	27 879	260 227	-	**288 708**
Passifs financiers au coût amorti	11 939 191	3 151 633	8 075 340	3 904 601	-	**27 070 765**
Dettes subordonnées	-	-	-	-	2	**2**
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-					**-**
Total Passifs financiers par échéance	**11 942 726**	**3 162 678**	**8 105 390**	**4 197 827**	**2**	**27 408 623**

7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et traitements (1)	(113 047)	(108 250)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(11 813)	(11 535)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(3 990)	(3 177)
Autres charges sociales	(36 024)	(35 167)
Intéressement et participation	(20 445)	(17 868)
Impôts et taxes sur rémunération	(21 804)	(20 483)
Total Charges de personnel	**(207 123)**	**(196 480)**

(1) Dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 281 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 975 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont indemnités liées à la retraite pour 879 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 748 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

Dont médailles du travail pour 175 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 146 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2021	31/12/2020
France	2 537	2 479
Étranger	-	-
Total	**2 537**	**2 479**

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**46 562**	**-**	**46 562**	**47 287**
Impact IFRIC IAS 19 à l'ouverture (2)	(353)	-	(353)	-
Ecart de change	-	-	-	-
Coût des services rendus sur l'exercice	3 472	-	3 472	2 361
Coût financier	168	-	168	453
Cotisations employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	(2 734)
Variations de périmètre	(76)	-	(76)	(217)
Prestations versées (obligatoire)	(2 746)	-	(2 746)	(2 090)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	410	-	410	(613)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 766)	-	(1 766)	2 115
Dette actuarielle à la clôture	**45 671**	**-**	**45 671**	**46 562**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

(2) Concernent l'impact de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies pour un montant de 353 milliers d'euros au 1er janvier 2021 (Cf. note 1.1 Normes applicables et comparabilité).

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	3 459	-	3 459	(373)
Charge/produit d'intérêt net	(537)	-	(537)	368
Impact en compte de résultat à la clôture	**2 922**	**-**	**2 922**	**(5)**

Détail des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	**17 176**	**-**	**17 176**	**15 818**
Ecart de change	-	-	-	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(224)	-	(224)	(144)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	410	-	410	(613)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	(1 766)	-	(1 766)	2 115
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à la clôture	**15 596**	**-**	**15 596**	**17 176**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs à l'ouverture	**39 004**	**-**	**39 004**	**38 300**
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêt sur l'actif (produit)	92	-	92	85
Gains/(pertes) actuariels	224	-	224	144
Cotisations payées par l'employeur	3 605	-	3 605	2 782
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	(76)	-	(76)	(217)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(2 746)	-	(2 746)	(2 090)
Juste valeur des actifs à la clôture	**40 103**	**-**	**40 103**	**39 004**

Variation de juste valeur des droits à remboursement

NEANT

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2021			31/12/2020
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	**45 671**	**-**	**45 671**	**46 562**
Impact de la limitation d'actifs		-		-
Juste valeur des actifs fin de période	(40 103)	-	(40 103)	(39 004)
Autres (1)	1941		1941	
Position nette (passif) / actif à la clôture	**(7 509)**	**-**	**(7 509)**	**(7 558)**

(1) « Suite à la régularisation de 2 554 milliers d'euros constatée au 1/1/2021 au titre du régime de retraite article 137-11, l'engagement restant à étaler s'élève à 1 941 milliers d'euros au 31 décembre 2021, un étalement de 613 milliers d'euros ayant été constaté au titre de l'exercice 2021 »

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2021		31/12/2020	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	0,86%	0,00%	0,36%	0,00%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	1,28%	0,00%	1,25%	0,00%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	3,67%	0,00%	3,50%	0,00%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres (à détailler)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iboxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs (1)

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté	en %	En montant	dont coté
Actions	12,09%	4 847	-	0,00%	-	-	12,09%	4 847	-
Obligations	80,21%	32 166	-	0,00%	-	-	80,21%	32 166	-
Immobilier	7,71%	3 090		0,00%	-		7,71%	3 090	
Autres actifs	0,00%	-		0,00%	-		0,00%	-	

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2021, les taux de sensibilité démontrent que :

• Pour le régime des IFC Salariés :
- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5.74 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6.33 %

• Pour le régime du Fomugei :
- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0.7 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0.8 %

• Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :
- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 1.53 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1.60 %

• Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :
- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2.63 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2.74 %

• Pour le nouveau régime L.137-11-2 des Cadres de Direction :
- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3.74 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3.98 %

7.5 Autres avantages sociaux

Le dispositif de rémunération extra conventionnelle mis en place, en complément des différents compartiments de rémunération applicables, s'appuie sur une grille des montrant de référence (issu à ce jour de l'accord local du 30.06.2016).

Ce dispositif a vocation à reconnaitre et valoriser la performance aussi bien collective qu'individuelle, selon une vision de la performance élargie au-delà de la seule performance commerciale, en cohérence avec les ambitions du projet d'entreprise. La performance collective est mesurée sur la base de l'atteinte des indicateurs de performance arrêtés par l'entreprise. La contribution ou performance individuelle étant mesurée sur la base de l'atteinte des objectifs individuels déterminés dans le cadre de l'évaluation annuelle. Le versement a lieu en mars de chaque année.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail. Les provisions constituées par la

Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 1 811 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2021.

7.6 Rémunérations de dirigeants

(En milliersd'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération à court terme	**3 230**	**3 410**
Conseil de Direction	2 973	3 180
Conseil d'Administration	256	230
Rémunération postérieure à l'emploi	**2 532**	**1 926**
Conseil de Direction	2 427	1 819
Conseil d'Administration	106	108

8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Immobilisations corporelles détenues en propre	182 974	176 634
Droits d'utilisation des contrats de location	8 643	8 955
Total Immobilisations corporelles d'exploitation	**191 617**	**185 589**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, …) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est preneur de nombreux actifs dont des agences.
Les informations relatives aux contrats dont la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est preneur sont présentées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	**31/12/2020**	**Variations de périmètre**	**Augmentations (acquisitions)**	**Diminutions (cessions)**	**Ecarts de conversion**	**Autres mouvements (1)**	**31/12/2021**
Immobilier							
Valeur brute	12 997	-	2 339	(76)	-	-	15 260
Amortissements et dépréciations	(4 042)	-	(2 637)	62	-	-	(6 617)
Total Immobilier	**8 955**	**-**	**(298)**	**(14)**	**-**	**-**	**8 643**
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Droits d'utilisation	**8 955**	**-**	**(298)**	**(14)**	**-**	**-**	**8 643**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	6 459	-	1 576	-	-	4 962	12 997
Amortissements et dépréciations	(1 216)	-	(2 174)	-	-	(652)	(4 042)
Total Immobilier	**5 243**	**-**	**(598)**	**-**	**-**	**4 310**	**8 955**
Mobilier							
Valeur brute		-	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations		-	-	-	-	-	-
Total Mobilier	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Droits d'utilisation	**5 243**	**-**	**(598)**	**-**	**-**	**4 310**	**8 955**

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 9 585 milliers d'euros au 31/12/2019

Echéancier des dettes locatives

(en milliers d'euros)	31/12/2021			
	≤ 1 an	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total Dettes locatives**
Dettes locatives	**3 481**	**4 641**	**585**	**8 707**

(en milliers d'euros)	31/12/2020			
	≤ 1 an	**> 1 an à ≤ 5 ans**	**> 5 ans**	**Total Dettes locatives**
Dettes locatives	**3 401**	**5 044**	**559**	**9 004**

Détail des charges et produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(55)	(83)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	**(55)**	**(83)**
Charges relatives aux contrats de location court terme	(194)	(196)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(817)	(827)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(987)	(887)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	-	-
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	3	(6)
Total Charges générales d'exploitation	**(1 995)**	**(1 916)**
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(2 636)	(2 752)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	**(2 636)**	**(2 752)**
Total Charges et produits de contrats de location	**(4 686)**	**(4 751)**

Montants des flux de trésorerie de la période

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	**(4 648)**	**(1 994)**

8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine propose uniquement des contrats de location simple (location de bureaux).

Produits de contrats de location

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Location-financement	**-**	**-**
Profits ou pertes réalisés sur la vente	-	-
Produits financiers tirés des créances locatives	-	-
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	**763**	**708**
Produits locatifs	763	708

Echéancier des paiements de loyers à recevoir

NEANT

9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021 et le 16 novembre 2021 respectivement 15% complémentaires et la totalité de la part résiduelle de 50% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le mécanisme de garantie « Switch » correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés	**3 540 276**	**3 976 019**
Engagements de financement	**2 705 213**	**2 937 081**
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	2 705 213	2 937 081
Ouverture de crédits confirmés	1 351 661	1 380 051
Ouverture de crédits documentaires	*6 031*	*7 975*
Autres ouvertures de crédits confirmés	*1 345 630*	*1 372 076*
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 353 552	1 557 030
Engagements de garantie	**835 063**	**1 038 938**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	22 132	255 832
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	22 132	255 832
Engagements d'ordre de la clientèle	812 931	783 106
Cautions immobilières	135 605	155 182
Autres garanties d'ordre de la clientèle	677 326	627 924
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	**10 063 731**	**9 656 209**
Engagements de financement	**32 162**	**40 067**
Engagements reçus des établissements de crédit	32 162	40 067
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**10 031 569**	**9 616 142**
Engagements reçus des établissements de crédit	2 115 572	2 184 449
Engagements reçus de la clientèle	7 915 997	7 431 693
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (1)	1 040 468	1 146 086
Autres garanties reçues	6 875 529	6 285 607
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à recevoir	-	-

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a accordé des prêts pour lesquels elle a reçu des engagements de garantie de l'Etat français (PGE). Au 31 décembre 2021, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 784 233 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	11 345 477	10 790 920
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	79	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	77 188	433 818
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**11 422 744**	**11 224 738**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	76 836	433 513
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**76 836**	**433 513**

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2019 comme dispositif de refinancement. Dans le cadre des mesures d'optimisation des réserves de liquidité, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a procédé à un échange de titres avec Crédit Agricole S.A. pour 76 836 milliers d'euros.

Les titres mis en pension (repo) par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont des titres Senior souscrits dans le cadre de la titrisation True Sale (TTS) des créances immobilières, réalisée aux T1 et T4 2020 et auto-souscrite. Les titres pris en pension (reverse repo) par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont des titres éligibles BCE HQLA niveau 1, admis au ratio LCR.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a apporté 814 540 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 046 065 milliers d'euros en 2020. la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a :

- apporté 967 795 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 112 065 milliers d'euros en 2020 ;

- cédé 38 725 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre un apport de 11 231 milliers d'euros en 2020 ;

- cédé 114 530 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 77 231 milliers d'euros en 2020.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 76 836 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 433 513 milliers d'euros au 31 décembre 2020, les garanties détenues par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

10 Reclassements d'instruments financiers

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a pas opéré en 2021 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**29 035 171**	**29 436 938**	**-**	**3 102 390**	**26 334 548**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**2 992 507**	**2 992 237**	**-**	**2 992 237**	**-**
Comptes ordinaires et prêts JJ	2 586 058	2 586 058	-	2 586 058	-
Comptes et prêts à terme	325 375	325 373	-	325 373	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	77 104	76 836	-	76 836	-
Prêts subordonnés	3 970	3 970	-	3 970	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**26 042 664**	**26 444 701**	**-**	**110 153**	**26 334 548**
Créances commerciales	23 577	23 577	-	-	23 577
Autres concours à la clientèle	25 908 711	26 310 971	-	-	26 310 971
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	687	683	-	683	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	61 707	61 487	-	61 487	-
Comptes ordinaires débiteurs	47 982	47 983	-	47 983	-
Titres de dettes	**1 207 472**	**1 201 496**	**1 199 082**	**-**	**2 414**
Effets publics et valeurs assimilées	297 244	296 313	296 313	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	910 228	905 183	902 769	-	2 414
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**30 242 643**	**30 638 434**	**1 199 082**	**3 102 390**	**26 336 962**

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	**26 418 479**	**26 524 475**	**-**	**1 803 795**	**24 720 680**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**1 990 828**	**1 703 354**	**-**	**1 703 354**	**-**
Comptes ordinaires et prêts JJ	1 184 233	1 184 219	-	1 184 219	-
Comptes et prêts à terme	367 837	80 461	-	80 461	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	433 597	433 513	-	433 513	-
Prêts subordonnés	5 161	5 161	-	5 161	-
Autres prêts et créances	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**24 427 651**	**24 821 121**	**-**	**100 441**	**24 720 680**
Créances commerciales	19 486	19 446	-	-	19 446
Autres concours à la clientèle	24 307 483	24 701 234	-	-	24 701 234
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Avances en comptes courants d'associés	65 762	65 520	-	65 520	-
Comptes ordinaires débiteurs	34 920	34 921	-	34 921	-
Titres de dettes	**1 313 668**	**1 377 943**	**1 375 669**	**2 274**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	315 149	334 601	334 601	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	998 519	1 043 342	1 041 068	2 274	-
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**27 732 147**	**27 902 418**	**1 375 669**	**1 806 069**	**24 720 680**

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2021	Juste valeur au 31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**15 586 899**	**15 586 899**	**-**	**15 586 899**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	346	345	-	345	-
Comptes et emprunts à terme	15 509 365	15 509 365	-	15 509 365	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	77 188	77 189	-	77 189	-
Dettes envers la clientèle	**12 903 097**	**12 903 104**	**-**	**12 792 069**	**111 035**
Comptes ordinaires créditeurs	10 435 109	10 435 108	-	10 435 108	-
Comptes d'épargne à régime spécial	111 035	111 035	-	-	111 035
Autres dettes envers la clientèle	2 356 953	2 356 961	-	2 356 961	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	**710 027**	**709 891**	**90 891**	**619 000**	**-**
Dettes subordonnées	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**29 200 025**	**29 199 894**	**90 891**	**28 997 968**	**111 035**

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	**14 779 619**	**14 780 110**	**-**	**14 780 110**	**-**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	2 794	2 780	-	2 780	-
Comptes et emprunts à terme	14 343 007	14 343 511	-	14 343 511	-
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	433 818	433 819	-	433 819	-
Dettes envers la clientèle	**11 623 730**	**11 622 281**	**-**	**11 523 885**	**98 396**
Comptes ordinaires créditeurs	9 209 713	9 209 713	-	9 209 713	-
Comptes d'épargne à régime spécial	98 396	98 396	-	-	98 396
Autres dettes envers la clientèle	2 315 621	2 314 172	-	2 314 172	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	**667 416**	**669 442**	**94 442**	**575 000**	**-**
Dettes subordonnées	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	**27 070 767**	**27 071 833**	**94 442**	**26 878 995**	**98 396**

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est en priorité directement déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**18 012**	**-**	**18 012**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	18 012	-	18 012	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**803 218**	**738 932**	**10 546**	**53 740**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**1 801**	**-**	**1 801**	**-**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	1 801	-	1 801	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**801 417**	**738 932**	**8 745**	**53 740**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 948	-	5 948	-
Titres de dettes	795 469	738 932	2 797	53 740
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 308	3 592	-	3 716
OPCVM	788 161	735 340	2 797	50 024
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 514 721**	**40 833**	**2 473 603**	**285**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 473 888	-	2 473 603	285
Actions et autres titres à revenu variable	10 497	-	10 497	-
Titres de participation non consolidés	2 463 391	-	2 463 106	285
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	40 833	40 833	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	40 833	40 833	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	23 367	23 367	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 466	17 466	-	-
Instruments dérivés de couverture	**60 755**	**-**	**60 755**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**3 396 706**	**779 765**	**2 562 916**	**54 025**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	30 209
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**30 209**

Suite à l'analyse des titres de nature FPCI et de certaines lignes relevant d'investissements liés au groupe Crédit Agricole, et considérant que la valorisation est fondée sur des données non observables, 30 lignes ont été reclassées de niveau 2 à niveau 3 pour une valorisation de 30 209 K€ à fin décembre 2021.

A fin décembre 2021, 37 lignes sont détenues pour une valorisation de 49 402 K€ pour un stock de plus-ou-moins-values latentes de 2 610 K€ ayant généré un impact positif de 1 401 K€ sur le résultat.

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**22 278**	**-**	**22 278**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 278	-	22 278	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**789 831**	**746 342**	**39 032**	**4 457**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**1 528**	**-**	**1 528**	**-**
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	1 528	-	1 528	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**788 303**	**746 342**	**37 504**	**4 457**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 640	-	5 640	-
Titres de dettes	782 663	746 342	31 864	4 457
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 016	9 286	185	3 545
OPCVM	769 647	737 056	31 679	912
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**2 065 072**	**39 981**	**2 025 091**	**-**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	2 025 091	-	2 025 091	-
Actions et autres titres à revenu variable	8 311	-	8 311	-
Titres de participation non consolidés	2 016 780	-	2 016 780	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	39 981	39 981	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	39 981	39 981	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	16 411	16 411	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 570	23 570	-	-
Instruments dérivés de couverture	**7 458**	**-**	**7 458**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**2 884 639**	**786 323**	**2 093 859**	**4 457**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**22 837**	**-**	**22 837**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	22 837	-	22 837	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**9 672**	**-**	**9 672**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**103 982**	**-**	**103 982**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**136 491**	**-**	**136 491**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**29 662**	**-**	**29 662**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	29 662	-	29 662	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**19 486**	**-**	**19 486**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**288 708**	**-**	**288 708**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**337 856**	**-**	**337 856**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

Instruments financiers valorisés selon un modèle de niveau 3

Concernant les actifs et passifs classés en niveau 3, les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3**	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**									
		Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Titres reçus en pension livrée**	**Valeurs reçues en pension**	**Titres détenus à des fins de transaction**					**Instruments dérivés**
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	**Titres détenus à des fins de transaction**	
Solde de clôture (31/12/2020)	**4 457**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	1 637	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	1 652	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(15)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	20 130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	(2 408)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	30 209	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	30 209	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	**54 025**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 2 sur 3

(en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat																			
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI								Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
							Titres de dettes										Titres de dettes		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2020)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 545**	**912**	**4 457**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	171	1 481	1 652	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	171	1 481	1 652	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	20 130	20 130	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	(2 408)	(2 408)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	29 909	29 909	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	29 909	29 909	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3 716**	**50 024**	**53 740**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Tableau 3 sur 3

(en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables					
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2020)	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	-	(15)	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	(15)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	300	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	300	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (31/12/2021)	**-**	**285**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**1 637**
Comptabilisés en résultat	1 652
Comptabilisés en capitaux propres	(15)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

NEANT

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Données non significatives

12 Impacts des évolutions comptables ou autres événements

Aucune évolution comptable ou autre évènement n'ont été constatés au cours de l'exercice 2021.

13 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2021

Date de clôture

Les états financiers utilisés pour la préparation des états financiers consolidés sont établis à la même date que celle des états financiers du Groupe à l'exception des entités suivantes :

13.1 Information sur les filiales

13.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions règlementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine est soumise aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires
Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine.

Contraintes légales
Les filiales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles liées à des garanties
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

13.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a accordé aucun soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

13.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a souscrit 30 millions d'euros dans le fonds dédié Crédit Agricole Aquitaine Rendement créé en juin 2011, détenant ainsi 99,99% du fonds. En 2013, un apport complémentaire de 10 millions d'euros a été réalisé. En 2021, un nouvel apport complémentaire de 60 millions d'euros a été réalisé. Il est consolidé selon la méthode de l'intégration globale depuis le 30 juin 2011.

Ce fonds est ouvert dans les livres de BFT Investment Managers, qui gère son portefeuille en procédant à des placements diversifiés, selon les opportunités du marché et dans les intérêts de la Caisse Régionale.

Les Caisses régionales depuis 2015 ont participé à plusieurs titrisations True Sale. Ces titrisations sont des RMBS français soit autosouscrits, soit placés dans le marché par le Groupe.

Ces opérations se traduisent par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et éventuellement LCL pour certains FCT, à un FCT (un par titrisation). Les FCT sont consolidés au sein du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de ces titrisations, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a cédé des crédits habitat pour un montant de 625 millions d'euros aux FCT (ce montant tient compte de l'arrivée à échéance du FCT 2015 liquidé en 2020).

13.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole de	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle (2)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Caisse Régionale de Crédit Agricole d'Aquitaine	Intégration globale		France						
102 Caisses Locales de Crédit Agricole d'Aquitaine	Intégration globale		France						
Divers									
Crédit Agricole Aquitaine Agence Immobilière	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
Crédit Agricole Aquitaine Immobilier	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
Fonds dédié Aquitaux Rendement	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
SCI Campayrol	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
SCITurenne Wilson	Intégration globale		France		Filiale - contrôle exclusif	100%	100%	100%	100%
CA Grands Crus	Mise En Equivalence		France		Co-entreprise - influence notable	22,12%	22,12%	22,12%	22,12%
Aquitaine Immobilier Investissement	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015/2017/2018/2019/2020 compartiment CR833 Aquitaine	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées aux FCT.

14 Participations et entités structurées non consolidées

14.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 2 463 391 milliers d'euros au 31 décembre 2021 contre 2 016 780 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

14.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable non intégrées dans le périmètre de consolidation, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Entités non consolidées	*Siège social*	% d'intérêt		Motif d'exclusion du périmètre de consolidation
		31/12/2021	31/12/2020	
SCI CAM DU LIBOURNAIS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI DU MAS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI IMMOCAM 47	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CREDIT AGRICOLE AQUITAINE EXPANSION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
DIODE INVEST	France	65,61%	65,61%	Entité non significative
ALAIN PUGLISI SAS	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
CA AQUITAINE TRANSACTION	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
SCI 11-13 COURS DU XXX JUILLET	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
VILLAGE BY CA AQUITAINE	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
AQUIT'IMMO	France	100,00%	100,00%	Entité non significative
GRAND SUD-OUEST CAPITAL	France	33,85%	33,85%	Entité non significative
GSO INNOVATION	France	33,85%	33,85%	Entité non significative
GSO FINANCEMENT	France	33,85%	33,85%	Entité non significative

14.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Il n'y a pas de titres de participation représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 %, présentant un caractère significatif et n'entrant pas dans le périmètre de consolidation.

14.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2021, la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine a des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Fonds de placement
La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine investit dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine n'a apporté aucun soutien financier aux entités structurées non consolidées, ni intention de fournir un soutien de cette nature.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, l'implication de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine dans les tableaux ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2021															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	587 760	587 760	-	587 760	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**587 760**	**587 760**	**-**	**587 760**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Engagements de financement		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-	-		-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Bilan des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**14 097 970**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers d'euros)	31/12/2020															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Expositio n nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehausse ments de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	670 856	670 856	-	670 856	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**670 856**	**670 856**	**-**	**670 856**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-			-	-			-	-			-	-			-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-			-	-			-	-			-	-			-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés		**-**	**-**		**-**	**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**		**-**	**-**	**-**
Engagements de financement		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Engagements de garantie		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Autres		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature		-	-		-	-	-	-		-	-	-		-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Bilan des entités structurées non consolidées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**24 690 685**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de de risques spécifiques liées à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

15 Événements postérieurs au 31 décembre 2021

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice 2021, susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes, n'est à signaler.

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS
61, quai de Paludate
33800 Bordeaux
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Hangar 16, Entrée 1
Quai de Bacalan
33070 Bordeaux cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Dépréciation des crédits sur une base individuelle**

Risque identifié	Notre réponse
Du fait de son activité, la caisse régionale est exposée à un risque significatif de crédits sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture. Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, les encours en défaut (Stage 3) sont dits dépréciés lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs financiers. Le montant de ces dépréciations correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus à maturité (incluant le principal et les intérêts). S'agissant de la détermination d'éventuelles dépréciations, la direction de la caisse régionale est conduite à formuler des hypothèses pour estimer les flux futurs de recouvrement.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction, dans le contexte de crise de la Covid-19, pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ► mené des entretiens au cours de l'exercice avec les personnes en charge du suivi des risques au sein de la caisse régionale afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour évaluer ces dépréciations et assurer leur correcte comptabilisation ; ► testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par la caisse régionale relatifs à ces procédures ;

Nous avons considéré la détermination de ces dépréciations des crédits portant sur les marchés des entreprises, des professionnels et de l'agriculture comme un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de leur importance dans le bilan et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour déterminer les flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont intégrées dans le montant total des dépréciations individuelles présentées dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés qui s'élève à M€ 277,7

- analysé les hypothèses utilisées par la direction pour la détermination des flux futurs estimés sur un échantillon de dossiers de crédit en prenant en compte, le cas échéant, l'impact de la crise sanitaire sur ces flux ou les garanties spécifiques liées aux plans de soutien à l'économie ;
- mis en œuvre des procédures analytiques sur la couverture des encours douteux.

■ Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les expositions n'étant pas en défaut

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la caisse régionale comptabilise des corrections de valeurs au titre des pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » ou « ECL ») dès la comptabilisation initiale d'un instrument financier (crédit, titre de dette, garantie, etc.), au titre des pertes de crédit attendues sur douze mois (Stage 1), et si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, à maturité (Stage 2). Les corrections de valeurs reposent sur des estimations qui intègrent des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut tenant compte de données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) appréciées au niveau du groupe Crédit Agricole et au niveau de la caisse régionale au regard des caractéristiques propres à ses portefeuilles de crédits. Ces corrections de valeurs représentent en cumul sur les prêts et les créances sur la clientèle et sur les engagements par signature au 31 décembre 2021, un montant de M€ 305,9 comme détaillé dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'un point clé de l'audit des comptes consolidés en raison de : ► l'importance des hypothèses prises, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2021 ;	Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont consisté à : ► prendre connaissance, lors d'un examen critique, des conclusions des travaux réalisés à notre demande par les auditeurs de la consolidation du groupe Crédit Agricole, avec l'aide de leurs experts sur les modèles de détermination des corrections de valeurs au titre des pertes de crédit attendues. Ces travaux couvrent en particulier les aspects suivants : ► les principes méthodologiques suivis pour la construction des modèles ; ► le processus d'élaboration des paramètres utilisés dans les modèles (probabilité de défaut « PD », perte en cas de défaut « *Loss Given Default* » ou « LGD ») en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et les mesures de soutien à l'économie ; ► la gouvernance des modèles et le changement des paramètres y compris la revue des scénarios et des paramètres économiques projetés ainsi que le processus de validation indépendante ; ► la réalisation de tests ciblés sur les fonctions calculatoires de l'outil utilisé pour déterminer les corrections de valeurs ;

- l'importance des crédits à la clientèle dans le bilan, et du recours à de nombreux paramètres et hypothèses appliqués pour décliner la méthode sur plusieurs types de portefeuilles (entreprises, particuliers, crédit à la consommation, etc.), dont par exemple des informations prospectives (*Forward Looking* central et local) ou des critères de transfert parmi les catégories d'expositions homogènes de risques (Stage 1 et Stage 2).

- tester les données relatives aux expositions entrant dans le modèle de détermination des corrections de valeurs sur la base d'un échantillon de dossiers ;
- contrôler le déversement des expositions servant de base au calcul des corrections de valeurs dans l'outil de provisionnement ;
- apprécier les hypothèses et la documentation fournie par la caisse régionale sur l'identification de dégradations significatives, notamment dans le contexte de la crise sanitaire pour des portefeuilles d'encours et la justification des paramètres conjoncturels et/ou structurels locaux retenus pour l'application du *Forward Looking* ;
- analyser l'évolution des expositions et des corrections de valeurs par catégories homogènes de risques sur l'exercice 2021 ;
- examiner les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine par votre assemblée générale du 29 mars 2018 pour le cabinet MAZARS et du 28 mars 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2021, le cabinet MAZARS était dans la quatrième année de sa mission et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année de sa mission sans interruption.

Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes depuis 2000.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la caisse régionale ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse régionale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse régionale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 8 mars 2022

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS		ERNST & YOUNG et Autres
Hervé Kerneis	Alain Chavance	Frank Astoux

61, Quai de Paludate
33800 Bordeaux

Hangar 16, entrée 1, quai de Bacalan
33070 Bordeaux Cedex

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL D'AQUITAINE

Siège Social : 106, quai de Bacalan - 33000 Bordeaux
Société Coopérative à Personnel et Capital Variables
434 651 246 R.C.S. Bordeaux

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Versailles
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153
Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie

ERNST & YOUNG et Autres

Société de commissariat aux comptes

Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Versailles et du Centre
SAS à capital variable - RCS Nanterre 438 476 913

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Aquitaine,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Caisse régionale des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Grand Sud-Ouest Capital, dont votre Caisse régionale est actionnaire

Personnes concernées

Votre Caisse régionale, administrateur de la société Grand Sud-Ouest Capital et représentée par son Directeur général M. Olivier Constantin.

M. Patrice Gentié, Président du Conseil d'administration de votre Caisse régionale et Administrateur de la société Grand Sud-Ouest Capital.

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

Conformément à la décision de votre conseil d'administration du 24 juin 2016, une avance en compte courant a été accordée par votre Caisse régionale à la société Grand Sud-Ouest Capital à hauteur de € 2 150 840. Celle-ci est rémunérée au taux EURIBOR 3 mois, avec plancher à 0 %, capitalisé à la fin de chaque année. La convention a été signée pour une durée indéterminée et ce, jusqu'au remboursement intégral de l'avance par la société Grand Sud-Ouest Capital. Cette avance a été remboursée pour moitié au cours de l'exercice 2017, un montant de € 1 075 420 ayant été capitalisé pour souscrire au capital de la société Grand Sud-Ouest Innovation.

Au cours de l'exercice 2021, cette avance a fait l'objet d'un remboursement de 676 978 €. Au 31 décembre 2021, le solde de l'avance s'établit ainsi à € 398 442.

Cette avance n'a produit aucun intérêts en 2021 par application du plancher.

Avec la société Immocam 47, dont votre Caisse régionale est associée-gérante

Nature et objet

Avance en compte courant par votre Caisse régionale.

Modalités

L'avance en compte courant d'un montant initial de € 150 000, consentie le 25 mars 2016 pour une durée indéterminée à la société Immocam 47, a fait l'objet d'un remboursement total le 23 septembre 2021.

Cette avance a été rémunérée au TCI 1 an avec un plancher à 0 %. Le montant des intérêts est nul au titre de l'exercice 2021.

Avec M. Olivier Constantin, directeur général de votre Caisse régionale

Nature et objet

Suspension du contrat de travail.

Modalités

Le Conseil d'administration de votre Caisse régionale, en date du 24 mai 2019, a décidé de formaliser avec M. Olivier Constantin, compte tenu de son ancienneté dans le groupe Crédit Agricole, un contrat de travail en tant que Directeur général adjoint à compter du 1er juillet 2019 et de suspendre ce contrat à cette même date afin de formaliser un mandat social de directeur général.

Dans ce cadre, sa rémunération en tant que directeur général adjoint a été suspendue au niveau prévu par son contrat de travail et, en cas de réactivation de ce dernier, sa rémunération annuelle fixe serait revalorisée sur la base de l'évolution de la rémunération moyenne des directeurs généraux adjoints de Caisses régionales.

En cas de réactivation du contrat de travail suspendu, il est également prévu que la durée de son activité en qualité de mandataire social soit ajoutée à l'ancienneté acquise au titre de ce contrat pour le calcul de toutes les indemnités et autres avantages dus au titre de ce dernier.

Le Directeur général, en sus des retraites légales et complémentaires obligatoires, bénéficie d'un régime supplémentaire de retraite selon les modalités fixées par le règlement du régime de retraite des cadres de direction de Caisses régionales.

Bordeaux, le 8 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

MAZARS		**ERNST & YOUNG et Autres**
Alain CHAVANCE	Hervé KERNEIS	Frank ASTOUX

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2022

PREMIÈRE RÉSOLUTION : approbation des comptes annuels de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- ◊ pris connaissance des comptes annuels : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,

- **approuve** les comptes annuels, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- **donne,** en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice 2021.

DEUXIEME RÉSOLUTION : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, après avoir :

- ◊ pris connaissance des comptes consolidés : compte de résultat, bilan et annexe,
- ◊ entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

- **approuve** les comptes consolidés, arrêtés au 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION : charges non déductibles

L'Assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, **approuve** le montant global s'élevant à **183 178 €** des charges non déductibles, visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à **52 041 €** de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉSOLUTION : approbation des conventions réglementées

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et Financier, l'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, **prend acte** des conclusions de ce rapport et **approuve** les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, **décide**, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021, se soldant par un bénéfice de **120 896 923,03 €**,

Elle **décide,** en conséquence, d'affecter ce montant de la manière suivante :

au paiement d'un intérêt aux parts sociales de 1,8 % ce qui représente 0,05 Euro par part, soit	1 638 099,39 €
au paiement d'un dividende net égal à 0,86 Euros par certificat coopératif d'associé, soit	10 630 185,01 €
à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	81 471 478,97 €
à la réserve générale, soit	27 157 159,66 €
TOTAL ÉGAL AU MONTANT A AFFECTER	**120 896 923,03 €**

Le **dividende de l'exercice 2021** sera mis en paiement en numéraire au plus tard le 19 mai 2022, avec :

- Date de détachement du dividende sur CCA et rémunération des parts sociales au plus tard le 19 mai 2022
- Date d'arrêté des positions au plus tard le 19 mai 2022

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale **prend acte** que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants (Intérêts servis aux parts sociales et dividendes versés aux CCA) :

Règlement intérêts et dividendes	**Versé en 2019 au titre de 2018**	**Versé en 2020 au titre de 2019**	**Versé en 2021 au titre de 2020**
Parts sociales	1 547 093,87	1 547 093,87	1 547 093,87
CCA	11 750 844,50	11 256 072,10	8 323 308,70

Constatant un report à nouveau d'un montant de **352 648,00 €** à l'ouverture de l'exercice 2021 suite à un changement de méthode comptable, l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, **décide** d'affecter ce montant de la manière suivante :

à la réserve légale, les ¾ du disponible, soit	264 486,00 €
à la réserve générale, soit	88 162,00 €
Report à nouveau à affecter	**352 648,00 €**

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2022

SIXIEME RÉSOLUTION : constatation du capital social

L'Assemblée générale, en application de l'article 30 des statuts, **constate** la valorisation du capital social à **128 731 917,30** euros au 31 décembre 2021, composé de la manière suivante :

	Nombre total	Montant	Valeur nominale
Parts sociales	29 837 876	91 005 521,80 €	3,05€
CCA	12 369 310	37 726 395,50 €	3,05€

SEPTIEME RÉSOLUTION : renouvellement du mandat des administrateurs

L'article 15 des statuts prévoit le renouvellement par tiers des membres du Conseil d'Administration.

Sept administrateurs sont sortants et leur mandat est renouvelable pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024.

Sept d'entre eux demandent leur renouvellement :

- **Bernard COUDERT**
- **Patrice GENTIE**
- **Sophie MAGREZ**
- **Bernard PEYRE**
- **Philippe ROBERT**
- **Murielle SEGONZAC**
- **Pascal TAUZIN**

HUITIÈME RÉSOLUTION: indemnités compensatrices de temps passé

L'Assemblée générale, **valide** les indemnités compensatrices de temps passé versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2021 pour un montant total net de **333 477 €.**
Pour l'exercice 2022, en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947 modifiée, elle **décide** de fixer à **385 000 €** la somme globale prévisionnelle allouée au titre de l'exercice 2022 au financement des indemnités des administrateurs et donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration de la Caisse pour déterminer l'affectation de cette somme prévisionnelle conformément aux recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole.

NEUVIÈME RÉSOLUTION : rémunérations ou indemnisations versées en 2021

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-73 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale émet un **avis favorable** relatif à l'enveloppe globale de rémunérations de toutes natures versées aux membres du Comité de direction et aux fonctions de contrôle pour un montant de 2 917 840 € au titre de l'exercice 2021.

CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

PROJET de RESOLUTIONS présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mars 2022

DIXIÈME RÉSOLUTION :	**pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises**

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour procéder à l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent.